

Recherche généalogique

**famille
Laurent-Lortie**

Tome 1

1656 à 1750

Réjean Lortie



Tome 1 - 1656 à 1750

Recherche généalogique famille Laurent-Lortie

Tome 1 - 1656 à 1750

Réjean Lortie

Dépôt Légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec : 2023

ISBN pdf : 978-2-9820710-4-9 (tome 1-2023)

Illustration de la page couverture : mon père Laurent Lortie vers 1930 - Collection Rita Martel.

Édition 2023	11
Préface	12
Introduction.....	14
Le pays Basque.....	18
La Nouvelle France	24
Le test d'ADN-Y.....	40
Jean Talon	42
Seigneurie Notre-Dame-des-Anges	48
1680-1711.....	61
Recensement de 1681 en Nouvelle-France.....	68
Arbre généalogique lignée paternelle des 3 familles de ce tome.....	70
Migration des familles de 1670 à 1750.....	72
Jean Laurens dit le Basque et Marie Madeleine le Chardon.....	74
1712-1750	102
Recensement de 1733	104
Les terres de Gros Pin	106
Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré.....	112

Les recensements de Québec en 1716 et 1744	128
Jean Laurent et Marie Louise Choret	130
Jean Laurent Lorty procureur fiscal	210
Index des Sosas	238
Bibliographie	239
Sites consultés	240
Logiciels utilisés	241

Édition 2023

Une fois que la publication 2022 fût réalisée, j'ai eu la chance de recevoir les commentaires d'une lectrice assidue. Elle avait au préalable effectué la recherche des dates de naissance, de mariage et de décès des Lortie. Elle m'a généreusement fait parvenir des dates qui manquaient à mon travail. Après analyse et confirmation par des documents, je les ai ajoutées. Je remercie donc chaleureusement Ginette Lebel, dont la mère est une Lortie, de son aide durant les neuf derniers mois.

De plus, j'ai profité de ces modifications aux documents, pour découper les tomes. La société de généalogie de Québec et la BANQ, qui hébergent mes livres numériques, avaient trouvé nécessaire de les segmenter afin de diminuer le temps de téléchargement. J'ai donc décidé de transformer les trois tomes d'environ 600 pages chacun, en neuf tomes d'environ 200 pages.

Préface

L'histoire de la famille Laurent-Lortie débute en 1656 en Nouvelle France et se poursuit durant des centaines d'années jusqu'à aujourd'hui.

Parsemée de faits ordinaires et parfois d'évènements extraordinaires, cette histoire ressemble à celle des autres familles québécoises, composée de plusieurs facettes intéressantes. Ceux d'entre vous qui portent le nom Lortie apprendront dans ce livre leur ascendance et tous pourront être sensibles au courage de ces ancêtres ayant contribué au développement de la Nouvelle-France, puis du Québec.

Depuis que je suis enfant, je suis curieux. J'ai toujours voulu en savoir plus sur la famille Lortie. Impressionné d'entrer dans le hall de la maison où mon père a grandi, j'aurais aimé qu'on m'explique l'histoire de cette famille, tantes et oncles qui semblaient en connaître beaucoup. Le grand-père faisant partie de deux fanfares et la grand-tante qui jouait du piano comme ce que j'entendais à la télévision. Des meubles anciens dans une résidence du quartier Limoilou qui à ma vue était la plus riche de la rue. Autant d'éléments qui me questionnaient et qui sont restés dans mes arrière-pensées.

Il y a une vingtaine d'années, mon beau-frère Raynald Bernier, m'a initié à la généalogie et graduellement je me suis outillé et j'ai

lu de nombreux textes. Ma retraite de la fonction publique me donne le temps aujourd'hui de pousser plus loin ma recherche.

J'ai donc jeté mon dévolu sur les descendants de Jean Laurens dit le Basque, ayant porté les noms de Laurent, Laurent dit Hortie, Laurent dit l'Ortie et Lortie. Dans les sept dernières années, j'ai recensé près de dix mille individus et plusieurs dizaines de milliers de documents, afin de constituer cette histoire. Bien sûr, j'aurais aimé y inclure tous les descendants de ce pionnier (même ceux ne portant pas le nom de Lortie), mais il m'aurait fallu quelques années de plus.

Je tiens à remercier mon épouse et mon fils qui m'ont appuyé toutes ces années. Un grand MERCI !

Sur cette page un extrait de la carte de Cassini de 1778. En 1, Anglet sur le bord d'un cours d'eau qui conduit à l'Atlantique. En 2, la ville fortifiée de Bayonne. Jean Laurens dit le Basque est originaire d'Anglet. Référence : Carte générale de la France établie sous la direction de César-François Cassini de Thury - 1778-79 Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE FF-18595 (108) - gallica.bnf.fr - domaine public.



Introduction

Avant de débiter mes recherches, je me suis demandé si un livre existait sur le sujet. Je n'ai rien trouvé, ça m'a encouragé à aller de l'avant. Au bout de quelques mois, je me suis rendu à la vente de livres usagers, organisée par la bibliothèque de Québec. Par un grand hasard, je suis tombé sur le livre rédigé en 1983 par Juliette Lortie, *Pierre Lortie et sa famille — Un aveugle qui voyait*. Je pus y extraire certaines informations sur cette famille.

Presque un an plus tard, j'ai trouvé via internet, sur le site de la société de généalogie de Longueuil, un répertoire écrit en 1989 par André Lortie *Laurent Lortie — Dictionnaire des mariages*. Cela m'a permis d'ajouter certains actes que je n'avais pas recensés jusqu'à ce jour. J'ai toutefois été satisfait d'avoir fait mes recherches avant cela, certaines erreurs étant présentes dans le registre.

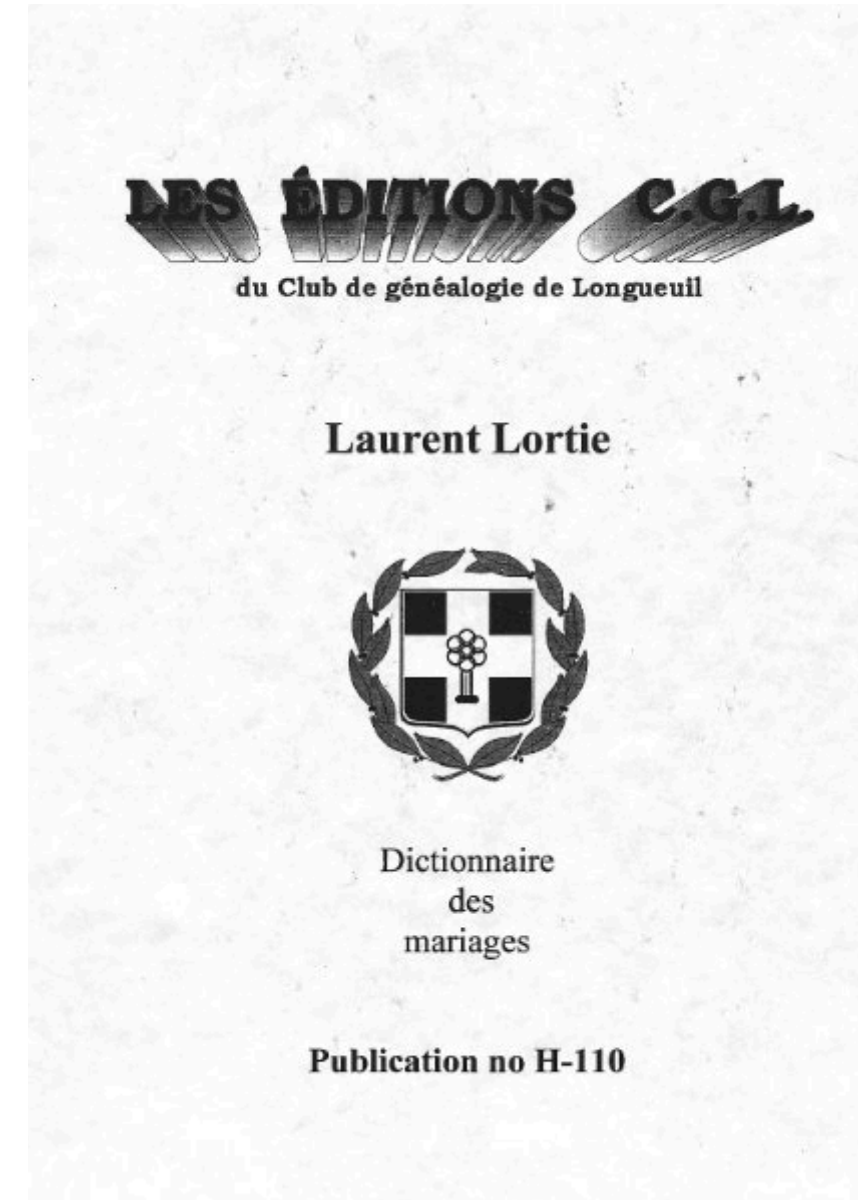
Une autre année s'est passée avant que je ne découvre, via internet, sur le site de la bibliothèque du Canada, le livre écrit en 2006 par Pauline Lortie Poulin *Lortie, 1656-2006 (Laurens, Laurent, Ortiz, Ortie, Hortie, Hortiss, Lortier, Lhortie)*. En poussant mes recherches sur le Net, j'ai trouvé un exemplaire à la Société de généalogie de l'Outaouais. Malheureusement, ce livre édité à compte d'auteur n'était pas à vendre. Mme Hélène Valentine, présidente de la société, m'a fourni l'image de la table des matières et des coordonnées de son auteure inscrites sur une page. J'ai tenté ma chance en envoyant un courriel sans savoir si cette personne avait encore la même adresse et si elle était

toujours de ce monde. Fort heureusement, Mme Pauline Lortie Poulin m'a répondu et j'ai pu obtenir de ses mains, par l'entremise de ma gentille belle-sœur, Louise Gosselin habitant l'Outaouais, une copie électronique du document. L'ayant en main, je ne l'ai pas lu de suite me le réservant une fois que j'aurais écrit une première ébauche. J'ai poursuivi mes recherches et ayant effectué mon travail, j'ai pris connaissance du livre de Mme Lortie Poulin.

En 2019, j'avais suivi un atelier donné par la Société de généalogie de Québec, qui offrait des trucs à ceux qui désiraient publier leur recherche. J'ai retenu principalement une chose de Guy Parent, *les gens veulent qu'on leur raconte une histoire*.

Après plusieurs essais, je me suis rendu compte que mon texte ne pourrait être prenant comme celui d'un roman. La manne d'information était telle qu'il devenait important d'en simplifier le plus possible la consultation. Je me suis donc soucié de regrouper les répétitions sous forme de tableau, d'illustrer ce qui pouvait l'être et de souligner les anecdotes. J'ai dû produire plusieurs versions avant d'y arriver. Le livre dont vous entamez la lecture aurait pu être une suite d'actes listant les événements ayant touché les descendants de Jean Laurens dit le Basque, cela aurait été semblable à un répertoire. Je voulais plus de couleur, j'ai alors ajouté des données sur le contexte dans lequel ont baigné en leur temps, ces cellules familiales. J'ai tenté d'imager leur environnement avec les renseignements que j'ai glanés, au gré de mes recherches.

Force est de constater que de transmettre une masse d'information sur près de 10 000 individus identifiés, n'est pas



MARCOTTE (St-Rosa, 1819) PIERRE-LAURENT & JOSEPHTE LAUZON (St-Vincent-de-Paul, 1798)
JEAN-BAPTISTE & GENEVIÈVE-LOUISE CHALIFOUR (Québec, 1752) JEAN & MARIE-LOUISE
CHORET (Québec, 1716) JEAN & MADELEINE CHARDON (Québec, 1680).

EXEMPLE no 2:

ROCH & THERÈSE LAVOIE (La Tuque, 1954) EUGÈNE & ALMA FROULX (La Tuque, 1930)
JACQUES & ADELINÉ PARADIS (Lac-des-Érables, 1868) JACQUES & LÉCADIE GINGRAS (St-
Raymond-Portneuf, 1861) OLIVIER & BIRIANE ROBITAILLE (St-Augustin-Portneuf, 1827) JOSEPH
& MARIE-MARGUERITE PARENT (Beaufort, 1798) JOSEPH & MARIE-JEANNE GIBOUX
(L'Ange-Gardien, 1757) JEAN & MARIE-LOUISE CHORET (Québec, 1716) JEAN & MADELEINE
CHARDON (Québec, 1680).

La liste de REGROUPEMENT DES FAMILLES permet de faire rapidement la généalogie des familles sœurs. Ainsi, toutes les familles qui descendent de ABONDIUS LORTIE et d'HERMINIE PESANT ont évidemment la même ascendance.

Il est certain que ce recueil comporte des erreurs et des omissions. Je serais très reconnaissant aux lecteurs de me les signaler.

L'auteur reconnaît que ceci n'est qu'une ébauche d'une généalogie des familles LORTIE. Il croit cependant que ce travail peut être utile aux généalogistes intéressés à cette grande famille.

Il accueillerait, avec reconnaissance, toute correspondance qui pourrait améliorer ce travail et amener la publication, pas trop lointaine, d'un recueil plus complet, et, ont peut l'espérer, de l'histoire de cette famille.

L'auteur veut exprimer sa reconnaissance aux nombreux auteurs de répertoires de mariages, et, de façon particulière, au Frère Hubert Houle, du CENTRE DE GÉNÉALOGIE S.C., pour l'aide précieuse dans la publication de ce recueil.

Adresser toute correspondance à:

ANDRÉ LORTIE
5875 Place de l'Authion, app. 324
Montréal, Qc
H1M 2W3

Montréal, 8 décembre 1988.

facile et demandera un effort de la part du lecteur. J'ose espérer que le lien filial en motivera certains et la curiosité les autres.

Le premier tome de cette série vous instruit sur les trois premières familles qui ont vécu au 17^e ou au début du 18^e siècle. Les mariages recensés de 1679 à 1750 vous mènent à l'histoire de ces familles.

À Québec et les alentours, il y en aura une au Domaine des Ilets, une dans la paroisse Saint-Charles à Charlesbourg et une dans Notre-Dame à Beauport.

Elles ont connu la vie en Nouvelle-France et pour l'une d'entre elles, l'arrivée de l'envahisseur anglais. Parmi elles, des gens ordinaires pour lesquels on aurait aimé en savoir plus.

À partir de chez moi via l'internet, j'ai trouvé des documents qui attisent ma curiosité. Certains ont donné des réponses, mais souvent généré plus de questions. Cet ouvrage résulte de mes recherches à ce jour. Beaucoup restent à faire, d'autres pourront ajouter une brique à l'édifice.

Vous serez heureux de découvrir dans ce texte, des anecdotes, des écrits et même des paroles dites par ces bâtisseurs. Vous pourrez imaginer ce qu'ont été de petits bouts de vie de ces gens, vivant à une autre époque.

J'ai conservé une réserve quant aux informations, afin de respecter la vie privée de nos contemporains. Tout bon généalogiste en ferait autant. Pour toute question concernant le

livre, vous pouvez m'écrire à l'adresse familleslaurentlortie@gmail.com.

Bonne lecture !

Le pays Basque

Les Basques pêchent la morue et chassent la baleine dans le golfe du Saint-Laurent à partir du 16^e siècle. Dès 1550 et peut-être avant, les Basques arment annuellement 20 à 30 baleiniers en partance de Biarritz (voisin d'Anglet). De 600 à 2000 Basques occupent alors la côte nord du Saint-Laurent chaque été.

Les pêcheurs basques de la province du Labourd (Anglet en fait partie) accroissent leur présence durant la deuxième moitié du 16^e siècle.

En 1591, les Anglais s'emparent d'un navire basque en provenance du Canada. Il contient des tonneaux de morue et des barriques d'huile de baleine et une cargaison de riches fourrures telles que castors, martres, loutres et nombreuses autres espèces. Les Basques faisaient donc la traite avant l'arrivée de Champlain.

En 1664, on compte 20 baleiniers basques en partance de la France pour l'Amérique et environ 10 000 matelots et pêcheurs travaillent aux abords de Terre-Neuve. Plusieurs marins et explorateurs sont issus des territoires basques.

La toponymie basque à l'embouchure du Saint-Laurent représente quelques dizaines de noms reconnus. Par exemple, en Gaspésie nous trouvons *Barachois*, *Île aux Basques* face à la ville de Trois-Pistoles. Dans la baie de Sept-Îles, les îles *Île Grande*

Basque et *Île Petite Basque*. Près d'Escoumins, l'anse aux Basques. Du côté de Charlevoix, *Lac du Basque* et *L'anse du Chafaud aux Basques*.

À ces noms-là, on peut ajouter : *Orignac* [Orignal] du mot basque *orein* qui signifie cerf, afin de désigner l'élan d'Amérique. En outre, certains chercheurs mentionnent que le nom de Gaspé est d'origine basque, *gerizpe* (*kerizpe*) qui signifie *sous l'abri*.

Le premier Lortie se nommait Laurens et avait comme surnom *Le Basque*. C'est pourquoi je vous ai donné quelques informations sur la présence des Basques en Amérique, du temps où notre pionnier Jean Laurens dit le Basque est arrivé en Nouvelle-France.

Selon le site *Découvrez vos ancêtres français*, Jean Laurens naît en 1633 et est originaire d'Anglet au Pays basque. Michel Langlois, dans son livre *Les ancêtres beauportois (1634-1760)*, déduit la date de naissance à partir de l'âge au décès soit 1711 – 77 = 1634. Il cite la paroisse d'Anglet près de Bayonne comme lieu d'origine. L'abbé Tanguay, dans son dictionnaire généalogique, donne les mêmes informations : 1634 et Angles, évêché de Bayonne.

Sur cette carte, le Pays Basque. En 1, Anglet dans le Labourd. En 2, Orthez dans le Béarn.



Les parents de Jean Laurens sont Dominique Laurent natif de Minjon et Marie Bosné native de Monthory dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans l'acte de mariage, on écrit que les parents de Jean sont de la paroisse d'Angles, évêché de Bayonne. Ce document nous donne aussi le lieu de provenance de son épouse Marie Madeleine Le Chardon, soit la ville de Beauce sur mer, évêché de Luçon.

Les différentes origines citées restent un mystère, mais Anglet semble être le lieu de transition de la famille. Il est difficile d'obtenir plus d'information à partir d'internet. De plus, en France les actes au-delà de 400 ans sont rares.

Le Pays basque se situe à l'extrême sud de la France et aux abords de la chaîne de montagnes des Pyrénées.

Le Pays basque ou *Euskal Herria*, soit le pays de la langue basque (l'euskara) est un territoire de tradition, de culture et d'histoire basque avec une identité qui s'étire jusqu'à l'ethnie. Il s'étend de l'Èbre à l'Adour, sur la France et l'Espagne, à cheval sur l'extrémité occidentale de la chaîne des Pyrénées, et est baigné par le golfe de Gascogne.

Euskal Herria recouvre 20 500 km² et compte 3 millions d'habitants répartis en trois entités politiques distinctes. D'abord la communauté autonome du Pays basque espagnole, dont les trois provinces (Alava, Guipuscoa et Biscaye) représentent 35 % du territoire et 72 % de la population totale. Ensuite la Navarre (plus de 50 % du territoire et 19 % de la population totale), ainsi qu'une portion du département français des Pyrénées-

Sur cette page un extrait de la carte de Cassini de 1778. En 1, Saubrigues. En 2, l'emplacement approximatif de Minjon un peu plus au nord. En 3, Bénesse. En 4 Orx. Bayonne est au sud-ouest. Dominique Laurent est originaire de Minjon. Référence : Carte générale de la France établie sous la direction de César-François Cassini de Thury - 1778-79 Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE FF-18595 (108) - gallica.bnf.fr - domaine public.

Atlantiques. Et enfin, le Pays basque français (le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule) représente 15 % du territoire et 9 % de la population.

En 1656 au moment où Jean Laurens dit le Basque signe un engagement pour venir en Nouvelle-France, le royaume de Navarre sous domination de la Maison de Foix se réduit à la zone au nord des Pyrénées. En 1659 est signé le traité des Pyrénées à Hendaye qui marque le rapprochement de l'Espagne et de la France, et la reconnaissance implicite de la frontière au Pays basque. Celui-ci sépare donc définitivement en deux parties la Navarre.

Les Aquitains (comme les Gascons), les Vardules, les Autrigons, les Caristes et surtout les Vascons sont à l'origine de la culture basque qui au cours des siècles, a subi d'innombrables influences, mais dont la langue ainsi que certaines coutumes sont les fondements.



Cependant, il est possible que Jean Laurens, bien qu'élevé à Anglet, n'ait pas de racine basque sur plusieurs générations. Plusieurs Laurent ont des origines plus au nord.

Revenons aux Basses-Pyrénées où est située Anglet. On dit que c'est une région où

le climat, fort doux dans les parties éloignées des montagnes, jouit d'une grande salubrité ; l'hiver est peu sensible et les froids y sont de courte durée ; le printemps est ordinairement pluvieux ; l'été, quoique chaud, est tempéré par de fraîches nuits. Les variations atmosphériques sont fréquentes à cause du voisinage des montagnes.

La région dépend du bassin de l'Adour, fleuve se jetant dans l'océan, coulant près de Bayonne. Anglet est située à environ 2 km plus au sud, sur le chemin menant en Espagne. Les montagnes renferment de nombreuses sources minérales.

La population de l'endroit était Aquitaine d'origine ibérienne. Les Aquitains regroupent plusieurs peuples dont les Tarbelli qui occupaient la portion bornée par l'Atlantique et Orthez, incluant Anglet. Cette zone fit partie du royaume des Visigoths jusqu'en 507, puis passa sous domination franque. Il fut réuni à la monarchie française sous Clotaire II. Au 17e siècle, la région fut découpée en sénéchaussées : Pau ; Morlâas ; Orthez ; Oloron et Sauveterre, sous le parlement de Navarre. Anglet faisait alors partie de la sénéchaussée d'Orthez, ce qui pourrait possiblement être l'origine du surnom *Orthie*. Orthez s'écrivait aussi *Ortez* et *Ortais*.

Anglet fait partie du grand diocèse de Bayonne qui comprenait une portion de l'Espagne, soit les vallées de Bastan et Lérin.

Sur cette page un extrait de la carte de Cassini de 1778. En 1, Montori. En 2, Lanne. En 3, Tardets. Bayonne est à l'ouest. Marie Bosné est originaire de Monthory. Référence : Carte générale de la France établie sous la direction de César-François Cassini de Thury - 1778-79 Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE FF-18595 (108) - gallica.bnf.fr - domaine public.



La Nouvelle France

Selon Michel Langlois, le 11 avril 1656 Jean Laurens dit le Basque s'engage pour trois ans à La Rochelle.

Cette même année, il effectue la traversée sur le navire *Taureau* de Francois Perron. C'est un bateau de 150 tonneaux de grandeur moyenne. Francois Perron est de religion protestante et son fils est devenu catholique afin de pouvoir demeurer à Québec.

Jean Laurens a 21 ans et c'est à titre de tailleur d'habits qu'il s'engage à raison de 75 livres par année.

La traversée est longue et périlleuse, elle dure environ 3 mois. Les bateaux qui se rendent en Nouvelle-France partent du port de La Rochelle, descendent les côtes d'Espagne puis celles de l'Afrique, afin de prendre les vents et courants qui les amènent vers l'ouest.

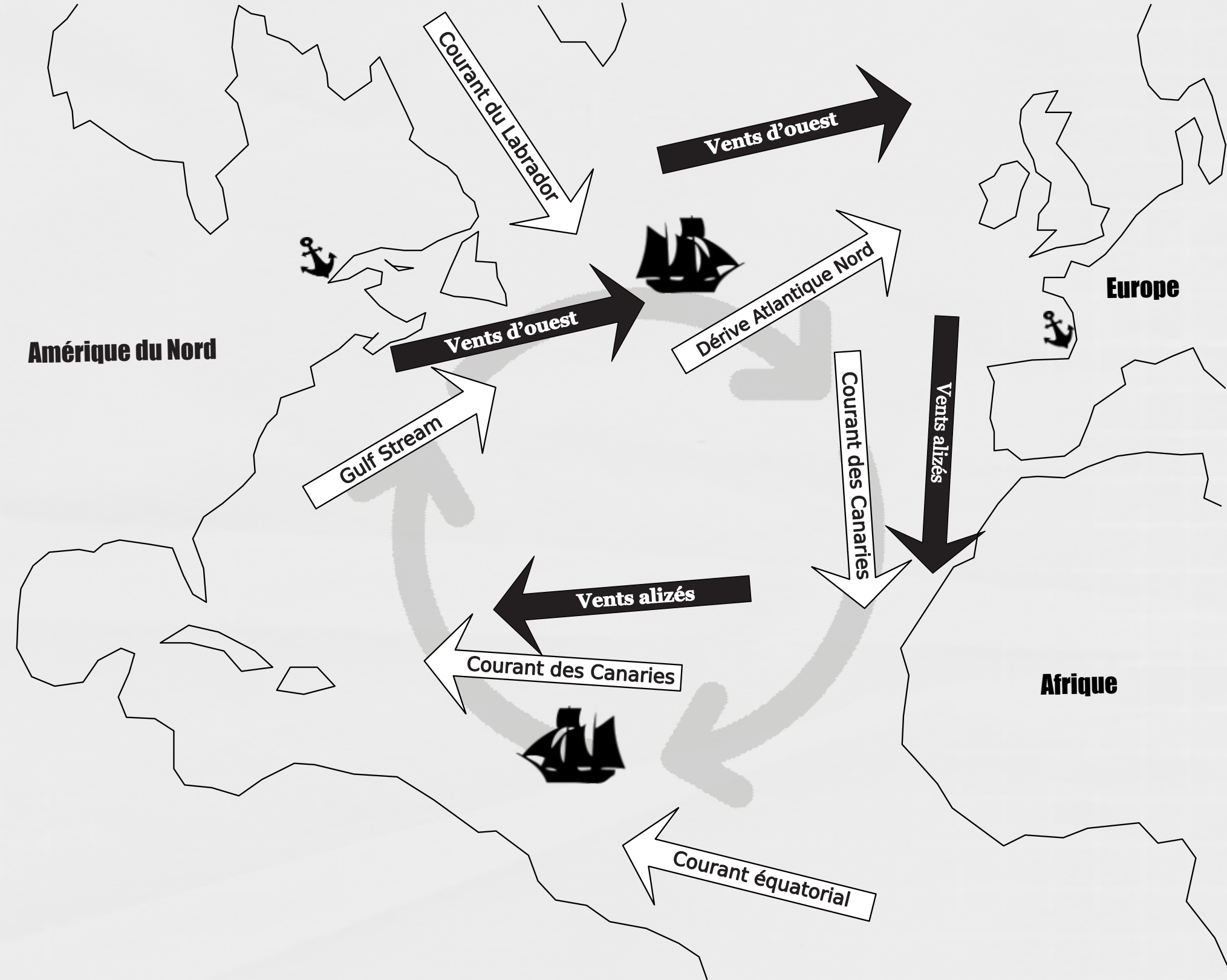
Ils s'arrêtent souvent aux Antilles et poursuivent en remontant la côte des États-Unis pour enfin atteindre le golfe puis le fleuve Saint-Laurent.

Les ancrs montrent les points de départ et d'arrivée. Un voyage de La Rochelle à Québec pouvait prendre trois mois, tandis que le chemin inverse prenait environ un mois.

Pour les vaisseaux effectuant le chemin inverse, les vents et les courants les dirigent du golfe vers l'est jusqu'en Europe, cela est plus court et dure environ 1 mois.

Le livre *Engagés pour le Canada au XVIIe siècle vus de La Rochelle* écrit par G. Debien nous informe :

En 1657, les recruteurs pour la Nouvelle France sont de entreprises d'immigration à caractère spéculatif. Ce sont: François Péron pour le sieur Bourdon (1655); Jacques Pépin (1656); Arnaud Perez (1656) pour le sieur Courville; Antoine Grignon, Pierre Gaigneur et Jacques Massé associés (1657); puis de nouveau François Péron et Pierre Gaigneur (1657-1663). Ces entreprises transportent vivres et marchandises, passagers et engagés. En avril 1656, François Péron lève 30 hommes pour Québec. Les entreprises paraissent aller au-devant de ces hommes, dont les uns désirent partir, mais dont les autres ne sont que des pauvres sans grands moyens d'existence. De 1655 à 1665, ce sont des contrats d'émigration salariée plus que des contrats de travail, les maçons, tailleurs ou manoeuvre, c'est comme aide, comme garçons de service qu'on les recrute.



Mais le séjour de Jean Laurens est de courte durée. Le 15 octobre 1657, Jean se retrouve chez le notaire Audouart à Québec. Jean reconnaît devoir à Pierre Naulin dit La Fougère la somme de 86 livres pour la nourriture que ce dernier lui a fournie. Jean ne signe pas l'acte notarié. Le même jour en garantie de cette dette, Jean donne à Naulin, une procuration totale sur ses biens. Normalement, son employeur doit le nourrir pour le travail qu'il effectue. Comment expliquer qu'il ait accumulé une dette auprès de ce Naulin ? Est-ce que celui-ci était son employeur, et Jean n'aurait pu compléter son engagement à cause d'une maladie ?

Selon Michel Langlois, Jean Laurens ne respecte pas la durée de son contrat et est banni à l'automne 1657. Selon Guy Perron, un Jean Laurent est banni de la colonie et embarque sur le Taureau le 27 septembre 1657. Comme Jean Laurens dit le Basque est présent chez le notaire le 15 octobre, il semble que ce ne soit pas le même homme ou la bonne date. À moins que Naulin eût en sa possession un document attestant de la volonté de Jean Laurens, qu'il aurait signé préalablement d'un X devant témoin.

Après avoir chargé *Le Taureau* de quelques pelleteries et originaux, le capitaine Élie Tadourneau quitte la colonie le 27 septembre avec à son bord, un Jean Laurent banni du pays.

Le 9 octobre suivant, à la sortie du fleuve Saint-Laurent, le navire éprouve des difficultés : un vent du sud-ouest le pousse vers la côte de la baie du Cap Ray.

Le mauvais temps perdure, deux appareils de voile sont défoncés et rompus. L'équipage est contraint de mouiller l'ancre pendant trois jours.

Recevant divers coups de mer, le bateau est dégarni de ses agrès et apparaux. Le grand mât est prêt à être coupé.

Le lendemain du départ du Cap Ray, la tempête continue avec plus de véhémence de telle sorte que la plupart du temps *Le Taureau* est sous l'eau tant la mer est émerée. Le Cap Ray est situé au sud-ouest de Terre-Neuve tout près du Port-aux-Basques.

Il n'y a pas de trace de Jean Laurens dit le Basque entre 1657 et 1679. Que s'est-il passé ?

S'il s'agit de la même personne, il est probable qu'il est arrivé à Laroche âgé de 24 ans et a refait sa vie.

Au sud de Isle de Terre Neuve, le Cap de Raye. Référence : Le Canada, ou Nouvelle France, &c. ce qui est le plus avancé vers le Septentrion est tiré de diverses relations des Anglois, Danois, &c., vers le midy les costes de Virginie, Nouvelle Suede, Nouveau Pays Bas, et Nouvelle Angleterre, sont tirées de celles des Anglois, Hollandois, &c., la Grande Rivière de Canada ou de St Laurens, et tous les environs sont suivant les relations des François – Nicolas Sanson, J Somer – 1656 – BANQ 0002663301 – domaine public.



Comme il n'y a pas de preuve de son retour en Nouvelle-France, on ne peut être certain qu'il l'a quitté. D'autres scénarios sont alors envisageables, je vous en propose quatre.

1. Jean est banni, mais reçoit l'aide des Basques et demeure en Nouvelle-France.

Lors de la traversée vers Larochele, Jean Laurens et l'équipage du *Taureau* ont été obligés de faire escale à Terre-Neuve. On sait que des Basques étaient présents cette année-là sur les côtes de Terre-Neuve, ils s'aventuraient même jusqu'à l'Île-aux-Basques près de Trois-Pistoles. Est-ce que Jean Laurens en aurait profité pour rejoindre ses compatriotes basques et participer à la pêche, pour ensuite revenir en son pays ? Serait-il par l'entremise de ceux-ci, retourné en la colonie via la Côte-du-Sud ?

De plus, on a découvert récemment que les Basques construisaient des habitations saisonnières à la rivière Saint-Paul près de Blanc-Sablon. Ils y demeuraient tous l'été et faisaient sécher leur morue pêcher dans le golfe Saint-Laurent. Est-ce que Jean les aurait rejoints afin de jouir de leur abri et possiblement de descendre plus au sud avec leur embarcation ? Par contre, ils sont en début octobre, les Basques sont à la veille de repartir.

On sait aussi qu'une ordonnance le 21 juillet 1665, permet à Tracy d'aborder tous les bateaux qui parcourent le fleuve et le golfe. Il en vérifie la cargaison et saisit les fourrures qui auraient été achetées aux Indiens, sans respecter le monopole de la

Compagnie des Indes occidentales, basée à Gaspé. Les navires basques doivent donc se limiter à la pêche, ou bien se faufiler et éviter d'être vus.

Au recensement de 1666, Jean Laurens est absent du registre. Serait-il parti s'installer à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Terre-Neuve, des endroits où les Basques passent l'été ? Étant d'origine basque, il aurait pu obtenir l'aide de ses congénères. Il n'y a pas de recensements en ces lieux, ces années-là, pour l'attester.

Serait-il parti pour l'Acadie ? Certains navires basques se rendaient jusqu'en Acadie afin de faire commerce et de se ravitailler. Le recensement de 1671 ne montre aucun Laurens.

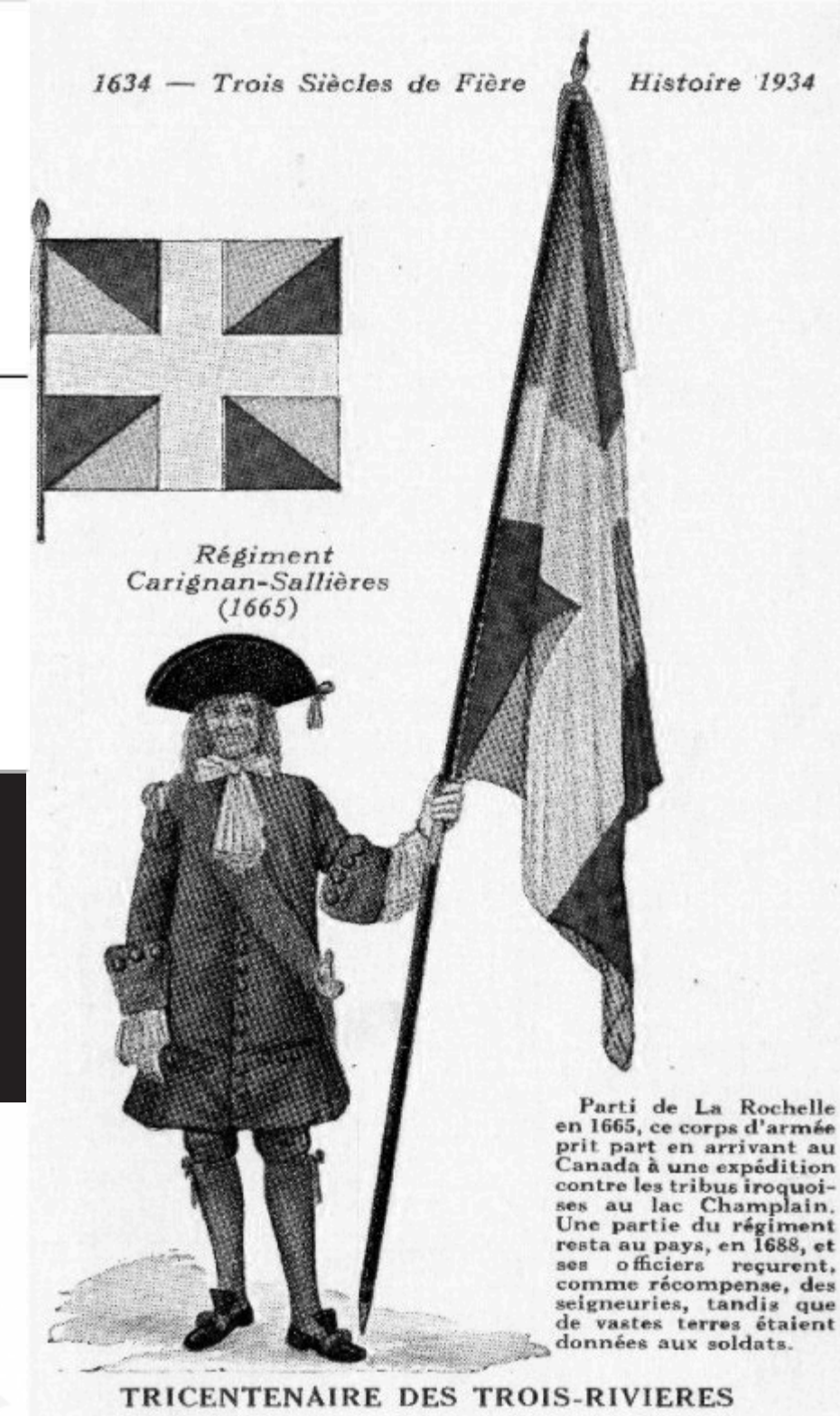
Il aurait pu aussi travailler dans l'industrie de la pêche. La famille Denys était co-proprétaire de la seigneurie de l'Île-Percé de 1650 à 1676. Elle menait une entreprise de pêche avec Charles Bazire et Charles Aubé de la Chenaie. On sait que des navires basques provenant de Bayonne y venaient sécher leurs morues. D'ailleurs, *Gaspé* se nommait *Baie de Penouil* au temps de la Nouvelle-France. Le mot basque *penouil* signifie *péninsule*.

Le livre *Engagés pour le Canada au XVIIe siècle vus de La Rochelle* écrit par G. Debien nous informe :

Les débarquements en Acadie, la chasse aux pelleteries, l'abattage du bois sont pendant des années de simples compléments de la vie des pêcheurs dans ces parages. Les pêcheurs avaient besoin d'hommes à terre. Sur les grèves pour

<p>Breze</p> <p>Berthier La Durantaye Monteil La Brisardière</p>	<p>Vieux Siméon de Dunkerdam</p> <p>Chambly Froment La Tour Petit</p>	<p>La Paix</p> <p>La Colonelle Maximy Saurel Contrecoeur</p>
<p>Saint-Sébastien</p> <p>Louis Petit La Fouille Dupras Laubias Duguay (Jean Talon)</p>	<p>L'aigle d'or de Brouages</p> <p>Salières La Motte La Fredière</p>	<p>Justice</p> <p>Saint-Ours Rouge-min Naurois Varenes</p>

En haut les six navires transportant les troupes du régiment Carignan-Sallières. Pour chacun des navires, les bataillons à leur bord. À droite le costume des soldats du régiment, et leur drapeau. Référence : Régiment de Carignan-Sallières - Tricentenaire des Trois-Rivières, trois siècles de fière histoire 1634-1934 - Trois-Rivières, P.Q. : Orphelinat Saint-Dominique - vers 1934 - domaine public.



Parti de La Rochelle en 1665, ce corps d'armée prit part en arrivant au Canada à une expédition contre les tribus iroquoises au lac Champlain. Une partie du régiment resta au pays, en 1688, et ses officiers reçurent, comme récompense, des seigneuries, tandis que de vastes terres étaient données aux soldats.

le séchage des morues, pour les bois nécessaires aux réparations des barques, pour le carénage, il fallait des engagés à plus long terme que les marins des bateaux de pêche, recrutés pour une campagne. Les patrons des stations à terre demandent un prolongement de temps du contrat. C'est ce que l'on voit se reproduire tout le long du XVII^e siècle à Terre-Neuve.

2. Jean est banni et il retourne en France. Il s'engage dans l'armée du roi, une fois la paix retrouvée en 1659 dans le Midi-Pyrénées, son lieu d'origine.

Serait-il retourné en France, puis se serait engagé dans l'armée, pour finalement revenir en Nouvelle-France ? Plusieurs départs de troupes ont lieu en 1665 à partir de La Rochelle : en juin, les navires *Breze* et *Vieux Siméon de Dunkerdam* ; en août, le *La Paix* ; en septembre, le *Saint-Sébastien* et le *Justice* ; en novembre, le *L'Aigle d'or de Brouage*. On voit dans le tableau ci-contre les compagnies pour chacun de ces navires.

Le régiment Carignan-Salières est démobilisé deux ans après son arrivée en Nouvelle-France, soit en 1667. En fait, 1100 militaires ont débarqué et 400 d'entre eux décident de rester en Nouvelle-France. Ce qui rendrait plausible l'hypothèse de l'engagement militaire de Jean Laurens pour justifier son retour. Mais pourquoi n'aurait-il pas fondé foyer avant 1679 ? Et surtout pourquoi n'aurait-il pas eu droit à une terre comme les autres engagés ?

Il n'y a aucune trace sur la liste des passagers de navire pendant ce temps. On sait cependant qu'entre 1665 et 1668, mis à part les militaires, 978 personnes hommes et femmes sont arrivées en Nouvelle-France et qu'entre 1669 et 1672, 150 femmes et 200 hommes ont traversé.

De plus, dans une lettre de Jean Talon on lit qu'en plus des soldats ordinaires, il y avait une soixantaine de surnuméraires *soldat-habitant*. Ils étaient destinés à aider les habitants à cultiver la terre et à former des civils et des militaires à certains métiers. Ils participent à la construction de bâtiments afin d'héberger l'armée et mettre à l'abri le ravitaillement. Comme Jean Laurens était mercier, il aurait été utile à réparer les vêtements, les voiles et tout tissu utilisé par le régiment.

Aussi le régiment est parti de La Rochelle, là où le *Taureau* est arrivé en automne 1657. On peut croire que Jean Laurens y était installé et y travaillait comme mercier ou comme soldat. En 1659, la guerre se termine avec l'Espagne. Le régiment du prince de Carignan a combattu dans cette guerre et est devenu Carignan-Salières après celle-ci. On engage dans les environs de La Rochelle tout au long de cette guerre, étant dans les environs de la frontière avec l'Espagne.

En 1666, un recrutement d'envergure a été fait en France et à La Rochelle, faisant que les compagnies étaient préparées sur l'Île-de-Ré avant d'embarquer pour la Nouvelle-France.

Il a pu être en contact avec cet événement et connaissant la Nouvelle-France, aurait trouvé moyen de s'embarquer soit comme soldat ou surnuméraire.

Par la suite, il aurait débarqué à Québec, et aurait été utilisé comme homme de métier, qu'il ait été surnuméraire ou militaire.

Il est possible qu'il ait été inapte à suivre le régiment vers le Richelieu pour combattre les Iroquois. Comme l'indique le livre écrit par Francoise Juchereau de Saint Ignace, racontant l'histoire de l'Hôtel-Dieu-de-Québec :

lorsque le régiment de Carignan part pour attaquer les Iroquois en 1666, certains soldats ne sont pas en état de combattre. Ils sont alors utilisés pour la culture des terres et pour décourager les attaques des Indiens faites dans les villages.

Jean Laurens aurait donc pu être employé par Jean Talon, dans sa ferme ou dans l'entrepôt de la Compagnie de la Nouvelle-France.

3. Jean n'est pas banni et demeure en Nouvelle-France. Il participe à la traite de fourrure avec les Amérindiens ce qui expliquerait qu'il ne soit recensé.

Une hypothèse est véhiculée selon laquelle il y aurait eu métissage entre les Basques et les Algonquiens du golfe Saint-Laurent. Jean aurait-il passé une partie de sa vie avec les Algonquiens ?

Ou bien aurait-il passé plusieurs années au poste de traite de Tadoussac ouvert de 1600 à 1859 ? L'été, les Innus y établissent un campement à proximité du poste de traite de fourrures tenu par les Français. En 1641, les Jésuites y fondent une mission. L'hiver, les Jésuites suivent les Innus nomades qui retournent à leur campement d'hiver. Les marchands eux reviennent en ville. Jean aurait-il suivi et assisté les Jésuites de 1657 à 1675 ? D'ailleurs, il semble y avoir un lien avec certaines branches de Lortie et les Jésuites.

En 1652, le Roi de France se réserve une étendue nommée *Le domaine du Roi*. Il s'étend de L'Île-aux-Coudres jusqu'à Sept-Îles, incluant le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Le 12 mai 1656, une ordonnance de l'intendant Lauzon défendait aux Français et aux Amérindiens de laisser leurs terres et concessions. Est-ce ce qu'on reprochait à Jean Laurens et ce pour quoi il aurait été banni ? Cela nous permettrait de croire qu'il aurait poursuivi la traite par la suite, pendant une quinzaine d'années.

À partir de 1664, la Compagnie des Cents associés est remplacée par la Compagnie des Indes occidentales. Cette dernière obtient le monopole du commerce en Nouvelle-France. En 1674, elle est dissoute et remplacée par un syndicat de financiers français.

On dit que vers 1670, il y avait environ 800 coureurs des bois d'origine française, Jean aurait pu vivre plusieurs années en Amérique sans être recensé.

Le 5 juin 1672, l'intendant Jean Talon avait émis une ordonnance défendant les habitants de quitter leurs demeures pour courir les bois et faire la traite avec les Amérindiens sous peine de punition corporelle.

Le 27 septembre 1672, le gouverneur Frontenac émet une ordonnance défendant d'aller à la traite et condamnant à des peines sévères les habitants qui fourniraient vivre, boissons aux coureurs des bois.

Est-ce que ces ordonnances auraient convaincu Jean Laurens de revenir travailler parmi les colons, une fois passées quinze années dans les bois à participer au commerce des fourrures ? D'ailleurs après 1672, il devient presque impossible pour un individu d'être abrité chez l'habitant, et de courir les bois pour commercer avec les Amérindiens sans être repéré.

Le 28 mars 1673, le gouverneur Frontenac émet une ordonnance qui liste 31 nouveaux règlements de police. Le 30e édictant qu'un juge de police accompagné des échevins visitera les maisons mensuellement, pour s'assurer que des gens *sans adveu* ne puissent être cachés.

Ce scénario est possible, vu la jeunesse de Jean et ses compétences en tissus. Cependant, il m'apparaît incompatible avec le fait qu'il soit devenu par la suite, métayer pour l'intendant Jean Talon.

Coureur des bois Référence : Frs Mercier, célèbre voyageur canadien - Notman William 1826-1891 - parue dans l'Opinion publique Vol.2, no 43 en 1871 - domaine public.

4. Jean n'a plus un sou et est aidé par les Jésuites.

Lorsqu'en 1679, Jean obtient la métairie de la ferme de Jean Talon, il dit bien la connaître. Serait-ce parce qu'il aurait travaillé à la ferme voisine appartenant aux Jésuites ? N'ayant plus un sou, et ayant une santé fragile, Jean aurait été engagé en 1657 par les Jésuites. Il y aurait travaillé pendant 20 ans, jusqu'à ce qu'il ait suffisamment d'expérience et d'argent. Par la suite, il tente sa chance et prend une plus grande responsabilité c.-à-d. une métairie pour l'intendant. Se peut-il qu'il ait été recommandé par les Pères Jésuites auprès de Jean Talon ? De plus, son fils Jean devient procureur fiscal de la Seigneurie Notre-Dame-des-Anges, propriété des Jésuites.

Le livre *Engagés pour le Canada au XVIIe siècle* vu de La Rochelle écrit par G. Debien nous informe :

Après 1665, les Jésuites apparaissent comme de très importants recruteurs. Ils ont de nombreuses fermes. Leurs séminaires et missions ont besoin de main d'œuvre professionnelle.



Une autre question se pose, si Jean Laurens était présent dans la colonie dès 1658, pourquoi ne s'est-il pas marié avant 1679.

Il n'y a aucune trace dans les actes notariés pour cette période.

Les Filles du roi se mariaient l'année de leur arrivée, M. Dollier de Casson rapporte qu'une veuve s'est remariée avant même que son époux décédé ne fût enterré.

Et le 20 octobre 1671, l'intendant Jean Talon avait émis une ordonnance, forçant les célibataires à épouser les filles qui arrivent de France, sous peine d'être privés des privilèges de pêche, chasse et traite des fourrures. Les fréquentations ne pouvaient durer longtemps.

Cependant, il n'y avait pas suffisamment de femmes pour le nombre d'hommes. Ce qui explique que plusieurs hommes célibataires devaient attendre. Aussi Jean a presque 40 ans en 1672, il n'est plus jeune, et ne semble pas avoir beaucoup de biens.

Sa future épouse, Marie Magdeleine Le Chardon, arriva un peu avant 1674 accompagnée de sa mère et ne se maria qu'en 1680. En fait, c'est son jeune âge qui l'empêche de quitter le célibat dès son arrivée. En 1674, elle n'a que 12 ans, cela explique que le couple n'a pu se marier avant 1680. Elle a alors 17 ans.

On peut donc penser que les fréquentations ont débuté, aussitôt que l'âge de Marie Magdeleine le permettait. La rareté des filles à marier a fait que Jean n'a pu le faire avant.

Mon hypothèse.

Comme Jean Laurens obtint la métairie de Jean Talon, et que son fils est devenu procureur fiscal de Notre-Dame-des-Anges, il n'a pu commettre des fautes qui auraient entaché sa réputation. Jean Laurens n'apparaît pas dans les actes entre 1658 et 1679, je suppose donc que c'est bien Jean Laurens dit le Basque qui est reparti en France. Je crois que Jean Laurens dit le Basque est revenu en Nouvelle-France en surnuméraire et qu'ainsi il n'a pas eu droit à une terre ce qui était l'usage pour les militaires demeurés en Nouvelle-France. Cela l'a poussé à être employé par les fermiers jusqu'à ce qu'il ait suffisamment d'expérience pour bailler la ferme de Jean Talon.

Entre 1668 et 1679, à la mort de Jean Frisons, métayer à la ferme de Jean Talon, Jean Laurens a repris le flambeau en remplacement de ce Frisons. Le 28 novembre 1666, Jean Talon avait obtenu quittance du paiement d'un salaire versé à 10 matelots, ayant fait la traversée avec le Brésé. Est présent comme témoin Jean Frison (notaire Gilles Rageot). Est-ce que Jean Laurens serait venu de France à bord du Brésé? Dans le recensement de 1667, on lit justement que Jean Frisons a 60 ans et habite la ferme de Jean Talon. Avec lui, Nicolas Devé de 25 ans et Simon Cheveret 32 ans. Ils ont la charge de 30 brebis et

30 arpents en valeur. Jean n'y était pas, il s'y est donc retrouvé plus tard.

Aussi un autre fait pourrait expliquer son emploi chez Talon et sa rencontre avec Marie Magdeleine Le Chardon. Un nommé Vincent Beaumont a travaillé en 1670 pour Louis Rouer de Villeray qui était responsable des affaires de Jean Talon. Le 22 juin 1670, Vincent Beaumont se présente devant le notaire pour déclarer un salaire impayé de 160 livres, par sieur de Villeray. À ce moment, Vincent se réengage pour 3 ans, jusqu'en 1674. Sieur de Villeray était membre du Conseil Souverain, commis à l'entrepôt de la Compagnie de la Nouvelle-France et gérant de la ferme Royale. C'était un proche de Jean Talon. En 1674, Vincent Beaumont devient cultivateur à Charlesbourg et sieur de Villeray (notaire Becquet) l'endosse auprès du vendeur de la terre de 40 arpents carrés, ayant une maison et une grange, dessus construites.

Le 8 novembre 1674, ce Vincent Beaumont épouse en seconde noce (notaire Becquet), Marie Bougeant Gongeauté, la mère de Marie Magdeleine Le Chardon, sa première femme étant décédée le 24 janvier 1670. Marie Magdeleine a alors seulement 12 ans, elle et sa mère sont au pays depuis quelque temps.

On peut supposer que Vincent Beaumont connaissait Jean Laurens et qu'ils ont travaillé ensemble à la ferme ou à l'entrepôt. Le mariage de Jean Laurens avec Marie Magdeleine Le Chardon

n'était pas un hasard, probablement en lien avec son amitié de Vincent Beaumont.

Vincent Beaumont meurt le 17 février 1709.

C'est mon hypothèse, à partir des informations que je possède, à vous de faire la vôtre !

Est-ce que le Jean Laurens de 1656 et celui de 1679 sont une seule et même personne ?

Regardons de plus près les actes en notre possession. À son mariage en 1680, Jean Laurens a des parents qui se nomment Dominique Laurens et Marie Bosné. À son décès en 1711, Jean Laurens dit Lorty a 77 ans. Il serait donc né aux environs de 1633-34. Cela est en désaccord avec le recensement de 1681 qui indique 34 ans. Il aurait dû avoir au moins 46 ans. Il est bien avec une Marie Chardon. Tous les actes concernant leurs enfants font état de parents portant les noms de Jean Laurens ou Lortie marié à une Marie Magdeleine Chardon ou Charderesse. Il y a même un acte qui nomme la mère de l'enfant comme étant *Chardon et Charderesse*. Il s'agit bien d'un même couple ayant eu tous ces enfants :

- En 1680, inhumation de Marie Anne, les parents sont : Jean Laurens et Marie Chardresse, fermier à Orsainville ;
- En 1681, baptême de Pierre : Jean Laurent et Marie Chardereel, demeurant à la Petite-Rivière ;

- En 1683, baptême et inhumation de Jean Baptiste (1) : Jean Laurens et Marie Chardon, demeurant la Petite-Rivière ;
- En 1685, baptême de Jean Baptiste (2) : Jean Laurens et Marie L'Echardon, demeurant à la rivière Saint-Charles ;
- En 1687, baptême de Jacques : Jean Laurens et Marie Charderesse ;
- En 1688, inhumation de Jacques : Jean Laurens et Marie Magdeleine Charderesse ;
- En 1689, baptême de Vincent : Jean Laurens et Marie Chardon ;
- En 1691, baptême de Marie Catherine : Jean Laurens et Marie Magdeleine Charderesse ;
- En 1693, baptême de Jean : Jean Laurens et Marie Magdeleine Charderesse ;
- En 1695, inhumation de Pierre :... dit le Basque et... Charderesse ;
- En 1696, baptême de Marie Joseph : Jean de Laurent et Marie Magdeleine Charderesse ;
- En 1700, inhumation de Marie Joseph : Jean de Laurent et Marie Magdeleine Charderesse ;
- En 1701, inhumation de Marie Catherine : Jean Laurens Lortie et Marie Chardon Charderesse ;

- En 1710, inhumation de Joseph Alexis : Bonhomme Lortie, habitant à Gros-Pin.
- En 1711, mariage de Jean Baptiste2 : Jean Laurens et Marie Magdeleine Chardresse, demeurant à Gros-Pin ;
- En 1716, mariage de Jean : Jean de Laurent et Marie Chardresse, de la paroisse de Québec.

Mis à part l'avis des sites spécialisés, je n'ai pas trouvé de preuve qui certifie qu'il s'agit de la même personne. Les informations que je vous donne dans ce livre concernent le Jean Laurens de 1679. Comme la période aux alentours de 1656 n'a laissé que peu de traces, cette question a peu d'effet sur les événements rapportés dans ce livre.

Une autre question a un intérêt : quand le surnom de *Lortie* a-t-il commencé à être utilisé ?

Je n'ai pas trouvé de document pouvant me permettre de connaître l'origine du surnom avec certitude.

C'est en 1701 à l'inhumation de Marie Catherine, le 7e enfant de Jean Laurens Lortie et Marie Magdeleine Chardon, qu'il apparaît.

Cependant, son utilisation ne s'est pas fait de façon uniforme, on retrouve des *Laurent*, des *Laurent dit Lorty*, des *Laurent dit l'Hortie*, des *Ortie* et finalement des *Lortie*. Le dernier patronyme se fixe pour la plupart des branches, vers les années 1880.

L'origine de ce surnom reste un mystère.

Selon le généalogiste Joseph Drouin, *Lortie* serait la contraction de *Laurenti*, appellation latine du XIIe siècle, dont serait issu les *Laurent*. Plusieurs *Laurent* de provenances différentes sont venus s'installer en Nouvelle-France. À mon avis comme Jean Laurens dit le Basque est le seul à avoir pris le surnom de *Lortie*, je doute de cette hypothèse. De plus, le surnom devient *Ortie*, ce qui porte à croire que l'on faisait référence au nom de la plante.

Les militaires de Nouvelle-France avaient souvent un surnom de fleur.

En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats... Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris.

Mais il n'y a pas de trace de la participation de Jean à l'armée de sa majesté.

Il se peut que le surnom ait été influencé par le métier que pratiquait Jean Laurens à son arrivée soit celui de tailleur d'habit. Vers 1671, Jean Talon fit venir en colonie des métiers à tisser. Les filles du pays avaient recours au chanvre cultivé par les habitants pour fabriquer des droguets, des serges, des étamines,

des draps. On se servait de l'ortie pour fabriquer des toiles fortes. Peut-être que Jean était mêlé à cette entreprise.

Jean Talon établit aussi une tannerie au coût de 3000 livres, afin qu'on pût utiliser les peaux pour la fabrication des chaussures. On verra plus loin que plusieurs Laurent-Lortie ont été cordonniers et tanneurs.

Selon Roland Jacob, le surnom *Lortie* proviendrait plutôt de l'endroit où pousse l'ortie en abondance. Peut-être y avait-il un champ d'ortie à la ferme de Jean Talon ? Comme le nom ne semble pas avoir été porté en France par le père de Jean Laurens, on peut croire qu'il se l'est approprié en Nouvelle-France.

Selon N. E. Dionne, le surnom *Lortie* est issu d'une origine différente : *Lorcy*, commune du Loiret, arrondissement de Pithiviers. Comme Jean Laurent a comme surnom *Le Basque*, cette origine représente probablement des gens qui ont porté ce nom ailleurs en France. Ce qui n'est pas le cas de notre ancêtre. Le même auteur donne l'origine du nom *Laurent* : Aurent, commune du département des Basses Alpes, arrondissement de Castellane ; Laurens, commune du département de l'Hérault, arrondissement de Béziers, Languedoc.

Est-ce que l'appellation proviendrait d'une localité près d'Anglet dans les Pyrénées ? Deux endroits ont un nom pouvant s'apparenter à *Lortie* : *Artix* et *Orthez*. Comme au début de la colonie il y avait une douzaine de pionniers nommés *Laurent*, aurait-il voulu se distinguer en précisant le village d'origine de

ses parents ? On remarque que le surnom n'est pas précédé par *de* mais bien par *dit* ce qui indique plutôt un surnom et non pas la provenance. Par contre, Pierre Laurent dit St-Laurent, une autre branche de *Laurent*, était issu de Saint-Laurent au Périgieux.

Pour ce qui est du nom de *Laurens*, il vient probablement du nom d'un saint nommé *Laurent*, défenseur des pauvres, fêté le 10 août. Aussi Jacques Cartier a baptisé le fleuve Saint-Laurent le 10 août 1535.

J'ai trouvé quelques articles intéressants sur l'ortie. En décembre 1933, le journal *Progrès du Saguenay* publie un article, dont voici un extrait.

UN PEU D'HISTOIRE DE L'INDUSTRIE - ... La capture d'un convoi par les Anglais en 1705 força les colons à fabriquer un drap grossier en se servant des seules fibres qu'ils pouvaient se procurer, l'ortie canadienne et l'écorce intérieure du tilleul. Ce sont des événements comme celui-ci qui donnèrent naissance à l'élevage des moutons et au tissage de l'étoffe du pays.

En août 1883, le journal Le Courrier du Canada fait paraître cet article.

CONSEILS PRATIQUES - UTILITÉ DE L'ORTIE. M. le Dr Thorton, qui a fait une étude particulière des propriétés médicinales de nos plantes des champs, dit que la charpie trempée dans le jus d'ortie et portée aux narines, arrête le seignement de nez, quand tous les

autres médicaments n'ont pu le faire. Il ajoute que quatorze à quinze graines de cette plante, réduite en poudre, et prises journellement, guériront l'enflure du cou connue sous le nom de goïte ou goète sans qu'il en résulte la moindre altération de la constitution.

En août 1883, le journal Le Courrier du Canada fait paraître cet article.

COLONNE AGRICOLE - LES ORTIES COMME ALIMENT DU BÉTAIL. Un cultivateur très expérimenté, nous disait dernièrement: Ma ferme se trouve près d'un bois; cette situation me fournit des orties en quantité considérables; mais si je n'en avais pas, je crois que j'en sèmerais. Depuis plusieurs années, je donne ces orties à mon bétail et surtout aux porcs, et j'ai pu constater que ce fourrage vaut les meilleurs et me donne un rendement qu'aucun autre ne peut atteindre...

On peut constater par ce tableau que la richesse de l'ortie en éléments nutritifs précieusement dépasse considérablement celle des autres foins. Elle est presque le double du foin ordinaire en albumine, et en graisse presque le triple.

Quant aux foins de légumineuses qui sont les plus riches, l'ortie les dépasse tous de plus d'un quart de leur valeur en albumine, et sa richesse en graisse est plus que doublée...

À eux de voir quelles dispositions ils pourraient prendre pour l'utiliser sans craindre les inconvénients inévitables d'une plante aussi envahissante que l'ortie.

Une ortie : Plante herbacée à feuilles dentées, couvertes de poils fins, qui libèrent un liquide irritant (acide formique) au simple contact de la peau. Référence : Ortie - Türkçe: İlbaharda Amanos Dağlarında tohum vermiş Isırgan Otu - auteur Albatu 02 sur Commons.wikimedia.org



Le test d'ADN-Y

Aujourd'hui, la généalogie est appuyée par les analyses de l'ADN. Habituellement, les entreprises spécialisées offrent trois tests.

- Le premier est le test le plus populaire, celui de l'ADN autosomal. Les résultats dépendent de l'origine des participants et de leur nombre. Avec le temps, ce test deviendra de plus en plus fiable déterminant le pourcentage des origines d'une personne.
- Le second test est celui de l'ADNmt ou mitochondrial. Une mitochondrie est transmise de mère à enfant depuis le début des temps. Cela permet de connaître l'haplogroupe d'origine d'une personne.
- Le troisième test est celui qui est le plus pertinent pour ma recherche. C'est celui d'ADNy ou chromosome Y. Le chromosome mâle est transmis de père en fils. J'ai donc le même chromosome Y que Jean Laurens dit le Basque. Il existe trois niveaux de précisions offert par FamilyTreeDna : le test de 37 STR (\$120), le test à 111 STR (\$250) et le test à 700 STR (\$450), celui que j'ai choisi. Le STR est le nombre de marqueurs analysés.

Les résultats sont difficiles à interpréter et j'ai donc pris contact avec le groupe Québec ADN du site FamilyTreeDna. Ce groupe consolide les résultats des Québécois descendants des pionniers

de la Nouvelle-France afin de faire des croisements. La triangulation des tests permet de confirmer le SNP (single-nucleotide polymorphism) d'un pionnier.

Lorsque j'ai reçu mes résultats, j'apprends qu'une autre personne issue de Jean Laurens dit le Basque, avait aussi fait le test. Michel Lortie a le même arrière-grand-père que moi. Il manque cependant un troisième joueur afin de compléter la triangulation. Le résultat du test ADNy donne aussi l'information du nombre de distances génétiques entre Michel et moi (2 steps). Une distance génétique réfère au nombre de STR différents entre deux individus; si Michel sur 111 en partage 109 identiques à moi, on dira que la distance génétique est de 2.

Michel a un SNP égal à I-P37, résultat du test à 37 STR, j'obtiens le même résultat. Cependant ayant fait le test à 700 STR mes résultats m'amène plus loin, soit le SNP FTB21046. Lorsque la triangulation sera complétée, on pourra confirmer le SNP de Jean Laurens dit le Basque. Le site de FamilyTreeDna donne la hiérarchie des SNP, donc leur évolution dans le temps. Voici celle entre I-P37 et I-FTB21046.

- I-P37, 21 000 ans; I-CTS595, 18 400 ans; I-M26, ? ans; I-PF3981, ? ans; I-CTS1132, ? ans; I-L160, 7 900 ans; I-PF4088, 5 800 ans; I-CTS1758, 5 600 ans; I-Y2177, 5 400 ans; I-CTS11338, ? ans; I-CTS787, ? ans; I-Z125, ? ans; I-Z102, ? ans; I-Z113, 2 100 ans; I-FT59019, ? ans; I-Y55233, 1600 ans; I-A18463, 1600 ans; I-FTB21046, ? ans.

Cette suite s'explique par la mutation du chromosome Y à travers les âges.

Actuellement les données de comparaison ne montrent aucun porteur du SNP FTB21046, à part moi. Il n'y a probablement aucun individu du territoire basque ayant passé le test. Plus il y aura de participants plus des croisements apparaîtront. Les porteurs du SNP I-A18463 ayant passer le test, se retrouvent surtout dans les pays suivants: France; Brésil; Portugal.

Le tableau des croisements donne trois individus.

- Michel Lortie, distance génétique de 2, SNP I-Z113, ancêtre France;
- Antonio Lopes Sampaio, dist. gén. de 9, 12 STR différents sur 636, SNP I-FT217645, ancêtre Brésil;
- Joe Fagundes III, dist. gén. de 10, 11 STR diff. sur 574, SNP I-Z5682, ancêtre Portugal.

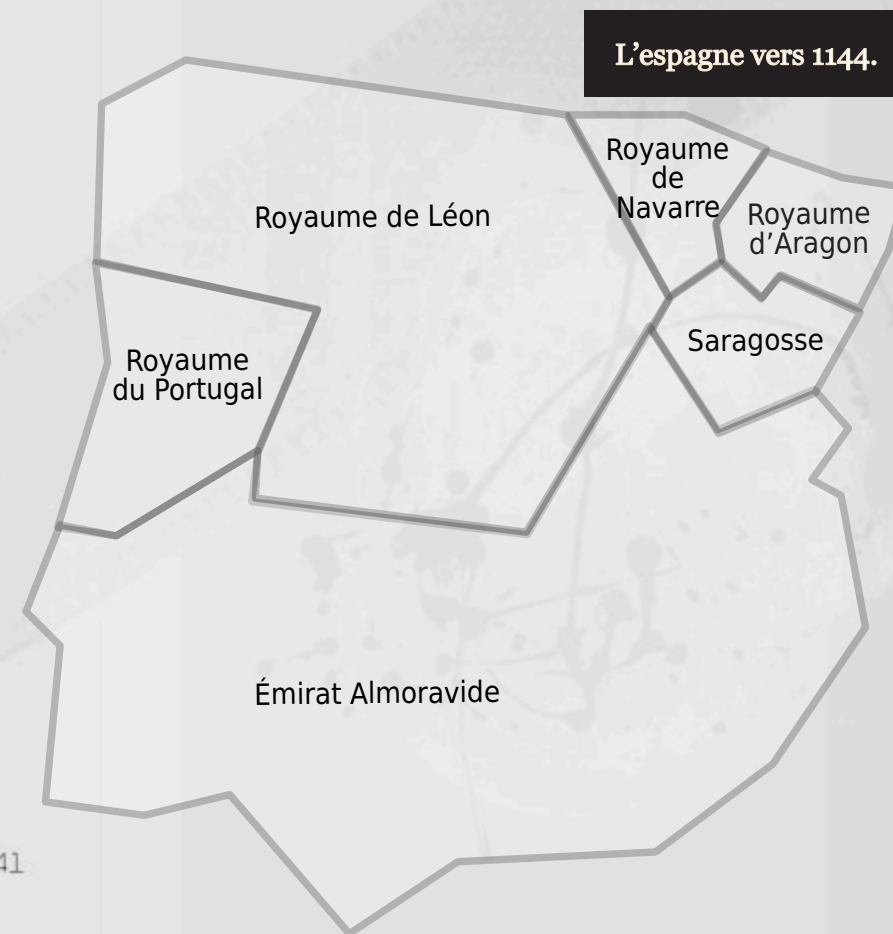
En prenant pour acquis que les Brésiliens sont d'origine portugaise, on peut déduire que Jean Laurens a véritablement des origines basques. Et qu'une branche plus ancienne provient du Portugal.

Selon les calculs du site, la probabilité que le brésilien et moi ayons un ancêtre commun à l'intérieur des 20 dernières générations est de 98,5 %. La probabilité que le portugais et moi ayons un ancêtre commun à l'intérieur des 20 dernières générations est de 98,2 %.

Le nombre de génération me séparant de Jean Laurens dit le Basque est de huit, sur une durée d'environ 325 ans. Une règle de

trois nous donne à peu près 800 ans me séparant de cet ancêtre commun au Portugal. Ce qui réfère à la période des années 1150 à peu près, l'époque des croisades. Le royaume du Portugal est alors moins étendu qu'aujourd'hui. Les Ibères occupent le sud de l'Espagne. On peut penser qu'une partie de la population pouvait circuler librement dans le royaume de Léon qui occupe le nord du Portugal et se rend à l'est jusqu'au royaume de Navarre, pays des Basques.

Je devrai creuser davantage les résultats pour bien comprendre ce que cela signifie.



Jean Talon



On ne peut parler de Jean Laurens sans parler de Jean Talon intendant en Nouvelle-France, et comte d'Orsainville puis baron des Islets. À son retour en Nouvelle-France, Jean Laurens travaille pour ce fameux personnage.

Pour comprendre dans quel environnement Jean Laurens a vécu dans les années 1670, allons voir de qui il s'agit.

Jean Talon

En 1665, arrivée en Nouvelle-France à bord du Saint-Sébastien, Jean Talon est nommé intendant de la Nouvelle-France. Il y reste jusqu'en 1668, et obtient une partie de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, qui appartenait aux Jésuites (acquise en 1626). Les Jésuites étaient installés à la jonction de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Lairet, dans un bâtiment de treize mètres sur neuf.

Voici un extrait des écrits de l'abbé Couillard-Després expliquant l'arrivée de Jean Talon en 1665 :

M de Tracy, lieutenant-général du Roi, s'embarque avec quatre compagnies à La Rochelle, sur deux navires, le Brésé et le Téron, à destination de Cayenne. La flotte fait escale à l'Île Madère et au Cap Vert, les Portugais reçoivent les Français magnifiquement. À Cayenne, M de Travericy somme le gouverneur de rendre l'Île

Référence : Jean Talon (1625-1694), statue de la façade de l'hôtel du Parlement, Québec - 2009 - auteur Jean Gagnon - sur commons.wikimedia.org

au Roi de France, ce qu'il fait sans difficultés. Ayant visité les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, le 25 avril il met à la voile en destination du Canada et il accoste à Québec le 30 juin. Toute la population canadienne et le clergé, ayant à sa tête l'illustre Mgr de Laval, se rendent au devant de M de Tracy qui porte le titre de vice-roi de la Nouvelle-France. La réception est grandiose; jamais depuis la fondation du pays pareil déploiement militaire ne s'est vu. Les quatre compagnies des régiment de Chambellé, d'Orléans, du Poitou, de Broglie, qui accompagnent le vice-roi, se joignent aux quatre premières arrivées quelques jours auparavant sur le vaisseau Le Gagneur. Le 18 juin, le 19 juin et le 12 septembre, huit autres compagnies viennent renforcer les troupes royales. M Jean Talon appelé à l'intendance du pays, met pied à terre en compagnie de M de Courcelles le nouveau gouverneur. Le régiment compte douze cents soldats d'élite. Les Canadiens sont dans la jubilation. La venue de tant de beaux militaires met la joie dans tous les cœurs. On se prend à espérer en des jours meilleurs.

À partir de 1666, Jean Talon n'est pas en bon terme avec les Jésuites et Mgr de Laval évêque de Québec. Plus tard, il favorise l'implication des pères récollets.

En 1666, Jean Talon effectue un recensement systématique de la population. Il s'est en outre chargé lui-même d'une bonne partie des visites, allant de porte en porte. Il a inscrit tous les habitants de la colonie, en indiquant leur nom, leur âge, leur profession, leur état matrimonial et leur lien avec le chef de la famille au sein de laquelle ils vivaient. Ce recensement visait également à

évaluer les richesses industrielles et agricoles de la colonie, la valeur des ressources forestières et minérales locales ainsi que le nombre d'animaux domestiques, de seigneuries, d'immeubles publics et d'églises. Il a permis de dénombrer 3 215 habitants d'ascendance européenne, soit 2 034 hommes et 1 181 femmes.

Jean Talon est entreprenant et veut développer le territoire. En 1666, il réunit des marins pour travailler à la pêche du loup-marin, celle-ci permet de fournir l'huile à tout le pays. En 1672, Talon accapare une partie de la seigneurie de Percé appartenant à la famille Denis. Ceux-ci y exploitent la pêche depuis déjà une génération. À ce moment Pierre Denis est le gérant de l'entreprise qui n'est pas très profitable. Talon envoie par la suite neuf hommes à la pêche à la morue. Est-ce que Jean Laurens aurait pu y vivre, et être revenu lorsque l'industrie déclinait ?

Afin d'accélérer la colonisation, Jean Talon établit trois sites : le Bourg-Royal, le Bourg-la-Reine et le Bourg-Talon.

Au moment du retour (on fait l'hypothèse ici qu'il est retourné en France en 1657 et qu'il est revenu vers 1665.) de Jean Laurens dit le Basque, la ville de Québec est inondée de soldats venant chasser les Iroquois. De 1608 à 1660, la colonie est surtout composée d'hommes occupés par le commerce. Les quelques colons cultivant les terres n'ont pas tous une famille. La colonie subit donc un changement important à l'arrivée de ces soldats et des filles du Roy qui viendront bientôt.

Jean Talon achète trois terres contiguës sur les bords de la rivière Saint-Charles : la terre de Louis Blanchard le 9 septembre 1667 (notaire Rageot) ; la terre de Thomas Touchet le 15 janvier 1668 (notaire Rageot) ; un domaine de Guillemette Hébert veuve de Guillaume Couillard le 17 janvier 1668 (notaire Gilles Rageot). Ces terres faisant partie du *fief des Îlets* sont devenus par la suite, le comté d'Orsainville.

En 1667, le régiment retourne en France et laisse 400 soldats et 30 officiers sur place. Certains officiers recoivent une seigneurie, les sergents obtiennent une allocation de 150 livres tandis que les soldats recoivent 100 livres.

C'est en 1667, que Jean Talon emploie un fermier pour exploiter ses terres, Jean Frisons 60 ans et sa famille y habitent. À quel moment Jean Laurens a-t-il aidé ou remplacé Jean Frison ? Je n'ai pas trouvé trace de décès concernant ce Frisons.

Jean Talon est nommé à nouveau intendant de 1670 à 1672.

Le 31 août 1670 (notaire Becquet), Jean Talon achète à Guillaume Fournier une autre portion de terre près de la rivière Saint-Charles. On écrit :

Un Fief scis en la petite Riviere... Et une habitation qui est sur le dit fief... Contenant quatre arpens de front servant de manoir sur laquelle Il y a maison, grange, estable, jardin et quelques terres en labour.

Le 22 octobre 1670 (notaire Becquet), Jean Talon embauche comme serviteur, pour 4 années, le fils de Pierre Lepetit. Le père du petit René Jacques âgé de 13 ans a la responsabilité de le retrouver s'il s'échappe et de le ramener.

Le 25 janvier 1671 (notaire Becquet), Jean Talon prend entente avec Thomas Touchet, charpentier de Beaupré, pour la livraison le 24 juin de 2000 pieds de bois de charpente.

Ordonnances de la prévôté de Québec

À la lecture des documents de la prévôté de Québec, on découvre des histoires originales.

À la prévôté de Québec, une ordonnance est édictée le 20 juin 1667 :

qu'il est important pour le bien public... soit exécutée par les propriétaires des terres sur lesquelles il y a des Chardons les faire couper dans la fin du présent mois afin que venant à graine ils n'en rapportent la graine es lieuse qui en sont infectés. Nous avons en escécution de la ditte ordonnance ordonné et ordonnons aux propriétaires des terres sur lesquelles il y a des chardons de les couper entierement chaque année et ce dans la fin du présent mois en sorte qu'il n'en reste aucun a couper même dans les chemins qui passent sur leurs terres sous peine de trente sols d'amande par arpent par tous qui seront gastés et que cause qui ont moins la valeur d'un arpent paieront néanmois pour un arpent.

À la prévôté de Québec, une séance a lieu le 30 juin 1667. Sont présents : Anne Ardoin, veuve de Jacques Badeau ; Jeanne Badeau, femme de Pierre Parent ; Germain Langlois qui appelle de la sentence qu'ils ont reçue le 3 mai à la Cour seigneuriale de Beauport. Nous verrons plus loin que chaque seigneurie a sa Cour et que la prévôté est une Cour supérieure qui traite les appels des Cours inférieures. Pierre Dumesnil domestique de sieur Giffard, est défendeur. Ceux-ci ayant été

« condamnés à de grosses sommes et réparation d'honneur, et intérêts civils... laquelle arrivée entre deux personnes qui se sont pris pour des cochons ».

Le Dumesnil dit

« a esté maltraité par les dits Langlois, La Veuve Badaud et le dit Parent après quelle arrivée des cochons et quelques paroles qui furent dittes par le nommé Avisse à luy Dumesnil, lequel ayant fait quelques esponse au dit nommé Avisse, auroit la parole et diroit jeté sur luy qui estoit assis et l'auroit jeté par terre sans avoir desfense de luy Dumesnil et auroit esté fort maltraité par le dit Langlois, et ensuite par le dit Parent, et iceluy auroit donn qualeques coups de bastons, Et la ditte Veuve Badaud auroit donné quelques soufflets et coups par le visage, Et nous a dit le dit deffendeur que le dit Sieur Giffard ne prend ni n'a voulu prendre interets en la ditte Affaire ».

Isaac Bedard confirme les dires des demandeurs et ajoute

« le dit Dumesnil se seroit retirée sans autre blessure que d'avoir le nez plein de sang, et un petit coup contre l'œil pour s'estre coigné contre la Cheminée. Et qu'en sortant luy Dumesnil auroit bu un coup ou deux d'eau de vie et ne scaict Combien avec Francois Allard serviteur domestique de la dite veuve Badaud ».

Dumesnil réplique

« a bu avec le dit Francois Allard un coup seulement ce qui a esté dit par la ditte Veuve Badaud ».

La veuve Badaud répond

« la ditte querelle est arrivée pour des cochons ».

Parent et veuve Badaud donnant des explications à ce sujet. Francois Allard ajoute

« que leurs cochons ne font point de dommages aux grains Et demande que selon la coutume de les laisser sur la grève ».

Dumesnil répond

« que le dit Sieur Giffard son maître luy commande de les Chasser de dessus ses prairies ».

La Cour de Beauport avait ordonné que la veuve Badeau et Jeanne Badeau, demandent pardon à genoux au sieur Giffard, et paient 129 livres de frais de justice. La prévôté ordonne que Germain Langlois, Anna Ardouin [veuve Badeau], Jeanne Badeau [fille de la veuve] paient une amende de 20 livres applicable en moitié aux pauvres de l'Hôpital et moitié à Pierre Dumesnil. Par contre, on accorde le droit

« pour avoir liberté de la grève pour leurs cochons ainsy qu'il s'est toujours partiqué aux quartiers de nostre dame des Anges... ou les terres labourables sont fermées de Clostures d'accord mutuel du public ».



Sur cette page le portrait de Jean Talon. Référence : Portrait de Jean Talon par Claude Francois - Monastère des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec - sur commons.wikimedia.org.

Sur la page de droite, une partie de la transcription du rapport de la prévôté de 1667. Référence : Archives BANQ.

par le dit juge de Beauport la quelle
arrivée l'entée deuse personnes qui
se sont pris pour des Cochons. Et
que par le dit deffendeur a esté
dit qu'il a esté maltraité par les
dits Langlois La Veuve Badaud
et le dit Parent après quelle arrivée
des Cochons et quelques paroles
qui furent dites par le nommé
Avoisre à luy Dumesnil, le quel
ayant fait quelque réponse au dit
nommé Avoisre, auroit la parole et
seroit jeté sur luy qui estoit assis
et l'auroit jeté par terre sans avoir
desfense de luy Dumesnil et auroit
esté fort maltraité par le dit le
dit Langlois, et ensuite par le dit
Parent, et i celuy auroit donne quel-
ques Coups de bastons, Et la ditte
Veuve Badaud auroit donne
quelques soufflets et Coups par le
visage, Et nous a dit le dit deffen-
deur que le dit sieur Giffard ne
prend ni n'a voulu prendre intérêt
en la ditte Affaire.

Parties Cuyes et Cuy Isaac
Bedard le quel après serment
nous a dit que le Contract au dire
du dit deffendeur en appel est

est vray, et qu'il a esté maltraité par
le dit Langlois, le dit Père Parent,
avec un gros baston, Et auroit receu
quelques soufflets de la ditte Veuve
Badaud, mais qu'il auroit esté aussi
tost séparé que la quelle veuve Badaud
estoit venue pour des Cochons, La quelle
finie le dit Dumesnil se seroit retiré
sans autre blessure que d'avoir le nez
plein de sang, et un petit coup contre
l'œil pour s'istie coigné contre la
Cheminee. Et qu'en sortant luy Dumesnil
auroit bu un coup ou deuse d'eau de vie
et ne scaiet Combien avec François Allard
serviteur domestique de la ditte veuve
Badaud. Et par le dit Dumesnil
a bu avec le dit François Allard un
Coup seulement ce qui a esté dit par la
ditte Veuve Badaud. Et attendu que
la ditte quelle querelle est arrivée pour
des Cochons la dit Veuve Badaud et le
Parent nous enquis du sujet qu'ils
ont de se defendre de dit Dumesnil
pour les Cochons. Et a esté dit par
le dit par le dit François Allard
serviteur domestique de la ditte
Veuve Badaud que leurs Cochons
ne font point de dom m agis avec
grains Et demande que selon la
Coutume de les laisser sur la grève

Seigneurie Notre-Dame-des-Anges

Recensements

En février 1666, afin de percevoir les taxes de façon équitable, Jean Talon fait faire un recensement. Il fut fait dans le mois de février et mars. Il donne les noms des prêtres qui habitaient le séminaire de Québec, des Pères Jésuites du collège de Québec, des religieuses ursulines avec leurs élèves et domestiques, des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu avec tout le personnel de leur maison, et de tous les chefs de famille de la ville avec les noms et l'âge des femmes et leurs enfants. Québec comptait alors moins de 100 familles. Il apprend qu'il y a 3215 personnes en Nouvelle-France : 625 à Montréal ; 547 à Québec ; 455 aux Trois-Rivières ; 452 à l'île d'Orléans ; 533 le long de la Côte-de-Beaupré ; 185 à Beauport ; 140 près de la mission de Sillery ; 112 dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges appartenant aux pères Jésuites, incluant le long de la rivière Saint-Charles et Charlesbourg.

On compte : 18 marchands, 16 bourgeois ; 3 notaires ; 5 chirurgiens ; 4 huissiers ; 3 instituteurs ; 36 charpentiers ; 11 boulangers ; 7 bouchers ; 20 cordonniers ; 32 maçons ; 27 menuisiers ; 30 tailleurs ; 8 tonneliers ; 5 pâtisseries ; 9 meuniers ;

3 serruriers ; en plus du clergé, des fonctionnaires, des cultivateurs et d'environ 1200 soldats.

Il n'y a pas de trace de Jean Laurens dit le Basque dans ce recensement, cependant sur celui de 1667 est inscrit un Jean Lortie ou Fortie âgé de 30 ans, vivant avec une Geneviève du même âge, sans nom de famille, à la *Coste de Notre-Dame-des-Anges* à Québec. Il a une terre d'un arpent. Ce pourrait-il qu'il s'agisse de notre Jean Laurens, l'âge correspond ? Comment expliquer qu'il vive avec une femme sans que ce soit rapporté lors de son mariage ? Était-ce une Amérindienne ? Était-ce une parente ?



Jean Lortie 30
Geneviève 30

Le recensement de 1667 ne diffère pas beaucoup de celui de 1666. Il fut probablement entrepris pour corriger les erreurs et les oublis du précédent.

La métairie

Vincent Beaumont arrive en Nouvelle-France en 1674, on verra plus loin qu'il tisse des liens avec Jean Laurens. Le 13 novembre de la même année, Vincent épouse Marie Bougeant Gongeauté, future belle-mère de Jean Laurens. Jean n'est pas cité dans les témoins du mariage de Vincent, ce qui laisse croire qu'il n'était pas encore des relations à ce moment-là.

Selon Michel Langlois, le 7 novembre 1679 Jean Laurens dit le Basque se présente devant le notaire Becquet, et s'engage pour trois ans comme fermier pour Jean Talon. Il connaissait déjà bien cette ferme, car y demeurant depuis plusieurs années. La plupart des contrats avaient une durée de trois ans, on peut supposer que Jean Laurens était au pays depuis au moins 1676.

On peut aussi penser que vu son âge, il ne souhaitait pas défricher une terre. À son retour, il a donc dû travailler comme journalier.

Il se voit confier la métairie de Jean Talon située sur le bord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis du Couvent Notre-Dame-des-Anges. Cette métairie n'était autre que la terre du manoir seigneurial et consistait en une maison logeable, une grange, une écurie, une étable, une boulangerie, une cour et un jardin, des terres labourables, un pré et un bois.

En plus, le fermier est responsable de la garde et des soins de 4 bœufs de service, 14 vaches mères et plus de 16 arpents de terre situés à Québec, joignant les terres du sieur de Villaray.

Le tout avait été auparavant inventorié, et Jean Laurens se voyait mettre entre les mains, des valeurs importantes, soient 1,752 livres 10 sols en bestiaux, et 355 livres en meubles, pour un total de 2,107 livres 10 sols. Pour ce bail, Jean Laurens déboursait 6700 livres annuellement.

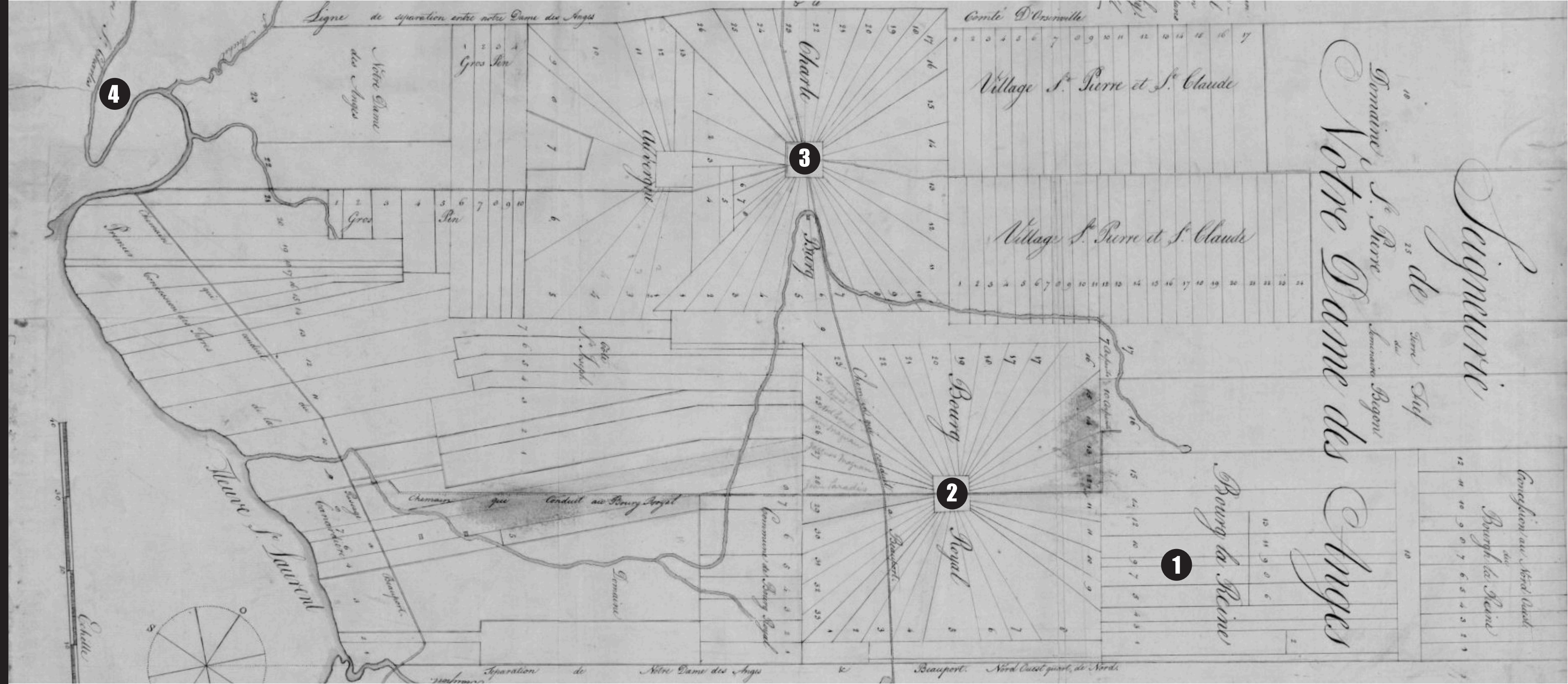
Selon Thomas Chapais, auteur d'une biographie de Jean Talon, le fief de Jean Talon était composé des terrains actuels du parc Victoria et de l'exposition de Québec.

Il y fit bâtir une grande maison (pavillon) avec une grange et autres dépendances. Il y fit faire des travaux considérables de sorte qu'en peu de temps on vit sur ce domaine des terres en culture et en labour, des prairies, des jardins, toute une florissante exploitation agricole... Je la puis dire la plus considérable du pays.

Le comté d'Orsainville avait à l'origine une lieue sur la rivière Saint-Charles et quatre lieues de profondeur. Par la suite, la lieue de front fut réduite à un quart de lieue (1 lieue = 4,82 km).

Selon J. Edmond Roy, auteur de *Justice seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges*, l'emplacement de la maison de campagne de Jean Talon était à droite du manoir seigneurial des Jésuites de *Notre-Dame-des-Anges* et en face de l'Hôpital général (qui au départ en 1635 était le collège des Jésuites, puis en 1670 était devenu le collège des Récollets, et finalement en 1693 se transforme en un hôpital).

Plan de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges vers 1754. Le nord est à droite. En 1, le Bourg la Reine. En 2, le Bourg Royal. En 3, Charle Bourg. En 4, le domaine de Jean Talon. Référence : Plan de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges - copié par J. McCarthy d'après l'original de Ignace Plamondon - vers 1754 - BANQ E21,S64,SS5,SSS17,P58.



La Seigneurie *Notre-Dames-des-Anges* va se développer et en 1709, elle aura le découpage suivant :

- A. Petit village ;
- B. Commune du Bourg-Royal ;
- C. Bourg-Royal (inclus Bourg-Talon) ;
- D. Bourg-la-Reine ;
- E. Gros-Pin ;
- F. Petite Auvergne, l’Auvergne ou Saint-Jérôme ;
- G. Charlesbourg (Trait-Carré ou Saint-Charles) ;
- H. Saint-Pierre ;
- I. Saint-Claude ;
- J. Saint-Joseph ;
- K. Saint-Bonaventure ;
- L. Saint-Bernard ;
- M. Saint-Romain ;
- N. Saint-Jacques (ou La Misère) ;
- O. Saint-Martin ;
- P. Pincourt ;
- Q. Petit-Saint-Anthoine ;
- R. Grand-Saint-Anthoine ;
- S. L’Ormière.

Le forme géométrique de couleur gris montre l’emplacement approximatif des terres de Jean Laurens dit le Basque, qu’il divisa et céda à ses fils. Référence : Carte du gouvernement de Québec : levée l’année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Pontchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d’estat par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne - Gédéon de Catalogne, Arsène Edmond Brisset Courchesne, Jean Baptiste Decouagne, Jérôme Phélypeaux comte de Pontchartrain - domaine public.



Selon Wikipédia, les trois terres achetées seraient situées près du parc Victoria. Et Talon aurait aussi acheté le domaine de l'Espinay qui va jusqu'aux terrains d'Expo Québec.

Selon René Cloutier, auteur du livre *L'établissement de la seigneurie d'Orsainville*, la ferme de Talon fait partie du domaine des Jésuites, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. On écrit :

C'est à l'embouchure du petit ruisseau Lairer, sur la pointe de terre qui s'avance dans la rivière Saint-Charles et domine toutes les prairies d'alentour, que les Jésuites avaient fait construire leur maison domaniale. Ils avaient pour voisin, sur la rive gauche du Lairer, un Gascon du nom de Landron qui possédait, là, une briqueterie fort achalandée dans son temps. À quelques cent verges à droite du manoir, presque en face de l'Hôpital général, s'élevait la maison de campagne de l'intendant Talon, au milieu de grands jardins et de parterres dessinés par un Le Nôtre quelconque de l'époque.

Dans un procès-verbal de la prévôté de Québec de 1668, on décrit sommairement la propriété de Talon, ancienne propriété de Louis Blanchard :

« au sud La Rivière Saint Charles... sur lequel il ya environ trente arpents de terre labourable Et ensemble La maison, grange estable jardin et houblonnière ».

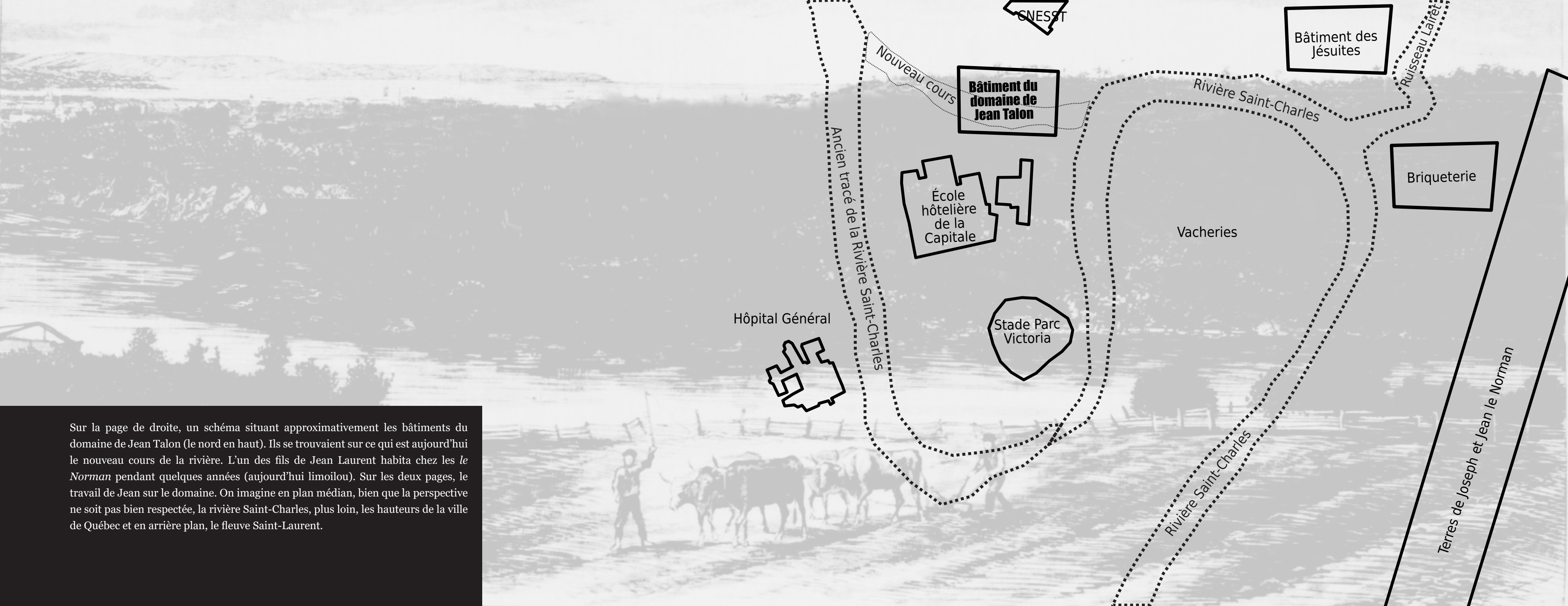
Carte de Jean Baptiste Franquelin vers 1670. En Z, le village de Beauport. En 3, la rivière Saint-Charles. En 4, les Hospitaliaires (Hôpital Hôtel-Dieu-de-Québec). En 5, la brasserie de Talon. En 6, l'évêché (Cathédrale Notre-Dame-de-Québec). En 15, les Récollets (L'Hôpital-Général-de-Québec). En 16, la ferme des Ilets. On voit bien que Jean Talon avait accès à une barque de passage lui permettant de traverser la rivière les pieds au sec. Référence : L'entrée de la Rivière du St Laurent, et la ville de Québec dans le Canada - Franquelin Jean Baptiste (1650-17..) Cartographe présumé - 1670 /1693 - Bibliothèque nationale de France département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 6 P 1 D - domaine public.

À partir de ces textes et d'une carte donnant l'ancien tracé de la rivière Saint-Charles, j'ai tout de même fait une tentative de localisation.

Je situe la ferme de Jean Talon au nord du terrain de l'Hôpital général. Ceci en considérant :

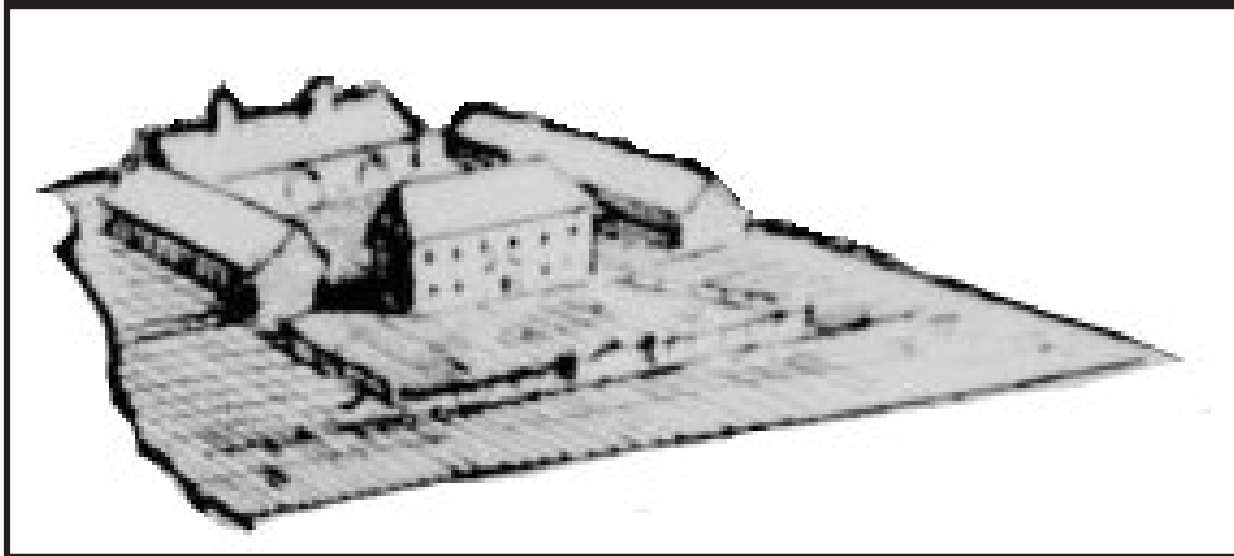
1. l'ancien tracé de la rivière Saint-Charles ;
2. l'emplacement de la briqueterie sur la rive est du ruisseau Lairer ;
3. l'emplacement du domaine des Jésuites sur la rive ouest du ruisseau Lairer.





Sur la page de droite, un schéma situant approximativement les bâtiments du domaine de Jean Talon (le nord en haut). Ils se trouvaient sur ce qui est aujourd'hui le nouveau cours de la rivière. L'un des fils de Jean Laurent habita chez les *le Norman* pendant quelques années (aujourd'hui limoilou). Sur les deux pages, le travail de Jean sur le domaine. On imagine en plan médian, bien que la perspective ne soit pas bien respectée, la rivière Saint-Charles, plus loin, les hauteurs de la ville de Québec et en arrière plan, le fleuve Saint-Laurent.

Sur ce dessin, ce à quoi pouvait ressembler le domaine des Islets vue de l'Hôpital-Général.



La pointe de terre au sud de la rivière est aujourd'hui la Pointe-aux-lièvres. Sur les anciennes cartes, elle se nomme *La Vacherie* et servait de prés aux vaches.

Sur la carte page 53, on voit un chemin qui se rend de la ferme de Jean Talon (16) vers la haute-ville en passant par une traverse en radeau ou barque. Ce chemin

semble suivre la rue Saint-Vallier et la côte du Palais. Jean Laurens dit le Basque devait donc traverser la rivière pour aller en ville. On remarque que la propriété est d'envergure et qu'il fallait probablement plusieurs hommes pour l'entretenir.

Vers 1668, Jean Talon avait fait construire une brasserie qui fournissait mille barriques de bière pour les Antilles et deux milles pour le Canada. Pour fabriquer cette quantité de bière, il fallait 12 000 minots de grains par année. Pour ce faire, Jean Talon a fait planter dans la terre des Islets 6000 perches de houblon qui produisait une qualité aussi bonne que celui des houblonnières de Flandre. On peut croire que Jean Laurens en tant que métayer, devait superviser cette plantation.

La carte de 1686-87 de Robert Villeneuve (à la section de la famille de Jean Laurent et Marie Louise Choret), situe très précisément les bâtiments de la ferme de Jean Talon et confirme mon hypothèse.

Il y avait quatre bâtiments et quatre carrés de culture au sud de celles-ci. Aujourd'hui, ces bâtiments se trouveraient aux environs du terrain de l'école hôtelière de la Capitale. Jean Laurens dit le Basque devait traverser la rivière pour aller en ville.

Le dénombrement de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges en 1678

Le 15 octobre 1678, un dénombrement des propriétaires de la seigneurie est déposé devant le notaire. Le révérend père Claude Dablon supérieur général des missions des Jésuites, et recteur du Collège de la ville de Québec, le dépose. Ce dénombrement est exigé par Jacques Duchesneau Conseiller du Roy et intendant de Justice en Nouvelle-France.

On écrit :

Laquelle seigneurie conciste en une lieue de terre de front sur lembouchure de la dite rivière Saint Charles vis-à-vis de cette ditte ville de Québec, a prendre du second ruisseau qui est au dessus de la rivière Lairet, jusqu'à la petite Rivière appelée nostre dame de Beauport lcelle excluse et quatre lieues de profondeur avec les bois, prez, lacs, rivières, estangs, droict de pesche sur les dites Rivières vis-à-vis de la ditte Seigneurie primativement a tous autres, mesme les prez que la mer couvre et descouvre a chasque marée dont le dict College de Québec, cest réservé pour domaine ce qui est cy après déclaré & la plus grande partie du surplus concede a cens & rente, ainsi qu'il en suit.

Le lundi 22 février 1683, le gouverneur Lefebvre de La Barre émet une ordonnance qui permet aux habitants de Notre-Dame-des-Anges de s'assembler pour convenir d'un chemin permettant de se rendre aux habitations.

Le 29 septembre 1685, on rapporte que deux femmes se noient au passage de la rivière Saint-Charles : Marie Dauphin, la jeune

épouse de Jean Giroux de la seigneurie de Beauport, et Catherine Huppé, de Bourg-Royal, épouse de Paul-François Chalifour. Ce dernier, fils de Paul, évite la noyade de justesse. On écrit :

se sont noyées sur les huist heures du matin, venant a quebecq et passant dans le canot du passage de notre Dame des Angés... avons trouvé presque basses marée les susdit cadavres, Et nous a été dit par jean badeau, pierre chalifour Et Raphael Giroux estre les dites femmes des dits chalifour et giroux lesquels cadavre ne nous ont pas apparu avoir esté muny de coups, mais seulement noyées ainsi qu'il nous a esté dit par le dit paul francois chalifour quy estoit dans le canot lorsque sa dite femme a esté noyée y ayant venue passé perdre la vie...

Plusieurs habitants prendront la décision de ne plus aller faire moudre leur grain au moulin banal de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges situé du côté sud de la rivière. Sur la carte de Franquelin, on voit le moulin près du passage (3). On comprend que les habitants venant de la Canardière (en haut du 3) ne puissent traverser à tout moment de l'année, surtout au printemps. Ils doivent utiliser une barque ou une barge lorsque la rivière Saint-Charles ne peut être traversée à gué.

Il n'y a pas de pont qui permette de traverser la rivière Saint-Charles. Trois passages sont pourtant aménagés : le premier se trouve vis-à-vis l'Hôpital-Général ; le second au pied de la rue de la Couronne et le troisième près du Palais de l'intendant, sur le site du parc Cartier-Brébeuf. Au passage de l'Hôpital-Général, un câble est tendu d'une rive à l'autre sur la rivière et le bac sert uniquement aux fermiers de cette communauté. Le passage

public est à l'emplacement du pont Drouin, construit en 1912. Au 17e siècle, ce passage est opéré par un homme nommé Gilles Quesnel, qui a obtenu des Pères Jésuites cet affermage. En 1667, les Jésuites ont acquis le droit exclusif d'établir un bateau traversier pour le public.

Le vendredi 15 août 1692, Mgr de Saint-Vallier est de retour de France. Le samedi 13 septembre, il prend possession du couvent Notre-Dame-des-Anges situé près de la rivière Saint-Charles. Celui-ci appartenait aux Récollets. Mgr de Saint-Vallier désire y établir son nouvel Hôpital Général. Le mardi 30 septembre, les filles de la congrégation s'y établissent.

En 1695 dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, les Jésuites créent la commune du Bourg-Royal au sud du Bourg-Royal, dans ce qui devait être une partie du Bourg-Talon (la commune deviendra plus tard le rang de la Commune, puis la rue des Érables, et enfin, la rue du Vignoble).

En 1702, les religieuses de l'Hôpital Général se font construire un moulin à eau (il manquera souvent d'eau et sera remplacé par un moulin à vent).

Le 22 mai 1705, une ordonnance de « *la garde des bestiaux* » est proclamée à la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Il est maintenant interdit

« *de laisser vaquer les bestiaux sur les grains et prairie de leurs voisins à peine de payer le dommage qui se trouvera fait et l'amende ordinaire* ».

En juillet 1705, les chemins de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges sont en très mauvais état :

« *... que les chemins pour aller et venir de quebec au village de Charlesbourg, la petite auvergne, St Claude, St Pierre, le petit et le grand St Anthoine, St Jacques et St Martin, tous dependants de la seigneurie de notre dame des anges, estoient sy deffaicts et Rompu que l'on ne pouvait sans grand peine et Risque y passer. Il requier qu'il soit sucessament pourvu en ordonnant aux habitans des dits villages d'accommoder les dits Chemins conformément à la Coustume suivant leur contrat...* ».

Une amende de 10 livres est prévue pour les délinquants.

En l'été 1705, on demande aux habitants de faire un nouveau chemin devant relier Bourg-Royal à Québec. Il commence au trait-carré de Bourg-Royal, descend et longe à environ trois arpents à l'est de Gros-Pin. Il poursuit sa descente le long de la terre de Pierre Chauvet, jusqu'à la grève du fleuve. On peut l'apercevoir sur la carte de la seigneurie parue plus tôt.

Poursuivons notre voyage, allons voir ce qui s'est passé durant les années 1680 à 1711.

1680-1711

Durant cette période, une première famille Laurent-Lortie voit le jour. Elle vivra des évènements importants. Voici quelques moments d'histoire qui vous mettront en contexte.

Jean Talon

En 1681, Jean Talon retourné en France donne au roi une estimation de ses biens au Canada. Il détient la terre d'Orsainville (domaine des Ilets), une maison dans la côte de la Montagne, un magasin de 80 pieds par 24 pieds à la basse-ville, une maison en haute-ville (maison Godefroy) et la brasserie à la basse-ville.

Incendie

Le mardi 4 août 1682, le feu éclate à neuf heures et demie du soir. Il détruit 55 bâtiments des rues Saint-Pierre, Sous-le-Fort, Notre-Dame et du Sault-au-Matelot. Les flammes atteignent une hauteur considérable. Alertées par les cris, les religieuses de l'Hôtel-Dieu se réveillent et constatent qu'il fait clair comme en plein jour. Plusieurs entrepôts sont ravagés, dont le Vieux Magasin du Roi de 1633 qui avait été abandonné en 1681. Seule la maison de Charles Aubert de La Chesnaye est épargnée et ce dernier se montrera fort généreux.

Un article paru l'année suivante fait état du terrible incendie.

Le feu avait déjà consumé la maison d'Étienne Blanchon et les flammes attaquaient celle de Philippe Neveu. En un rien de temps, l'élément destructeur a franchi la rue, et c'est au tour du

magasin, qui appartenait aux pères Jésuites, de subir l'assaut des flammes. Le lieutenant civil criait en vain d'aller quérir de l'eau ; personne ne bougeait, tellement on était figé de frayeur. Afin d'enrayer le feu, les charpentiers commencèrent à abattre les maisons avoisinantes. Mais ce fut en vain. Lorsque l'on réussit à contrôler les flammes, il était plus de quatre heures et demie du matin.

La famille de Jean Laurens habitant près de la rivière Saint-Charles a sûrement eu connaissance de cet incendie.

Troupes

Le dimanche 11 octobre 1682, le gouverneur Lefebvre de La Barre émet une ordonnance qui défend d'aller négocier avec les Anglais et les Hollandais et nomme Pierre David Lorthie *un de nos garde* pour se transporter sur les lieux avec tous les officiers de justice pour mettre la présente à exécution. Ce *Lorthie* avait pour mission d'arrêter les contrevenants, confisquer les canots et marchandises et les ramener à Québec. Est-ce que ce *Lorthie* était parent avec Jean Laurens dit le Basque qui empruntera à l'occasion comme surnom *Lortie* ?

Le 24 octobre 1682, le gouverneur Lefebvre de La Barre émet une ordonnance qui oblige, sous peine d'amende, tous les habitants d'acquérir un fusil d'ici le printemps prochain.

En 1683, à la demande du gouverneur de La Barre et de l'intendant Demeulle, les 150 premiers hommes des Compagnies franches de la Marine de France arrivent à Québec pour défendre la colonie contre les Iroquois.

À la suite de l'arrivée de 300 soldats en provenance des vieux pays, le dimanche 9 juillet 1684, l'expédition militaire du gouverneur de La Barre contre les Iroquois quitte Québec sur une flottille de bateaux plats en direction de Montréal. Ignace Juchereau Duchesnay et ses miliciens de la seigneurie de Beauport en font partie.

À la fin du mois d'août 1685, un renfort de 350 hommes pour les troupes de la Marine arrive à Québec. La ville de Québec compte alors 1 205 habitants et 187 maisons.

Épidémie

À bord du navire Le Fourgon qui arrive à Québec en 1685, une épidémie provoque la mort d'un grand nombre d'officiers, de soldats et de matelots. Des gens de Québec qui entrent en contact avec eux périssent aussi. De nombreux malades sont traités à l'Hôtel-Dieu.

À la fin de novembre et en décembre 1700, une épidémie de fièvre mortelle se répand rapidement, touchant presque toutes les maisons. De nombreux habitants de Québec sont atteints d'un *mauvais rhume*, d'une *fièvre ardente* et de *fortes douleurs de côté* et sont emportés en quelques jours.

On compte parmi les morts : le 6 décembre, Louis Rouer de Villeray.

À la fin de novembre 1702, une épidémie de petite vérole débute à Québec, apportée du fort Orange (Albany) par un Amérindien. Une famille hébergea généreusement le chef amérindien. Après

Sur cette carte de Robert Villeneuve de 1686, un extrait de la Haute-ville de Québec. Un incendie a détruit plusieurs maisons en 1682. Vis-à-vis le no 1, la basse-ville durement touchée. Au no 2, l'hôpital de religieuses de l'ordre de St-Augustin (aujourd'hui l'Hôtel-Dieu). Au no 3, le Séminaire de l'Évêché. Au no 4, les Jésuites. Au no 5, les Ursulines. Au no 6, le fort St-Louis. Référence : Carte des Environs de Quebec en la Nouvelle France Mesuré sur le lieu très exactement en 1685 et 86 par le Sr Devilleneuve Ingénieur du Roy - Villeneuve Robert de (1642-1692). Cartographe - Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 7 P 4 - gallica.bnf.fr - domaine public.

quelques jours de maladie, il mourut, le corps couvert de pustules infectes. Il fut inhumé le 19 octobre, en présence d'un grand nombre de personnes.

L'épidémie remplit de malades l'Hôtel-Dieu et fera un grand nombre de morts.

Tout au long de l'hiver 1703, l'épidémie de petite vérole continue à faire des ravages. Elle fait à Québec plus de 1 500 malades et de 300 à 400 morts.

Cette épidémie a enlevé le quart de la population de Québec. Certains soirs, on enterrait, sans cérémonies, une quinzaine de corps dans le nouveau cimetière qui reçut le nom de *cimetière des picotés*.



En 1709, la *fièvre de Siam*, la fièvre jaune, fait de nombreuses victimes à Québec.

À l'hiver 1711, et au printemps, des maladies contagieuses font plusieurs morts à Québec. Les hospitalières perdent trois religieuses en très peu de temps.

Écoles

En 1691, en l'église Notre-Dame-de-la-Victoire, Mgr de Laval ouvre une classe pour les garçons de la basse-ville. Il se peut que Pierre et Jean Baptiste² l'aient fréquenté.

En mai 1692, Marguerite Bourgeoys vient à Québec acquérir du marchand François Hazeur un bâtiment à la basse-ville, sur la plateforme (à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la côte de la Montagne). Au cours de l'année, les sœurs de la congrégation de Notre-Dame y ouvrent une école pour les filles pauvres, à l'initiative du curé de Québec.

Sécheresse

De 1690 à 1700, les températures sont plus froides qu'à l'habitude, elle sont influencées par les éruptions volcaniques dans le monde. Cependant à certains moments il y a eu une sécheresse. C'est le cas en 1691, 1692, 1696, 1699 et 1700. Fort heureusement la France peut ravitailler la colonie. Plus tard, lors du printemps de 1710, la sécheresse est importante et la terre labourée semble cuire au soleil. Les gelées de mai font un grand tort. Puis les chenilles mangent les lins et les blés.

À Québec, des prières publiques et des processions de saintes reliques se déroulent dans les rues. À la fin de juin, les pluies mettent fin à la sécheresse. Québec ne peut compter sur la France. Depuis 1703, il n'est venu presque aucun secours de la mère-patrie qui a connu une grande famine en 1709.

Le chien d'or

En 1688, le chirurgien Timothée Roussel se fait construire une grande maison dans la rue de Buade (elle sera connue sous le nom de *maison du Chien d'Or* à cause de la pierre sculptée qu'il fera installer en façade, vraisemblablement pour venger son chien qui aurait été tué à La Canardière par un membre de la famille Normand). La fameuse pierre sculptée est aujourd'hui en façade de l'édifice Louis-Saint-Laurent, érigé sur le même site. Roussel demeurait auparavant à la Canardière, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, à proximité du chemin devant être emprunté pour la traverser. Nous verrons plus loin que cette famille Normand joue un rôle dans la vie de Jean Laurent, fils de Jean Laurens dit le Basque.

Construction

En 1688, le Conseil souverain défend l'utilisation du bardeau comme matériau de construction. Le règlement ne sera pas respecté. La tuilerie et la briqueterie d'Etienne Landron et de Larchevêque ouvrent sur la rive est du ruisseau Lairret, dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Les administrateurs de la colonie déplorent que les maisons soient couvertes en bardeau et souhaitent la production de tuiles pouvant résister au froid.

1690 — Le siège de Québec

L'annonce à Québec que la France, qui était déjà en guerre contre la Ligue d'Augsbourg (Autriche, Espagne, Provinces-Unies, Allemagne), vient de déclarer la guerre à l'Angleterre le samedi 25 juin 1689 provoque un émoi à Québec, d'autant plus que le bruit court que Frontenac est en route pour Québec avec ordre d'attaquer Albany et Manate (Manhattan). Ce bruit est fondé, mais Frontenac abandonne à son arrivée le projet, car la saison est trop avancée.

Un évènement important pour la colonie se prépare et a sûrement eu un impact sur la vie de la famille de Jean Laurens malgré ses 57 ans. A-t-il participé aux batailles ? Vu son âge, cela est peu probable, mais tous les hommes valides ont dû contribuer à l'effort de défense de la ville.

Comme il demeure à l'écart de la ville à la métairie, il a dû être proche de la milice et des militaires installés à l'est de la rivière Saint-Charles. Sa famille a possiblement dû héberger une famille. Il est certain en tous les cas que ces journées de guerre ont marqué son épouse Marie Magdeleine âgée de 28 ans, ses fils : Pierre, âgé de neuf ans ; Jean Baptiste, âgé de cinq ans ; et Vincent âgé d'un an.

Le mercredi 18 octobre 1690, un détachement de 1200 miliciens, sous les ordres du major Walley, débarque sur les battures de Beauport et dresse une batterie de canons. Durant trois jours, des miliciens de la région de Québec, dont 60 miliciens de la paroisse de Beauport dirigés par Nicolas Juchereau de Saint-Denis, âgé de

63 ans, les empêchent d'aller plus loin et les repoussent jusqu'à *La Canardière*. Trois habitants de Beauport sont tués, dont le sieur de Clermont. Juchereau de Saint-Denis a un bras cassé. Le même jour en soirée, quatre navires de Phips, dont le vaisseau amiral, s'approchent de la ville pour la bombarder. La réplique des batteries de la ville est vive.

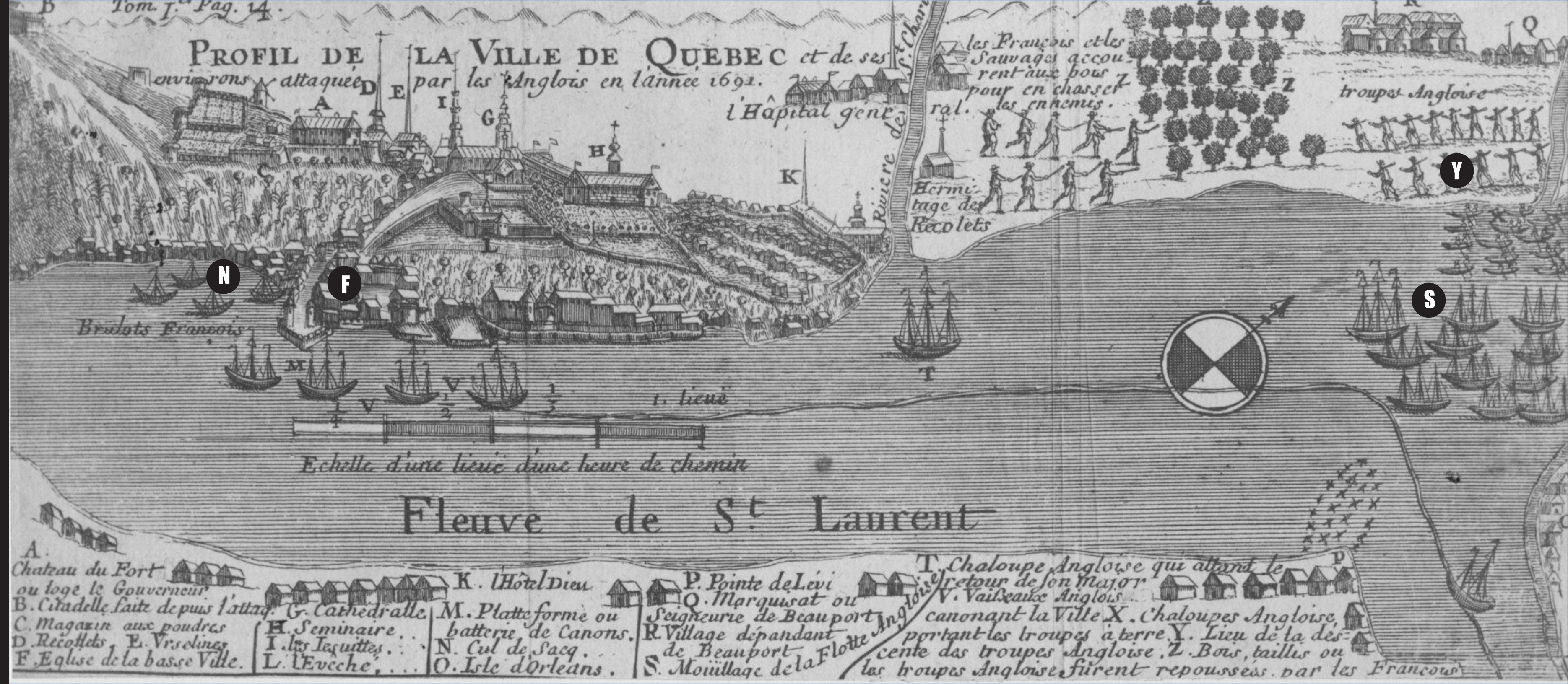
Le jeudi 19 octobre, deux des navires de Phips doivent battre en retraite. Le vaisseau amiral, lourdement atteint, prend l'eau et son grand mât est presque arraché. Son équipage compte de nombreux morts et blessés. À *La Canardière*, les miliciens de Walley s'emparent des fermes, tuent les animaux et brûlent tout.

Le vendredi 20 octobre 1690, ils veulent s'emparer du gué de la rivière Saint-Charles afin de pouvoir atteindre la ville de Québec et couper la route aux miliciens de Beauport. Un détachement de miliciens montréalais, sous la direction de Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, les affronte. Walley et ses hommes doivent battre en retraite, abandonnant leurs canons. Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène est blessé à une jambe et en décèdera.

Les lundi 23 et mardi 24 octobre 1690, des négociations ont lieu entre les représentants de Phips et de Frontenac. Un échange de prisonniers se fait. La flotte de Phips quitte le bassin de Québec.

Le dimanche 5 novembre 1690, le pavillon de Phips est porté triomphalement à la cathédrale (il sera suspendu à la voûte jusqu'à l'incendie de 1759).

PROFIL DE LA VILLE DE QUEBEC et de ses environs attaquée par les Anglois en l'année 1691.



Ce dessin nous donne des explications sur l'emplacement des Anglais et des Français. Bien que la date inscrite sur la carte soit 1691, le siège a eu lieu à l'automne 1690. On voit en Y, les troupes anglaises à la hauteur de la Canardière, qui sont repoussées par les Français, la milice canadienne et les Amérindiens. Jean Laurens a vu de près ces affrontements. En F, la place Royale qui est bombardée, il est probable que la population est montée se cacher en haute-ville. En S, les navires anglais qui sont mouillés à l'abri des canons français. En N, les brûlots français qui empêchent l'accostage des navires anglais sur l'anse aux Foulons. Référence: Profil de la ville de Québec et de ses environs attaquée par les Anglais en l'année 1691 - Bibliothèque et archives Canada - Peter Winkworth Collection of Canadiana, RS9266-3240 - domaine public.

- A. Chateau du Fort ou loge le Gouverneur.
- B. Citadelle faite de puis l'attaq.
- C. Magasin aux poudres
- D. Recollets, E. Vrselines
- F. Eglise de la basse Ville.
- G. Cathedrale.
- H. Seminaire.
- I. les Jesuites.
- J. L'Evêche.
- K. l'Hotel Dieu
- L. Isle d'Orleans.
- M. Platte forme ou batterie de Canons.
- N. Cul de Sacq.
- O. Isle d'Orleans.
- P. Pointe de Levi
- Q. Marquisat ou Seigneurie de Beauport
- R. Village dependant de Beauport
- S. Mouillage de la Flotte Angloise
- T. Chaloupe Angloise qui attend le retour de son Major
- U. Vaisseau Anglois canonant la Ville
- V. Chaloupe Angloise portant les troupes a terre
- W. Lieu de la descente des troupes Angloise
- X. Bois taillis ou troupes Angloise furent repoussees par les Francois
- Y. Lieu de la descente des troupes Angloise
- Z. Bois taillis

Recensement de 1681 en Nouvelle-France

Ce recensement est plus complet que ceux de 1666 et 1667. Il contient les habitants de partout tels Trois-Rivières, Montréal et même la famille de Louis Jolliet demeurant l'île d'Anticosti. On compte 9710 âmes, 1810 fusils, 6936 bêtes à cornes, 78 chevaux, 16 ânes, 600 moutons et brebis, 18 chèvres, 24 427 arpents de terre en valeur.

Est recensé en haute-ville de Québec :

Jean Ortie (34 ans) ; Marie Duhardon, sa femme (19 ans) ; Pierre, domestique (16 ans) ; 30 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jean n'a pas 34 ans, mais bien 47 ans.

Ils demeurent près de:

Vincent Beaumont (39 ans) ; Marie Beaugeaure, sa femme (40 ans) ; 2 fusils ; 17 bêtes à cornes ; 3 chevaux ; 60 arpents en valeur.

Pour la suite du livre, je présenterai les familles une par une, en ordre ascendant de l'année de mariage du couple. J'y ajouterai des informations sur les paroisses, les métiers exercés et l'actualité dans laquelle ces gens ont baigné. Voyons maintenant la famille de Jean Laurens et Madeleine le Chardon.

Arbre généalogique lignée paternelle des 3 familles de ce tome

Afin de vous permettre de vous retrouver plus facilement dans la position relative des chefs de famille, je vous fournis une table de la composition de ses familles. À chaque individu est associé un sosa. Le “sosa” est un identifiant unique qui vous permettra de distinguer les uns des autres. Souvent les noms et prénoms ne sont pas suffisant pour y parvenir.

Les “sosa” des pères des trois premières familles sont :

1. sosa 1 - Jean Laurens dit le Basque;
2. sosa 1.4 - Jean Baptiste Laurent;
3. sosa 1.8 - Jean Laurent.

Voici donc cette table, vous pourrez y faire référence tout au long de votre lecture.

Jean Laurens dit le Basque (sosa 1) Marie Magdeleine le Chardon (sosa 1.A)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie Anne Laurens (sosa 1.1) 2. Pierre Laurent (sosa 1.2) 3. Jean Baptiste Laurent (sosa 1.3) 4. Jean Baptiste Laurent (sosa 1.4) a. Antoinette Bourré (sosa 1.4.A) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Jacques Laurent (sosa 1.5) 6. Vincent Laurens (sosa 1.6) 7. Marie Catherine Laurens (sosa 1.7) 8. Jean Laurent (sosa 1.8) a. Marie Louise Choret (sosa 1.8.A) 9. Marie Joseph de Laurent (sosa 1.9) 10. Joseph Alexis Lorty (sosa 1.10)

Jean Baptiste Laurent (sosa 1.4) Antoinette Bouré (sosa 1.4.A)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie Louise Laurens (sosa 1.4.1) a. Louis Charlan (sosa 1.4.1.A) 2. Anonyme Laurens (sosa 1.4.2) 3. Marie Charlotte Laurent (sosa 1.4.3) a. Jacques Rodier dit Lafleur (sosa 1.4.3.A) 4. André Marie Laurens dit Hortye (sosa 1.4.4) a. Marie Joseph Herpin Potvin (sosa 1.4.4.A) 5. Jean Pierre Laurent dit Lortie (sosa 1.4.5) 6. Charles Laurent dit Lortie (sosa 1.4.6) a. Charlotte Nadeau dite Laviolette Lachapelle (sosa 1.4.6.A) 7. Isidore Laurent (sosa 1.4.7) 	<ol style="list-style-type: none"> b. Marie Thérèse Baugy (sosa 1.8.6.B) 7. Jean Baptiste de Laurent l'Orty (sosa 1.8.7) a. Louise Geneviève Chalifour (sosa 1.8.7.A) 8. Bathélémy du Laurent Lorty dit Coquot (sosa 1.8.8) 9. Marie Louise Laurent (sosa 1.8.9) a. Jean Baptiste Druilhet Laleulere (sosa 1.8.9.A) 10. Louis DuLaurent (sosa 1.8.10) 11. Thimoté Laurent Lorty dit Coquot (sosa 1.8.11) 12. Marie Madeleine du Laurent dit Coquot (sosa 1.8.12) a. Jean Mongon (sosa 1.8.12.A) 13. Antoine Clément Laurent Lorty (sosa 1.8.13) 14. Marie Elisabeth Laurent dit Lorty (sosa 1.8.14) 15. Joseph Laurent (sosa 1.8.15) a. Marie Jeanne Giroux (sosa 1.8.15.A) b. Angélique Garnier (sosa 1.8.15.B) 16. Dominique Orty dit Coquet (sosa 1.8.16) a. Marie Anne Choret (sosa 1.8.16.A) b. Francoise Parent (sosa 1.8.16.B)
Jean Laurent (sosa 1.8) Marie Louise Choret (sosa 1.8.A)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie Marguerite Laurent l'Ortie (sosa 1.8.1) 2. Louise Angélique Laurent (sosa 1.8.2) a. Jacques Parent (sosa 1.8.2.A) 3. Marie Louise Ignace Laurent (sosa 1.8.3) 4. Marie Joseph Laurens Lortie (sosa 1.8.4) 5. Louise Geneviève de Laurent (sosa 1.8.5) a. Joseph Marcou (sosa 1.8.5.A) 6. Pierre Laurent (sosa 1.8.6) a. Marie Louise Barbeau (sosa 1.8.6.A) 	

Migration des familles de 1670 à 1750

On sait que Jean Laurens dit le Basque est originaire de France et qu'il s'installa à Québec. Afin de vous donner un portrait global de la migration de ses descendants, j'ai fait un schéma qui résume les dates d'arrivée dans chacun des coins du territoire. Je les ai regroupé et identifié à partir de la dénomination actuelle. On s'entend que ces appellations n'étaient pas utilisées à ce moment. Voici donc ce schéma à la page suivante.

1670 AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Fleuve St-Laurent

1750 MRC DE LA NOUVELLE BEAUCE

Pour chacune des familles, je fournirai une liste des ancêtres à partir de la 1^{re} génération. Le chiffre à gauche indique la génération. Au centre, le nom de l'ancêtre suivi de son sosa. À droite, le métier qu'il a exercé le plus longtemps.


Comme on l'a vu plus haut, on ne connaît pas la date exacte de l'arrivée de Jean Laurens et je n'ai pas d'information sur sa vie avant.

Dans les pages suivantes le tableau des naissances qui donne en séquence la liste des enfants, les dates de naissance, de baptême, de mariage de décès et de sépulture. Au baptême le nom du parrain et de la marraine. Lorsque disponible le nom du célébrant.

Voyons ce que nous avons.

Signature et appellation

Je n'ai trouvé aucune signature qu'il aurait faite. D'ailleurs au baptême de son fils Pierre, on dit que Jean ne sait pas signer. Dans les documents découverts, on écrit son nom de différentes façons : *Jean Laurens dit le Basque* ; *Jean Laurent* ; *Jean Laurant Orty dit Lebasque* ; *Jean de Laurent dit Le Basque* ; *Jean Laurens dit Lorty*. J'utiliserai l'appellation *Jean Laurens* dans la suite du texte.

Génération	Nom de baptême	Métier principal
1	Jean Laurens dit le Basque (Sosa 1)	

Progéniture

Le samedi 23 décembre 1679, désormais assuré d'un bon emploi et d'un âge avancé, Jean Laurens compte se marier avec Marie Madeleine Le Chardon. Le couple se présente chez le notaire Becquet afin de contracter mariage.

Marie-Madeleine est en Nouvelle-France depuis 1674 et est la fille de feu Jacques Le Chardon et Marie Bougeanne [Bougeant Gongeaute] de la ville de Beauce-sur-Mer Évêché de Luçon. Elle est aussi la belle-fille de Vincent Beudrons [Beaumont], fermier habitant à la petite rivière alors dans Charlesbourg. Ce Vincent Beaumont est collègue et possiblement grand ami de Jean Laurens dit le Basque.

Jean Laurens est fermier dans le comté d'Orsainville et est le fils de feu Dominique Laurens et Marie de Bosné de la paroisse d'Anglet, près de Bayonne. Dans plusieurs actes, on voit le nom de Jean Boisé résidant à Gros-Pin. Se pourrait-il qu'il soit parent avec la mère de Jean Laurens dit le Basque ? Probablement pas, dans le dictionnaire Tanguay, on écrit Jean Boesmé vivant à Charlesbourg originaire de Poitiers.

Jean Laurens dit le Basque et Marie Madeleine le Chardon

1680

Le 15 janvier 1680, Magedeleine Le Chardon et Jean Laurens se marie en l'église Notre-Dame à Québec. Marie signe « Marie Magdelinn Chardres ».

Malgré les nombreux enfantements, Jean Laurens et Marie Magdeleine Le Chardon n'ont eu que deux enfants se rendant à l'âge adulte.

La première naissance du couple en 1680 ne se présente pas bien, Marie Anne Laurens meurt après seulement 11 jours. L'année suivante en 1681, une seconde naissance, celle de Pierre Laurent. En 1683, Jean Baptiste Laurent naît et meurt après trois semaines. L'année 1685 amènera un frère à Pierre qui a déjà 3 ans, on le prénomme Jean Baptiste. En 1687, une cinquième naissance, celle de Jacques Laurent. Malheureusement, Jacques meurt en 1688, à l'âge de 8 mois. En 1689, une sixième naissance, celle de Vincent qui décédera le 16 mai 1691, quelques mois après la naissance de sa soeur. Souvent en ces temps-là, les enfants rapprochés ne permettaient pas à la mère de se remettre. Ici, Vincent meurt trois semaines à peine après la naissance de sa soeur.

Donc en 1691, le septième enfant naît, c'est Marie Catherine qui voit le jour. Tout comme les précédents, elle est baptisée en l'église Notre-Dame à Québec. Marie Magdeleine sa mère a vécu l'attaque de Phips contre Québec, durant sa grossesse. En 1693, une huitième naissance, celle de Jean Laurens. Marie Catherine






a presque 2 ans, Jean Baptiste a 8 ans et Pierre a un peu plus de 11 ans.

Le 4 mars 1695, Pierre Orty (Pierre Laurent) est admis à l'Hôtel-Dieu de Québec, il y est toujours le 1^{er} avril. Il mourra subitement quelques mois plus tard, le 18 juin, il n'a que 13 ans. On écrit à l'acte d'inhumation *après avoir fait ses pasques*. Cela a dû être une perte énorme pour les parents qui perdent leur fils qui aurait pu devenir leur héritier.

En 1696, une neuvième naissance pour le couple, celle de Marie Joseph de Laurent. En 1700-1701, une calamité va toucher la colonie et emporter deux des enfants. Le lundi 22 novembre 1700, Marie Joseph de Laurent meurt à quatre ans. Elle fut possiblement touchée par l'épidémie de fièvre qui sévissait à Québec en cette fin d'année. Le mardi 10 mai 1701, comme si ça ne suffisait pas, c'est au tour de Marie Catherine de quitter ce monde. Bien que plus vieille que sa sœur, elle a 12 ans, il est possible qu'elle aussi ait été atteinte par l'épidémie. En 1710, Joseph Alexis meurt âgé de 12 ans, il était né en 1698. Il va rejoindre sa mère décédée depuis maintenant huit ans. Peut-être a-t-il été victime de la fièvre jaune.

Entre juillet 1698 et novembre 1700, Jean Baptiste, Marie Catherine, Jean, Marie Joseph et Marie Alexis sont vivants, mais cela ne dure que deux ans. Il est malheureux de constater que presque tous les enfants sont morts sans descendance. Des dix enfants du couple, seuls deux garçons parviennent à l'âge adulte :

Enfants issus du mariage de Jean Laurens et Marie Madeleine Le Chardon (1 de 2)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 11 jours	1 Marie Anne Laurens	N - 25 novembre 1680 B - 25 novembre 1680 *1 P - Vincent Beaumont M - Marie Anne Dusaussay C - H de Bernières			D - 6 décembre 1680 S - 7 décembre 1680 *1 C H de Bernières
 13 ans	2 Pierre Laurent	N - 25 octobre 1681 B - 26 octobre 1681 *1 P - Pierre Gillebert M - Gabrielle Beccalleau			S - 18 juin 1695 *1 C - Francois Dupré
 3 semaines	3 Jean Baptiste Laurent	N - 16 novembre 1683 B - 16 novembre 1683 *1 P - Jean Gibaud M - Marie Florence Lemoyne C - H de Bernières			D - 6 décembre 1683 S - 7 décembre 1683 *1 C - H de Bernières
 48 ans	4 Jean Baptiste Laurent	N - 14 février 1685 B - 15 février 1685 *1 P - Jean de la Voye M - Suzanne Benes C - H de Bernières	U - 9 février 1711 *2 C - Le Boullanger ptr	Antoinette Bouré B - vers le 15 septembre 1692 D - vers 1749	D - 26 août 1733 S - 27 août 1733 *3
 8 mois	5 Jacques Laurent	N - 22 juillet 1687 B - 22 juillet 1687 *1 P - Pierre Blondet M - Anne Soumande C - Francois Dupré			D - 27 mars 1688 S - 27 mars 1688 *1

(*) Lieux des événements : 1 = Notre-Dame à Québec; 2 = Saint-Charles à Charlesbourg; 3 = Hôtel-Dieu-du-Précieux-Sang

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

Jean-Baptiste né en 1685, qui épousera en 1711 Antoinette Bourret à Charlesbourg ; et Jean né en 1693, qui s'unira à Marie Louise Choret à Québec en 1716.

Les enfants naissent entre 1680 et 1698. Le baptême de tous les enfants a lieu en l'église Notre-Dame située en haute-ville à Québec. Il en va de même pour l'inhumation des enfants morts en bas âges. Sauf Joseph Alexis qui est inhumé à Charlesbourg en 1710.

Le 16 mai 1701, deux Jean Baptiste Ortie font leur confirmation en l'église Notre-Dame à Québec. Il s'agit probablement des frères Jean Baptiste Laurent (16 ans, sosa 1.4) et Jean Laurens (8 ans, sosa 1.8). Une sauvagesse nommée Marie Catherine reçoit aussi le sacrement.

Une tradition du sud de la France, dans la province du Béarn, fait que l'on prénomme le premier fils *Jean* et le second *Pierre*. Il ne faut donc pas se surprendre de voir plusieurs enfants prénommés ainsi.

Le 10 mars 1709, une Jeanne Lortie âgée de 19 ans, est patiente à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. S'agit-il d'un autre enfant de Jean Laurens et Magdeleine Le Chardon? Elle serait née vers 1690, ce qui semble impossible. Y avait-il de la parenté présent en Nouvelle France.

Vous trouverez dans les pages connexes une synthèse des dates de baptêmes, mariages et sépultures, des enfants issus de l'union

de Jean Laurens et Marie Madeleine Le Chardon. Pour chaque famille, je ferai de même.

Métier

Point de vue du métier, on sait que Jean (le père) est métayer à la ferme de Jean Talon à partir de 1679 et probablement quelques années plus tôt. À l'inhumation de sa fille Marie Anne en 1680, il est fermier de la comté d'Orsainville.






En 1682, alors que Jean Talon est retourné en France, l'intendant De Meules a le mandat de vérifier sur place la valeur des biens de Jean Talon. Celui-ci s'informe auprès du métayer du comté d'Orsainville, Jean Laurens. Le métayer à la fin de son bail lui coûtant 600 livres par année, aurait affirmé :

« qu'il s'y était ruiné, et que quand bien même on lui voudrait donner pour 300 livres par an, il ne la prendrait pas. Elle est mal bâtie de charpente et si méchante qu'il semble en marchant dans les chambres qu'elle aille tomber. »

Il semble que ce soit les mots de notre pionnier Jean Laurens.

On aurait pu croire qu'à la suite de ces belles paroles, Jean Laurens aurait cessé d'être métayer pour la comté d'Orsainville dès 1682. Ce n'est pas le cas, malgré ce que l'intendant De Meules rapporte, le dimanche 15 novembre 1682, Jean renouvelle le bail de la métairie de Jean Talon pour cinq ans pour la portion du comté d'Orsainville (notaire Genaple), il devra payer 400 livres par an. Jean Laurens s'engage à ne prendre pour lui-même, pas

Enfants issus du mariage de Jean Laurens et Marie Madeleine Le Chardon (2 de 2)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 19 mois	6 Vincent Laurens	N - 22 octobre 1689 B - 22 octobre 1689 *1 P - Vincent Beaumont M - Jeanne Giltué C - L Vachon ptre			D - vers le 16 mai 1691 *1
 10 ans	7 Marie Catherine Laurent	N - 23 avril 1691 B - 24 avril 1691 *1 P - Vincent Reviano M - Eugénie Lespérance C - Francois Dupré			D - 10 mai 1701 S - 10 mai 1701 *1 C - Francois Dupré
 76 ans	8 Jean Laurens	N - 9 février 1693 B - 11 février 1693 *1 P - Jean Armand M - Elisabeth Duverger C - F Dupré	U - 4 janvier 1716 *1 C - Jean Eveque de Québec	Marie Louise Choret N - vers 19 janvier 1692 D - vers 8 avril 1768 *3	D - 30 septembre 1770 S - 2 octobre 1770 *3 C - Renauld ptre
 4 ans	9 Marie Joseph de Laurent	N - 22 mars 1696 B - 23 mars 1696 *1 P - Jean Malinier M - Marie Magdelaine Gerber C - F Dupré			D - 22 novembre 1700 S - 22 novembre 1700 *1 C - Francois Dupré
 12 ans	10 Joseph Alexis Laurent	N - 17 juillet 1698 B - 17 juillet 1698 *1 P - Lennard Cregy M - Simonne Bisson C - F Dupré			D - 2 août 1710 S - 2 août 1710 *2 C - Le Boullenger ptre

(*) Lieux des évènements : 1 = Notre-Dame à Québec; 2 = Saint-Charles à Charlesbourg; 3 = Notre-Dame à Beauport

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Mairaine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

plus de 40 cordes de bois par an issu de la ferme, il doit aussi veiller à l'entretien des bâtiments. La valeur du bétail sous sa responsabilité, soit 41 bêtes à cornes, est de 1020 livres. Les meubles et les ustensiles sont évalués à 355 livres.

On apprend cependant que sur les 400 livres de la première année, on déduisait 144 livres pour avoir hiverné les 50 moutons du sieur Talon. Cependant, Jean Laurens devait encore 942 livres à Jean Talon, dont 604 sur le prix du bail précédent et 338 sur l'estimation des bestiaux de la ferme. On lui tint compte uniquement de 604 livres qu'il eut à ajouter au paiement du loyer de la première année.

En 1683, lors du baptême de son fils Jean Baptiste, la famille habite la petite Rivière puis la Canardière au moment de l'inhumation. Qu'est-ce qui explique le changement de lieu ? On a vu précédemment que le bail de Jean comme métayer de Jean Talon est renouvelé jusqu'en 1686, il est donc probable que plus d'une appellation est utilisée pour le même lieu.

Vers 1686, on fit appel à Jean Laurens pour l'estimation d'un harnais sujet d'un litige entre le sieur Louis Lefebvre Battanville et Thimothée Roussel. Il ne put cependant vraiment donner son avis, car il ne connaissait pas la valeur du harnais au moment où il avait été fabriqué.

Le 18 avril 1686, Sieur de Villeray se présente devant le notaire Genaple afin de préparer un projet de bail à ferme, pour la

métairie de Jean Talon. Il est parfois intéressant de lire l'acte tel qu'écrit en ce temps-là. On y lit :

« fut présent francois Genaple notaire en cette prevosté de Québec au nom et comme faisant pour Mre Jean Talon Comte D'orsainville Conseiller du Roy en ses Conseils secretaires ordinaire du Cabinet de Sa Majesté. En vertu de sa procuracion dont coppie deument attachée, Lequel a reconnu et confessé avoir continué et renouvelé pour cinq années et cinq despouilles consécutives finies et accomplies a Jean Laurent cydevant fermier de la terre et manoir seigneurial du dit Comté Dorsainville, Le bail a ferme de la dite terre et manoir seigneurial du dit Comté qu'il a tenu les trois années précédentes au dit titre par bail qui luy en a esté faict par Monsieur De Villeray premier Conseiller au Conseil souverain de ce pais en vertu du pouvoir qui luy en avoit esté donné par le dit seigneur Talon, Et ce faisant le dit Bailleur au dit nom a promis et promet garantir Et faire jouir pendant les dites cinq années au dit Laurent a ce présent et acceptant pour luy au dit tittre De la dite terre metairie du dit manoir seigneurial du Comté D'orsainville, avec quarante une bestes a Corne tant bœufs vaches que taures ou taureaux, toutes les mesmes consistances Et appartenances des terres, maison, Et lieux mentionnez au dit precedent bail qui luy en a esté passé, Et généralement tout ce qui en depend ; a la reserve des terres scituées a Québecq, qui y estoient comprises, Pour de la ditte metairie En Circonstances et despendances sans

aucunes choses en reserver ny retenir, faire et disposer a ladvenir, par ledit preneur au dit tittre de bail a ferme, pendant le dit temps, ainsy qu'il avisera bien ; Et comme doit faire Un bon père de famille dont du tout Il se tient pour content pour les avoir cydevant tenus a ferme comme dit est Et comme y estant encore a présent sans qu'il luy soit permis de prendre aucun bois au dela de 40 cordes par chaque année, Ces bail Et prise a ferme aux charges clauses et conditions suivantes A Sçavoir de Cultiver bien et deument les dites terres, Et d'entretenir les prez en nature de fauche, Comme aussy d'entretenir les bastimens de toutes les mesmes reparations necessaires après qu'ils auront esté mis en Estat, sans toutes fois qu'arrivant la ruine d'iceux Il en soit aucunement tenu attendu l'Estat ou Ils sont presentement Et outre moyennant le prix et somme de quatre Cent livres par chacune des dites Cinq années que le dit preneur s'oblige Et promet payer au dit bailleur en cette ditte ville en sa maison, en quatre termes et payemens Egaux qui seront de la somme de Cent livres chacun dont le premier terme Escheoira le premier fevrier prochain sur laquelle somme luy sera deduite celle de Cent quarante quatre livres pour avoir hiverné les cinquante moutons du dit Seigneur Talon, Et continuer de la en avant de trois mois en trois mois, jusqu'à la fin du présent bail, En faveur duquel bail, a esté Expressément convenu du consentement et advis de Mon dit sieur De Villeray que de la somme de neuf cent quarante deux livres dont le dit preneur est redevable envers le dit

seigneur Talon suivant le Compte qu'il en a faict et accepté avec Mon dit Sieur De Villeray Sçavoir de six cens quatre livres sur le prix de son precedent bail Et de trois cent trente huit Livres de diminution du prix de Lestimation des bestiaux de la ditte ferme, sur le pied de ce qu'ils vallent a present, a la difference du prix qu'ils avoient esté estimés, non comprises Les quatorze Vaches lesquelles suivant le dit premier bail devoient estres reprises a cinquante livres chacune sur le pied de la ditte Estimation par le dit sieur de Villeray, la ditte somme de trois cent trente huit livres luy a esté et luy est remise, de laquelle le dit preneur demeure par ce moyen quitte Et déchargé sans quoy le dit bail n'eut esté passé a la charge que les six cens quatre livres dont il reste Encore redevable, Il les payera dans les cinq années du dit bail Et en Cinq payemens Egaux a Sçavoir la somme de Cent vingt livres par chacun au jour Et feste de... sans prejudice du prix de la dite ferme; Et tous les bestiaux dependants de la dite ferme qui sont es mains du dit preneur consistans en quarante Une bestes a Cornes se sont trouvée monter a la somme de mil vingt livres, qui avec la somme de trois Cent cinquante Cinq livres du prix des meubles outils et Ustancilles quil a Encor de son dit premier bail suivant L'inventaire qui en fut faict, Et mentionné en Tcelluy, faict en tout celle de treize cent soixante quinze livres Laquelle somme de treize cent soixante quainze livres Le dit preneur sera tenu et obligé rendre et payer en argent, ou espece audit Bailleur ou autre en son lieu et place ayant ordre du dit seigneur Talon ou de

luy bailleur, suivant l'estimation qui en sera faicte alors ; Et ce faisant payer le surplus de la diminution qui s'en pourra trouver suivant l'evaluation qui en sera faicte alors, Ne pourra le dit preneur transporter son droit du present bail a autre etc.. Et fournira le dit preneur au dit bailleur autant du prenet bail En forme, Car ainsy etc.. promettant etc.. obligeant etc.. Renoncants etc.. faict et passé a Quebecq au logis de Mon dit sieur de Villeray Lan mil six cent quatre vingt deux le quinze Novembre, »

En d'autres termes, Jean Laurens obtient un nouveau bail de cinq années (1686-90) faisant suite au bail de trois années (1683-85).

Le 24 avril 1686, Jean Laurens se présente devant le notaire Rageot, accompagné de sieur de Villeray :

« Et advenant le vingt quatre jour d'avril... quatre vingt six Par devant Gilles Rageot Nottaire gardenottes du Roy Nostre Sire en la Prevosté de Quebecq en la Nouvelle France Et tesmoins Soubsignés s'est présenté Monsieur De Villeray premier Conseiller au Conseil Souverain de ce pays, desnommé au projet de bail cy dessus et devant escript Lequel a dit et déclaré que Le dit Jean Laurent ayant voullu ses derniers jours lever Une grosse du dit bail Il auroit apris qu'il n'estoit pas passé dont ayant parlé au dit Genaple il luy auroit repondu qu'il n'estoit plus en estat de le faire et passer d'autant que des le vingt neuve. Octobre...

quatre vingt trois il s'estoit demis et deporté des affaires de Mon dit seigneur Talon en consequence dequoy Mon dit Sieur de Villeray au nom et comme se fesant et portant fort de dame Magdelaine De la Guide femme et Espouze de Monsieur Perot cy devant Gouverneur de Montréal au nom Et comme procuratrice et fondée de procuration du dit seigneur Talon, Et Le dit Laurens Lesquels après avoir entendu la lecture du susdit bail de mot après autre, Ont consenty et agrée Ledit bail, Et Tcelluy passé en tout son Contenu pour avoir effet des le mois de Novembre mil six cent quatre vingt deux Et finir a pareil temps en mil six cent quatre vingt sept, Et estre Les payemens faicts par Le dit Laurent a Mon dit Sieur de Villeray en cette ville, ou autre ayant pouvoir du dit Seigneur Talon, Car ainsy etc.. promettants etc.. obligeant etc.. Renonçant etc.. faict et passé Estude du dit notaire avant Midy Les dit jour et an en presence De Mr Guillaume Roger h au dit Conseil Et de Guillaume Barrué tesmoins demourants au dit Québec qui ont avec Mon dit Sieur de Villeray Et Nottaire signé Et Le dit Laurens déclaré ne Sçavoir escrire ny signer de ce Interpellé suivant Lordonnance. ».

Jean Laurens fait modifier le bail afin qu'il se termine en 1688.

Le dimanche 28 novembre 1688, De Villeray procureur de Jean Talon, se présente devant le notaire Rageot et reconnaît avoir reçu de Jean Laurens la valeur de 5194 livres 10 sols, en argent,

billets, bestiaux et denrées. Jean Laurens est alors quitte des dettes de ses 8 années de métaeries. On écrit :

« Et Le vingt huictiesme novembre... quatre vingt huict est comparu Mon dit sieur de Villeray au nom Et comme ayant charge tant de Mon dit Sieur Talon que de la dite dame perrot sa procuratrice Lequel a reconnu Et confessé avoir receu du dit Jean Laurens tant avant ces presentes que ce jourdhuy la somme de cinq mil cent quatre vingt quatorze livres dix sols tant en argent, billets, bestiaux, travaux Et denrées qui luy ont esté fournis par le dit Laurens Que la dite somme de huict cent livres pour le prix de l'estimation de vingt cinq bestes a corne que le dit Laurens a laissé au dit lieu dorsainville le tout montant a la somme cinq mil cent quatre vingt quatorze livres dix sol, dont le dit Sieur de Villeray s'est tenu pour content Et tient quitte le dit Laurens tant de huict années de ferme Sçavoir trois a six cens livres chacun, Cinq a quatre cens livres aussy chacuns Et une année qu'est la derniere a raison de trois cens cinquante livres que de mil vingt livres a quoy furent apreciez lors du present bail quarante Une beste a cornes Et encor vingt quatre livres dix sol pour le suplement des Ustancilles qui se sont trouvés manqués sur linventaire qui en fut fait au dit temps soubz seing privé le tout montant a la soe. De cinq mil cent quatre vingt quatorze livres dix sol de laquelle somme le dit Sieur de Villeray promet aussy le faire tenir quitte Envers mon dit Sieur Talon Et au moyen de lka presente quittance toutes les

autres a luy fournyes cy devant par le dit Sieur de Villeray demeurent nulles, permettant etc.. obligeant etc.. renonçant etc.. Les jour et an en presence de Pierre et antoine Le Roux du dit Québecq tesmoins qui ont avec le dit Sieur de Villeray Et notaire signé Et le dit Laurens déclaré ne Sçavoir escrire ny signer de ce Interpellé suivant Lordonnance. »

Jean a donc obtenu un bail d'avril 1686 à avril 1691, alors qu'il avait déjà obtenu un bail d'avril 1683 à avril 1686.

Selon Michel Langlois, auteur du livre *Les Ancêtres beauportois (1634-1760)*, le jeudi 15 juillet 1694, Jean Laurens ratifie un projet de bail fait le 2 mai 1692 pour trois ans par Monsieur de Villeray (Villeray avait loué le domaine au nom de Jean Talon), de la terre et du manoir d'Orsainville. Le dimanche 14 novembre 1694, le sieur de Villeray lui en donne quittance.

Voici ce que j'ai pu décoder de l'acte écrit par le notaire Chamballon et des documents annexes.

Du 10 Juillet 1694 bail a ferme M Devilleray a Jean Laurent orty dit le basque. Je SouSSigne au nom et comme ayant charge de Monsieur Talon Conseiller du Roy en Ses ConSeil cy devant... Du Cabinet de Sa Majeste et Comte dorsinville Reconnois et confeSSe avoir affermé pour trois années et trois recoltes finies et accomplies a commencer du jour dhier et finir a pareil Jour delannée que lon comptera mil six cent quatre vingt quinze A Jean Laurens dit Le

Basque cy devant fermier des terres et Manoir du dit Comté dorsinville Cest a Savoir Les dites terres Et manoir principal du dit Comte ainsi que le tout Se poursuit et comporte, Seize Bstes a Corne Consistant en beufs vaches, toreaux Et genisses Et aussi trois cochons compris, avec les mêmes consistances et appartenances mentionné dans le Bail qui fut passé avec le dit laurens par devant Rageot notaire le vingt quatrième jour daout mil six cent quatre vingt six, aux charges et conditions de cultiver bien Et dheument les dictes terres, entretenir les Bastimens de menües reparations et outre moyennant le prix et Somme de quatre cent livres par chacune des dictes trois annees, que Le dict preneur Soblige me payer en cette ville ou a autre aijant pouvoir de Mon dict Sieur Talon a la fin de chaque année, Et a la fin du dict Bail me payer aussi au dict nom en argent ou rendre En especes a dire... la valeur des dict Bestiaux ainsi que les meubles et... contenus en Inventaire qui en a Etté faict ce Jour dhuy Evaluy a la Somme de neuf cent quatre livres cinq sol et en outre rendre En Espece quatre vieilles chaudieres percees un ... charrue de fer, une vieille pelle ou Besche de fer vue grande Saliere ou un Bassin destain et trois Lampes de fer a trois lumignons aussi Contenus dans le dict Inventaire et non aprecies dont Et de tout ce que dessus le dict laurens ait demeuré Consentant et Satisfait et en Consequence avons promis den passer acte par devant notaire toutes fois et quantes que lon devoiy Enfin requis par

lautre faict a Québec ce deux Jour de may mil six cent quatre vingt douze. Loüier de Villeray.

Par devant Le notaire Royal en la prevosté de quebec Sous Signé Residant et Temoin cy bas nommez Fut presents Monsieur De Villeray premier Conseiller au Conseil Souverain au nom et Comme ayant Charge de Monsieur Tallon denommé par le projet de bail de lautre part et cy dessus escrit d'une part et Le dt Jean Laurant orty dit Lebasque auSSy y denommé, dautre part Lesquelles part y ont de leur bon gré et Volonté ont... agréé et aprouvé Le dt projet de bail cy dessus escrit duquel Lecture Leur a été faite de mot a mot par Le Sudy nore present Les dt Témoins quilz ont dit bien Scavoir et entendre; ... et Entendant quil soit entièrement executé de part et dautre Selon La Somme et...; A quoy faire... De Luy Sieur de Villeray au dt nom obligé... Et fut... Comme auSSy Reconnaît Le dt Sieur de Villeray... Du dt Jean Laurant orty La Somme de Trois Cents Cinquante Livres a quoy le dt Sieur de Villeray a moderé Le prix du dt bail pour la première année en Consideration de la perte que Le dt orty a fait sur Les Foins et graminé de long année qui furent presque entièrement destruites et gattés par Les chenilles qui... et destruction generale en ce pays...; D'une part et La Somme de quatre Cents Livres dautre pars Le prix de la Seconde année du dt bail desquelles deux Sommes Il quitte et... Ce fait et passé... Quebec avant midy Le quinziesme jour de Juillet mil Six Cent

quatre vingt quatorze anthoine fauvel et pierre fromage... quebec qui ont avec Le Sieur de Villeray et notaire signé Le S orty ayant déclaré ne scavoir signe de ce enquis.

Et advenant Le Quatorzieme jour de Novembre mil six cent quatorze en avant midy Par devant Le Notaire Royal en la prevosté de quebec Sous Signé Residant et témoin cy Bas nommez fut present Mond Sieur de Villeray denommé par Le projet de bail et autre cy dessus Lequel a Reconnu et Confessé avoir eu et reçu au nom su dt L'orty aussy cy denommé Au quebec et acceptant La Somme de quatre Cent Livres pour Le prix de la dernière année de la... Énoncée qui eschérra au mois d'avril prochain de laquelle Somme Il quitte et desSarge Le dt Lorty et... Le Sieur de Villeray... A continué le... Bail par tacite reconduction pour un an a Commencer au premier Jour de may de lannée prochaine et Continue Jusques a la fin dycelle... Lebasque ce... Pour et moyennant Le prix et Somme de deux Cents Cinquante Livres que Luy Lebasque promet... et payer pour Les années aux Sieur de Villeray... Ce fait et passé a lestude du notaire En presence de Sieur Charles Rageot... Et danthoine Fauvel Témoins demeurant aux quebec qui ont avec Les dt... Et notaire signé... De Lorty qui a déclaré ne Scavoir signer de ce enquis

Inventaire des meubles, Bestiaux et Ustensiles mi entre les mains de Jean Laurens dit le Basque fermié nouveau DosSinville ce jour huy 2 May 1692.

Premièrement un ensemble de biens d'une valeur de 894 livres : quatre boeufs; deux taureaux; sept vaches; deux jeunes Taures; une petite genisse; trois cochon; des roues; un corroyer; des chaises; une meulle à manivelle de fer; un gril et une cramailiere.

D'autres effets d'une valeur de 10 livres: une armoire de bois; plusieurs cuves de plomb; une lanterne de fer blanc; quatre vieille chaudières percées; une cuve de fer; une vieille pelle ou bêche de fer; une grande salliere; trois lampes de fer à quatre lumières.

Relations familiales

Jean Laurens est né au sud de la France. J'ai peu d'information sur les circonstances de son arrivée, il semble seul. Comme la mère de son épouse a marié Vincent Beaumont et qu'ils ont travaillé pour le même employeur, je présume qu'ils ont été proches toute leur vie en Nouvelle-France. D'ailleurs, Vincent Beaumont a été parrain de l'un des fils de Jean. Le fait d'être à l'emploi de Monsieur de Villeray et l'interaction que cela suppose avec les habitants de Québec lui permet sûrement de connaître beaucoup de gens. Les parrains et marraines sont probablement tous des connaissances de Jean ou Marie Madeleine.

Le parrain de Marie Anne est Vincent Beaumont, le beau-père et l'ami de Jean Laurens. La marraine est Marie Anne Desaussay, épouse du fameux Louis Rouer de Villeray. Le parrain de Pierre Laurent est Pierre Gillebert, marchand de Québec. La marraine est la femme de sieur Jean Gobin, marchand de Québec. Le parrain de Baptiste (le second) Laurent est Jean De Lavoye, soldat de la garnison. Le parrain de Jacques est un certain Pierre, agent du roi. La marraine est Anne Soumande, épouse du sieur Hazeur important marchand à Québec, qui participe à la traite des fourrures. On constate que Jean et son épouse ont des connaissances proches de Rouer de Villeray.

Le 19 mars 1681, *Marie Madelene Lechardon* est marraine au baptême de Marie Louise Brassard, fille de Jean Baptiste Brassard et Jeanne Quelve, demeurant sur la côte Saint-Jean. On écrit que Marie Madelene est la femme de *Jean Laurans*. Marie Madelene déclare ne savoir signer.

Le 26 mai 1681, il y a confirmation de 17 personnes. Marie Madeleine Charderesse fait partie du groupe. Elle réside dans l'évêché de Québec. Une Elisabeth Boeme est avec elle, un nom de famille que l'on voit apparaître à quelques occasions auprès des activités du couple.

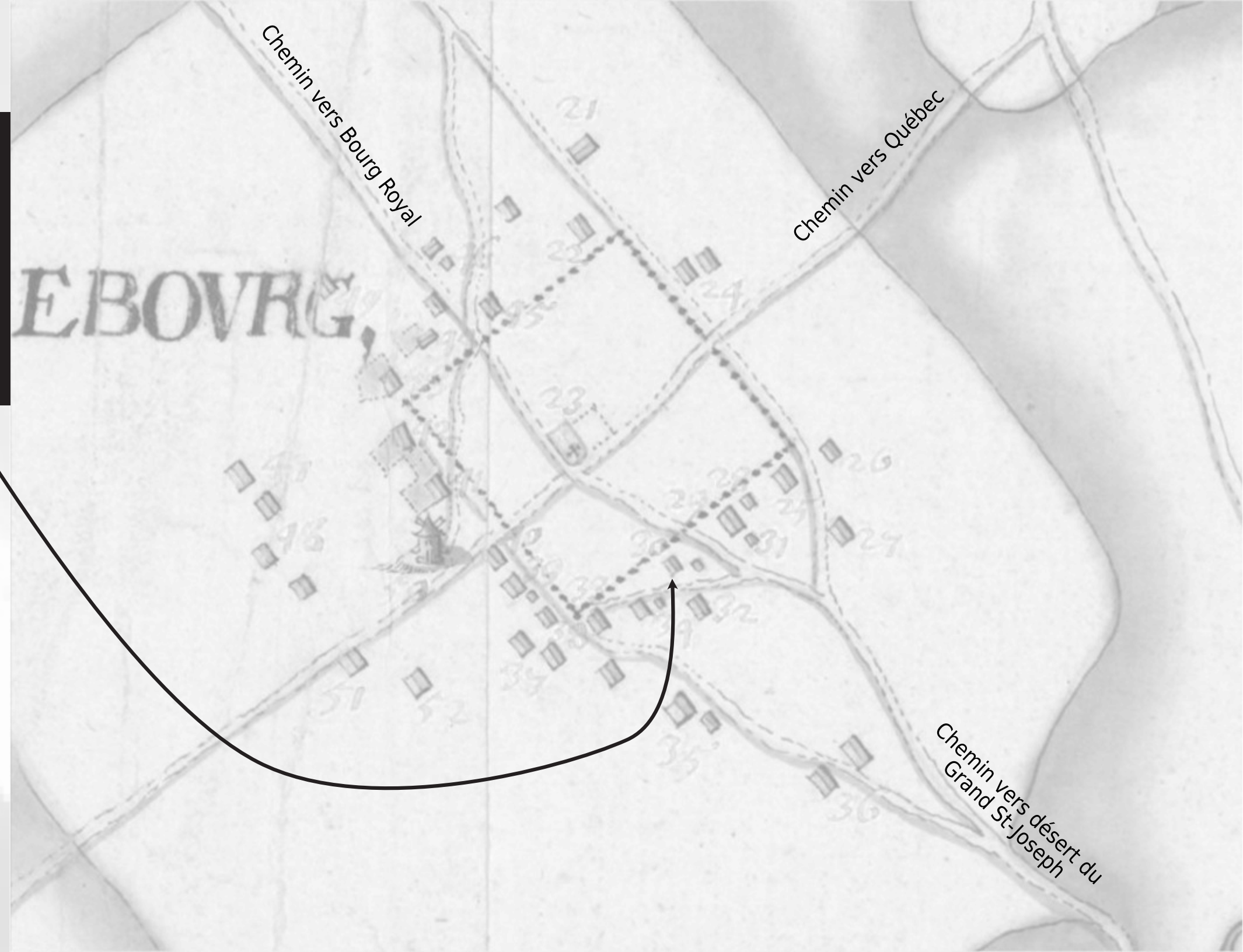
Le 18 août 1692, Marie Bougeant Gongeauté meurt. Elle est la mère de Marie Magdeleine Le Chardon et épouse en secondes noces, de Vincent Beaumont.

Sur cette carte de Robert Villeneuve de 1686, un extrait de Charlesbourg. Sous le no 30 la maison de Vincent Beaumont. Elle est située à l'intérieur du Trait-Carré à Charlesbourg. Le nord est à gauche. À la croisée des chemins, l'église Saint-Charles-Borromée. Référence : Carte des Environs de Quebec en la Nouvelle France Mesuré sur le lieu très exactement en 1685 et 86 par le Sr Devilleneuve Ingénieur du Roy - Villeneuve Robert de (1642-1692). Cartographe - Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 7 P 4 - gallica.bnf.fr - domaine public.

Le 5 novembre 1674, Vincent Beaumont avait acheté une terre à Charlesbourg d'Alexandre Turpin (notaire Becquet). En fait, Alexandre Turpin est fondé de procuration de Melsine Camuset habitant La Rochelle. Il s'agit :

« une habitson, au village de Charlesbourg sur laquelle il y a une grange, terre labourable et haut bois... une maison de charpente, couverte de planche ».

Le montant de la vente était de 600 livres tournois que Vincent devait payer au magasin des pelleteries, moitié en peaux de castors et moitié en peaux d'orignaux. En fait, c'est Louis Rouer de Villeray, employeur de Vincent, qui a fourni les peaux en contrepartie de salaires impayés et de services rendus.



Le 8 novembre 1674, Vincent Beaumont s'était présenté devant le notaire Becquet en compagnie de sa future épouse Marie Bougeant Gongeauté veuve de Jacques le Chardon. Le sieur Rouer de Villeray était présent. Le 13 novembre, le couple s'était marié en la basilique Notre-Dame-de-Québec. Jean Laurens n'y était pas, on peut penser qu'ils ne se connaissaient pas encore ou bien qu'ils n'étaient pas des amis proches, ou bien que Jean avait eu un empêchement.

Revenons à Magdeleine Chardon. Le 29 juin 1700, *marie magdelaine chardresse* est marraine au baptême de Marie Madeleine Martin fille de Nicolas Martin et Marie Angélique Bacon en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 12 février 1702, *marie magdelaine Charderesse* est marraine au baptême de Marie Jeanne Reiche fille de Francois Reiche et Marguerite Pinard en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 18 juillet 1702, on retrouve *magdelaine charderesse* marraine au baptême de Madeleine Jeanne Glinel fille de Jacques Glinel et Marie Pivin ayant lieu à la basilique Notre-Dame à Québec. On écrit que Magdeleine est la femme de *Laurent ortie dit le basque*. Magdeleine déclare ne savoir signer.

Magdeleine le Chardon a donc un réseau de connaissances, possiblement une conséquence de leur lien avec Louis Rouer de Villeray.

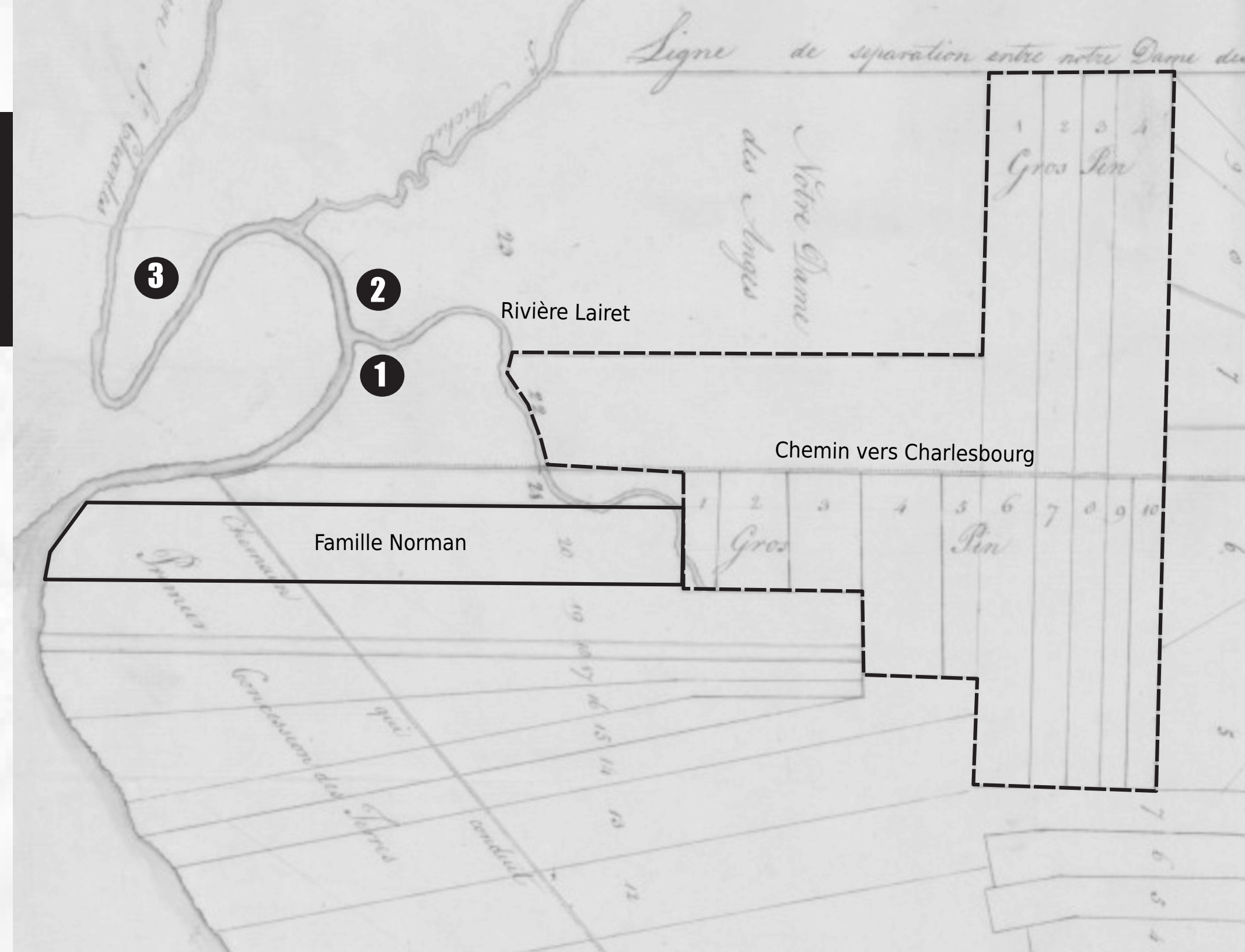
À droite une partie du cadastre de la seigneurie Notre Dame des Anges. On voit en traitillé, la limite des terres de Gros Pin. Aussi la terre de la famille Norman en trait plein. En 1, la briqueterie. En 2, la maison des Pères jésuites. En 3, le domaine de Jean Talon. Le nord est à droite. Référence: Plan de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges - copié par J. McCarthy d'après l'original de Ignace Plamondon - vers 1754 - BANQ E21,S64,SS5,SSS17,P58.

Louis Rouer de Villeray

Il est le fils de Jacques Rouer de Villeray, valet de chambre de la reine. Il serait arrivé vers 1650, probablement comme secrétaire de Lauzon. Il est notaire à Québec en 1654-1657, lieutenant particulier civil et criminel de la sénéchaussée de Québec en décembre 1657. Il est conseiller au Conseil Souverain en 1663-1664, 1666-1670 et 1674 (nommé à vie le 26-4-1675). Il est agent général de la compagnie de la ferme du roi en 1687, et agent de la compagnie de la colonie en 1700.

En 1663, il obtient la concession de la seigneurie de Montplaisant/Villeray sur la Grande Allée à Québec, héritée par son fils Louis. Il n'a pas d'enfant avec Marie Anne Desaussay.

Il acquiert le fief Bécancour près de Québec en 1675, la seigneurie de l'île Verte en 1684 pour ses deux fils qu'il a eus avec Catherine Syvestre. Leur fils Louis, sieur d'Artigny, devient lieutenant



particulier de la prévôté de Québec en 1712-1716, puis finalement conseiller au Conseil Supérieur.

Le lien de Jean Laurens avec la famille de Villeray pourrait expliquer que Jean Laurent fils occupe le poste de procureur fiscal en 1726.

Lieu d’habitation

On sait bien que Jean Laurens a travaillé à la métairie de Jean Talon de 1680 à 1695.

À l’inhumation de sa fille Marie Anne en 1680, Jean Laurens habite *la comté d’Orsainville*.

En 1681, Jean et Marie Magdeleine sont recensés dans la paroisse Notre-Dame à Québec. Ils possèdent 30 bêtes à cornes et 100 arpents de valeur. Ils ont un domestique de 16 ans nommé Pierre. Marie Magdeleine a 19 ans. Il est écrit que Jean a 34 ans, cela est une erreur. Peut-être a-t-on confondu son année de naissance et son âge ? En fait, Jean a environ 47 ans.

Le 25 octobre 1681, lors du baptême de son fils Pierre, la famille habite *la Petite Rivière*.

En 1683, lors du baptême de Jean Baptiste Laurent, la famille demeure à *la Petite Rivière*. Au moment de l’inhumation la même année, elle habite *la Canardière*.

En 1685, lors du baptême de Jean Baptiste (le second), la famille réside à la rivière Saint-Charles.

Les lieux *la Petite Rivière, la rivière Saint-Charles, la comté d’Orsainville et le domaine des Islets*, pourraient être le même endroit. Il n’y a pas trace de propriété de Jean près de la métairie.

En 1694, Jean Laurens et Marie Magdeleine Le Chardon se présentent chez le notaire Chambalon en compagnie de Vincent Beaumont son beau-père. On écrit

« *Jean Laurent Orty dit Lebasque aussy habitant demeurant aux Islets* ».

Nous verrons plus loin le détail de cette affaire.

Le dimanche 21 mars 1694, *Jean De Laurent dit Le Basque* se rend chez le notaire Genaple. Après plusieurs années passées comme fermier de la métairie du comté d’Orsainville (baronnie des Islets), il se porte acquéreur d’une maison. Celle-ci a deux étages et deux feux et est située sur la rue Sainte-Anne, sur un terrain de 47 pieds et demi de front. La profondeur est limité par le terrain de Jacques Bosffet. Il est borné d’un côté par un Bibeau menuisier, de l’autre par Jacques Bedau. Le propriétaire de la propriété, Jacques Dion époux de Jeanne LeCointre, en demande 1500 livres. Jean Laurens lui verse comptant 800 livres, et le solde le lundi suivant, le 6 décembre. On verra plus tard que la somme de 800 livres provient de l’héritage de Magdeleine son épouse.

Le 5 novembre 1697, Jean du Laurent [Jean Laurens dit le Basque] se présente chez le notaire Genaple. Jean se fait donner

par les Jésuites une concession *Proche le Gros Pin*. La terre mesure 4 arpents par 6 arpents et demi, chargée de bois et de hautes futaies. Elle est située au sud du *Gros-Pin*, bornée en front par le chemin de Charlesbourg, à l’arrière par la terre de Jean Norman père, d’un côté au nord-ouest par la terre d’un Allard, de l’autre côté au sud-est par la terre de Joseph Lemire.

Famille Norman

En mars 1658, Jean Normant père avait reçu des Jésuites une concession dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. La terre a une superficie de 60 arpents, soit deux arpents de front sur la rivière Saint-Charles et trente arpents de profondeur dans le bois. Elle est bornée au sud par la rivière, au nord par une concession non concédée, à l’est par la terre de Pierre Normant, à l’ouest par la terre de Nicolas Patenosde.

En décembre 1670, Jean Normand avait reçu une autre terre située au lieu appelé Saint Claude en la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Elle mesure quatre arpents de front sur la route Saint-Claude, et en profondeur se rend jusqu’à la terre de Guillaume Fournier. Le secteur Saint-Claude est situé au nord du Trait-Carré à Charlesbourg.

Revenons à la famille Laurens

Le 6 septembre 1699, Jean Laurent et Lortye dit le basque se rend chez le notaire Genaple. Il achète une habitation appartenant à André Allard. Cette propriété jouxte celle que Jean

a déjà. Elle est située dans la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges* secteur *Gros Pin*. Elle est bornée au nord-ouest par la terre de Pierre Canard, du côté sud-est par la terre de Jean Laurens dit le basque, par devant à l’habitation de la briqueterie, par derrière par la terre de. Le terrain mesure 2 arpents et demi en front par 11 arpents en profondeur, chargé de bois et de futaies. Le prix est fixé à 250 livres.

Le 6 juin 1704, le notaire Genaple inscrit une obligation par Larchevêque à Jean Lorty. Jean Larchevêque est propriétaire de la briqueterie, situé sur le bord de la rivière Saint-Charles et de la rivière Lairet, terrain en face de la terre de Jean Laurens. Jean Larchevesque de Granpré récolte le foin des terres de Jean Lorty à *Gros-Pin*. Ses fils Jean Laurent et Jean Baptiste Laurent sont présents. Le plus jeune signe *jeandulaurent*, les autres ne sachant signer. Le montant de l’obligation est de 450 livres.

En 1710, à l’inhumation de son fils Joseph Alexis, la famille réside à *Gros-Pin*.

Lors de l’inhumation de Jean Laurens en 1711 on dit qu’il est décédé dans sa maison de *Gros-Pin*. Il est inhumé le même jour en la paroisse Saint-Charles à Charlesbourg. On surnomme Jean Laurens *Le bonhomme Lorty*. Il est possible que la famille y ait déménagé, peu de temps après la mort de Marie Magdeleine Le Chardon, survenue en 1702, afin de se rapprocher de son beau-père Vincent Beaumont. Peut-être a-t-il conservé sa propriété de

la rue Sainte-Anne, d'autant plus que son fils Jean se plaindra plus tard que son tuteur l'a vendu à vil prix.

Exemple de maison construite en charpente à Québec :

Une maison de maçonnerie bastie depuis quatre a cinq ans sur la partye demplacement qui reste a la dite communauté, laquelle est de trente sept pieds en longueur sur la dite rue Notre-Dame et vingt quatre pieds de front sur la place Royale, construite de pierres de Beauport a deux etages et un grenier par-dessus les Caves depuis le rets de Chaussée; la couverture de laquelle maison est a doubles planches; ycelle maison enduite a plein par le dedans; ayant un mur de separation de deux pieds depaisseur depuis le bas de la Cave jusqu'au haut de la dite maison lequel forme deux caves de plein pieds, une boutique et cuisine au dessus, deux chambres a feu a lestage d'en haut et deux greniers par-dessus; tous les planchers en bon etat de bon bois de pin porters par de fortes poutres de fresne; la dite boutique garnye de toutes ses tablettes et comptoires; la cuisine ayant une bonne cloison de madriers de bois de pin enbouvetez et a doubles parement, laquelle cloison forme une allée de laquelle on entre en la dite cuisine par une porte vis-à-vis celle de la rue; et en la boutique a main droite; et en la Cour de la dite maison a main gauche; entre la porte de laquelle cour et celle de la rue est encor dans la dite allée un escalier a un simple moyau de bois de merisier dont les limons et folimons sont madriers de bon bois de pin proprement faits. Au dessus de la dite allée en est une autre pareille qui sépare les dites deux chambres de l'etage d'en haut et est formée par une

Sur cette photo, la basilique de Québec vers 1889. Référence: La basilique de Québec - Louis Prudent Vallée 1837-1905, Armstrong - Le monde illustré, Vol. 6, no 289, 1889 – BANQ 0002749583 - domaine public.

cloison a l'opposite et semblable a celle des bas et forme lune des deux chambres qui est au dessus de la dite cuisine et de pareille grandeur, en laquelle chambre est un cabinet ayant vue sur la dite rue Notre-Dame et se trouve entre l'escalier et le pignon du costé de la Cour; lequel escalier conduit de là dans les dits greniers, et a en cet endroit une porte fermant a clef; Le tout estant neuf et en tres bon estat. Plus les chassis des fenestres de la dite maison en bon etat garnis de vitres; sçavoir en la dite cuisine une fenestre; au dessus de la porte de la dite boutique un jour vitré seulement, en la chambre haute trois fenestres, et en celle d'acosté, une seulement comme aussi une petite au cabinet de la dite Chambre et dans les dits greniers trois moyennes fenestres dont les chassis sont aussi vitrez comme les autres susdites Manquant seulement sur tous les dits chassis vingt deux carreaux de verres brissés et qui sont a y remettre.

Paroisse Notre-Dame à Québec

Notre-Dame de Québec est le plus ancien siège diocésain en Amérique au nord du Mexique. C'est la plus vieille paroisse

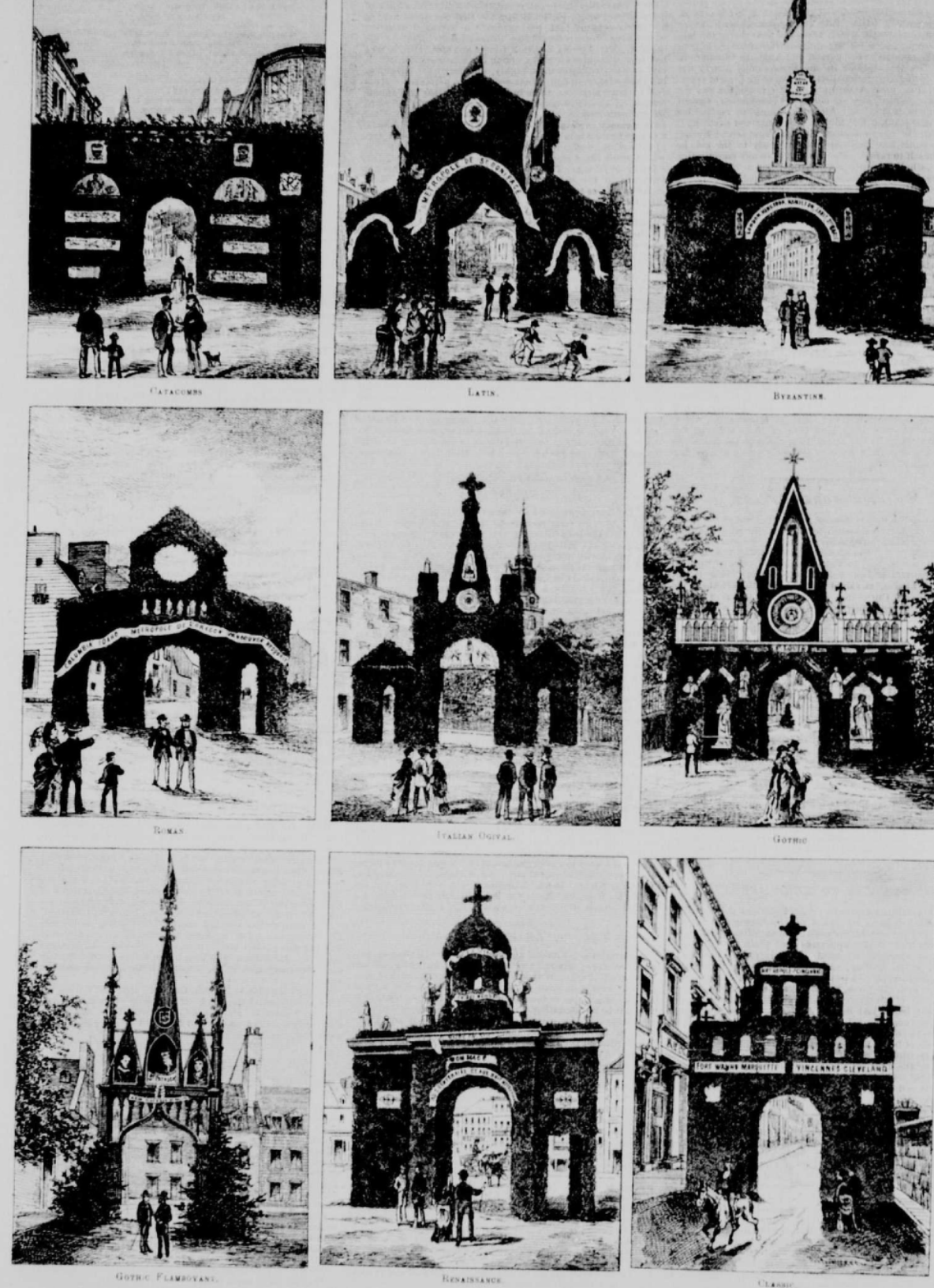




Sur la page de gauche, la basilique de Québec vers 1874. Lors de la célébration du bicentenaire du diocèse, la procession du clergé et des fidèles de la rue Buade à la place devant la cathédrale.

Sur celle de droite, les différentes arches érigées pour l'évènement : *catacombs* (par l'archevêque), *latin* (par la paroisse Saint-Sauveur), *byzantine* (par le maire de Québec), *roman* (les dames de l'Hôpital-Général et la congrégation de Saint-Roch), *italian ogival* (les Ursulines), *gothic* (le séminaire de Québec), *gothic flamboyant* (St.Patrick's Church), *renaissance* (fabrique de Saint-Roch) et *classic* (hommes de Congregation of Our Lady of Quebec). Elles représentent les style d'architecture de l'aire chrétienne.

Référence : Célébration basilique de Québec - Canadian illustrated news - Montreal : Geo. E. Desbarats - 1869-1883 - BANQ 0000159469 - domaine public.



d'Amérique du Nord. Elle est la première église d'Amérique du Nord, à être élevée au rang de basilique mineure par le pape Pie IX en 1874.

La paroisse est fondée en 1615 et les registres ouvrent en 1621. La première construction à l'emplacement actuel de la cathédrale date de 1647 sous le nom d'église Notre-Dame-de-la-Paix, la première messe y est célébrée en 1650. En 1664 est érigée canoniquement la paroisse Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception.

Le couple Jean Laurens et Magdeleine Le Chardon se marient en 1680, mais sont déjà présents en Nouvelle-France depuis quelques années.

En 1688, on débute l'édification de l'église de l'Enfant-Jésus à la place Royale (l'église Notre-Dame-des-Victoires) pour desservir les paroissiens de la basse-ville.

La cathédrale située en haute ville, est détruite deux fois. Elle est tout d'abord ravagée par le bombardement des Britanniques lors du siège de Québec de 1759 et est reconstruite à partir de 1766 selon le plan antérieur tout en allongeant le sanctuaire.

En 1721, l'Hôpital-Général est détaché de la paroisse Notre-Dame-de-Québec et devient Notre-Dame-des-Anges.

En 1722, l'érection civile des paroisses est proclamée, dans la région de Québec, on a maintenant :

- Notre-Dame à Québec ;
- La-Nativité-de-Notre-Dame à Beauport ;
- Saint-Charles-Borommée à Charlesbourg ;
- Notre-Dame-de-l'Annonciation à L'Ancienne-Lorette ;
- La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie à Sainte-Foy.

Deux cents ans plus tard le 22 décembre 1922, la cathédrale est à nouveau touchée par un incendie. On débute la restauration et la construction de l'église actuelle dès 1923 à partir d'anciens plans. Les travaux sont terminés en 1930.

La basilique-cathédrale est classée monument historique le 23 juin 1966. Elle est désignée lieu historique national du Canada le 1er janvier 1989.

Ce lieu a reçu une porte Sainte, la première à l'extérieur de l'Europe en 2014 en l'honneur du 350e anniversaire de la paroisse Notre-Dame-de-Québec.

Cette paroisse est le berceau de la famille Laurent-Lortie. Bon nombre s'y sont installées et ont vécu une grande partie sinon toute leur vie.

Le premier acte concernant la famille Laurent-Lortie, inscrit aux registres de cette paroisse, est celui du mariage en 1680, de Jean Laurens dit le Basque et Marie Magdeleine Le Chardon.

Paroisse Notre-Dame de Québec

Le quinzième jour du mois de janvier de l'année mil six cent quatre vingt après les fiancailles et la publication des trois bans de mariage faite le premier sixième et septième du mois de janvier d'entre Jean Laurens fermier de la comté d'Orsainville fils de défunt Dominique Laurens et Marie Bosné ses père et mère de la paroisse d'Angles évêché Bayonne d'une part et Marie Madeleine le Chardon fille de défunt Jacques le Chardon et de Marie Bourgeanne ses père et mère de la ville de Beauce sur mer évêché de Luçon d'autre part et ne s'étant découvert aucun empêchement nous Henry de Bernières vicaire général de Monseigneur l'Évesque de Québec et curé de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec les avons en la Ste Église solonnelle les ont marié ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la Ste Église en présence de Vincent Beaudrons [Beaumont] beau père de l'épouse habitant de Charlesbourg fermier du pays demeurant à la petite rivière, Jean Janais et Jean de Lavoye témoins demeurants à Québec, et ont signé, Madeleine le Chardon épouse et Francois Dupuis, et Jean Laurens époux et les autres témoins déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance. Francois Dupuit, Marie Magdeleine Chardon, de Bernières.

Procès-verbaux et autres actes notariés concernant le couple Laurens – Le Chardon

On apprend beaucoup de choses à partir de ces documents. Jean est choisi comme arbitre ce qui laisse croire que les gens lui font confiance. Marie Magdeleine échange son héritage contre une somme d'argent, et Jean aurait été volé.

Le dimanche 27 juin 1694, Jean Laurens et Marie Magdeleine LeChardon se présentent chez le notaire Chambalon en compagnie de Vincent Beaumont son beau-père. On écrit

« furent présents Vincent Beaumont habitant demeurant paroisse de Charlesbourg veuf de deffunte Marie bougeant auparavant veuve en premières nopces de deffunt Jacques Le Chardoux d'Une part Et Jean Laurent Orty dit Lebasque aussy habitant demeurant aux Islets et Marie Magdeleine Le Chardoux sa femme quil autorise pour L'effect des presentes au nom et comme seule fille et Unique heritière du dit deffunt Le Chardoux et de la dite bougeant vivans ses peres et meres Dautre part Lesquelles parties pour Eviter les contestations et procès qui pourroient maistre a ladvenir entrelles pour Raison des effects qui sont restez apres le deceds de la dite deffunte bougeant Consistants en divers meubles meublans Linges, hardes, outils et Ustancilles de service, deux vaches, trois cochons, en la somme de trente sept livres de dettes actives deues par gens presque tous insolubles sçavoir par André Morin vingt livres, par René

Gervais six livres, par Jullien Leblanc quatre livres et par Leonard Tresny dit la Verdure sept livres, en les ameliorations qui se sont faites sur une terre et habitation sittiuee au dit charlesbourg pendant la cours du mariage d'entre le dit beaumont, et en les fruits et levées faites sur icelles en l'année 1692, qui estoient de la Communauté d'entre le dit beaumont et la dite deffunte baugeant et a separer entre le dit beaumont et le dit Lebasque et sa dite femme par moistié esdits noms, et pour en terminer a lamiable et évitter la difficulté des partages et separations qui ne se pouroient faire qu'àpres Une vente publique de tous les biens et effects de la dite Communauté Lesquels partages, ou ventes en feroient consommer la majeure partye, pour a quoy obvier Lesdits partyes apres Examen entr'elles fait de la valeur de tous lesdits biens de Communauté ainsy qu'ils L'ont déclaré ont fait accordé et transigé en la manière qui suit C'est asçavoir que le dit Lebasque et sadite femme qu'il autorize comme dit est a cet effect de leur bon gré et pure volonté ont Cédde quitté, dellaisé, transporté, et abandonné par ces presentes audit beaumont a ce present et acceptant toute et telle part et portion qu'ils peuvent avoir et pretendre es dits noms dans tous les susdits biens et effects restées apres le deceds de ladite baugeant et qui sont de la Communauté d'entre luy dit beaumont et elle en quoy qu'ils puissent consister et a quelque somme ou valeur qu'ils se puissent monter, tant en meubles ustancilles, vaches, cochons, dettes actives, ameliorations d'habitation que grains et fruits

recueillis sur icelle en la dite année 1692 pour du tout en Jouir, faire et disposer par ledit beaumont et ceux qui de luy ont ou auront cause a ladvenir ainsy que bon leur semblera, Au moyen de quoy ledit beaumont leur a des cy devant payé la somme de huit cens onze livres sçavoir seize minots de bled, et quatre minots de pois, sçavoir sept cens Onze livres pour leur part et portion en les dits meubles, ustancilles, vaches, cochons et dettes actives, Cent Livres pour leur part en lesdites ameliorations de la dite habitation, Et ledit bled, et pois, pour leur part des grains recueillis sur Icelle en ladite année 1692. Le tout ainsy que le dit Lebasque et sadite femme l'ont reconneu et s'en son contantez et contentent, au moyen de quoy lesdites partyes s'entrequittent et dechargent Respectivement de tout ce qu'ils auroient peu avoir et pretendre... en presence des Sieurs Antoine Fauwet et de Charles pinguet marchands...Ledit beaumont et Lebasque ayant déclaré ne sçavoir signer...».

À la suite du décès de la mère de Marie Magdeleine Le Chardon, Jean et son épouse avaient des droits dans la succession. Ils y renoncèrent à condition que Vincent Beaumont les dédommage pour une somme de 811 livres tournois.

Le mercredi 24 novembre 1694, Jean Talon meurt célibataire et lègue à son neveu Jean Francois Talon, la baronnie des Islets. Mme Talon veuve de Francois Talon, frère de Jean Talon et procuratrice de Jean Francois vend pour 6000 livres tous les biens, dont le domaine (toujours exploité par Jean Laurens), à

Mgr Tessier, évêque de Québec, qui y fondera l'Hôpital Général de Québec. La vente inclut les trois bourgs qui étaient par contre revendiqués par les Pères Jésuites. Le même jour, Mgr Tessier fait don de la totalité à l'Hôpital Général. En 1698, les Pères Jésuites récupèrent les trois bourgs qu'ils purent réintégrer à la seigneurie Notre-Dame-des-Anges.

Le vendredi 6 juin 1704, Jean Larchevesque de Granpré reconnaît avoir reçu de Jean Laurens, en foin et bestiaux, la valeur de 357 livres. On constate que c'était alors Jean Larchevesque qui récoltait le foin de la terre de Jean Lortie à *Gros-Pin*, et il s'engageait à lui donner 100 livres pour l'année courante (voir notaire Genaple). Le dimanche 12 avril 1722, le fils et le petit-fils de Jean Laurens reconnaîtront avoir été remboursés de 457 livres (voir notaire Hubert).

Le 13 août 1705, une audience se tient présidée par le procureur fiscal de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. Pierre Reno demandeur, et Francois Dubois défendeur, sont tous deux de *Gros-Pin*. Le 30 juillet quelques jours avant, par l'huissier, le défendeur avait été condamné à prouver ses dires avant le 13 août. Le défendeur avait dit que :

« le demandeur a vollé cent quarante sept livres au nommé Lorty... et que le demandeur...est un fripon et un assassineur ».

Francois Dubois ne pourra prouver ses dires et sera condamné à indemniser le demandeur pour ces mauvaises paroles.

Le mardi 15 avril 1710, un procès-verbal est déposé concernant Jean Larchevêque. Jean Guillot et Jean Lortie agissent comme arbitres, au sujet du bois que Jean Larchevêque a fait couper sur la terre des Pères Jésuites.

Acte notarié concernant la famille Normand

Le 28 août 1710, l'inventaire des biens de Pierre Glinel est fait, en raison du décès de son épouse Geneviève Gingras (voir notaire Duprac). En l'absence d'un sergent, Joseph Normand voisin de Glinel et Pierre Bellanger, effectue cet inventaire. Joseph Normand est le futur tuteur du fils mineur de Jean Laurens. Dans l'inventaire, on retrouve

« Il est deu au Sr Hortie la somme de huict livres ».

Procès-verbaux et actes notariés concernant la famille Beaumont

Comme mentionné plus haut, cette famille est liée étroitement à celle de Jean et Marie Magdeleine.

Le 17 juillet 1687, une audience devant le procureur fiscal a lieu à Charlesbourg. Vincent Beaumont ami de Jean Laurens va quérir un bœuf et le mets à l'essai, afin de rendre service à Jean Boesné de Charlesbourg. Celui-ci obtenait ce bœuf de Jacques Parent de Charlesbourg et Germain Langlois, marchand-boucher de Bourg-Royal, en remplacement d'un autre qui avait fait défaut, pour donner suite à la sentence du 7 novembre 1686. Vincent devait rapporter le bœuf au bout de 4 jours, ce qu'il n'a pas fait.

Le procureur conclut qu'un nouvel essai de 2 jours doit être fait afin de connaître l'efficacité de la bête et d'en faire rapport.

Le 19 octobre 1692, Vincent Beaumont se présente devant le notaire Paul Vachon, accompagné de sa future épouse Marguerite Fache. Jean Laurens n'est pas cité.

Le 27 juin 1694, Jean Laurens Orty dit le Basque et Vincent Beaumont se retrouve chez le notaire Chamballon. Ils font une transaction. Je n'ai pas plus de détail.

Le 4 mars 1709, l'inventaire (voir notaire Duprac) des biens de feu Vincent Beaumont est demandé par Jacques Bédard habitant Charlesbourg, tuteur des enfants mineurs : Vincent (15 ans) ; Jacques (11 ans) ; Pierre (7 ans) et Élisabeth (9 ans). Ces enfants sont issus de son second mariage avec Marguerite Fache. Pierre Buisson est le subrogé tuteur. Dans cet inventaire, on retrouve

« *un vieux capot de Soldat, un capot bleuf, deux chemisettes...* ».

Ceci laisse croire qu'il était militaire. Aussi une seule transaction le relie à Jean Laurans dit le Basque, celle déjà connue du 27 juin 1694. Et enfin, Jacques Bédard semble avoir été présent au moment du décès de Vincent, car il dit avoir reçu la clé de son coffre contenant toutes ses économies. Ce Bédard est son voisin du *Trait-Carré*.

Le 3 août 1711, Germain Magnan se décharge du tutorat des enfants de Vincent Beaumont et Magdeleine Fache, sa 1^{re} femme, s'en disant incapables :

« *parce qu'il a tropt d'autres affaires ayant quatre Enfans* ».

La Cour seigneuriale a répliqué :

« *que les raisons allégué par le dit Magnan n'est pas valables pour Estre déchargé de la dite tutelle* ».

La Cour le condamne à conserver la tutelle.

Décès des parents

Jean Laurens fait un séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec en février 1695. Jean est alors âgé de 62 ans.

Les funérailles de Marie Magdeleine Le Chardon ont lieu à Québec le samedi 16 décembre 1702. Il est surprenant qu'elle soit morte à l'âge de 40 ans, il est possible qu'elle ait été touchée par l'épidémie, comme plusieurs de ces enfants. Les temps sont difficiles.

En juillet 1711, Jean Loran dit Lortie fait un autre séjour à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. On écrit qu'il vit à *la Canardière*.

Le samedi 1^{er} août 1711, à l'âge de 77 ans, Jean Laurens décède à son habitation de *Gros-Pin*. Les funérailles ont lieu le même jour

en l'église Saint-Charles à Charlesbourg. Peut-être a-t-il été affecté lui aussi par la contagion en cours à Québec.

Ceci met fin à l'histoire de cette première génération en Nouvelle-France. Poursuivons avec la suivante.

Les prochaines générations seront traitées l'une après l'autre en décrivant les événements familiaux et en y insérant des faits historiques touchant les localités occupées par celles-ci.

Mais auparavant voyons les principaux événements de la période de 1712 à 1750.

1712-1750

Durant cette période, deux familles nous intéressent. Celles des deux fils de Jean Laurens dit le Basque. Ils sont nés à Québec et vivront les dernières années de la Nouvelle-France.

La communauté s'organise

En 1716, un faubourg prend forme au-delà de la porte Saint-Jean, il sera appelé le faubourg Saint-Jean.

En 1727, la partie sud-est du Petit-Village est détachée de la paroisse de Charlesbourg et rattachée à celle de Beauport.

La culture des terres est difficile

En 1717, la sécheresse nuit aux récoltes. Des processions et des prières publiques sont organisées pour demander de la pluie. Il semble que les étés sont plus longs au début des années 1700, qu'ils n'aient été dans la deuxième moitié des années 1600.

En 1720, des pluies excessives compromettent les récoltes dans les environs de Québec. Une invasion de chenilles qui dévorent les blés est catastrophique.

En 1732, la sécheresse fait rage à Montréal.

En 1736, les récoltes sont désastreuses.

De 1740 à 1742, les températures sont plus froides qu'à l'habitude, elles sont influencées par les éruptions volcaniques. En 1742, les chenilles et les pluies extrêmes détruisent encore les récoltes. La disette sévit et la misère est grande. Des gens de la campagne se réfugient à Québec. Des exactions et des vols se produisent la nuit, obligeant la patrouille de 245 miliciens dans les rues.

La construction d'infrastructure et le commerce

En 1725, sur la route menant à l'Hôpital-Général (aujourd'hui la rue Saint-Vallier Est), une première tannerie est ouverte à Québec, profitant des sources d'eau de la falaise.

En 1727, le chemin du Petit-Village est tracé, traversant la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, elle part de ce qui est aujourd'hui la 47^e rue jusqu'à l'avenue Royale près de l'avenue Bourg-Royal.

En 1728, dans Notre-Dame-des-Anges, les jésuites construisent un moulin sur la rivière Beauport. Il deviendra par la suite le moulin Goulet.

En 1730, Barthélemy Cotton, avec qui en 1718 Jean Laurent avait eu un différend quant à un terrain (voir chapitre sur la famille Jean Laurent et Marie Louise Choret) commence à fabriquer des chapeaux de castor à demi foulés.

En 1731, le moulin à vent de l'Hôpital-Général est refait en pierre.

En 1734, le grand voyer ordonne la construction d'une route reliant le Bourg-Royal au chemin de la Canardière. Un chemin existait déjà, construit du temps de Jean Talon. La même année, le grand voyer inaugure le Chemin du Roi entre Québec et Montréal. Aussi, une tuilerie ou ardoiserie est ouverte aux abords de la rivière Saint-Charles.

En 1740, les jésuites font construire un moulin au trait-carré de Charlesbourg dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges.

La maladie

En 1732, une grande épidémie de petite vérole frappe Québec, on compte jusqu'à 2000 malades à l'Hôpital-Général. On raconte que les épidémies suivent les mauvaises récoltes.

La peur rôde

En 1711, les Anglais font naufrage sur l'île aux œufs en tentant d'assiéger Québec. Ils étaient venus avec 94 voiles et 16 000 hommes, mais ne se rendirent pas à Québec. Il retourne sans que l'on sache quelles ont été leurs pertes.

En 1733, de grandes secousses de tremblement de terre sont ressenties à Québec sur une période de 40 jours.

Recensement de 1733

Le recensement des Jésuites de 1733, couvre la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. On recense en partant du nord-est en allant au sud-ouest, le long du bord du fleuve et de la petite rivière Saint-Charles. Soit en partant de la ligne de la seigneurie de Beauport.

On devrait trouver la famille de Jean Baptiste Laurent et celle de Jean Laurent. Cependant on ne trouve pas Jean Baptiste. Comme Jean Baptiste meurt la même année, et qu'il est sans le sou, possible que sa terre ait été rendue au créancier. Jean lui se retrouve chez la famille de son épouse Marie Louise Choret, il a vendu sa terre.

- Charles Parent, 3 arpent de front sur 16 de profondeur, avec maison, grange et étable;
- Charles Parent, 1 arpent par 16;
- Jacques Parent, 1,5 x 16, avec maison, grange et étable;
 - et au-dessus Jacques Parent, 6 x 32 de la limite ouest de sa terre à la ligne de Beauport, avec maison;
- Veuve Pierre Parent, 2 x 24, avec maison, grange et étable;

- Et au-dessus, Jean Baptiste Rocheraud dit L'Espérance, 2 x 28;
- Héritiers de Mathieu Choret, 3 arpents x 4 lieues, avec 4 maisons, 4 granges et 4 étables, 60 arpents labourables et 3 arpents de prairies;

- Dans la profondeur il y a deux habitants payant une rente foncière aux héritiers Chorets lesquels seront déclarés à leur rangs. Sur cette portion de terre, les jésuites possèdent environ un arpent de terre en superficie sur lequel est construit en pierre un bâtiment de 40 pi de long sur 30 pi de large portant moulin à Eau faisant farine.

- Héritiers d'Antoine Huppé Lagrois, 1,5 x 12, avec maison, grange et étable;
 - Et au-dessus, 2 x 50;
- Héritiers de Jacques Huppé Lagrois, 2,5 x 12, avec maison, grange et étable;
 - Et au-dessus, 2,5 x 24.
- Etc.

Sur une autre version du recensement on précise qui sont les quatre habitants qui sont installés sur le terrain des héritiers de Mathieu Choret:

- Pierre Choret, Jean Baptiste Rochereau, Jacques Choret et Jean Lortie. Ils ont chacun une maison, une grange et une étable.

Plus près de la rivière Saint-Charles, toujours de l'est vers l'ouest, on recense:

- Héritiers de Timothé Roussel, 3 x 30, méchante maison et grange;
- Héritiers de Timothé Roussel, 2 x 40;
- Mineurs Lemire, 2 x 40;
- Veuve de Jean Normand, 1 x 40, avec maison, grange et étable;
- Veuve Normand et mineurs de Charles Normand, 6 perches x 30 arpents;
- Joseph Le Normand, 4 x 30; maison en pierre, grange et étable;
- Terre du passage appartenant aux Jésuites;
- Etc.

Dans le Trait-Carré de Charlesbourg, on recense :

- Vincent Beaumont, 40 arpents en superficie, dont 20 labourables et 3 en prairie, avec maison, grange et étable;

- Etc.

Dans le Gros Pin, on recense des gens mais Jean Baptiste Laurent n'est pas présent. La page suivante donne le détail.

Les terres de Gros Pin

On a vu plus haut que Jean Laurens dit le Basque a acquis quelques terre dans le secteur Gros Pin. Le schéma suivant montre la répartition des terres de ce secteur vers 1733. À mon avis, aujourd’hui, la limite nord de ce secteur donne sur la 46^e rue, et la limite sud sur la 17^e rue.

À partir du recensement de 1733, j’ai transposé le nom des propriétaires. Bien sûr, à ce moment Jean et Jean Baptiste n’y sont plus, mais cela nous permet de localiser leurs propriétés. Les mesures sont en arpents et elles sont approximatives:

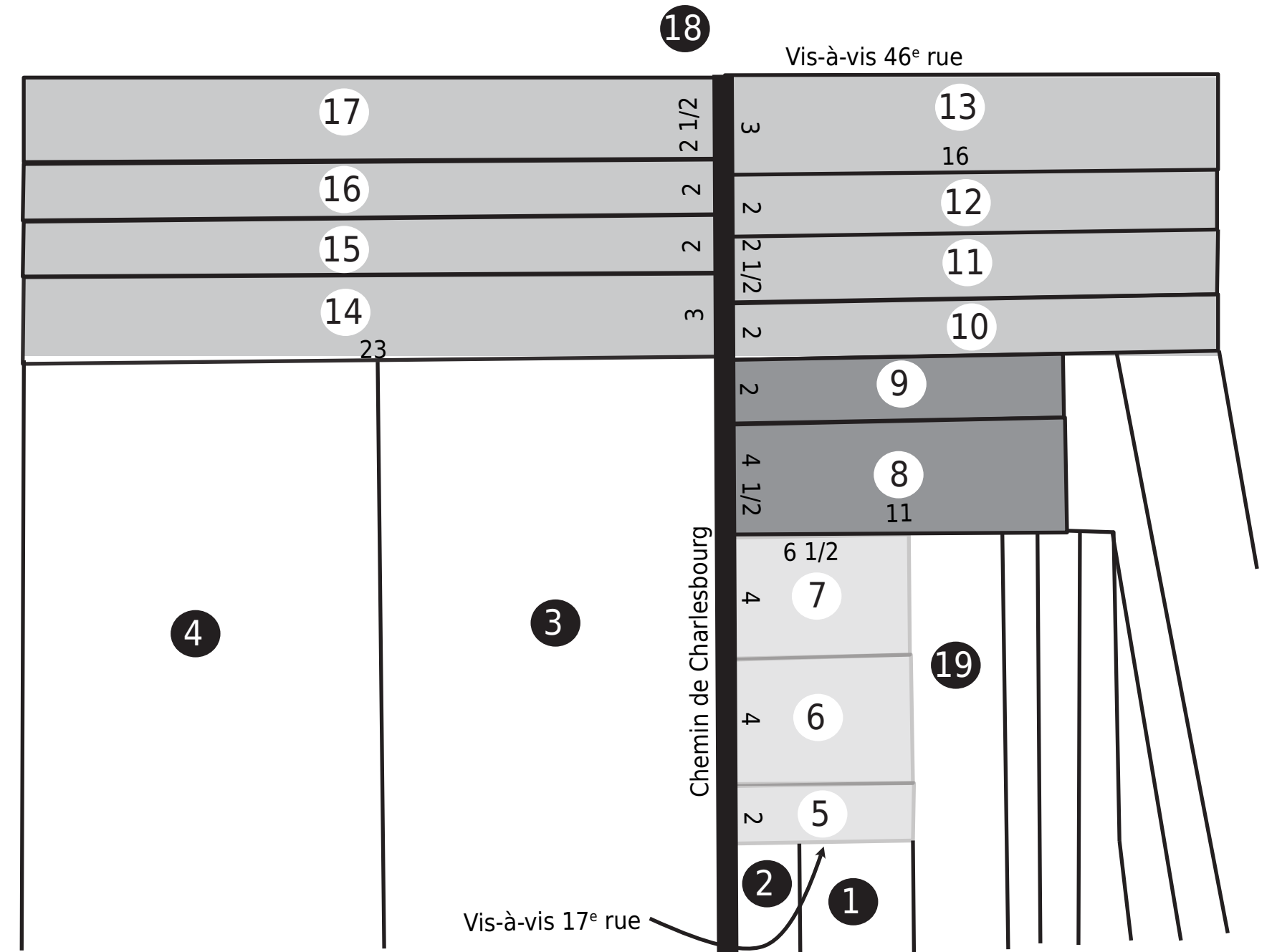
- En 1, la terre de Joseph Norman;
- En 2, la terre du passage;
- En 3, la terre de Jean Larcheveque et la briquetterie;
- En 4, la terre du domaine de Notre Dame des Anges;
- En 5, la terre de Barthelemy Cotton fils;
- En 6, Pierre Glinel;
- En 7, Boisclerc grand voyer du païs;
- En 8, Barthelemy Cotton père;
- En 9, Jean Penisson;

- En 10, Michel Canard;
- En 11, Pierre Canard;
- En 12, Francois Dubois;
- En 13, Charles et Jacques Villeneuve;
- En 14, André Bernier;
- En 15, Hilaire Bernard;
- En 16, Maranda;
- En 17, les Ursulines;
- En 18, les terres de l’Auvergne;
- En 19, la terre des héritiers Norman.

Il est difficile de préciser l’emplacement des terres de Jean Laurens dit le Basque. Bien qu’un écart de date existe entre le recensement de 1733 et les actes notariés des années 1690, servons-nous des informations qu’ils contiennent.

Selon l’acte de 1697, une des terres mesure 4 arpents de front par 6 arpents de profondeur. Elle est bornée à l’avant par le chemin de Charlesbourg et à l’arrière par la terre de Jean Norman père. D’un côté au nord-ouest par la terre d’un Allard, et au sud-est par celle de Joseph Lemire. Ce qui pourrait être le lot no 6 ou 7, qui ont chacun 6 arpents et demi de profond.

Selon l’acte de 1699, Jean acquiert une autre terre, celle d’André Allard. Elle mesure 2 arpents et demi de front sur 11 arpents de profondeur. Elle est bornée au nord-ouest par Pierre Canard et au



Selon l'acte de 1718, Jean vend à Pierre Jacques, un emplacement situé *au Gros Pin*. Le terrain mesure un arpent de front sur 17 arpents et demi de profondeur. Il est borné d'un côté à Jean Baptiste et de l'autre à Barthelemy Cotton fils. Au front par le chemin de Charlesbourg et par derrière à la terre de Rautot. Il s'agit possiblement de la portion sud du lot no 10.

Selon l'acte de 1720, Jean Baptiste vend à Barthelemy Cotton fils, un emplacement situé *au Gros Pin*. Le terrain mesure huit perches et demie (moins d'un arpent) de front sur onze arpents et demie de profondeur environ. Il est borné par devant au Chemin du Roy, d'un côté à la portion de terre appartenant à Jean Baptiste Laurent, de l'autre côté à la portion de terre appartenant à Barthelemy Cotton.

Comme au moment du partage de l'héritage, la terre de Jean Laurens avait 6 arpents et demi de front sur 12 arpents de profondeur, il n'y a qu'une possibilité. Il s'agit des terres nos 8 et 9. D'ailleurs la terre de Jean Baptiste semble être tombée dans les mains d'un de ses créanciers, Barthelemy Cotton. Aujourd'hui, ces terres seraient bornées au nord par la rue de la Colombière, au sud par la rue Godbout, à l'ouest par la 1ère avenue et à l'ouest par le boulevard Henri-Bourassa. À un moment donné, la terre no 8 a abrité le cimetière Gros Pin.

Sur cette carte de 1759, une partie des terres de Gros Pin. En 1, la briquetterie à la jonction de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Laret. En 2, l'ancienne terre de Jean Laurens dit le Basque en face de la briquetterie, de l'autre côté de la route menant vers Charlesbourg. Référence : A Plan of Québec and environs, with its defences and...during the siege of that place in 1759 - Samuel Holland, Hugh Debbieg, Joseph FW Des Barres - 1759 - BANQ 0002663540 - domaine public.



Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré

1711

Jean Baptiste est le plus vieux des deux seuls enfants s'étant rendu à l'âge adulte, de Jean Laurens dit le Basque et Marie Magdeleine le Chardon. On se souvient que Pierre Laurent l'aîné, est mort à 13 ans. Tous deux viennent d'une famille de pionnier n'ayant que peu de famille au pays. Jean Baptiste a été élevé en partie sur le domaine des Ilets, en partie en haute-ville sur la rue Sainte-Anne et finalement sur la terre de *Gros Pin*.

Signature et appellation



Dans l'acte de baptême, on le nomme *Jean Baptiste Laurent*. Selon la notation Aboville, son sosa est le (sosa 1.4). Dans les documents trouvés, on écrit son nom de différentes façons, aucune d'entre elles ne sort du lot.

Voici les déclinaisons : *Jean Laurens dit Lorty* ; *Jean Laurens dit l'Orty* ; *Jean Baptiste Laurens dit Lortie* ; *Jean Laurens dit Lortie* ; *Jean Laurent* ; *Jean Laurent dit Lorti*. Cela augmente la difficulté à différencier les deux frères.

Je n'ai trouvé aucune signature qu'il aurait faite. D'ailleurs à son mariage, on dit que Jean Baptiste Laurent ne sait signer. J'utiliserai cette appellation dans la suite du texte.

Métier

Tout porte à croire que Jean Baptiste Laurent a exercé le métier de cultivateur, il aurait appris de son père. On se souvient que son père avait été à l'emploi de Jean Talon et qu'il avait donc une

Génération	Nom de baptême	Métier principal
1	Jean Laurens dit le Basque (Sosa 1)	
2	Jean Baptiste Laurent (Sosa 1.4)	

expertise recherchée vu l'ampleur des travaux sur le domaine *Des Islets*.

Les terres de *Gros-Pin* situées entre le *pont des castors* et la *petite auvergne* sont reconnues pour être argileuses et difficiles à travailler. Dans une des anciennes cartes, on nomme cette zone *la savane*.

En parcourant les générations de descendants, on retrouve autant d'agriculteurs choisissant la campagne que d'ouvriers de métier optant pour la ville. Cette variété des intérêts et des talents n'est pas présente dans tous les patronymes, plusieurs se sont cantonnés à l'agriculture jusqu'en 1850.

Le 14 janvier 1714, l'intendant Bégon interdit la vente de blé. Il le saisit et l'utilise à la boulangerie royale. Il expédie le pain aux Antilles pendant que la population de la ville crie famine. Des émeutes ont lieu aux abords de Québec.

En 1720, des pluies excessives compromettent les récoltes dans les environs de Québec. Une invasion de chenilles qui dévorent les blés est catastrophique.

Le 15 mai 1727, une ordonnance de l'intendant Dupuy condamne Jean Lortie (probablement Jean Baptiste), habitant de Charlesbourg, à retourner incessamment chez François Travers, habitant au Petit-Moulin du Passage appartenant aux Jésuites, près de Québec, afin d'y terminer son engagement de domestique avec le dit Travers. En cas qu'il n'y soit pas retourné le 18 mai, il est permis à Travers de faire réaliser le travail de Lortie par un autre, aux dépens dudit engagé. Défense à Lortie de ne s'engager à aucun autre maître jusqu'à ce qu'il ait rempli le temps de son contrat avec Travers, sous peine d'amende de 50 livres. L'épouse de Jean qui se présente à la place de son mari raconte qu'il s'est obligé à son insu et que Jean a une terre à labourer afin de nourrir ses enfants. Elle demande que l'engagement soit annulé. Il est possible que Jean Baptiste ait déjà commencé à être malade quelques années avant de mourir en 1733 et qu'il n'ait pu s'acquitter de ses engagements.

L'hiver 1728 est rigoureux.

Jean Baptiste Laurent n'a pas eu la vie facile avec une terre offrant peu de rendement et une température pas toujours clémente.

Relations familiales

Jean Baptiste n'a qu'un seul frère adulte, il est plus jeune que lui. En juillet 1711, leur père décède, Jean Baptiste n'est marié que depuis quelques mois seulement. Son frère Jean est alors mis sous tutelle chez les *Le Norman*, il habitera près de la rivière

Saint-Charles. Jean Baptiste n'est pas très loin. Une fois marié, son jeune frère Jean s'installera à Québec puis à Beauport. Jean Laurent le frère de Jean Baptiste Laurent est parrain de la première fille de celui-ci. Marie Louise Orti (Marie Louise Choret) épouse de Jean, est marraine au baptême d'Isidore.

Cependant, Jean Baptiste n'est parrain d'aucun des enfants de son frère Jean. C'est surprenant étant donné le grand nombre d'enfants de Jean.






Le 9 décembre 1711, Jean Laurent Lorty (Jean Baptiste Laurent) et Charles Boesmé sont présents à l'inhumation de Martin Pyre, ayant lieu à l'église Saint-Charles à Charlesbourg. Martin Pyre meurt à 75 ans, probablement une connaissance de Charles Boesmé. Les Boesmé semblent avoir un lien important avec Jean Baptiste et feu son père Jean Laurens dit le Basque.

Lieu d'habitation

On a vu plus haut dans le texte que Jean Laurens dit le Basque décédé en 1711, le père de Jean Baptiste, a habité la haute-ville dès 1694 et qu'il était rendu à *Gros-Pin* en 1704.

Jean Baptiste le premier fils survivant de Jean Laurens, réside en la seigneurie Notre-Dame-des-Anges plus particulièrement dans le secteur *Gros-Pin*. Il a hérité d'une partie de la terre de son père.

Enfants issus du mariage de Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré (1 de 2)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 48 ans	1 Marie Louise Laurens	N - 31 juillet 1712 B - 1 ^{er} août 1712 *1 P - Jean de Laurent M - Mari Joseph... C - Le Boullenger ptr	U - 8 février 1740 *2 C - Plante	Louis Charlan N - 25 août 1718 D - 6 novembre 1790	D - 26 mars 1761 S - 27 mars 1761 *2 C - J F Richer curé
 1 jour	2 Anonyme Laurens	N - 12 avril 1715			D - 12 avril 1715 S - 12 avril 1715 *1 C - Le Boullenger ptr
 78 ans	3 Marie Charlotte Laurent	N - 25 septembre 1717 B - 26 septembre 1717 *1 P - Pierre Regneau M - Marie Charlotte Bernier C - Le Boullenger ptr	U - 8 janvier 1748 *2	Jacques Rodier dit Lafleur	D - 1 ^{er} mai 1796 S - 3 mai 1796 *4 C - Gazel
 <45 ans	4 André Marie Laurens dit Hortye	N - 5 octobre 1720 B - 5 octobre 1720 *1 P - André Paradis M - Marianne Regneault C - Le Boullenger ptr	U - 11 janvier 1751 *3	Marie Joseph Herpin Potvin N - 4 juillet 1733 D - vers le 13 juin 1802	D < 1764
 7 ans	5 Jean Pierre Laurent dit Lortie	N - 23 juillet 1725 B - 23 juillet 1725 *1 P - Pierre Regneau M - Jeanne Claude Chalfour C - Le Boullenger ptr			D - 11 mai 1733 S - 11 mai 1733 *2 C - Boullard curé

(*) Lieux des événements : 1 = Saint-Charles à Charlesbourg; 2 = Notre-Dame à Québec; 3 = Saint-Ours sur le Richelieu; 4 = Hôpital Général à Québec

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

Gros-Pin correspond aujourd'hui à la partie sud de la paroisse Saint-Rodrigue, dans l'arrondissement Charlesbourg et la partie nord de l'arrondissement Limoilou.

En 1711, son mariage a lieu à l'église Saint-Charles à Charlesbourg, on y écrit que son père demeure à *Gros-Pin* tandis que les parents d'Antoinette sont de *Bourg-Royal*.

En 1712, Jean Lortis (Jean Baptiste Laurent) en tant qu'époux d'Antoinette Bourré, est présent à la Cour seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges, afin d'être témoin à la comparution de Gille Bourré du *Bourg-Royal*. Il désire donner à son fils Francois Bourré sa terre. Cependant, son gendre André Bernier s'y oppose. Ignace Le Roux, Jean Lortis (Jean Baptiste Laurent) et Jean Proteau y renoncent. La Cour seigneuriale permet au dit Bourré la donation de sa terre à son fils comme il l'entend. On peut donc conclure que Jean Baptiste ne s'est pas installé sur la terre de son beau-père.

En 1712, lors du baptême de Marie Louise, Jean Baptiste et sa famille habite Gros-Pin.

En 1715, Jean Lorty (Jean Baptiste Laurent) est assigné à comparaître à la Cour seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges. Il habite *Gros-Pin*.



Le 24 mai 1720, Jean de laurent dit Lortye [Jean Baptiste] habitant *Gros Pin*, et son épouse Antoinette Bourré, se rendent chez le notaire J.E. Dubreuil. Ils vendent à Barthelemy Cotton fils maître-chapelier, un emplacement situé au *Gros Pin*, issu de la portion de terre reçue en héritage de ses parents. Le terrain

mesure huit perches et demie de front sur onze arpents et demie de profondeur environ. Il est borné par devant à au Chemin du Roy, d'un côté à la portion de terre appartenant à Jean Baptiste Laurent, de l'autre côté à la portion de terre appartenant à Barthelemy Cotton. Le prix est fixé à 150 livres.

Pour le payement de laquelle le dit acquereur a promis et promet aquitter les dits vendeurs envers Michel mairandent de la Somme de quatre cent livres en monnaie de Cartes Simples, qui fait Suivant la reduction la cette Somme de Cent Cinquante livres que le dit mairandent leur avoit passée pour payer Jean de laurent frere des dits vendeurs pour contract. ..fait entreux pour leurs partages laquelle Somme est a condition Suivant faite qui en a esté passé devant Pichet notaire de la Comté de St laurent dont les parties nont pu dire le temps quand a present de laquelle Somme le dit acquereur...en payer la vente ou au dit mairandent Suivant et Conformement une Clauses portées par la ditte obligation Jusques au parfait remboursement de la Somme principale auquel il...parillement oblige et au dy doit...et de fournir aux dits vendeurs bonnes et valable quittances et descharges a peine de tous...et sous lobligation et hipoteque generale de tout ses biens meubles et Immeubles presents et...Specialement la ditte terre Cy devant vendu Sans que lobligation generale de...au moyen de quoy les dits vendeurs ont transporté et...

Il est difficile de décoder ce texte. Je constate tout de même que Jean Baptiste et Antoinette étaient criblés de dettes. Le 10 juillet 1720, Michel Marandas se rend chez le notaire Dubreuil. Il

Enfants issus du mariage de Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré (2 de 2)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 55 ans	6 Charles Laurent dit Lortie	N - 29 février 1728 B - 1 ^{er} mars 1728 *1 P - Charles Dubois M - Marie Anne Morin C - Boullard curé	U - 1 ^{er} juillet 1754 *1	Charlotte Nadeau dite Laviolette Lachapelle N - vers le 4 août 1730 D - 9 avril 1807	D - 16 avril 1783 S - 17 avril 1783 *1 C - Chauret ptre
 2 ans	7 Isidore Laurent	N - 14 octobre 1730 B - 14 octobre 1730 *1 P - Augustin Tremblay M - Marie Louise Orti C - Plante ptre			D - 6 mai 1733 S - 6 mai 1733 *1 C - Boullard curé

(*) Lieux des évènements : 1 = Notre-Dame à Québec

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

reconnaît avoir reçu une somme de Barthelemy Cotton en rapport avec l'affaire précédente.

En 1722, une ordonnance de l'intendant condamne Jean Archevêque, marchand-boucher à Québec, à payer à Jean Laurent dit Lortie, la somme de 27 livres. Il demeure toujours à *Gros-Pin*.

En 1725, Jean Laurens [Jean Baptiste] émet une signification par huissier, aux religieuses depositaires des pauvres à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. Cela concerne une propriété située sur la rue Saint-Jean, concédé en juin 1720 à Guillaume Flamand dit de Guise.

Le 3 mars 1727, Jean Laurent [Jean Baptiste] fait une requête d'assignation à Nicolas Rousset, charpentier de Québec. Il désire qu'il soit condamné à lui livrer :

« *la grosse du contrat d'acquisition d'un emplacement et d'une maison située sur la rue St-Jean* »

avec dommages, intérêts et dépens.

On déduit qu'à partir de 1728 Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré habitent la paroisse Notre-Dame-de-Québec. Ils ont donc vécu à Charlesbourg de 1711 à 1728. Possible que vers 1727, Jean Baptiste a commencé à être malade et n'a pu poursuivre son travail de cultivateur.

En 1731, Laurent Lortie [Jean Baptiste] reçoit une réponse quant au grief qu'il a soumis à l'Hôtel-Dieu-de-Québec.

Lors du recensement de 1744, Antoinette Bourée (44 ans) vit avec son second époux Joseph Gaudereau (charretier, 39 ans) et les enfants de sa première noce : Charlotte Orty (23 ans) ; André Orty (22 ans) ; Charles Orty (17 ans). Marie Charlotte est citée à deux endroits, probable que son arrivée s'est faite durant le recensement.

Progéniture

Le 9 février 1711, Jean Baptiste Laurent, alors âgé de 25 ans, se marie à Antoinette Bouré âgée de 18 ans. Le mariage a lieu à l'église Saint-Charles à Charlesbourg. Maurice D'Héry est présent, est-ce celui qui est marguillier de Charlesbourg depuis 1701, anciennement de Bourg-Royal.

La famille de Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré est dans la normale de ce temps-là. Quatre enfants sur sept sont devenus adultes.

Le baptême des cinq premiers a lieu en l'église Saint-Charles à Charlesbourg. Mis à part l'enfant mort-né, les inhumations sont inscrites dans le registre de la paroisse Notre-Dame à Québec.

Les bébés naissent entre 1712 et 1730, le couple en a eu sept. À l'âge adulte, quatre fonderont une famille, dont deux fils.

Le septième et dernier enfant du couple Laurent-Bouré naît le 14 octobre 1730. Isidore est baptisé le même jour en l'église

Notre-Dame à Québec. Malheureusement, Isidore meurt le 6 mai 1733 âgé de 2 ans et demi. Curieusement, les funérailles se font simultanément avec deux autres enfants, deux jeunes filles, l'une âgée de 4 ans et l'autre de 10 ans, probablement dû au grand nombre d'enfants atteint par l'épidémie.

Jean Pierre meurt aussi après avoir reçu l'extrême onction, le 11 mai 1733 à l'âge de 7 ans, bien qu'il soit écrit 9 ans dans l'acte. Les funérailles ont lieu le même jour en l'église Notre-Dame à Québec. Deux enfants du couple décèdent en l'espace de seulement 5 jours.

Vous trouverez dans les pages précédentes une synthèse des dates de baptêmes, mariages et sépultures, des enfants issus du mariage de Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré.

Paroisse Saint-Charles de Charlesbourg

Le trait-carré ou village de Charlesbourg est aménagé sur une des premières seigneuries de la Nouvelle-France, celle de *Notre-Dame-des-Anges*, concédée aux révérends pères jésuites en 1626. Désireux de pousser plus avant dans les bois le peuplement, les jésuites entreprennent d'établir un bourg ou un village sur le coteau surplombant la vallée de la rivière Saint-Charles.

En 1665, les jésuites accordent une trentaine de lots, à des colons afin qu'ils se fixent autour du *Trait-carré*. L'année suivante, les jésuites répètent l'expérience au sud de Charlesbourg avec le village appelé Petite-Auvergne (aujourd'hui paroisses Saint-

Sur cette photo, l'église Saint-Charles-Borromée vers 1900. Référence : L'Église Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg - 1909 - Collection Félix Barrière - domaine public.

Jérôme, Sainte-Maria-Gorreti et une partie de Saint-Rodrigue jusqu'à la 46^e rue).

La première chapelle est construite par les jésuites en 1666, et les registres ouvrent en 1679.

Comme vu plus haut dans le texte, Jean Talon y ajoute le *Bourg-Royal* et le *Bourg-la-Reine*, au nord du précédent.

À l'intérieur du *Trait-Carré* de Charlesbourg, les jésuites font ériger, l'église et le presbytère. Un cimetière se greffe à l'ensemble.

Le samedi 26 septembre 1693, la paroisse Saint-Charles-Borromée est créée à Charlesbourg, détachée de Notre-Dame à Québec. Elle comprend les seigneuries *Notre-Dame-des-Anges* et *Saint-Ignace*, sauf le rang de la *Petite-Rivière* (boulevard Père-Lelièvre).

En 1695, dans la seigneurie *Saint-Ignace*, les hospitalières de l'Hôtel-Dieu font construire un moulin banal dans le rang Saint-Bernard, sur la terre de Pierre Auclair, dans l'un des méandres de



la rivière *des Mères* (rivière *du Berger*). Il est couramment appelé *le moulin des Mères* (il donnera plus tard son nom à un secteur du quartier Neufchatel).

En 1697, la deuxième église de Charlesbourg, une première en pierre, est inaugurée au centre de la commune du *Trait-Carré* sur un terrain donné par les jésuites en 1686. Elle remplace celle qui a servi au culte depuis les années 1660.

Vers 1711, Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré s'installent à Gros-Pin. Jean le père de Jean Baptiste y était déjà, probablement depuis 1703.

Le 8 novembre 1716, le desservant Pierre-René Le Boullenger est nommé curé de Charlesbourg. Il a signé plusieurs actes concernant les Laurent-Lortie.

Le *moulin des jésuites* est construit en 1740 (coin 80^e rue et boulevard Henri-Bourassa).

L'église actuelle est bâtie en 1828 tandis que le presbytère l'est en 1885. Le couvent des *sœurs du Bon-Pasteur* en 1883 et le collège des *frères maristes* en 1903 (aujourd'hui la bibliothèque).

Il n'y a pas beaucoup de familles Lortie qui se sont installées au *Trait-carré*, certains l'on fait au *Bourg-Royal*, d'autres au *Petit-Village*. D'ailleurs le Petit-Village a changé d'appartenance au gré du temps, parfois il faisait partie de la paroisse Beauport et à d'autres moments, il faisait partie de celle de Charlesbourg.

Le premier acte concernant la famille Laurent-Lortie, inscrit aux registres de cette paroisse, est l'inhumation en 1710 de Joseph Alexis fils de Jean Laurens et Marie Magdeleine Le Chardon. Le

second acte est celui en 1711, du mariage de Jean Baptiste Laurent et Antoinette Bouré.

Paroisse St-Charles de Charlesbourg

Le deuxième jour du mois d'août de l'année mil sept cent dix a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous prêtre Joseph Lorty âgé d'environ douze ans fils du bonhomme Lorty habitant le Gros Pin mort d'aujourd'hui après avoir reçu le sacrement d'extrême onction... ont été présents à son inhumation Pierre Vigneault et Charles Bosmé.

L. Boullenger prte.

Paroisse St-Charles de Charlesbourg

Le neuvième jour du mois de février de l'année mil sept cent onze après publication des trois bans de mariage faite aux prônes de cette paroisse entre Jean Baptiste Laurens fils de Jean Laurens et de défunte Marie Magdeleine Chardon ses père et mère habitant du gros pin de cette paroisse d'une part et de Antoinette Bouré fille de Gilles Bouré et de Marie Belle Hache ses père et mère habitant du Bourg Royal d'autre part et ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage nous prêtre faisant les fonctions curiales en la dite paroisse les y avons marié selon la forme prescrite par notre mère Ste Église en présence de Jean Laurens père de l'époux, Gilles Bouré père de l'épouse, Maurice Dhéry, Francois... Germain Maignan, Nicolas Jacques, tous lesquels

conjointement avec l'époux et l'épouse et le père de l'époux et épouse ont déclaré ne savoir signer ce ce en qui.

.... Nicolas Jacques , André... , Jean Laurens Lorty, Francois..., Nicolas Jacques...

Revenons maintenant aux enfants du couple Laurent-Bouré

Marie Louise Laurens et Louis Charlan

Elle naît le 31 juillet 1712 (sosa 1.4.1).

Le 3 août 1733, Marie Louise Orti est marraine de Marie Louise fille de Jean Coutin et Marie Joseph Saint Pierre, en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 15 février 1734, Marie Louise Lortie âgée de 21 ans, est patiente à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. On écrit qu'elle habite chez M. Fouco. Peut-être est-elle à son emploi ?

Le 8 mars 1734, Marie Louise Orti est marraine de Timothee fils de Charles Dugres et Madeleine Durette, en l'église Notre-Dame à Québec. Marie Louise déclare ne savoir signer.

Le 11 mars 1735, Marie Louise est marraine de Charles enfant d'André Bernier et Francois Bernard, en l'église Saint-Charles à Charlesbourg.

Comment expliquer qu'elle soit marraine de trois enfants étrangers, sans être mariée? Cela porte à croire qu'elle est appréciée par son entourage.

Le 8 janvier 1740 en après-midi, Louise Laurent et son futur époux Louis Charlant se rendent chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucour. Louis est natif de la paroisse Saint-Jean Île d'Orléans. Louise est native de la paroisse Saint-Charles à Charlesbourg. Du côté de la future mariée sont présents : Antoinette Bouré et son nouvel époux Joseph Gaudreau; Etienne Bois, Jean Content et Pierre Dupuy amis de la famille. On y écrit que le nouveau couple demeurera chez les parents de Louis jusqu'au printemps, et que ceux-ci donneront 28 livres au couple afin de leur permettre de se procurer le cuir leur permettant de fabriquer des souliers. Les parents de Louis lui fourniront tous les outils nécessaires à un cordonnier. Louis promet à sa future épouse Louise, un douaire de 800 livres.

Le 17 janvier 1740, Marie Louise Lortie âgée de 26 ans, est à nouveau malade et se retrouve à l'Hôtel-Dieu-de-Québec. On écrit qu'elle habite Québec. Elle a une santé fragile.

Le 8 février 1740, Marie Louise Laurens fille de Jean Baptiste Laurent et Marie Antoinette Bouré, épouse Louis Charlan en l'église Notre-Dame à Québec. La mère de Marie Louise, Antoinette veuve depuis 1733 habite maintenant la paroisse Notre-Dame à Québec. Marie Louise et son mari ne savent signer. Le couple a au moins deux fils et le parrain de son fils Charles Marie est le sieur Charles Duplessis Morampont, officier et aide-major des troupes. Et celui de son fils Louis Henry est Henry Albert, écuyer, sieur de Saint-Vincent, lieutenant d'infanterie dans les troupes de *Leurs Majestés*.

Marie Louise Lortie baptise ses enfants en la paroisse Notre-Dame à Québec: le 2 décembre 1740, son fils Louis Charlan. Il meurt âgé de seulement 9 mois. Les funérailles ont lieu le 4 octobre 1741, en l'église Notre-Dame à Québec; le 26 février 1742, son fils Charles Marie. Le parrain est Charles Duplessis Demoranpon, officier-aide-major des troupes. La marraine est Marie Catherine Foucault; le 27 septembre 1743, sa fille Marie Louise. Le parrain est Guillaume Homet et la marraine est Marie Anne Alaire; le 23 septembre 1745, son fils Alexis. Le parrain est Joseph Godereau et la marraine est Antoinette Bouré, grand-mère de l'enfant; le 22 octobre 1747, son fils Louis Henri. Le parrain est Henri Albert sieur de Saint-Vincent, écuyer, lieutenant d'infanterie dans les troupes de *Leurs Majestés* en ce pays. La marraine est Angélique Renaud Daveine Desmeloize, épouse de l'aide-major Michel Jean Hugues Péan. Nous reparlerons de ces personnages plus tard. Louis-Henri décédera le 26 décembre 1747; le 15 février 1749, sa fille Marie Charlotte. Le parrain est Jean Baptiste Auclere et la marraine son épouse Marie Charlotte Roy.

Au recensement de 1744, Marie Louise Lorty (30 ans) vit avec son époux Louis Charlan (cordonnier, 26 ans) et leurs enfants : Charles (2 ans); Marie Louise (1 an). Charlotte Lorty (Marie Charlotte Laurent, 25 ans) la sœur de Marie Louise vit avec eux. Ils habitent sur la rue Saint-Jean à Québec.

Marie Louise Lortie et Louis Charlan sont parrain et marraine à quelques reprises: le 24 mars 1746, Marie Louise et Louis Charlan sont parrain et marraine de Marie Joseph fille de Joseph

Lanoué et Geneviève St-Pierre, en l'église Notre-Dame à Québec; le 9 février 1752, Louise Laurent Lorti est marraine au baptême de Marie Louise fille de Charles Gagné et Marie Jeanne Parant en l'église de L'Ancienne-Lorette; le 9 décembre 1752, Marie Louise et Louis Charlan sont parrain et marraine de Louise Charles fils de Claude Charles Charpentier Bellegarde et Geneviève Lemerle en l'église Notre-Dame à Québec; le 7 mai 1755, Marie Louise et Louis Charlan sont parrain et marraine de Marie Joseph fille de Francois Daubert et Marguerite Morion en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 9 mars 1751, Marie Anne Ortie (Marie Louise) et Louis Charlan maître-cordonnier, se rendent chez le notaire Louis J.C. Panet. Sont présents : Charlotte Ortie et son époux Antoine Lafleur, journalier; André et Charles Ortie. Les enfants Ortie délaissent l'héritage de leurs parents décédés.

Marie Louise Laurens est *Dame de la Sainte-Famille*, donc une femme fervente. Cette association est créée par Mgr de Laval et les règlements interdisent à ses membres de pratiquer la danse et de fréquenter les réunions mondaines.

Marie Louise Laurens meurt le 26 mars 1761 à l'âge de 48 ans, bien qu'il soit écrit 55 ans dans l'acte. Les funérailles ont lieu le 27 mars en l'église Notre-Dame à Québec. Elle aura connu la conquête anglaise.

Le 15 février 1762, Louis Charlan épouse Marie Taphorin en secondes noces, en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 24 novembre 1766, Charles Charlan fils de Marie Louise Lortie, épouse Marie Louise Devaux, en l'église Notre-Dame à Québec. Son frère Alexis et sa soeur Marie Louise Charlan, sont présents. Malheureusement, en juin 1767, Charles Charlant, canadien, est reconnu coupable et marqué d'un fer chaud à la main, pour avoir volé une montre appartenant à Jean Mayers.

Le 31 décembre 1775, Louis Charland (traité d'Hercule) et son fils Charles, se sont battus repoussant Arnold et les américains, qui tentait d'attaquer Sault-au-Matelot. Ils ont été récompensés pour s'être distingués en tant que miliciens. On écrit:

Le général Carleton donna ordre à deux cents hommes d'aller au Sault-au-Matelot; quand ils furent près de l'ennemi, ils se trouvèrent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bostonnais avaient fait, car ils avaient déjà posé trois échelles sur la troisième barrière, qui était la plus faible et la dernière à franchir. Qu'importe! Un nommé Charland, canadien aussi fort qu'intrépide, tira par-dessus la barrière les échelles de son côté. Les Bostonnais abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière et se retirèrent dans les maisons.

Marie Charlotte Laurent et Jacques Rodier dit Lafleur

Elle naît le 25 septembre 1717 (sosa 1.4.3).

Charlotte a aussi une santé fragile, elle fait quelques visites à l'Hôtel-Dieu-de-Québec : le 14 février 1745, âgée de 25 ans, elle est patiente à l'hôpital. On écrit qu'elle habite Québec; le 24 février 1746, âgée de 18 ans [28 ans], elle y retourne. Elle habite toujours Québec. Elle semble avoir des problèmes avec l'hiver; le

10 avril 1746, âgée de 18 ans [28 ans], elle y revient. On écrit qu'elle habite Québec.

Malgré cela, le 7 janvier 1748, Charlotte Lorty et son futur époux, se rendent chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucour. Jean Jacques Rody est natif de la paroisse *St Sire province de Chartre En BosSe* en France. Sont présents du côté de l'épouse : Toinette Bouré sa mère; Alexis Charlant et son épouse Marie Félicité Rouillard; Marie Thereze Poitvin; Louïs Bourget. Jean Jacques offre à sa future épouse, un douaire de 400 livres. Les futurs époux ne savent signer.

Le lendemain 8 janvier 1748, Charlotte Ortie âgée de 30 ans, épouse Jacques Rodier dit Lafleur en l'église Notre-Dame à Québec. Jacques est caporal de la Cie de Villejoint.

Le 1^{er} mai 1796 à 5 ½ h du soir, à l'Hôpital Général de Québec, Charlotte Lorthie meurt âgée de 80 ans. Elle est inhumée le 3 mai dans le cimetière de cet hôpital. Elle était veuve de Jean Lafleur (Jacques Rodier dit Lafleur). Elle avait perdu la raison depuis quelques années, ne lui permettant pas de recevoir les sacrements de pénitence et de sainte eucharistie.

Événements à la Cour seigneuriale et actes notariés concernant Jean Baptiste Laurent

Le 31 juillet 1715, Jean Lorty [Jean Baptiste Laurent] habitant *Gros-Pin*, est assigné à comparaître à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il doit rembourser les frais de médicament donné par Jean Coutard chirurgien à son père

défunt et son frère Jean Laurent. Les frais s'élèvent à 9 livres. Comme Jean Baptiste n'est pas présent, la Cour ajoute une taxe de trente sols.

Le 9 septembre 1715, Jean Lortis [Jean Baptiste Laurent] est cité dans une comparution à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Marie Anne Bouly poursuit Jean l'Archevêque, marchand-tanneur. Les bêtes de l'Archevêque ont endommagé les champs de la Boulay, et celle-ci désire assigner les témoins de ce méfait. Jean Baptiste et son épouse Anthoinete Boré, ainsi que René Reneau, sont les témoins. Jean l'Archevêque récuse le couple, car il est en procès avec eux, mais accepte l'assignation de René Reneau. Celui-ci dit avoir vu six vaches et bœufs appartenant à l'Archevêque dans les champs de la Boulay. Malgré cela, la Cour désire entendre le couple Laurent-Bouré. Jean Baptiste raconte :

« que la semene derniere, Il En a chasser quatre quy appartiennent au deffendeur et qu'il ne scait pour ou Ils ont Entré, les ayant chasser par dans le bois, les grains de la demandresse Estant Clos et a Requis Salaire ».

Anthoinete Bourré en rajoute :

« quelle a vue les bestiaux du dit deffendeur dans les grains de la demanderresse la semaine derniere, ce qu'il fit operacion au premier temoins sy dessus quy pasiont son chemin et quelle ne scais pas ou Ils ont entré, les dits grains Estant Clos mais quelle scait que les dits bestiaux force les Clostures et ce qu'elle dit scavoit et a Requis salaire ».

Jean Baptiste reçoit 40 sols et Anthoinete 20 sols pour leur déplacement. Les parties conviennent que Jean Marandas et Joseph Normand fixeront les dommages à payer à Marie Anne Bouly, par Jean l'Archevêque. La Cour condamne l'Archevêque à verser 40 sols.

Le 12 janvier 1719, Jean Baptiste Laurent dit Lortis [Jean Baptiste Laurent] se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Du grain se trouve dans la grange de Gille Bourré père d'Anthoinette Bourré et de Francois Bouré son frère. Les deux Jean Baptiste demandent à délivrer ce qu'il leur revient. Sa mère étant décédée, Anthoinette hérite de la moitié de la terre de ses parents. Gille Bourré répond que comme sa femme a quitté ce monde après la récolte, les fourrages lui appartiennent. La Cour oblige Gille Bourré à rendre compte des quantités qu'il a récoltées. Elle dicte aussi aux demandeurs de présenter leur contrat de mariage afin d'asseoir leur prétention.

Le 27 mars 1722, une ordonnance de l'intendant condamne Jean Larchevêque, marchand-boucher à Québec, à payer à Jean Laurent dit Lortie, habitant du *Gros-Pin*, la somme de 27 livres.

Le 24 juin 1733 en après-midi, Jean Laurent dit Ortie et Thoinette Bourée, se rendent chez le notaire H. Hiché. Gabrielle Bresasse dit la Vieille et son épouse Suzanne Bessannes, sont présents. Ils vendent à Jean et Thoinette une propriété :

Un emplacement Scitüé au deSSus du cotteau Ste genevieve contenant quarante pieds en carré borné par devant au Chemin du Rempart, par derriere La ditte profondeur aux

terres des Heritiers de feu...Simon vivant conseiller au conseil Superieur de ce pays, au nordest et au...encore aux terres des dits heritiers, avec La maison qui est batie deSSus le dit terrain et autres batiment...

Le prix de vente est fixé à 200 livres. Jean et son épouse paient l'équivalent de 100 livres en monnaie de carte. En garantie de la dette restante, Jean et son épouse hypothèquent tous leurs biens. Le 18 juillet 1733, à peine un mois avant la mort de Jean Baptiste, le couple obtient quittance.

Décès des parents

Il semble qu'à partir de 1727 Jean Baptiste ait commencé à être malade, il n'aurait pu poursuivre son travail de cultivateur. Il entre à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu-de-Québec (Hôtel-Dieu-du-Précieux-Sang) le 20 août 1733 et y meurt le 26 du même mois. Il est inhumé le lendemain dans le cimetière des pauvres, probable que sa santé fragile ne lui ait permis de rapporter suffisamment d'argent pour assurer la subsistance de sa famille. C'est pourquoi, maintenant veuve, Antoinette épouse Joseph Gaudreau, en 1734. Comme Antoinette se remarie rapidement, les enfants mineurs ne passent pas sous tutelle. Durant les mois qui ont suivi le décès de Jean Baptiste, son frère Jean a sûrement pris soin de la famille.

L'année 1733 n'a pas été facile pour la famille, le 6 mai Isidore mourrait âgé de 3 ans et quelques jours plus tard, le 11, Jean-Pierre le suivait âgé de 7 ans. Ont-ils été affectés par le même

mal ? Est-ce que la maladie de leur père a diminué les revenus de la famille et par conséquent, la pauvreté les a conduits à la mort ?

Antoinette Bouré se remarie à Joseph Gaultreau.

Le 16 août 1738, un inventaire des biens du couple Laurent-Bouré est effectué, à la demande de Joseph Gaultreau. Jean Laurent dit Lorty beau-frère est présent. Il est subrogé tuteur des enfants mineurs de feu Jean Baptiste son frère, et représente aussi sa nièce Marie Louise qui est maintenant majeure. Dès les 9 heures du matin, à la maison du couple Gaultreau-Bouré située sur la rue des Remparts, près de la côte du Palais, les travaux débutent. Pierre Pilotte huissier, Nicolas Bellevue et Alexis Brunet, sont aussi présents. Jean signe mais Marie Louise ne sait signer. Signature de Jean: *jean laurent*.

La maison n'a qu'une pièce, on y trouve:

une petite table quarrée de bois de pin avec un tiroir; une petite table de bois de pin; six vieilles chaises de bois de pin; une petite marmitte de feu d'environ deux pots; une marmitte d'environ six pots avec son couvert; une poele a frire rapiecée; une vieille petite tourtiere de cuisine rouge à laquelle il manque une oreille, avec son couvert; une moyenne broche à rotir; deux livres de vieille vaisselle d'étain et deux assiettes; huit cuilleres d'étain avec huit fourchette d'Acier; deux vieux scillaux cercles de bois.

Sur la deuxième page l'inventaire se poursuit:

deux moyens terrières avec une plaine; une viel hache; un viel garde manger de bois de pin; une plaque de poele féslée avec six pieds ou environ de tuyau de taule; un lit consistant en une vielle couchette de bois de merisier, une paillace, un petit lit de toutes sortes de plumes couvert de toile, deux draps, deux oreillers, un traversin, avec une couverte de laine verte; une couverte de bordeau; deux vieux petits marteaux; un cheval de cinq ans avec son attelage; une vielle paire de roux ferrées; une vache agée de six ans.

Les dettes ne sont pas listées le couple n'étant pas en mesure de le faire. Il s'engage à y remédier.

Sur la troisième page:

Immeubles. Un emplacement Scis Sur Le Rempart pres le palais en cette ville contenant quarante pieds en quarré... La vielle maison de colombage qui est dessus construite de quainze pieds en quarré avec une cheminée de pierre.

Titres et papiers. La grosse en papier du contrat de mariage entre le dit feu Lorty et la dite Bouré... cotté A. L'acte d'Election de tutelle Susdatté cotté B.

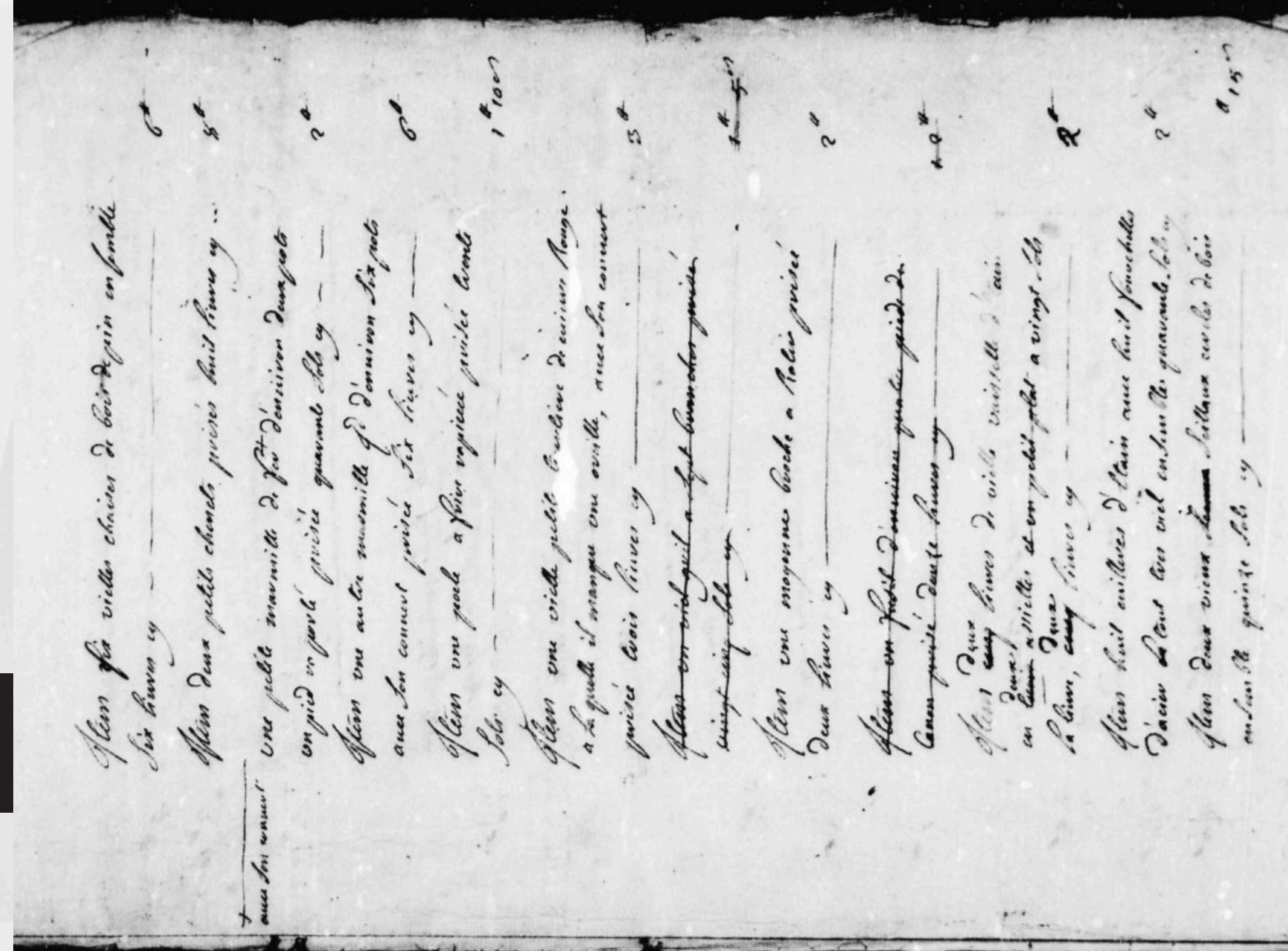
Le 19 septembre 1738 en après-midi, Antoinette Bouré et Joseph Gaultreau se présentent à nouveau devant le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Joseph déclare que deux des quatre enfants du couple Laurent-Bouré sont sous sa charge depuis 6 ans. À ce moment, Marie Louise (26 ans), Marie Charlotte (20 ans), André Marie (17 ans), Charles (10 ans) sont vivants. Joseph mentionne

que l'un des enfants est infirme. Joseph a aussi des enfants issus de son premier mariage. Joseph veut acquérir une propriété, mais il en réserve l'héritage aux enfants de son premier mariage. Antoinette y consent.

Antoinette Bouré décède aux environs de 1749.

Voilà l'histoire de la famille de Jean Baptiste Laurent et d'Antoinette Bouré. Allons maintenant consulter les recensements, par la suite nous explorerons la vie de son frère Jean Laurent.

À droite, une partie de l'acte notarié de 1738. On y voit la liste des objets recensés. Référence : Archives des actes notariés de la BANQ.



Les recensements de Québec en 1716 et 1744

Le recensement de Québec de 1716 est un dénombrement paroissial fait avec soin. Il donne les noms des habitants, rue par rue, avec l'âge et l'occupation de chacun.

En 1685, 10 725 Français vivent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, dont 1205 sont à Québec. On compte 187 bâtiments dans l'enceinte de la ville.

Les Laurent-Lortie sont du nombre nous avons :

Sur la rue Sainte-Anne, 10^e famille à partir de la Place d'Armes en allant vers la Place devant le Fort. Jean l'Ortie (sosa 1.8) — cordonnier — 24 ans, Marie Louise Chauvet (Choret) — 24 ans — sans enfant.

Malheureusement, le document ne contient pas la liste des habitants de la *Canardière* et de *Gros-Pin*.

Le recensement de Québec de 1744 fut fait sous la direction de l'abbé Jacrau, curé de Québec. Le manuscrit s'intitule *Etat ou recensement général de la paroisse de Québec du 15 septembre mil sept cent quarante-quatre, depuis le fort ou château Saint-Louis allant sur le Cap que j'ai fait faire pour me servir dans la*

conduite de la dite paroisse dont je suis chargé. Le recensement ne couvre que la haute-ville et une partie de la basse-ville.

Un Jean Laurens est recensé sur la rue Champlain. Il a 32 ans et est navigateur. Il vit avec son épouse Louise Palin (33 ans) et leurs enfants : Etienne Berthelot de la 1^{re} noce de Louise Palin ; Jean Baptiste Laurens (4 ans) et Jacques Victor Laurens (4 mois).

Cette famille n'est pas parente avec les Laurent-Lortie, ce sont des Laurent dit Provençal.

Marie Louise la fille de feu Jean Baptiste Laurent, est présente sur la rue Saint-Jean :

Louis Charlan (cordonnier 26 ans) ; Marie Louise Lorty (30 ans) ; leurs enfants : Charles (2 ans) ; Marie Louise (1 an). Avec eux, la sœur de Marie Louise, Charlotte Lorty (25 ans) qui se mariera dans quatre ans.

Sur la rue des remparts :

Joseph Gaudereau (charretier 39 ans) ; Marie Antoinette Bourée (44 ans) ; Charlotte Orty (23 ans) ; André Orty (22 ans absent) ; Charles Orty (17 ans).

En 1754, le curé ajoutait quelques personnes au recensement.

Voyons maintenant la famille de Jean Laurent et Marie Louise Choret.

1716

RECENSEMENT

DE LA

VILLE DE QUÉBEC

POUR

1716

Publié par l'abbé L. BEAUDET

Avec la bienveillante permission de l'abbé J. Auclair, curé de la
Basilique Notre-Dame de Québec

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^o

1887

— 13 —

RUE SAINTE-ANNE

Depuis la place d'armes qui est vis-à-vis la tour bastionnée près le jardin des jésuites jusqu'à la place devant le Fort au coin du mur du jardin des PP. Récollets.

66. Pierre Chamard, charpentier de navire.....	46	ans
f. Marguerite L'osé.....	43	“
enf. 1er lit de la femme : Jean-Baptiste L'Emelin.....		
2e “ “ Angélique.....	9	“
67. Jean Métivier, vitrier.....	37	“
f. Angélique Gabrielle Duchesne.....	27	“
enf. Louis.....	13	“
Pierre.....	11	“
Noël.....	9	“
Geneviève.....	8	“
Angélique.....	6	“
Hélène, morte.....	4	“
Jean.....	3	“
68. Joseph Harnois, menuisier.....	40	“
f. Marie Angélique Petit.....	29	“
enf. Marie.....	8	“
Joseph.....	6	“
Thérèse.....	5	“
Jean.....	4	“
Françoise.....	1	an
69. Pierre Jourdain dit Bellerose, boucher.....	40	ans
f. Marie Creste.....	56	“
enf. Louise.....	18	“
nièce : Barbe Delaunay.....	24	“
70. Robert Leclerc, père, charpentier.....	65	“
f. Marie Jallet.....	60	“
71. François Charlery dit la Valeur, charpentier.....	24	“
f. Marie Leclerc.....	23	“
enf. François.....	1	an
72. Delle Catherine Fournier, veuve du Sr. Roussel, marchand.....	48	ans
enf. Marie Anne.....	18	“
Joseph.....	17	“
Thérèse.....	15	“
73. M. Etienne de Villedonné, capitaine des troupes.....	50	“
f. Dame Françoise Roussel.....	27	“
enf. du 1er lit du mari : Elizabeth.....	15	“
2e “ Pierre Etienne (bapt. le 24 juillet).....	6	mois
74. M. Bailly veuf, enseigne des troupes.....	45	ans
enf. Marie Anne.....	9	“
Augustin.....	6	“
Marie Joseph.....	4	“
75. Jean L'Ortie, cordonnier.....	24	“
f. Marie Louise Chauvet.....	24	“

Jean est le 2^e enfants s'étant rendu à l'âge adulte, de Jean Laurens dit le Basque et Marie Magdeleine le Chardon. Jean Laurent vient d'une famille de pionnier n'ayant que peu de parents au pays. Il a été élevé en partie en haute-ville sur la rue Sainte-Anne et en partie à *Gros-Pin*. Pendant quelques années il a été tuteur par la famille Normand, vivant à *La Canardière*.

Signature et appellation

Dans l'acte de baptême, il est nommé *Jean Laurent*. Selon la notation Aboville, son sosa est le (sosa 1.8). Dans les documents trouvés, on écrit son nom de multiples façons, c'est à s'y perdre, en voici la liste : *Jean Laurent* ; *Jean Baptiste Laurent* ; *Jean Laurens* ; *Jean de Laurens* ; *Jean du Laurens* ; *Jean de Laurent* ; *Jean du Laurent* ; *Jean du Laurent Lortie* ; *Jean du Laurent Lorty* ; *Jean de Laurent l'Orty* ; *Jean Laurent Lorty* ; *Jean Laurens Lortie* ; *Jean Laurent dit Lorty* ; *Jean du Laurent dit Lorty* ; *Jean du Laurent Lorty dit Coquet* ; *Jean du Laurent dit Coquot* ; *Laurent Lorty dit Coquot* ; *Jean Orty dit Coquet*.

On remarque que parfois il se fait prénommer Jean Baptiste, le prénom de son frère. Mais il n'y a pas méprise, le nom de son épouse l'accompagne et même à l'occasion, son titre de procureur.

J'ai trouvé plusieurs signatures de Jean Laurent, elles montrent une progression avec le temps.


La 1^{re} en 1711, lors du mariage de son frère Jean Baptiste. Il ajoute le surnom *Lorty* et la particule « *de* » bien que son nom de baptême soit Jean Laurent seulement. Dans l'ancien français, les « *i* » sont souvent écrits en « *y* », il ne faut donc pas se vexer de l'utilisation de *Lorty* plutôt que *Lortie*. Il signe *jeandelaurentlortij*.

A handwritten signature in cursive script, reading "jeandelaurentlortij". The letters are dark and somewhat thick, typical of 18th-century handwriting.

La 2^e en 1712, lors du baptême de sa filleule Marie Louise, fille de son frère Jean Baptiste. Le parrain signe cette fois, *jeandulaurent*.

A handwritten signature in cursive script, reading "jeandulaurent". The script is more fluid and less dense than the first signature.

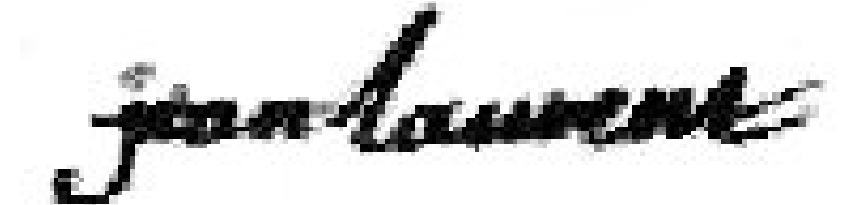
La 3^e en 1716, lors du baptême de sa fille Marie Marguerite. Cette fois Jean signe en ajoutant le surnom : *jean laurent lortij*. Cette signature sera utilisée dans plusieurs actes notariés.

A handwritten signature in cursive script, reading "jean laurent lortij". The script is more formal and clearly legible than the previous ones.

Jean Laurent et Marie Louise Choret

1716

La 4^e qu'il utilisera en 1717, lors du baptême de sa fille Louise Angélique ; en 1754, lors du mariage de sa fille Marie Madeleine du Laurent dit Coquot ; en 1764, lors du mariage de son fils Dominique Laurent. Cette fois Jean signe son nom de baptême. Dans les archives, on écrit que Poulin prêtre donne souvent des surnoms aux paroissiens. Dominique est baptisé sous le nom Orty dit Coquet. Royer prêtre est celui qui a été le premier à surnommé Jean Laurent, peut-être que c'est en fait lui, qui a commencé la danse.



Une 5^e signature est semblable à la 4^e, mais semble faite avec moins d'attention : En 1752, lors du mariage de son fils Jean Baptiste de Laurent l'Orty avec Louise Geneviève Chalifour. Il signe *jean laurent*.



Une 6^e signature en novembre 1713. Un Jean de Lorty assiste à un mariage en l'église de Saint-Augustin de Portneuf. Il s'agit du mariage d'Antoine Gaboury et Francois Cotin qui sont de cette paroisse. Je ne vois aucun nom des proches de Jean Laurent. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse de notre Jean Laurent, car son père décédé deux ans plutôt a déjà signé *Jean Lorty*, et que notre Jean a déjà signé *Jean de Laurent Lorty*. Il signe *jeandelortij*.



Vers les années 1720, apparais sur plusieurs actes notariés de Beaupré, la signature de *Jean Francois Laurent*. Il signe *J F Laurent*. Celui-ci n'est pas parent avec Jean Baptiste Laurent et Jean Laurent, fils de Jean Laurens dit le Basque.

La 7^e signature est utilisée à deux reprises en 1750, devant le notaire. Il signe *jeanlaurent*.



Métier

Jean Laurent est le fils de Jean Laurens dit le Basque, métayer sur la ferme de Jean Talon. Jean Laurent a demeuré chez les *Le Norman* pendant quelques années, et semble avoir acquis une certaine éducation. Il a possiblement joui de l'appui des connaissances de son père. Il devient procureur fiscal en plus d'être cordonnier. Nous reviendrons sur son rôle de procureur plus loin dans le texte.

Relations familiales



Jean Laurent n'a qu'un seul frère adulte et en 1711 ses parents ne sont plus de ce monde. Son frère aîné s'installe à *Gros-Pin* possiblement sur la terre ayant appartenu à son père.

Comme Jean n'est pas majeur lorsque ses parents décèdent, il a un tuteur, Joseph Normand. Il est probable que son père (Jean Laurens) ait été proche de la famille *Le Norman*, certains documents semblent le suggérer, nous le verrons plus loin. Jean fils passera quelques années chez eux.

D'ailleurs, la famille Le Norman possède 140 arpens sur des terres du domaine seigneurial, de la Canardière et du long de la Saint-Charles.

Plusieurs membres de la famille Huppé dit Lagroix sont marraine ou parrain des enfants de Jean Laurent.

Le 2 décembre 1711, les parents et proches de la famille de feu Jean Laurens se réunissent pour nommer un tuteur à Jean

Génération	Nom de baptême	Métier principal
1	Jean Laurens dit le Basque (Sosa 1)	
2	Jean Laurent (Sosa 1.8)	

Laurent fils. Ce sont : Charles Villeneuve ; André Bernier ; Pierre Godore ; Jean Proteau ; Joseph Normand ; Francois Bourré et Pierre Glinel. Comme Jean et son épouse n'ont pas de famille en Nouvelle-France, il s'agit surtout de connaissances.

En 1722, le parrain au baptême d'un des fils de Jean, Pierre Laurent, est Pierre Maillou, bourgeois de Québec.

Le 22 septembre 1724, Jean Dulaurent Lorty est parrain d'un enfant prénommé Jean Baptiste. La marraine est Marie Louise Lefebvre, épouse de Nicolas Valée. Les parents de l'enfant sont inconnus. Le parrain est-il notre Jean Laurent ?

En 1727, Jean Lortie [Jean Laurent] est condamné à verser 10 livres à la fabrique, en guise d'amende. Il a injurié, insulté et frappé un journalier nommé Claude Bourget. L'incident s'est déroulé près de la chapelle Saint-Roch, à Québec. À ce moment, Jean habitait *La Canardière* dans la paroisse Notre-Dame à Beauport.

Le 27 septembre 1729, Jean dit Laurent Lortie [Jean Laurent] est parrain au baptême de Mathias, enfant de Pierre Choret et Angélique Bauji, en l'église Notre-Dame à Beauport.

Le 20 janvier 1738, Jean (nommé dans l'acte *Jean Dulaurent Lorty* et signant *Jean Laurent*) est présent au mariage d'Antoine Boisé et Marie Louise Parent. En 1711, il était accompagné de Charles Boisé à des funérailles et sa grand-mère porte le nom de Boisé. Est-il possible qu'il s'agisse du même patronyme et de la même famille ?

Le 20 octobre 1745, Marie une sauvagesse Panis au service de M Lortie, entre à l'hôpital Hôtel-Dieu-de-Québec. Était-elle esclave ou employée de Jean Laurent ?

D'ailleurs en 1743, une vente d'esclaves (notaire Pinguet) a lieu à Québec. Charles Réaume négociant, habitant l'Isle Jésus, vend à Louis Cureux dit St-Germain bourgeois de Québec,

« cinq nègres esclaves dont deux hommes et trois femmes et filles que le dit acquéreur a déclaré avoir vus étant actuellement chez la dame veuve Cachelievre... et ce pour et moyennant la somme de trois mille livres ».

Il y avait donc des esclaves à Québec à cette époque.

Le 9 mai 1749, Jean Baptiste Laurent dit Lorty (Jean Laurent) et son épouse Angélique Choret sont parrain et marraine au baptême de Marie Louise fille de Jacques Parent et Madeleine Giroux, en l'église Notre-Dame à Beauport.

Sur cette carte, la rivière Saint-Charles. Le nord est en haut. En 1, la maison de Jean Le Norman que Joseph Norman a reçu en héritage. Jean Laurens a probablement demeuré à cet endroit quelques années avant de devenir adulte. En 2, le passage permettant la traversée de la rivière. Les habitants devaient l'emprunter pour se rendre au moulin seigneurial (en 3). En 4, le domaine des Ilets où Jean Laurent fils a demeuré environ 1 an, jusqu'en 1694. Référence : Carte des Environs de Québec en la Nouvelle France Mesuré sur le lieu très exactement en 1685 et 86 par le Sr Devilleneuve Ingénieur du Roy - Villeneuve Robert de (1642-1692). Cartographe - Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 7 P 4 - gallica.bnf.fr - domaine public.

Le 8 octobre 1765, un Laurent l'Ortie qui signe *Lortis* est parrain au baptême de Charles fils de Melchior Poncet et Joseph Chaille. Le seul qui ajoute *Lorti* à sa signature en ce temps-là est notre Jean Laurent. De plus, le célébrant est un jésuite.

Il est certain que le titre de procureur fiscal a permis à Jean Laurent de développer un grand réseau de connaissances.

Lieu d'habitation

En 1716, le second fils de Jean Laurens dit le Basque et de Marie Marguerite Le Chardon habite une maison rue Sainte-Anne en



haute-ville de Québec. Probablement la propriété de ses parents, que son tuteur va vendre avant 1720.

Le recensement de 1716 liste les habitants de cette rue depuis la Place d'Armes, l'hôtel de ville actuel, jusqu'à la Place devant le fort Saint-Louis. L'énumération va de 66 à 79 et Jean occupe la position 75. On écrit que Jean L'Ortie (Jean Laurent) est cordonnier. Il est recensé sur la rue Sainte-Anne en compagnie de Marie Louise Chauvet (Choret), ils ont tous les deux 24 ans. Jean a de l'éducation, il sait écrire. M. Bailly, son voisin du côté ouest, est enseigne des troupes tandis que le voisin à l'est est Maurice Bériault meunier. Mais le couple ne restera pas longtemps en ce lieu.

En 1716, la paroisse Notre-Dame à Québec compte 465 ménages et 2 273 âmes.

D'avril 1716 à avril 1717, Jean Laurent habite sur la terre de *Gros-Pin*.

Les trois premiers enfants de Jean et Marie Louise Choret sont baptisés dans la paroisse Notre-Dame à Québec. À partir de 1722, le couple Laurent – Choret baptise ses enfants à Beauport.

En 1739, ils résident dans la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*.

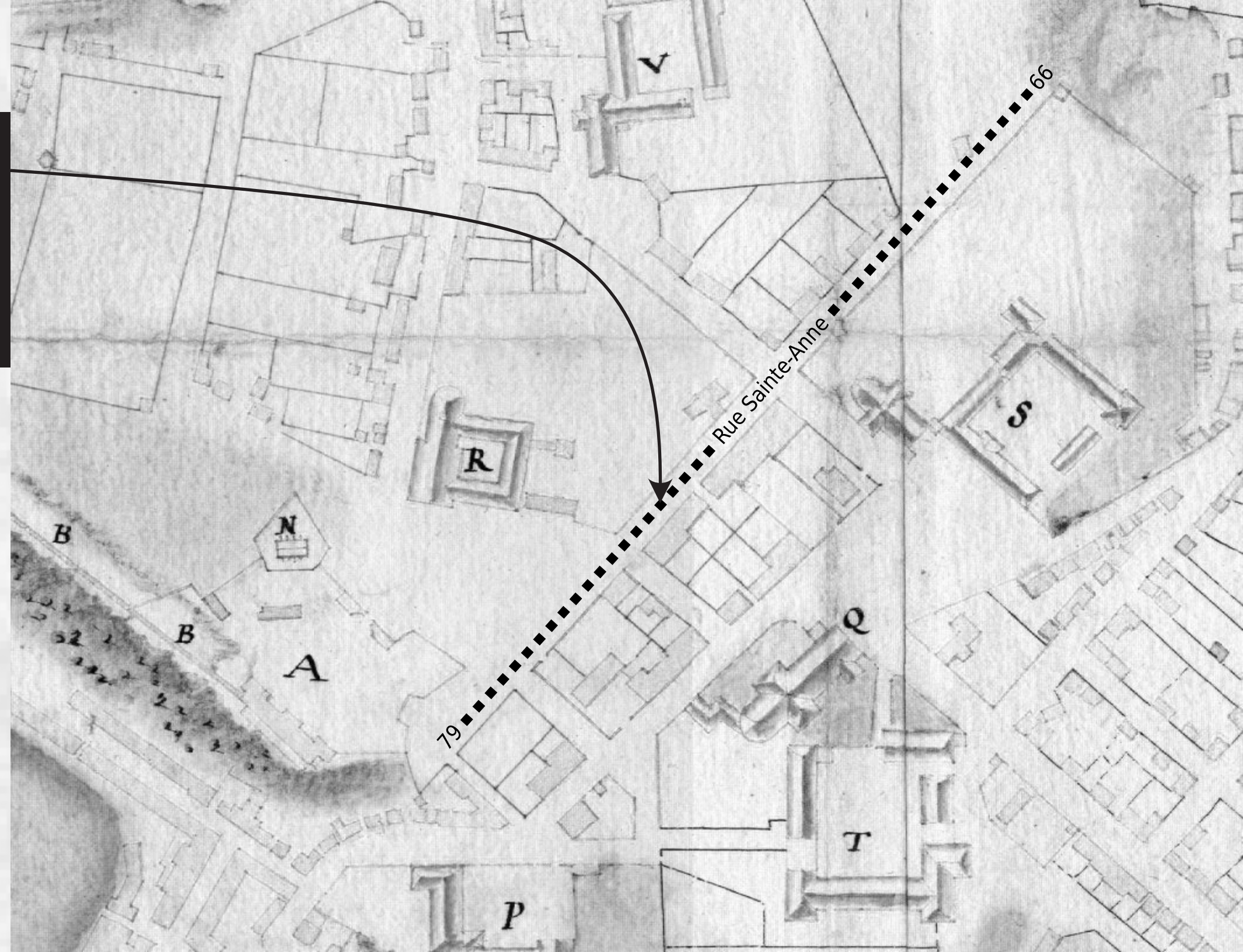
En 1748, au mariage de leur fille Louise Angélique, ils habitent la paroisse Beauport.

Sur cette carte, la haute-ville de Québec en 1727. Jean Laurent et Marie Louise Choret ont habité le 75 rue Sainte-Anne, situé aux environs de la flèche. En S, le collège des Jésuites, aujourd'hui l'emplacement de l'hôtel de ville. En Q, la basilique. En A, le fort Saint-Louis, aujourd'hui le château Frontenac. En R, les Récollets. Référence : Plan de la ville de Québec - Gaspard Joseph Chaussegros de Léry - vers 1727 - BANQ P600,S4,SS2,D593 - domaine public.

Cohabitation Laurent vs Huppé dit Lagroix

Il semble que cette cohabitation fût difficile.

Le 4 septembre 1750, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire Nicolas Pinguet. Il représente Joseph Gabory, époux de Susanne Huppé, et sieur Boisjoly, époux d'Angélique Huppé. Antoine Huppé est décédé et les héritiers se réunissent. On écrit que Jean est procureur fiscal de la juridiction *Notre-Dame-des-Anges* et seigneuries indépendantes. En décrivant la terre d'Antoine Huppé située à *la Canardière*, on indique qu'au nord-est de celle-ci, il y a la terre de Jean Laurent Lortie, au sud-ouest, celle de feu Jacques Huppé Lagroix, à un bout par le fleuve Saint-Laurent, et l'autre bout, par les terres du *Bourg Royal*. La terre de feu Antoine Huppé est alors divisée en deux, une partie à feu son épouse et l'autre à ses enfants. La part des enfants est



alors subdivisée en 9 parties égales. La 1^{re} sur le bord de la terre de Jean Laurent devient la propriété de Marie Huppé Lagroix.

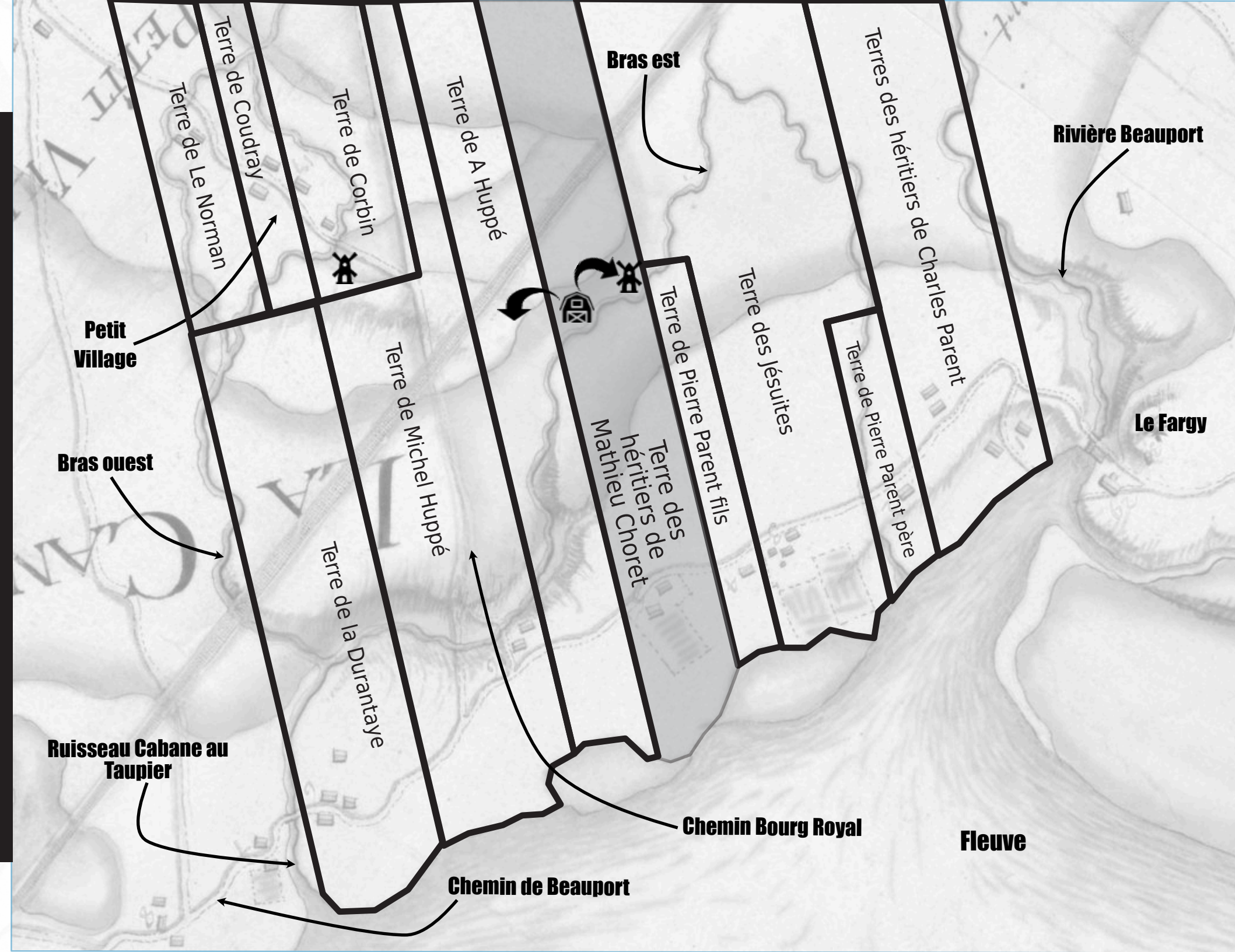
En 1751, le couple Laurent-Choret habite la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, voisin de la terre des Huppé dit Lagroix à *La Canardière*, plus précisément dans le *Petit Village*. Celui-ci fait partie de la paroisse de Beauport, bien qu'étant situé dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Il est possible que la terre ne lui appartienne pas et qu'il la loue aux héritiers Choret.

D'ailleurs en 1701, Ignace Choret fils de Mathieu Choret, est décédé à Beauport. Il occupait la terre de son père. Marie Louise Choret fille d'Ignace, mariera par la suite, Jean Laurent fils de Jean Laurens dit le Basque.

Le 22 juillet 1751, S^r Laurent Lortys [Jean Laurent] est citée comme procureur fiscal défendant, dans le procès-verbal de la séance à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Thomas, André et Catherine Huppé Lagroix représentés par M. Saillan notaire Royal, sont demandeurs. Ils demandent à ce que le défendeur :

« soit condamné a Retablir a ses frais Et depens La Cloture qui separe Le terrain des demandeurs Et le Sien Laquelle Il a Rompue et Brisée pour donner passage a ses Bestiaux sur le terrain des demandeurs, qu'ils ont endommagé; ...Par luy de La Reparer Et Rétablir En l'Etat qu'elle Etoit dans Les vingt quatre heure du jour de la Sentence qui Interviendra autorisé Les demandeurs le faire faire a ses frais et depens dont Ils seront Remboursés par Luy Les quittances des ouvriers qu'ils en Rapportent comme aussy le... condamnée a cent livres de dommages Interêts Envers les demandeurs. Pour le degat que Les Bestiaux ont fait sur leur terrain Et se voir faire deffences de Recidives a l'avenir sous plus grandes peines ».

À droite, l'emplacement approximatif des terres entre le ruisseau Cabane au Taupier et la rivière Beauport. Ce secteur fait partie de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. À partir de deux cartes approximatives de 1703 et 1709, j'ai superposé les terres. Du recensement de 1731, on sait que Jean Lortie habitait sur la portion nord de la terre des héritiers de Mathieu Choret et qu'il versait une rente aux héritiers. On sait également que les Jésuites avait fait construire un moulin à farine tout près sur cette même terre, eux aussi versaient une rente aux héritiers Choret pour compenser. Je déduis que Jean Laurent était bâti au nord du bras est du ruisseau Cabane au Taupier sur une partie de la terre des Choret. Des chicanes de clôture ont eu lieu entre le meunier des Jésuites et Jean Laurent, de même qu'entre Antoine Huppé et Jean Laurent. On peut donc situer l'emplacement de l'habitation du couple près du bras est du ruisseau Cabane au Taupier. Référence : Schéma de l'auteur à partir de la carte de Robert de Villeneuve.



Le défendeur Jean Laurent répond :

« qu'il na Brisé ny Rompu La Cloture dont Est question que au Contraire Il a la peine tous Les jours sans obligation par les mauvais soins des demandeurs de la Raccomoder que par leur mauvais soins ses animaux auraient pue Passer sur Le terrain des demandeurs auquels Il Pense qu'ils nont fait aucun degat ny damage quoy que cependant Il a une Permission Par écrit du nommé Charles choret heritier En partie de feu antoine huppé Lagroix et ursule durant au nom et comme ayant Epousé Marie Urzule huppé pour se servir des parts de terre a luy appartenant aux moïn sur La terre des dits huppé et durand Les écrit datté du premier de ce mois qu'il nous a Représenté Et de nous Paraphé... Il demande qu'il soit nommé des arbitres Pour décider l'affaire En question ».

La Cour ordonne la nomination d'arbitres qui iront sur les lieux. Les parties choisissent Joseph Chalifour (pour le défendeur) et Michel Magnan (pour le demandeur).

Le jeudi 24 février 1752, la Cour se réunit à nouveau. On apprend que Jean Laurent Lortie procureur fiscal, est donataire de la moitié des biens meubles et immeubles appartenant à la défunte Marie Urzule Durand. Les demandeurs désirent que Jean Laurent délaisse aux héritiers, la possession de 30 pieds de terre de front par 60 arpents de profondeur. Cette portion de terre que Jean a labourée, semée, et recueillie depuis quelques années. En plus, les demandeurs souhaitent qu'il leur rende les loyers de

fermage du dit terrain. Jean répond qu'il a cédé ce morceau de terre l'année dernière, à Charles Choret. La Cour ne peut trancher et réclame un délai afin d'analyser les pièces justificatives.






Le même jour, le 21 septembre 1752, Antoine Huppé de Lagroix habitant de Beauport, se présente à nouveau à la Cour seigneuriale. La partie demanderesse est représentée par Antoine Jean Saillant notaire Royal. Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, est présent. Le demandeur désire que Jean Laurent :

« soit condamné à payer au demandeur a dire d'Expert dont Les parties conviendront suivre nommé d'office, Les frais Et Revenus de la partie des terre appartenant au demandeur dont Il jouit pendant deux années Et pour s'En Estre Emparé sans titre ny permistion Et Lavoir dégradée Se voir en outre Condamné En deux cents Livres de dommages et Interets et se voir faire deffenses a Lavenir de troubler Le demandeur Dans La possession et jouissance du dit terrain Concluant en outre aux depens, Et par le deffendeur a Esté dit que le demandeur ne justifie d'aucun titre de propriété »

et Jean réplique :

« qu'il jouit En vertue d'un acte de Partage fait par Me Dinguet qu'il offre de Représenter ».

Enfants issus du mariage de Jean Laurent et Marie Louise Choret (1 de 3)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 29 mois	1 Marie Marguerite Laurent l'Ortie	N - 4 octobre 1716 B - 4 octobre 1716 *1 P - Jacques Parant M - Marguerite Pinard C - Goulvén Calvarin ptr			D - 12 mars 1719 S - 12 mars 1719 *1 C - Royet
 56 ans	2 Louise Angélique Laurent	N - 9 novembre 1717 B - 9 novembre 1717 *1 P - Gabriel Davaine M - Angélique Trepagnie C - D Thaumur ptr	U - 22 janvier 1748 *3 C - Chardon ptr	Jacques Parent N - vers le 30 sept 1714 D - 24 avril 1783	D - 18 mars 1774 S - 19 mars 1774 *3 C - Renauld ptr
 61 ans	3 Marie Louise Ignace Laurent	N - 13 mars 1719 B - 14 mars 1719 *1 P - Ignace Choret M - Marie Louise Reiche C - Thibault ptr			D - 23 novembre 1780 S - 24 novembre 1780 *3 C - Renauld ptr
 3 mois	4 Marie Joseph Laurent	N - 10 juillet 1720 B - 11 juillet 1720 *3 P - Joseph Lepicard M - Marie Louise Raiche C - Royet			D - 28 septembre 1720 S - 28 septembre 1720 *3 C - Royet
 80 ans	5 Louise Geneviève de Laurent	N - 27 août 1721 B - 28 août 1721 *1 P - Pierre Choret M - Geneviève Huppé dit Lagroix C - Royet	U - 11 mai 1750 *3 C - Chardon ptr	Joseph Marcou N - vers le 3 mai 1730 D - 1 août 1795	D - 9 mars 1802 S - 10 mars 1802 *2 C - Villade ptr

(*) Lieux des évènements : 1 = Notre-Dame à Québec; 2 = Sainte-Marie en Beauce; 3 = Notre-Dame à Beauport

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

Ne pouvant trancher, la Cour ordonne que l'acte de partage soit analysé. On a vraiment l'impression que Jean Laurent cherche à gagner du temps.

Le 20 novembre 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal se présente à la Cour seigneuriale *Notre-Dame-des-Anges*. Comparait Thomas Lagroix habitant la *Canardière*. Le procureur demande :

« à ce que le deffendeur soit condamné au dédommagement de deux journées de Labour qu'il n'a pue faire faute d'un de ses Bœuf qu'il Luy at Esté Prix par le deffendeur ».

Le défendeur répond :

« que c'est par Rapport au damage que le dit Bœuf En question a fait dans Le jardin de Luy deffendeur ce qui Lat obligé de semparer du dit Bœuf ainsy qu'il est permis en pareil cas de quoy Il n'a pas manqué... avis au demandeur, auquel Il demande satisfaction des damage que luy a fait Le dit Bœuf ».

Le procureur réplique, il dit :

« qu'il persiste dans ses conclusions Enoncées En sa dite Requete de demande d'autant que par la perte des dites deux journées de labour cela luy fait valoir au moin de la somme de trente livres et qu'au surplus l'abandon est certain dans le temps que le dit Bœuf a Esté Prix Et qu'il n'y a point

d'Estimation a faire pour L'abandon des Jardins avec tous autres clos ».






La Cour ordonne au défendeur de rendre le bœuf et de payer 12 livres en dédommagement. Deux jours d'utilisation de la charrue ont été perdus. Plus 16 livres pour les frais encourus et 6 livres dus aux invectives et offenses qu'il a faites au procureur. On voit que Jean Laurent est toujours habitant de La Canardière (secteur *le Petit Village*) et a comme voisin Thomas Lagroix (famille Huppé dit Lagroix).

Voici les équivalences en monnaies du pays à cette époque :

- Un sol vaut un sou;
- Un sol vaut 12 deniers;
- Un écu vaut 3 livres;
- Une livre vaut 20 sols;
- Un louis vaut 20 livres.

Le 17 juin 1757, les officiers de la Cour seigneuriale Antoine Francois Lenouillier, juge, Louis Simon Frechet, procureur fiscal, Mathieu Hianveu, greffier et Léonard Lagarde, huissier, se déplacent à la maison d'Antoine Huppé La Groix, où M. Saillant qui représente Huppé, est déjà arrivé. Le dit Huppé demande à la Cour de faire venir l'arpenteur en présence de sieur Lortye [Jean Laurent ou l'un de ses fils : Pierre ou Jean Baptiste] son voisin

Enfants issus du mariage de Jean Laurent et Marie Louise Choret (2 de 3)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 54 ans	6 Pierre Laurent	N - 21 octobre 1722 B - 21 octobre 1722 *1 P - Pierre Maillou M - Marie Jeanne Resche C - Royet	U1 - 25 janvier 1751 *1 C - Chardon ptre U2 - 11 janvier 1762 *1 C - Renauld ptre	Marie Louise Barbeau N - vers le 10 mai 1729 D - 18 novembre 1760 Marie Thérèse Baugy N - vers le 8 janvier 1736 D - vers le 4 août 1819	D - 3 décembre 1776 S - 5 décembre 1776 *1 C - Renauld ptre
 46 ans	7 Jean Baptiste de Laurent l'Orty	B - 8 avril 1724 *1 P - Nicolas Choret M - Marie Magdeleine Lecompte C - Antoine Delino R mission	U - 31 janvier 1752 *2 C - Duguay ptre	Louise Geneviève Chalifour N - vers le 8 avril 1735 D - 18 septembre 1819	D - 16 août 1770 S - 17 août 1770 *3 C - Renoyer ptre
 9 mois	8 Barthélémy du Laurent Lorty dit Coquot	N - 12 février 1726 B - 12 février 1726 *1 P - Barthelemy Cotton M - Angélique Delisle C - Royet			D - 12 novembre 1726 S - 13 novembre 1726 *1 C - Royet
 69 ans	9 Marie Louise Laurent	N - 14 juin 1727 B - 14 juin 1727 *1 P - Louis Huppé dit Lagroix M - Marthe Marcou C - Royet	U - 29 janvier 1753 *1 C - Chardon ptre	Jean Baptiste Druilhet Laleulère N - vers 1718 D - vers 1774	D - 17 février 1797 S - 19 février 1797 *4 C - l'Archambault ptre
	10 Louis Laurent	B - 12 juillet 1728 *1 P - Louis Enouville M - Anne Norman C - Royet			

(*) Lieux des évènements : 1 = Notre-Dame à Beauport; 2 = Notre-Dame à Québec; 3 = Saint-Vincent-de-Paul à Laval; 4 = Les Cèdres à Vaudreuil-Soulanges

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

« a l'Effet de Constat... de la dite Cloture de Ligne Et L'Endroit ou Elle est actuellement posée, Et que la part Et portion de terre appartenan au demandeur Est Renfermée dans la terre du Defendeur de sorte qu'il n'en peut jouir par après la dite visite faite Entre pris par le demandeur, telles Conclusions qu'il avisera bon Etre aux offres qu'il fait d'avance et Consigne les frais de sa vente des Interets Sauf La repetition sy le Cas y echet ».

Les officiers envoient chercher Charles Choret, André La Groix et la veuve Thomas Hupé Lagroix, parties intéressées. Choret dit

« que la dite Cloture En question Est Entre luy Et M^e Lortye »

Les officiers en concluent

« que requiert que les Lignes de Clotures Soient vérifiées par le Sieur Noel Le Vasseur a ce présent pour Ensuite Etre les Clotures faites Et ce Suivant Lacte de partage qui nous a Eté représenté ».

À noter que Dominique le plus jeune fils de Jean Laurent va en 1764, épouser Marie Anne Choret, la fille de Charles Choret et Marie Huppé. Jean lui-même est marié à une Choret. Un procès-verbal similaire est daté du 17 juin 1758, cet événement aurait donc pu se passer en 57 ou 58.

Le 20 juillet 1758, Antoine Hupé Lagroix représenté par M^e Saillant notaire, se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Comparait sieur Laurent Lortie [Jean

Laurent] assigné par l'huissier La Garde, le 14 juillet. Jean Laurent dit :

« qu'il n'a nullement levé La Cloture pour la transporter ailleurs et que la terre dont Est question n'appartient point a luy deffendeur Et qu'elle appartient a Charles Choret, qu'il ne La posede que comme fermier pourquoy, demande a Etre renvoyé de l'action ».







Huppé réplique :

« qu'il offre de prouvé tant par titre que par temoins comme la dite part de terre appartient au deffendeur Et qu'il a Enlevé Et oté La cloture Dans ses conclusions ».

La Cour accepte que le demandeur en fasse la preuve. Le même jour, les parties se présentent à nouveau devant la Cour. Charles Choret assigné par l'huissier La Garde, est maintenant présent. La Cour décide qu'une autre visite sur la terre en cause, sera nécessaire. La partie demanderesse envoi sieur La Palin architecte, comme expert. La partie défenderesse envoi sieur La Morille. Un autre sujet est à l'ordre du jour, concernant une dette que Jean Laurent aurait envers Huppé. Le défendeur dit :

« qu'il ne doit rien Et qu'il a rendu Compte Et qu'il produit une sentence ».

Enfants issus du mariage de Jean Laurent et Marie Louise Choret (3 de 3)

	Nom	Début de vie	Union	Conjoint	Fin de vie
 3 mois	11 Thimoté Laurent Lorty dit Coquot	N - 16 août 1729 B - 17 août 1729 *1 P - Thimotté Laberge M - Angélique Miville C - Royet			D - 13 novembre 1729 S - 14 novembre 1729 *1 C - Royet
 26 ans	12 Marie Madeleine du Laurent dit Coquot	N - 29 septembre 1730 B - 29 septembre 1730 *1 P - Charles Parent M - Marie Madeleine Huppé C - Royet	U - 4 novembre 1754 *1 C - Chardon ptr	Jean Mongon N - 20 avril 1733 D - vers le 13 mai 1811	D - 12 décembre 1756 S - 14 décembre 1756 *2 C - L F Récher curé
 10 mois	13 Antoine Clément Laurent Lorty	N - 6 avril 1732 B - 7 avril 1732 *1 P - Antoine Huppé M - Marie Catherine Valé C - Poulin ptr			D - 10 février 1733 S - 11 février 1733 *1 C - Poulin ptr
 18 mois	14 Marie Elisabeth Laurent dit Lorty	N - 1 ^{er} juillet 1733 B - 1er juillet 1733 *1 P - Pierre Lagroix Huppé M - Francoise Denis C - Poulin ptr			D - 11 janvier 1735 S - 12 janvier 1735 *1 C - Poulin ptr
 49 ans	15 Joseph Laurent	N - 29 juillet 1735 B - 29 juillet 1735 *1 P - Joseph Parent M - Geneviève Vallée C - Poulin ptr	U1 - 31 janvier 1757 *1 C - Chardon ptr U2 - 19 juillet 1785 *1 C - Renauld ptr	Marie Jeanne Giroux N - vers le 26 octobre 1740 D - vers le 11 mars 1784 Angélique Garnier N - vers le 28 mars 1753 D - 29 novembre 1831	
 73 ans	16 Dominique Orty dit Coquet	N - 11 octobre 1736 B - 11 octobre 1736 *1 P - Pierre Vedar M - Marguerite Hupé C - Poulin ptr	U1 - 8 octobre 1764 *1 C - Renauld ptr U2 - 11 juillet 1768 *1 C - Renauld ptr	Marie Anne Choret N - 6 mars 1740 D - 1 ^{er} février 1767 Francoise Parent N - 7 octobre 1750 D < 1815	D - 16 mars 1810 S - 18 mars 1810 *1 C - A Vanfelson ptr

(*) Lieux des évènements : 1 = Notre-Dame à Beauport; 2 = Notre-Dame à Québec

Lexique : N = Naissance; B = Baptême; P = Parrain; M = Marraine; C = Célébrant; D = Décès; S = Sépulture

Le demandeur réplique :

« qu'il est faux sauf respect qu'il ait jamais été rendu aucun Compte par le défendeur au dit demandeur ni compris dans la Sentence dont Est question ».

Le procureur fiscal ordonne que les pièces restent en possession de la Cour pour analyse.

Dans ce procès-verbal, on écrit que la terre où habite Jean Laurent appartient à Charles Choret, le cousin de Marie Louise Choret épouse de Jean. Il est probable que le couple Laurent-Choret y réside depuis son mariage en 1716, ou peu de temps après. Ils ont donc probablement passé leur vie à la Canardière. Ce Charles Choret a marié Marie Ursule Huppé fille de feu Antoine Huppé.

Robert Mathieu Choret et Sébastienne Veillon sont les parents d'Ignace Choret (Marie Bellanger) et de Pierre Choret (Marie Anne Baugis). Charles Choret (Ursule Huppé) est le fils de Pierre Choret.

Mis à part les affaires du voisinage, Jean a traité avec le gouvernement.

En septembre 1757, Jean Lorty apparaît dans la liste des fournitures du Roi, pour la réfection des fortifications de Québec. M de Léry lui commande 1800 *barriques* (briques).

On comprend mieux comment Marie Louise la fille de Jean a marié un employé du magasin du Roi.

Une vue de Québec vers 1720. Référence : Québec - Jean Crépy – entre 1700 et 1720 - BANQ 0005217458.

En août 1758, il est listé à nouveau pour avoir fourni 2000 briques devant permettre de construire un colombier pour la maison du jardinier.

Progéniture

Le 4 janvier 1716, Jean Laurent se marie à Marie Louise Choret en l'église Notre-Dame à Québec, on y écrit que ses parents habitaient Québec du temps de leur vivant. Ceux de Marie Louise sont de Beauport. Le tuteur de Jean, Joseph Normant et le curateur Francois Renge sont présents au mariage.

Les enfants naissent entre 1716 et 1736, le couple en aura seize, huit fonderont une famille, dont quatre fils qui aideront grandement à la persistance du nom Laurent-Lortie.

On remarque que certains enfants portent le surnom *Coquot*. Dans les notes des archives de Notre-Dame à Beauport, on explique que le célébrant Poulin utilise souvent les sobriquets. Royet fait aussi de même.

En mai 1749, Josephe Lorty (Joseph Laurent, 13 ans) fait sa confirmation en l'église Notre-Dame à Québec.



APRIS chez Crépy rue St. Jacques. **QUEBEC** a St Pierre

Ville Capital du Canada ou nouvelle France le Siege d'un Evêque et d'une cour souveraine. Jean Verazan Florentin prit lan 1525. possession du Canada au nom de François I. apres la mort de Verazan qui fut prit et mangé par les sauvages. Jacques Cartier St Malo soumit ces terres en 1534. les François qui avoient negligé ces navigations y furent engagés a l'ocasion de celle de la floride sous le Règne de Charles IX. en 1604. Henry IV. y envoya une colonie qui s'est augmentée en 1640. quelque Ecclesiastique de France entreprenant plusieurs missions en ce Pais qui ont converti un nombre considerable de peuple les sauvages sont extrêmement portés a la vengeance et exercent sur leurs ennemis une cruauté extraordinaire ils ont beaucoup de perfidie on ne peut jamais se fier a leurs promesses ils vivent la plus part sans religion et sans loix lortie ils vont nus, mais l'hiver ils se couvrent de peaux d'élan de castor et autres bestes sauvages, les filles des quils ont atteint l'age de 15 ans se abandonnent indifféremment a ceux qui leurs plüent mais a pres avoir passé un an dans cette laticve libéte elles chürent un marcé avec le quel elles vivent chastement le reste de leurs jours.

1. la Citadelle	5. le Ursulines	19. le Seminaire	23. Hermitage des Recolets	27. Barre Ville
2. le Chateau	6. les Sulpiciens	20. l'Hôtel Dieu	24. l'Evêché	28. Plate Forme et Batterie de Can.
3. Magasin aux Poudres	7. N.D. Cathédrale	21. le Paroisse de St Charles	25. Paroisse de la barre Ville	29. Iste d'Orléans
4. les Recolets	8. le Palais	22. l'Hospit. général	26. Nausse Ville	30. Point de Lévy

Vous trouverez dans les pages précédentes une synthèse des dates de baptêmes, mariages et sépultures, des enfants issus du mariage de Jean Laurent et Marie Louise Choret.

La paroisse Notre-Dame à Beauport

Le 15 janvier 1634, la Compagnie de la Nouvelle-France (ou des Cent-Associés) concède à Robert Giffard un vaste territoire d'une lieue (environ 4 km) de front le long du fleuve Saint-Laurent sur une lieue et demie de profondeur. Il se déploie de la rivière Beauport, à la rivière Montmorency. Le 31 mars 1653, le gouverneur Jean de Lauson augmente l'étendue de la seigneurie. D'une profondeur de quatre lieues, elle atteint la limite sud de l'actuelle municipalité de Lac-Beauport.

Quant au domaine seigneurial, il s'étend sur les deux rives de la rivière Beauport, entre la seigneurie de *Notre-Dame-des-Anges*, propriété des Jésuites, à l'ouest, et le bourg du Fargy avec sa commune, à l'est. Un acte notarié décrit les installations en 1663, comprenant

« maison domaniale, grange, écuries, moulins à eau et à vent ».

La colonie naissante a grand besoin d'ouvriers spécialisés. Ils s'engagent généralement pour trois ou cinq ans. Les nécessités de la vie courante sont multiples et diversifiées. En plus des maçons et charpentiers, les tonneliers, cloutiers, chaudronniers, meuniers et boulangers sont parmi les mieux rémunérés. Au terme de leur contrat, le seigneur colonisateur leur concède une

L'église Notre-Dame à Beauport (la 4e) vers 1900.
Référence: L'église de Notre-Dame de Miséricorde de Beauport - vers 1900 - Collection Félix Barrière - BANQ P748,S1,P1159 - domaine public.

terre qu'ils ont souvent commencé à défricher ou défraie leur retour à la mère patrie.

La première mention connue d'un service religieux à Beauport date de 1645, dans le manoir seigneurial de Robert Giffard. Les premiers historiens de Beauport disent qu'une pièce du manoir avait été transformée en chapelle. On sait aussi que des célébrations se tenaient chez d'autres habitants de Beauport et qu'on y apportait une chapelle portative. Les fêtes solennelles à Québec attiraient néanmoins les fidèles de Beauport comme en fait foi le récit du journal des Jésuites pour la Fête-Dieu de mai 1646.

Le premier lieu de culte dans la seigneurie de Beauport remonte à 1662, selon les registres de la paroisse Notre-Dame à Québec. Les documents sont muets sur l'emplacement de cette chapelle en bois. À cette époque, pas de paroisse érigée dans le bourg du Fargy, la chapelle et plus tard l'église servent comme lieu de culte pour les résidents de la seigneurie de Beauport et ceux de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, installés à *la Canardière*.



Les registres des baptêmes à Beauport commencent en 1673, ceux des mariages et sépultures n'apparaissent qu'en 1679-1680.

En 1683, la paroisse de Beauport contient quatre villages: Fargy; Saint-Joseph; Saint-Michel; le Petit-Village.

La paroisse de Beauport est érigée canoniquement en 1684 par Mgr de Laval, elle est alors détachée de la paroisse de Notre-Dame à Québec. On la nomme d'abord *La Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie*. La première église y est érigée cette même année. On verra plus loin que plusieurs familles de Laurent-Lortie s'y sont installées.

La famille de Jean Laurent et Marie Louise Choret s'y installent vers 1720. Une seconde église plus grande que la première, est construite cette année là.

En 1722, les limites de la paroisse sont fixées et elle change d'appellation pour *Notre-Dame-de-Miséricorde*. Son territoire s'étend alors sur toute la seigneurie de Beauport et la partie sud-est de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges* jusqu'à la route du Bourg-Royal.

En 1727, à la demande des habitants du *Petit-Village*, ce territoire alors desservi par la paroisse de Charlesbourg est ajouté au territoire de la paroisse de *La Nativité de Notre-Dame*.

Dans l'annuaire Marcotte de Québec en 1889-90, Beauport est divisé en secteurs, ce sont :

- B du S = Bas du Sault (village au pied du Sault Monmorency);
- Le Sault = depuis le village de Beauport jusqu'à la rivière Montmorency (Église Saint-Grégoire-de-Montmorency);
- C des P = Côte des Pères. Depuis la paroisse de Saint-Roch jusqu'à la rivière Beauport (Saint-Ignace-de-Loyola);
- E = Enceinte. En arrière du village;
- V = Village. Depuis la rivière Beauport jusqu'au delà de la terre des Guion. Inclut l'église Notre-Dame-de-Beauport et le triangle Seigneuriale/Des Cascades/Royale;
- H du S = Haut du Sault (Saint-Louis-de-Courville);
- P V et M = Petit Village et Mastai . En arrière de la Côte des Pères (Notre-Dame-de-l'Espérance et Saint-Michel-Archange);
- S = Sault. Depuis le village jusqu'à la rivière Montmorency;
- St J = St Joseph. Première concession en haut du village, soit le 1^{er} rang;
- St M = St Michel. Deuxième concession, soit 2^e rang;
- Ste T = Ste Thérèse. Troisième concession, soit 3^e rang (Sainte-Thérèse-de-Lisieux);
- B E = Beauport Est (Villeneuve).

Quatre concessions sont peu habitées, elles servent de terres à bois. Ce sont: Saint-Ignace; Sainte-Marie; Saint-André; Saint-Louis.

En 1849, on démolit la seconde église et la remplace par une plus grande encore. Un incendie se déclare en 1890 et la détruit.

La 4^e église est construite en 1914 selon un style gothique. En 1916, un autre incendie rase l'église, une 5^e église est construite à l'image de la 4^e.

Le premier acte concernant la famille Laurent-Lortie, inscrit aux registres de cette paroisse, est le baptême en 1720 de Marie Joseph Laurens Lortie fille de Jean Laurent et Marie Louise Choret. Le premier mariage est celui de Pierre Laurent et Marie Louise Barbeau. En voici la retranscription.

Paroisse de Beauport

Le onze juillet mil sept cent vingt a estés baptisés par moy ptre soussignés Marie Joseph né le jour précédent du légitime mariage de Jean Laurens Lortie et de Marie Louise Choret son espouse. Le parrain a estés Monsieur Josepg Lepicard et la marraine a estés Marie Louise Raiche aussi de Québec qui ont signé.

Jean Laurens Lortie, Lepicard, Marie Louise Raiche, Royer.

Paroisse de Beauport

L'an mil sept cent cinquante et un le vingt cinquième jour de janvier après la publication de trois bans aux prônes des messes de cette paroisse pendant trois dimanches consécutifs sans qu'il se soit découvert aucun empêchement de mariage entre Pierre Laurent fils de Me Jean Baptiste Laurent

procurer fiscal de Notre-Dame-des-Anges et Marie Louise Choret de cette paroisse d'une part et Marie Louise Barbau fille des défunts Jacques Barabu et Marie Contant de la paroisse de Charlesbourg de présent en cette paroisse d'autre part nous soussigné prêtre missionnaire... après avoir pris leur mutuel consentement par paroles des présents leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les règles prescrites par la Ste Église catholique apostolique et romaine en présence de Jean Baptiste Chamberlans, Simon Parent, Jacques Parent et Jean Baptiste Rochereau qui ont déclaré avec l'épouse ne savoir signer à la retenue des soussignés ains signé Jean Laurent, P. Choret, Pierre Laurent, G. Parent, Jean Baptiste Chamberlan et Marie Angélique Laurent Parant, Marie Louise Laurent, Marie Madeleine Laurent

Chardon prte.

Voyons maintenant la vie des enfants issus du couple Laurent-Choret.

Louise Angélique Laurent et Jacques Parent

Elle naît en 1717 (sosa 1.8.2).

Quelques années avant de se marier, Louise Angélique est marraine de nouveau-nés : le 25 septembre 1736, au baptême d'Urbain Rouillard en l'église Notre-Dame à Québec; le

23 septembre 1741, au baptême de Marie Angélique fille de Noel Pacquet et Genevieve Campagna, en l'église Saint-Charles à Charlesbourg; le 12 décembre 1743, au baptême de Marie Angélique fille de Francois Parent et Catherine Rochereau, en l'église de Notre-Dame à Beauport.

Le 19 janvier 1748, Marie Angélique Laurent et son futur époux Jacques Parant se rendent chez le notaire N. Duprac. Ils désirent contracter mariage. Du côté de la future épouse, sont présents : son père Jean Laurent maître-praticien et procureur fiscal de la prévôté Notre-Dame-des-Anges; sa mère Louise Choret; ses frères germains, Jean Baptiste et Pierre Laurent. L'adjectif "germain" qualifie deux frères ou deux soeurs issus d' un même père et d'une même mère; Joseph Parant oncle maternel; Jean Rocheraux cousin; Francois Moüille amie. Du côté de l'époux sont présents : sa mère Marieanne Chalifour; ses oncles paternels, André et Jean Parant. Le couple Laurent-Choret donne à leur fille, 300 livres en argent. Jacques Parant offre un douaire de 500 livres à sa future épouse. Angélique, son père et ses frères, signent : *marie angelique lorrent; jean laurent; pierre laurent; jean bap tiste laurent.*

Le 22 janvier 1748, Louise Angélique se marie à 30 ans avec Jacques Parent en l'église Notre-Dame à Beauport. Les parents de Jacques Parent sont de Beauport et l'on dit que ceux de Louise Angélique aussi. Pierre et Jean Baptiste, frères de Louise Angélique, sont présents au mariage. Le père, la mariée et ses frères ont signé, Jean Laurent a donc transmis son savoir à ses

enfants. Je ne peux vous montrer leur signature, car l'acte consulté ne les contient pas. Cela arrive lorsque l'acte est un duplicata.

Le 26 mars 1748, Jacques Parant et Angélique du Laurent Orties se rendent chez le notaire N. Duprac. Charles Bonaux bourgeois et Louise Parent son épouse, sont présents. Le couple Bonaux-Parent vendent au couple Parant-Laurent :

C'est à scavoir, Est toute de qu'il leurs peut Revenir Et appartenir Et ce qu'il Echoi, Et Eschiüe Et advenir de la SuceSSion de feux Jacque parant leur pere Et Granpere, dans...Et conceSSion Scise Et Scituée dans le fieffe de grand pré en la Seigneurie notre Dame des anges, Et ce qu'il peut leur Revenir dans les Batiment Construit Sur Tcelle tere Sans En rien réserver n'y retenir par les dis Ceddans En maniere quelconque, que les dis acquereurs Et CeSSionnaire En jouiront leurs dis hoirs ayants Cause En toute propriété de jour apperpetuite...

Le prix de vente est fixé à 130 livres que Jacques remet au couple Bonaux-Parent.

L'arrière-fief de Grandpré-de-la-Redoute est situé dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges près du ruisseau du Moulin ou Cabane aux Taupières. On verra plus loin que des Laurent-Lortie y ont habité.

Le 7 novembre 1771, Jacques Parant et Marie Angélique Laurant se rendent chez le notaire P. Parent. Jacques représente son épouse et les enfants mineurs de Jean Baptiste Laurant. Sont présents : Dominique Laurant Lortie; Marie Louise Laurant veuve Druillet. Comme héritiers de Jean Laurent Lortie et Marie Louise Charet, ils confirment avoir reçu de Jean Baptiste Chamberlant la somme de 75 livres, partie de 1900 livres provenant de la vente en mai 1771, d'une propriété de leurs parents. Signature: *Dominique lorent.*

Le 9 juillet 1773, un acte notarié fait état d'une transaction entre la veuve Spénard et Jacques Parent époux de Louise Angélique Lortie. Malheureusement, l'écriture est presque illisible.

Le 11 juillet 1773, une ordonnance du Conseil souverain oblige Jacques Parent, époux d'Angélique Lortie, à comparaître à la Chambre du Conseil à Québec. Cela concerne une dette de 80 shillings à M. Duchesnay, seigneur de Beauport. Il s'agit d'un arriéré de rente sur une terre que Jean Lortie père a vendue le 20 juillet 1764 (notaire Parent) à Joseph Lortie de Beauport, frère d'Angélique. Lors de la rencontre du Conseil souverain, on explique que Jean Lortie père s'était entendu verbalement pour le remboursement en fourniture et que M. Duchesnay père aurait dû lui donner quittance, mais qu'il retardait malgré les demandes répétées de Jean père, lui répondant qu'il n'avait rien à craindre. Cependant, M. Duchesnay père est mort avant de pouvoir le mettre par écrit.

Le 29 décembre 1773 en après-midi, Angélique Laurant Lortie reçoit le notaire P. Parent, chez elle *au Petit Vilage seigneurie nottes dame des ange.* Le notaire écrit qu'elle est saine d'esprit, d'entendement et de bon jugement. Se sentant mourir elle désire dicter ses dernières volontés: que soit dite vingt messes basses pour le repos de son âme; lègue à chacun de ses frères et soeurs, la somme de 3 livres; lègue tous ses biens à son époux Jacques Parent. Elle signe : *marie angelique lortie.*

Louise Angélique meurt le 18 mars 1774 à l'âge de 56 ans. Les funérailles ont lieu le lendemain en l'église Notre-Dame à Beauport.

Le 15 juillet 1776 en avant-midi, Jacques Parants se rend chez le notaire A. Genest. Jacques habite *la coste des peres parroisse de Beauport.* À la requête de Charles Marie Choret, un inventaire des biens de Marie Angélique Laurent, est fait. Charles Marie est son exécuteur testamentaire et de plus représente Marie Louise Drouillet. La prise d'inventaire est effectuée par Charles Boimé et Charles Delage.

Dans la cuisine : *une cramaillere; deux marmitte grise; un chaudron; trois casseroles; une vieille chaudiere et une petite; trente pieces detain dont quatre bols, un bassin, une assiette et une ecuelle avec son couvercle; trois plats et cinq assiettes de terre fayancée; quatre plats et huit assiettes de terre; vingt terrines; deux grils une pouelle et un pouelon; neuf fourchettes detain dont trois cassées et huit fourchettes de fer;*

vingt detain; une caffetiere et un pot; trois petits pots; un martau...avec sa truelle grise; un marteau, une tenaille et trois cizeaux; un flasque; trois cruches; six bouteilles; deux gobelets d'argent; une lanterne; une vielle chaudiere de fer, une de cuivre et deux vieilles marmittes; une scie de travers et une sciote; deux bouvets a planche et une verloppe; deux herminettes; cinq bouelles de roues; sept sercles de sulliers; un trepier sur une pouelle; deux pioches et une gratte; un peu de ferraille.

Dans le grenier : garniture de grand porte pour une grange; deux lesses pour taurau; deux coffres; deux poches; une huche; quatre vieilles cheses.

Dans la chambre : une huche; deux draps a file; un pouelle monté avec son tuyau; quatre tambourets tournés; neuf cheses don huit tournés; un fauteulle; une table miroir; deux chandeliers de cuivre; deux miroirs.

Dans la cour : une charreste montée sur ses roues boutées frettiere et ferrée; une trousse et deux paires de mesnoires; une hermine herse dentée en fer; une cuve et une cuvette; une ferree et un croy et un broy a four.

Les animaux : un cheval noir avec son harnois; deux boeuf de quatre ans; deux vaches; une genisse de lannée; quatre brebis et deux agnaux; un cochon; un petit cochon; quatre...et six visons; six poules et un coq.

Dettes passives : Marie Parant, la somme de 64 livres; Marguerite Parant, la somme de 36 livres.

Les bâtiments : une maison en bois contenant vingt huit pieds de long sur vingt pieds de large formant chambre et cuisine couverte; une grange contenant trente pieds de long sur vingt de large...en planches couverte en paille; au bout du nord est dycelle est une etable de piece sur piece contenant dix pieds de long sur vingt de large couverte en paille.

Le immeubles : douses pieds de terre de front sur quarante cinq arpents de profondeur comme étant un conquest enclavé dans le terrain des propres du sieur Jacques Parant dont les six pieds appartenant à dame Marie Louise Drouillet joignant du coste du sud ouest la terre de Jean Parant.

Les grains et récoltes sont inventoriés.

Jacques montre au notaire plusieurs titres de papier: contrat de mariage; testament.

Le lendemain 16 juillet vers les 5 heures du matin, Jacques Parant reçoit à nouveau le notaire A. Genest, afin de mettre en vente les biens de la communauté de son premier mariage. Jacques habite la Coste des Peres parroisse de Beauport. Charles Marie Choret exécuteur testamentaire est présent. Charles Boime agit comme huissier des enchères. Plusieurs connaissances achètent des effets et Jacques Parant conserve les objets qui lui tiennent à coeur : Charles Leclair; Joseph Giroux;

Charles Marie Choret; dame Choret; sieur Poulin; Joseph Parant; La droulle; Jean Jobin; Laurans; sieur Gerin; Sieur Delages; Louis Paquet; la Jacques Durants; Joseph Bedard; Jacques LaCroy; Joseph Chalifour; Charles Choret; Jacques Parant le jeune; Joseph Dery; la veuve Jean Beaugy.


Jacques Parant conserve son cheval, ses boeufs, ses vaches et ses brebis. Sieur Giroux part avec les cochons.

Le 29 mai 1780, Jacques Parent épouse en secondes noces, Catherine Drolette, en l'église Notre-Dame à Beauport. Les époux reconnaissent avoir eu un enfant illégitime le 15 mars, nommé Jacques à l'occasion de son baptême le même jour.

Jacques Parent meurt à son tour, le 24 avril 1783.

J'ai trouvé trois signatures de Louise Angélique : la 1^{re} lors du baptême de sa filleule Angélique Laurent fille de son frère Pierre Laurent. Elle signe *marie angelique lorant*. La 2^e en 1741, lors du baptême de sa filleule Marie Angélique Pacquet dans la paroisse Saint-Charles à Charlesbourg. Elle signe *marie angélique lorans*. La 3^e en 1736, lors du baptême de son filleul Urbain Rouillard en la paroisse Notre-Dame à Québec. Elle signe *angélique Lortie*.





Marie Louise Ignace Laurent

Elle naît en 1719 (sosa 1.8.3). Je n'ai que très peu d'information la concernant.

Le 5 septembre 1774 en avant-midi, Marie Louise Laurent Lortie se rend chez le notaire P. Parent. Selon l'acte, elle est âgée de 57 ans, il ne peut s'agir de Marie Louise veuve de Jean Baptiste Druilhet qui a environ 47 ans. Le notaire écrit:

Quelle Est d'un age ou detat de pouvoire Vivre Sans disposer du peu de bien quelle aplus adieu Luis donner Et...devant quantre ses freres, quelle ne trouve que Dominique Lauran Lorti Son frere quelle Veut Bien La retire ché Lui. ..avoir Soin Le reste de ces jours.

Elle fait donation de tous ses biens à son frère Dominique qui habite la maison paternelle. Marie Louise ne sait signer, elle appose sa marque.

Le 23 novembre 1780, elle meurt âgée de 61 ans. Les funérailles ont lieu le lendemain en l'église Notre-Dame à Beauport.

Louise Geneviève de Laurent et Joseph Marcou

Elle naît en 1721 (sosa 1.8.5).

Le 10 mai 1750 en après-midi, Jennevieve Ortie dit Laurent, son futur époux Josephe Marcou et le notaire P. Parent, se rendent au presbythère de la paroisse de Beauport. Le futur couple désire contracter mariage. Sont présents du côté de l'époux : sa mère Elisabete Toupin; son frère germain Antoine Marcou; son oncle paternel Antoine Marcou; son cousin Jean Coté. Sont présents du côté de l'épouse : son père Jean Laurent Ortie habitant la seigneurie Notre-Dame-des-Anges; sa mère Louise Choret; Chardon prêtre missionnaire de la paroisse de Beauport; Antoine Juchereau Duchesney; son frère germain Pierre Laurent Ortie; son cousin Jacques Parant; son amie Louise Giroux. Jean donne à sa fille Geneviève, 300 livres, tandis que Joseph Marcoux futur époux offre un douaire de 500 livres. La famille de Geneviève signe : *genevieve laurent; marie louise laurent; pierre laurent*. S'ajoute la signature du prêtre Chardon et du seigneur Juchereau Duchesnay : *Chardon pm; JLDuchesnay*.

Louise Geneviève se marie le 11 mai 1750 à Joseph Marcou en l'église Notre-Dame à Beauport. Le couple obtient une dispense vu leur 4^e degré de parenté. Son frère Pierre Laurent qui a presque le même âge, ainsi que sa sœur aînée Marie Louise, sont présents.

Le 30 août 1750, Louise Geneviève baptise sa fille Louise Geneviève, en l'église Notre-Dame à Beauport. Le parrain est son frère, Pierre Laurent. La marraine est son épouse Marie Louise Barbau.

Après cela le couple s'installe à Sainte-Marie en Beauce.

Geneviève Laurent baptise ses autres enfants en Beauce: le 11 mai 1755, sa fille Marguerite Marcoult en l'église Sainte-Marie. La marraine est Marie Louise Laurent tante de l'enfant. Il s'agit possiblement de Marie Louise Ignace Laurent (sosa 1.8.3); le 22 octobre 1758, son fils Joseph Marcoult, en l'église Sainte-Marie.

Le 9 novembre 1760, Geneviève Ortie inhume un enfant anonyme en la paroisse Saint-Joseph en Beauce. Le 9 avril 1763, elle fait de même avec un enfant âgé de 3 jours.

Le 20 février 1761, Joseph Marcoux se rend chez le notaire P. Parent. Sont présents : Antoine Marsens; Josephe Marsens et son épouse Marie Angélique Marcou; Jean Lauran Lortie *negausiant de Beauport* représentant Josephe Marcou époux de jennevieve Lauran Lortie, selon une procuration du 8 septembre 1760. Ils vendent à Louis Roberge de Beauport une propriété située à Saint-Michel Seigneurie de Beauport.

Le 28 février 1771 en avant-midi, Joseph Marcoux se rend *en la paroisse de Sainte Marie de la Nouvelle Beauce*, chez le notaire J.A. Saillant. Joseph et Genevieve habitent *Satigan en la paroisse de Sainte Marie de la Nouvelle Beauce*. Joseph représente son épouse Genevieve Lorrant dit Lorti, quant à

l'héritage de ses parents. Geneviève avait renoncé à sa part d'héritage, en échange de payer sa dette et qu'elle soit épargnée des frais funéraires. Avant le 19 mars, elle signe le document, en fait elle appose sa marque.

À partir de 1772, Geneviève Laurent assiste au mariage de certains de ses enfants : le 8 janvier 1772, sa fille Louise Geneviève Marcoux épouse Guillaume Prevost, en l'église Sainte-Marie en Beauce; le 12 janvier 1779, sa fille Marguerite Marcou épouse Joseph Vigé, en l'église Saint-Charles de Bellechasse; le 3 juin 1788, son fils Joseph Marcoux épouse Rose Rousseau en l'église Sainte-Marie. Geneviève qui a 67 ans est possiblement assise dans le premier banc de l'église.

Le 17 décembre 1789, Geneviève Lorthie est présente au baptême de son filleul et petit-fils Joseph, fils de Joseph Marcoux et Rose Rousseau en l'église Sainte-Marie en Beauce. Geneviève a 68 ans.

Le 1^{er} août 1795, Joseph Marcou meurt âgé de 65 ans. Les funérailles ont lieu le 3 août en l'église Sainte-Marie en Beauce.

Louise Geneviève meurt le 9 mars 1802 à l'âge de 80 ans. Les funérailles ont lieu le lendemain en l'église Sainte-Marie en Beauce. Son petit-fils Guillaume Parrot est présent. Elle semble avoir habité la Beauce de son mariage à son décès.

Marie Louise Laurent et Jean Baptiste Druilhet

Elle naît en 1727 (sosa 1.8.9).

Le 11 avril 1750, Marie Louise est marraine au baptême de Jacques Cartier enfant de Jacques Cartier et Marguerite Mongeau, en l'église Notre-Dame à Québec.

Le 9 février 1752, Marie Louise est marraine au baptême de Marie Louise enfant de Charles Gagné et Marie Jeanne Parant en l'église de l'Annonciation à L'Ancienne-Lorette.

Le 28 janvier 1753, Marie Louise Laurent et son futur époux Jean Baptiste Druilhet dit Lalullere, se rendent chez le notaire G. Boucault de Godefus. Jean Baptiste est *Garde des Magasins du Roy* à l'acadie et habite Québec. Ses parents sont de *Montfort En Guyenne Eveché de Lectour*. Du côté de l'épouse sont présents : son père Jean Laurent Lorty procureur fiscal de la *Juridiction de Notre Dame des anges*; sa mère Marie Louise Choret qui habite *La Canardière paroisse Beauport*; ses frères Pierre et Joseph Laurent; Marie Angélique Laurent; son oncle maternel Pierre Choret; et autres parents. Du côté de l'époux sont présents : Louis Labat de Sivrac écuyer; Antoine Jhambert chirurgien.

Marie Louise Laurent est mineur et est âgée de 21 ans. Selon son acte de baptême, elle devrait pourtant être âgée de 25 ans. Se pourrait-il qu'un autre enfant nommé Louise soit née vers 1731? Cela me semble impossible vu la date de naissance de Marie Madeleine et Antoine Clément.

Jean Laurent et Marie Louise Choret donne en cadeau la somme de 300 livres. Jean Baptiste Druilhet offre un douaire de 1 500 livres, une somme qui montre la fortune de cet homme.

Signatures : *marie louise laurent; jean laurent; p laurent; joseph Laurent; marie angelique lorrant parent.*

Marie Louise se marie le 29 janvier 1753 avec sieur Jean Baptiste Druilhet Laleulere en l'église Notre-Dame à Beauport. Jean Baptiste est garde des magasins du roi en l'Acadie, mais réside à Québec. Il est né en 1718 à *Saint-Jean de Goutz*, diocèse de Leitour, en France. Au moment du mariage, ils sont à deux ans de la déportation des Acadiens. On y lit que maître Jean Laurent le père de Marie Louise est procureur fiscal de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. Pierre et Marie Madeleine, le frère et la sœur de Marie Louise sont aussi présents.

Selon le PRDH, Jean Baptiste Laleulere est cité le 19 avril 1749 au registre des malades de l'Hôtel-Dieu-de-Québec. On écrit qu'il a 31 ans et a servi en Guyenne comme sergent de M. Pinsens.

Tout comme sa soeur, Marie Louise Laurent et sa famille s'installe à Sainte-Marie en Beauce.

Le 4 mars 1759, Jean Laurent Lortie le père de Marie Louise, se rend chez le notaire C. Barolet. Jean représente sa fille et son gendre Jean Baptiste Druilhet Laleulere. Le couple vend à Joseph Gaumont de la Rivière du Sud :

Une habitation contenant trois arpent de terre de front Sur quarante arpent de proffondeur Scise en la Seigneurie de Ste Marie de Liniere en la Nouvelle Beauce, avec une Maison Batye en bois, une grange et une Etable Bornée la dite terre d'un costé au Sud a Pierre Gregoire de lautre au Nord icelle

de...de Chateau noir dun bout par devant a la Riviere du Saul de la Chaudiere et dautre Bout par la proffondeur aux autres terres de la dite Seigneurie liniere non concedées...

Druilhet avait acquise cette terre en 1733. Le prix de vente est fixé à 2 500 livres. Jean signe : *jean laurent lortij.*

Le 9 mars 1759, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire J.B. Descharnay. Jean demeure sur la rue Saint-Jean. Il représente sa fille et son gendre. On écrit que Druilhet est absent depuis plusieurs années et :

Ne peut faire aussy refuge d'une terre de trois arpent de front Sur quarante de profondeur Scituée a la BoSse qu'il aurait acquise de Joseph Moreau par esté paSSé et Recu par le pere Justeney miSSionnaire a la BoSse Le sept aout mil Sept Cent Cinquante quatre, et...maitre Barolet notaire Le vingt deux fevrier de Lannée Suivant Que La diStance du Lieux met Sa dite fille hors detat de faire Valloir La ditte terre; enSorte que Sans icelle tere aucun avantage elle est annuellement obligé d'acquitter Les Rentes et faire Les Chemins et acquitter Les charges, les Clostures...et autres travaux dont Les terres...EnSorte qu'aujourd'huy elle luy devient plus...profitables a Beaucoup...;En ConSequence de quoy le dit Sieur Comparant Ce faisant et portant fort que dit et a Vollontairement et ConfeSSé avoir vendu le dit quitté et délaSSé de maintenant et a toujours...

Jean vend à Francois Hallé de la Beauce:

La dite terre de trois arpent de front Sur...quarante de profondeur Scituée en la Seigneurie de Ste marie du dit Lieu de la BauSse Et La Grange deSSus Construite, Circonstance et dependance; tenant d'un Costé au Nommé Blondin dit Granegange et dautre a Charles Gregoire par devant à la Rivieres du Saul de la Chaudiere et de lautre Bout par la profondeur aux terres non Concedées...

Le prix de vente est fixé à 500 livres. Jean signe : *jean lorty.*

Marie Louise baptise certains de ses enfants en l'église Sainte-Marie : le 18 novembre 1753, sa fille Marie Louise Geneviève Druillet. Le parrain est Francois Perrot aide-major de milice. La marraine est Geneviève Marcou (sosa 1.8.5) tante de l'enfant; le 14 janvier 1755, sa fille Marie Claire Druillet. Le parrain est Augustin Turcot, lieutenant de milice; le 29 mai 1756, sa fille Marie Angélique Druillet.

Le 16 août 1757, Marie Louise baptise son fils Jean Baptiste Dreuillet en l'église Notre-Dame à Beauport.

Jean Baptiste Druillet disparaît à partir de 1757, peut-être a t'il été rappelé à Louisbourg. Il meurt avant 1771. Il semble qu'à partir de son départ, Marie Louise et ses enfants sont venus vivre à Beauport.

Le 25 janvier 1771 vers 9 heures du matin, Marie Louise Laurent Lortie se rend chez le notaire P. Parent. Elle est veuve de Jean Baptiste Drouette négociant en son vivant. Marie Louise est mère tutrice de ses enfants et son frère Pierre Laurent Lortie est

subrogé-tuteur. Elle demeure en la seigneurie *Notre Dame des Anges paroisse Beauport*. Elle demande à faire l'inventaire des biens de la communauté entre elle et feu son époux.

Dans la cuisine : *un vieu potte; une poelle a frire; une marmitte avec un couver; une lampe a luille; une petite lanterne; un coutau de faire blan; deux faire a plaque tres vieux; douses assiettes detain; deux grand platte detain avec une grande cuier detain; une ecuelle detain; un ecumoir de cuivre; huittes cuier; huit ricochet de cuivre; quattres assiette de fairblanc; huittes bouteille; deux petit flacon; un petit poele de gril; un chadelier de cuivre jaune; une casserolle de cuivre; un vielle chodron; un platte de ferblan; deux soupierre de cuivre; douses vielle terrine; un petit miroir; deux petite cassette decorce de boulaou jaunne de poille de porc epique; une petit cassette; une cassette de boix de pin; un petit buffete de boix de pin; trois coffres; trois vielle casset; un vieux litte de plume, deu orilles, un traversin, une couverte; deux pottes de taire; un pilon; deux chinois et une pelle a feux; cinq vielle chaises; une cuve cercle de faire; un poille de taule.*

Dans la chambre : *une pere de drap tres vieux; une autre pere de drap; deux autres pere de drap de toille fines; deux napes de toilles; deux vielles napes; une vielle courte pointe detoffes angloix; deux pere edemie de drap; trois napes et une ecumoire.*

Dettes actives : Dargeau, la somme d'une piastre et 4 sols; Chalifou de la Cotte des pere, la somme de 12 livres; marchand Nap Brasau, la somme de 8 livres; Barbe Noel, la somme de 20 sols.

Les animaux : une vache âgée de 6 ans; deux mère moutonne; un cochon; six poules; deux livres de laines a faire du draguette; vingt quattres de laines; trois livres de filles du paie; une grande peres de cisaux; trois livres de filasse; deux poches; trois cens gerbes de ble evalue outre les pertes a vingt minots; un minotes de poix; un lard de farine; une pioche; une autre pioche; deux peres de lardes; saises livres de filasse; un cens de foins.

Plusieurs documents sont inventoriés. Signatures : *marie louise laurent veve de druilhet; pierre laurent.*

Le 25 janvier 1777 en avant-midi, Marie Louise Laurent dit Lortie se rend chez le notaire J.A. Panet. Elle vend à son frère Dominique:

Un demi arpent de terre de front sur vingt arpens de profondeur, étant en bois debout situé au dessus de la terre de Monsieur Gray représentant Monsieur Devienne; le Dit demi arpent relevant du fief des Reverends pères Jesuites, joignant d'un côté vers le nord-Est à la terre de l'acquéreur et du côté du Sud-ouest à Noel Daquet; ainsi que le dit demi arpent de terre se poursuit et comporte actuellement, sans en rien reserver et tel qu'il appartient à la dite venderesse

comme héritiere de feu Sieur Jean Laurent dit Lortie et de defunte Louise Choret ses pere et mere.

Dominique a fourni en échange le bois de chauffage pour une valeur de 27 livres. Signatures : *marie louise laurent; Dominique lorent orti.*

Le 5 mai 1778 vers midi, Marie Louise Laurent Lorty se rend chez le notaire A. Genest. Elle vend à Jean Jobin de Charlesbourg :

Trois perches de terre de front Ou Environ Scis en la Seigneurie de notre dame Des anges En la Coste des pere etant En profondeur Depuis Le bord Du fleuve Jusque aux terres du bourg Royal Bornée d'un Coste au Nord Est a La terre du Sieur acquereur et D'otre coste au Sud ouest au terrain de Dominique Laurent Lorty. Une autre Portion de terre Entour à quelle Par anvenir Sur La profondeur Et En a Deux Cinquiesme dans... Batiments sans Par La dite Dame Demandresse En Rien Excepter Retenir Et a Elle appartenant partie Par droits dheritage a Elle aVenu Et Echue des successions de feu Sieur Jean Laurent Lorty Et Demoiselle Marie Louise Choret sa mere Et Lautre partie Par cession a Elle faitte Par Le dit Deffunt Son pere...

Le pris de vente est fixé à 250 livres la perche, soit un total de 750 livres. Signature : *marie louise laurent lorit.*

Marie Louise Laurent a la chance d'assister au mariage de certains de ses enfants, en l'église Notre-Dame à Beauport: le 22

août 1774, sa fille Marie Claire Druillet épouse Louis Bellanger; le 22 juillet 1776, sa fille Marie Louise Druillet épouse Jean Jobin; le 23 février 1778, sa fille Angélique Drouillet épouse Pierre Beaugil.

Le 15 septembre 1779 en après-midi, Marie Louise Laurent Lorty se rend à Charlesbourg, chez le notaire A. Genest. Cela a rapport avec la vente effectué l'année précédente à Jean Jobin. Marie Louise et Jean signe une nouvelle entente. La propriété n'étant encore payée, Marie Louise demande un estimé de sa valeur. Il font appel à Jacques Parant et Jean Baptiste Rochereau. L'estimation est de 300 livres par perche, soit 900 livres. Marie Louise désire partager son avoir avec ses trois filles. Jean Jobin doit remettre 100 livres à Pierre Beaugy et 100 livres à Louis Bellanger. Signature : *marie louise laurent lorti.*

Le même jour, Marie Louise Laurent Lorty en profite pour signer une convention. Marie Louise prépare son départ pour Montréal. Elle désire s'assurer *une pension alimentaire et entretien honorable jusqu'au jour de son décès.* Elle cède à sa fille Angélique Droüillhet et son époux Pierre Beaugy, tous ses biens. En fait, la vente de ses biens ayant rapporté 936 livres, elle leur donne le solde restant après partage avec ses filles. En échange, le couple doit l'entretenir jusqu'à son décès. Au moment du décès, le couple devra faire chanter 32 messes de requiem. Les deux premières messes pour le soulagement de son âme. Signature : *marie louise laurent lorti.*

Marie Louise Laurent meurt le 17 février 1797, âgée de 69 ans. Elle est inhumée le 19 février, en la paroisse Saint-Joseph à *les-Cèdres*. Le bedeau et le chantre sont présents.

J'ai trouvé deux signatures de Marie Louise Laurent : la première est utilisée lors de son mariage, puis au moment du baptême de Jacques Cartier en 1750. Elle signe *marie louise laurent*. La seonde signature est utilisée à de nombreuses reprises devant le notaire. Elle signe *marie louise laurent veve de druilhet*.

Louis du Laurent

Il naît en 1728 (sosa 1.8.10)

Je n'ai pas trace de mariage le concernant. Cependant, le 30 juin 1750, Louis Lortie est présent au mariage de Joseph Laberge et Thérèse Lamadeleine, en l'église Notre-Dame à Montréal. Son frère Jean Baptiste est aussi présent. Les deux frères se sont donc trouvés jeunes adultes, à Montréal.

Le 25 juillet 1750 en après-midi, Louis Lorant dit Lortie se rend à Montréal, chez le notaire C.F. Coron. Augustin Lalongé et son épouse Marie Joseph Collevest, habitants l'Isle Jesus, sont présents. Le couple vend à Louis :

Une terre Scise et Scitué dans La dit Ile JeSus a la cote St Elzearre de La contenance de trois arpant de front Sur Environ trente sept arpant de profondeur, tenant par devant au chemin du Roy par deriere au terre non concedé, d'un coté Louis paquet, d'autre coté a Jean Sire, avec une petite maison, ensembles Ses...terre Labourables et non Labourables, ainsi que Le tout Se poursuit et comporte Circonstance et dependance...

Les vendeurs demeureront dans la maison pendant encore deux années. Cependant Louis pourra exploiter la terre dès après la récolte de l'automne. Le prix de vente est fixé à 500 livres. Louis donne 250 livres sous forme d'ordonnance. Le solde sera remis au moment de la prise de possession de la maison.

Le 24 juin 1751 en avant-midi, Louis Lorant Lortie habitant la maison Fèvre à la côte Saint-Elzéar sur l'Isle JeSus se rend à Montréal chez le notaire C.F. Coron. Jean Baptiste Lortie tanneur, demeurant à la maison de Pilette Fèvre à la Chine, est présent. Louis avait emprunté à son frère Jean Baptiste, la somme de 500 livres. Louis avait utilisé cet argent pour acheter une terre à Augustin Lalongé le 25 juillet 1750. Cet acte est donc une obligation de Louis envers son frère. En garantie, Louis

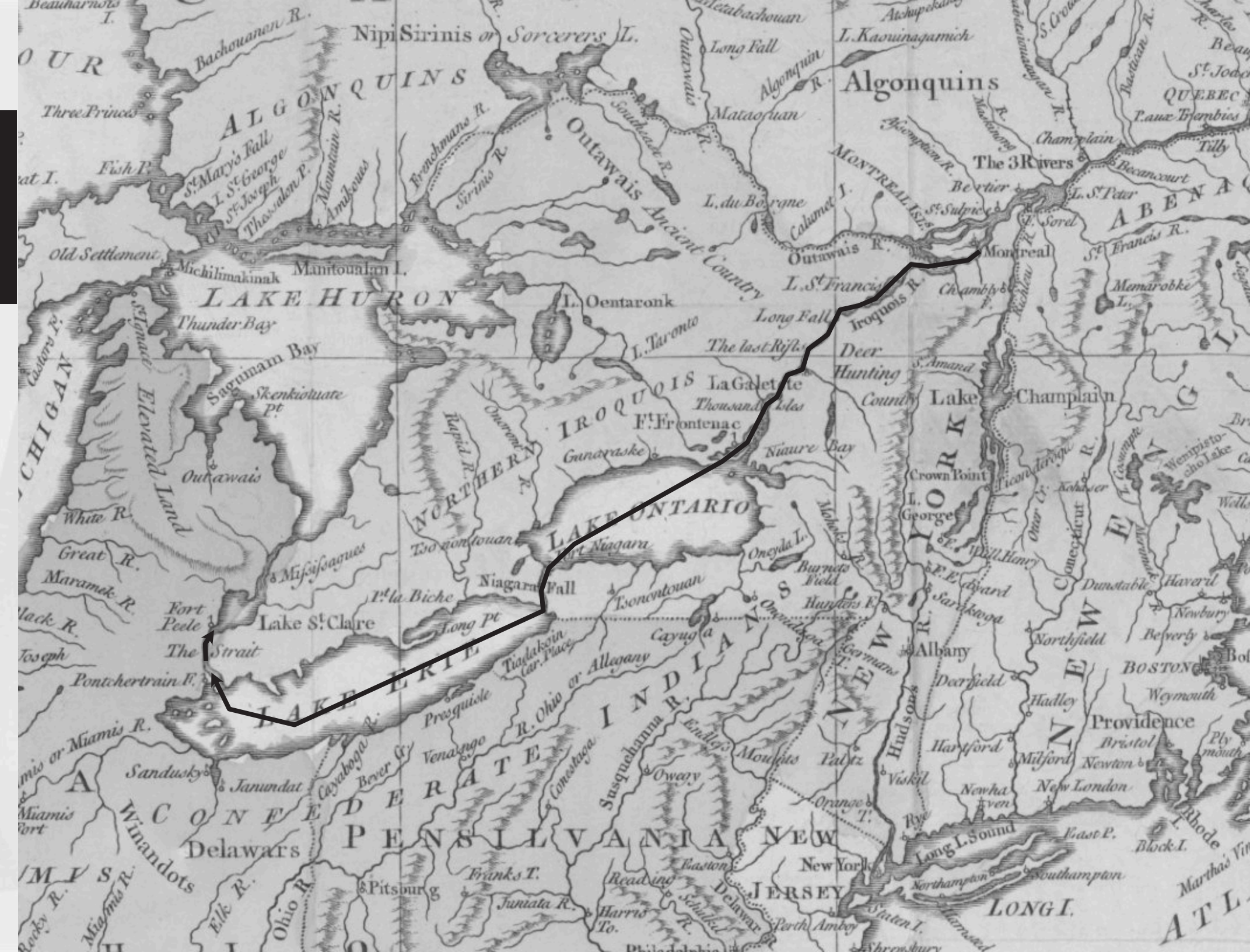
À droite, une partie des Grands Lacs en 1761. La flèche montre le chemin qu'a parcouru Louis Laurent pour se rendre au Détroit. Référence : An accurate map of Canada with the adjacent countries exhibiting the late seat of war between the English & French in those parts - Richard William Seale - 1761 - BANQ 0005084545 - domaine public.

hypothèque la terre en question. Jean Baptiste signe : *jean baptiste lortij.*

Il semble que Louis n'ait pu rembourser Jean Baptiste, et que celui-ci s'est retrouvé propriétaire de cette terre. Plus tard Louis obtient quittance. Cela explique pourquoi on retrouve Jean Baptiste à Laval vers 1753. Jean Baptiste signe : *jean baptiste lorty.*

Le 9 juin 1752 en après-midi, Louis Laurent Lorty se rend à Montréal, chez le notaire J.B. Adhemar de Saint-Martin. Louis est voyageur. Et s'engage auprès de Jacques Deno négociant voyageur. Il va aller aux postes des Illinois ou à un poste proche, et le défendre durant l'année 1753. Il devra rapporter les marchandises et pelleteries du lieu, obéir au responsable de la traite et de l'expédition en canot. Le salaire est fixé à 250 livres payable au retour.

Le 14 juin 1752 en après-midi, Louis retourne chez le même notaire. Louis demeure sur l'Isle Jesus. Luc Leboeuf et son



épouse Marie Hains, sont présents. Louis leur emprunte 68 livres 10 sols afin de payer des fournitures. Louis promet de les rembourser en octobre 1752.

Le 23 avril 1754, Louis Lorant Lortie se rend à Montréal, chez le notaire F. Simonet. Louis est *garçon-voyageur* et habite *l'Isle Jesus*. Il s'engage auprès de Joseph Douaire Bondy négociant. Il s'agit d'un voyage en canot aller-retour jusqu'au Niagara et ultimement au poste de Détroit. Il inclut les portages des *marchandises, vivres, ustancilles et pelteries*. Le contrat vaut pour l'année 1754. Les gages seront payés à son retour. Il est écrit que Louis ne sait signer.

Le 2 février 1755, Louis Lorant Lortie se rend à Montréal chez le notaire C.F. Coron. Louis est journalier et habite *l'Isle Jesus*. Il déclare que dès le 8 février 1754, il avait cédé sa propriété à son frère Jean Baptiste. Jean Baptiste est alors marchand-tanneur. Il s'agit :

Une terre Scise et Scitué dans La dit Ile Jesus a La cote St elscarre de trois arpent de front Sur quarante de profondeur tenant par devant a la cote St francois par deriere au terre non concedé dun coté Louis paquet dautre cotée Jean Cire ainsi que Le tout se poursuit et comporte Circonstance et dependance...La dit terre en la Censive de La Seigneurie de La dit Ile Jesus...

Louis rembourse ainsi une obligation de 500 livres dû à son frère Jean Baptiste. Jean Baptiste signe : *jean baptiste laurent lortij*.

Le 20 septembre 1762, un Louis Laurti est présent à l'inhumation d'un jeune garçon de 12 ans, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue à Baie du Febvre. Isidore Coste et Joseph Dezilait sont aussi présents.

Pauline Poulin auteure du livre *Lortie 1656-2006* reprend l'acte d'achat de la terre par Louis:

Chez le notaire Goron, Louis, frère de Jean-Baptiste³ achète une terre à l'Île Jésus.

...la terre mesure trois arpents de front sur trente-sept de profondeur, consiste en terres labourables et non labourables sur laquelle on trouve une petite maison et ses dépendances. Louis permet au vendeur d'y habiter pendant les deux prochaines années en échange du produit de la récolte des grains et foins. Louis n'y habite donc pas. Le prix de vente est de 500 livres, dont il paie 250 livres comptant et paiera le reste dans un an. Le lendemain, 26 juillet 1751, il paie au notaire la somme de 31 livres cinq sols pour les lods et rentes dus à la Seigneurie. L'année suivante, le 24 juin 1751, il s'acquitte de sa dette en entier. En 1754, chez le notaire Goron, Louis déclare que se trouvant hors d'état de pouvoir payer notre Jean Bte Lortie, son frère, marchand tanneur, demeurant en l'Île Jésus, de qui il avait emprunté la somme de 589 livres 17 sols, tant pour payer en entier la terre mentionnée et autre dette qu'il a payée, propose au dit Jean-Baptiste³ Lortie, de lui céder et abandonner la terre pour être et demeurer quitte avec lui. Louis cède, quitte, déleste le tout le 8 février 1754.

Marie Madeleine du Laurent dit Coquot et Jean Mongon

Elle naît en 1730 (sosa 1.8.12).

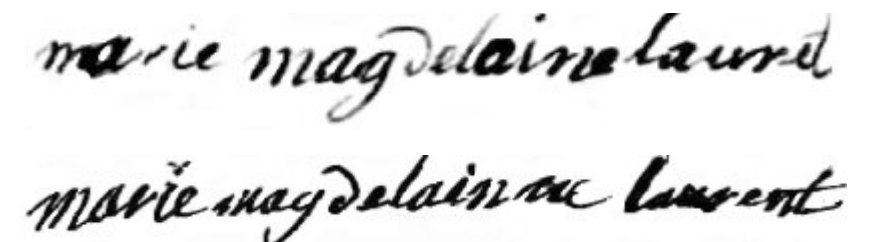
Le 29 octobre 1754 en après-midi, Marie Magdeleine Laurent Lorty et ses parents reçoivent en leur demeure de *La Canardière*, le notaire A. Genest et Jean Mongon futur époux. Le notaire est établi à Charlesbourg. Le couple désire contracter mariage. Du côté de l'époux sont présents : sa mère Marguerite Chevallier, veuve de Nicolas Monjeon, habitant le *Fargy* à Beauport; son frère Henri Monjeon; sa soeur Marie Monjeon et son époux Louis Valé; sa soeur Marguerite Monjeon et son époux Jacques Cartier; sa tante Marie Jeanne Chevalier et son époux Pierre Parent; son cousin Clément Choret et son épouse Marie Jeanne Parent. Du côté de l'épouse sont présents : son père Jean Laurent Lorty procureur fiscal; sa mère Marie Louise Choret; son frère Pierre Laurent Lorty; sa soeur Marie Louise Laurent Lorty; sa soeur Angélique Laurent Lorty et son époux Jacques Parent; son oncle Pierre Choret. Jean est mineur et âgé de 21 ans. On écrit que Marie Magdeleine est mineure et est âgée de 21 ans, alors qu'elle en a 24. Les parents de Marie Magdeleine lui donnent en cadeau la somme de 300 livres. Jean Monjeon offre un douaire de 300 livres. Signatures : *marie magdelein laurent; jean laurent; Marie Louise choret; pierre laurent*.

Marie Madeleine se marie le 4 novembre 1754 à Jean Mongon. Jean Laurent le père de Marie Madeleine est toujours procureur fiscal de la seigneurie de *Notre-Dame-des-Anges*. Marie Madeleine, son père et son frère Pierre, signent.

Malheureusement, Marie Madeleine meurt le 12 décembre 1756 à l'âge de 26 ans, seulement deux ans après s'être mariée.

Jean Mongon épouse Marie Anne Paquet le 6 juin 1757 en l'église Notre-Dame à Québec. Il décède à Cap-Saint-Ignace le 13 mai 1811, âgé de 78 ans. On écrit qu'il était tonnelier.

J'ai trouvé deux signatures de Marie Madeleine du Laurent dit Coquot, elle signait Marie Magdelaine Laurent : La 1^{re} est utilisée lors de son mariage ; la 2^e lors du mariage de son frère Jean Baptiste de Laurent l'Orty.



Dans la suite du texte vous lirez la synthèse d'actes trouvés. Comme je n'ai pas trouvé trace de tous les actes, vous n'aurez que des bribes d'information. C'est en persévérant dans la lecture de ses paragraphes que vous aurez une idée de l'histoire de cette famille.

Procès-verbaux concernant la tutelle de Jean Laurent

Le père de Jean Laurent, Jean Laurens dit le Basque, est décédé en août 1711, Jean fils n'avait que 18 ans et était mineur, la

majorité étant de 25 ans en ces temps-là. Sa mère était morte en 1702.

L'âge de la majorité en France était de 25 ans jusqu'en 1792. En Nouvelle-France, de 1608 à 1759, il semble qu'elle ait été de 25 ans. Selon Wikipédia, la majorité au Canada était de 21 ans de 1763 à 1774 ; de 25 ans de 1774 à 1782 ; de 21 ans de 1782 à 1971 et finalement de 18 ans à compter de 1972.

Le 2 décembre 1711, Jean du Laurens [Jean Laurent] se retrouve à nouveau devant la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Âgé de 19 ans, à défaut de parents, on fait réunir les amis de la famille. Sont présents : Charles Villeneuve ; André Bernier ; Pierre Godore ; Jean Proteau ; Joseph Normand ; Francois Bourré et Pierre Glinel. Certains sont des voisins des terres de *Gros Pin*. Après discussion, c'est Joseph Normand qui est élu tuteur de Jean fils.

Le 17 février 1715, Jean Delaurens cordonnier habitant Gros Pin, se présente chez le notaire J.E. Dubreuil. Joseph Normand son tuteur ainsi que son frère Jean Baptiste Delaurens sont présents. Une obligation de 500 livres à Placide Corbeil et une de 250 livres à Joseph Normand sont en cause. Normand aurait fourni des fournitures aux fils Laurens. Le texte étant difficile à lire je n'en sais pas plus.

Le 25 juillet 1718 en avant-midi, Jean de Laurent maître-cordonnier demeurant rue Sainte-Anne, se présente chez le notaire J.E. Dubreuil. Jean a maintenant 25 ans. Joseph

Normand marchand-tanneur habitant la Canardière, tuteur de Jean, est aussi présent. Jean reconnaît avoir reçu de son tuteur tout le bien qui peut lui revenir de la succession de ses parents. Jean décharge son tuteur et se dit satisfait de la gestion que son tuteur en a fait. Barthelemy Cotton maître-chapelier et Jacques Pinguet de Vaucour, sont présents. Jean signe : *jean lorant lortij*.

Famille Normand

Le tuteur de Jean, Joseph Normand, demeurait dans la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, sur une terre à proximité d'un des passages de la rivière Saint-Charles et près du Chemin du Roi qui menait à la Canardière. Joseph Normand est le fils de Jean Normand qui semble en mauvais terme avec beaucoup de gens de la seigneurie et qui est souvent à la Cour seigneuriale. C'est d'ailleurs un membre de sa famille qui aurait tué le chien de Timothée Roussel. Une mésentente entre Jean et Joseph Normand est même décrite dans cette Cour. Jean Normand demande à la Cour d'obliger son fils Joseph à répondre à ses lettres par écrit d'ici huit jours. Ce Jean Normand serait mort en juin 1706, tué par un taureau appartenant à son fils Joseph, en utilisant la charrue tirée par ce taureau. Une enquête assez longue a été entreprise afin de dissiper le doute qu'il y avait eu assassinat. Cette cause entraîna un conflit de juridictions entre la justice seigneuriale et la Prévôté de Québec. Le Conseil supérieur régla le litige par une ordonnance le 2 août 1706.

Le 5 août 1717, Joseph Normand, marchand-tanneur résidant de la Canardière, se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-*

des-Anges. Comparait Jean Normand son neveu, fils de Francois Normand son frère. Le neveu est accusé d'avoir fait courir le feu sur sa terre et qu'il a débordé sur la terre de Joseph son oncle, brûlant sa corde de bois mesurant 60 perches, huit poulies et environ 4 à 5 arpens de clôtures. L'oncle demande à ce que son neveu doive

« rendre autant de bois et de perches qu'y luy En a fait brulé et de le dedommager du tort qu'il avoit fait dans son bois de bout, retirer les souches qu'il a mis sur luy pour luy servir de closture ».

Le neveu répond que :

« ce n'est point ses feux qu'y ont fait du tort, mais bien le feux qu'y Estant allumé de son bord [le bord de Joseph Normand] dans le temps que luy le defendeur a allumé le sien ».

Le neveu dit qu'il peut le prouver, c'est ainsi que la Cour assigne à nouveau les parties pour une rencontre postérieure. Je n'ai pas trouvé de suite à cet évènement.

Le 1^{er} novembre 1717, Joseph Normand marchand-tanneur, se présente devant le notaire J.E. Dubreuil. Les pères jésuites signe un bail d'une durée de 20 ans, de gestion du moulin à farine du *Passage de la Rivière Saint-Charles*, à Joseph Normand. De plus, il lui paie 2 500 livres pour sa contribution à l'érection du moulin.

Affaire Jean l'Archevêque

En 1711, peu de temps après le décès de Jean Laurens dit le Basque, Jean Lortye [Jean Laurent] son fils mineur comparait devant la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il veut récupérer la somme de 457 livres auprès de Jean l'Archevêque sieur de Grand Pré, marchand-tanneur, montant dû inscrit dans une obligation. Le défendeur dit avoir fait des fournitures sur cette obligation et qu'il accepte de régler pourvu qu'il soit en présence d'une personne majeure. Maître Claude de Besment *escuier*, seigneur de la Martinière, premier conseiller au Conseil souverain, accompagne Jean Lortye. La Cour seigneuriale ordonne :

« que les partyes conteront ensemble avec partyes capable et cependant deffences de faire aucunes poursuites jusqu'à ce le compte soit réglé ».

Comment Jean fils a t'il pu se faire accompagner par le seigneur de la Martinière?

Le 17 décembre 1711, Joseph Normand, marchand-tanneur, tuteur de Jean de Laurent dit Lortis [Jean Laurent], se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Jean l'Archevêque, marchand-tanneur, signifie un compte à mettre en relation avec l'obligation datant de 1704 déjà citée devant la Cour en 1711. La Cour ordonne que les parties :

« conteront par devant Maistre Louis Chambalon notaire Royal En la prevosté de quebec et le Sr Sauvages marchand que les partyes ont nommés ».

En 1712, Jean l'Archevêque se présente devant la Cour seigneuriale. Il avait convoqué Joseph Normand et Jean Lortis sous tutelle, le jeudi 25 du mois précédent, mais n'avait pu être présent à cause de la fête de Saint-Mathieu. Ils comparaissent ce jour sans assignation. Joseph Normand et Jean Lortis désavouent les articles du dit compte présenté par Jean l'Archevêque. Jean l'Archevêque désire faire la preuve par témoins, tant en ce qui concerne les 5 derniers articles que la déclaration du défunt père Lortis, qu'il ne doit presque rien à celui-ci. Que s'il lui doit quelque chose, il l'employa à faire prier Dieu pour lui ! Que malgré ce que le fils Lortis s'est vanté, il ne doit rien au père ! Jean Lortis fils dit qu'il n'a aucune connaissance des articles du dit compte. Qu'il ne peut les approuver ni les contester ! Jean Lortis fils dit qu'il a travaillé pour Jean l'Archevêque pour compenser. Jean l'Archevêque répond que s'il l'a fait, il a été payé. La Cour ordonne que le règlement se fasse sans autre comparution comme convenu ce jour entre les parties. Malheureusement, on ne connaît pas le montant final du règlement.

On comprend que Joseph Normand a aidé Jean Laurent à défendre ses droits en regard de la succession de son père.

Terre de Gros Pin ayant appartenu à Jean Laurens dit le Basque

Le 3 août 1712, les fils Laurens se présentent devant le notaire Duprac. Sieur Joseph Normand le tuteur de Jean Laurent, est présent. Les fils Laurens désire faire la séparation de la terre propriété de leurs parents décédés. François Larue est témoin et semble défendre les intérêts de Jean. La terre est située *au Gros Pin* dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Elle mesure six arpents de front sur 20 arpents de profondeur. À ce moment Jean Baptiste ne sait signer et Jean étant mineur, on ne l'invite pas à le faire.

Le 20 février 1716, Joseph Normand se présente à la Cour seigneuriale. Il est toujours tuteur de Jean Ortis [Jean Laurent]. Jean Baptiste Laurent est présent et Joseph Normand demande le remboursement de 30 livres étant la rente ainsi que les droits seigneuriaux, de la terre appartenant à Jean Baptiste Laurent. Jean Baptiste dit qu'il ne doit que 26 livres et 10 sols et que Normand lui a donné jusqu'à la mi-juin pour payer. La Cour ordonne que Jean Baptiste rembourse immédiatement Joseph Normand de la somme de 26 livres et 10 sols plus une taxe de 3 livres, ce qui revient presque au montant demandé par Normand.

Le même jour, Joseph Normand tuteur, se présente à nouveau à la Cour seigneuriale au nom de l'enfant [Jean Laurent] de feu Jean de Laurent dit Ortis [Jean Laurens dit le Basque]. Comparait Jeanne Bouré au nom de son mari André Bernier de

Gros-Pin. Celui-ci doit deux ans de rente à Jean Laurent, sur la terre dont il s'occupe, qui appartient à Jean Laurent. Aucun bail n'ayant été signé, cette entente verbale sème la confusion et André Bernier dit qu'il n'a pas exploité cette terre et qu'il ne lui doit rien. Je n'ai pas réussi à comprendre la décision de la Cour, le texte étant difficile à décoder. À partir de ces informations, on peut déduire que Jean Laurent et Jean Baptiste Laurent auraient chacun la moitié de la terre de feu leur père. Comme Jean est trop jeune, il ne peut s'en occuper.

Au printemps 1717, Joseph Normand, marchand-tanneur demeurant à la Canardière, et tuteur de Jean Lortis [Jean Laurent], se présente à nouveau à la Cour seigneuriale. Comparait François Bourré de Bourg-Royal. Celui-ci doit 5 ans de rente sur la terre de *Gros-Pin* qui appartient à Jean Laurent. Cette fois selon le procès-verbal du 10 avril 1712 par l'huissier Thibault, un bail avait été signé devant l'église de Saint-Charles à Charlesbourg. La somme était fixée à 51 livres par année. François Bourré dit qu'il ne doit rien, ayant payé la première année et ayant reloué les 4 années suivantes à Michel Reno et André Bernier. Michel Reno et la femme d'André Bernier au nom de son mari absent hors du pays, comparaissent également. Ceux-ci disent qu'ils ont acquitté chacun une année, ce qui fait 3 années au total. Ils disent aussi que les deux années restantes n'ont pas à être payées vu que c'est le dit mineur Lortis [Jean] qui en a profité avec son frère [Jean Baptiste]. Jean *mineur* répond qu'il s'y est logé la dernière année la voyant abandonnée. Il ajoute que son frère [Jean Baptiste] s'y soit

installé la 4^e année à la suite d'une demande de Michel Reno et André Bernier, qui ont quitté la terre sans s'opposer. La Cour a condamné François Bourré à payer les deux années manquantes et une taxe de 6 livres. On apprend donc que Jean-Baptiste a habité la terre de *Gros-Pin* d'avril 1715 à avril 1716 environ, et que Jean l'a occupé d'avril 1716 à avril 1717. Rappelons que Jean s'est marié le 4 janvier 1716. Avant son mariage, Jean demeurait chez son tuteur à la Canardière, près du passage sur la rivière Saint-Charles.

Les fils Jean et Jean Baptiste ont demandé le partage de la terre en 1712. Cependant il n'y avait probablement qu'une seule habitation pour les deux portions. Jean Baptiste n'a jamais déménagé, il a donc habité la maison paternelle jusqu'à la fin de sa vie. Il est probable que Jean ne l'est pas habité, une fois son père décédé. Lorsque Jean s'est marié en 1716, je crois qu'il a habité la maison rue Sainte-Anne. Lorsque'on dit qu'il a logé sur sa portion de terre, j'imagine qu'il l'a exploité sans y habiter.

Le 17 juin 1718, Jean Laurens dit lortie maître-cordonnier, et son épouse Marie Louise Choret, se rendent chez le notaire P. Rivet dit Cavelier. Ils vendent à Pierre Jacques de Bourg Royal:

Un Arpen de terre de front Scis au gros pin en la Seigneurie Sur dix Sept arpens et Demy ou Environ de profondeur. Joignant d'un Costé Jean Laurens [Jean Baptiste Laurent] frère du Vendeur, d'autre Costé a Barthelemy Cotton fils, par devan le grand chemin de Charlebourg, et par derriere la terre du nommé Rautot; Connu auSSy Un arpens de front

Sur Vingt arpens de profondeur Scis au Vilage de St Pierre en la Seigneurie de Notre dame des Anges, Joignant d'un Costé le Barthelemy Cotton d'autre Costé la terre de Jean Chretien dit laberge, par devant le Chemin de Charlesbourg et par derriere le bourg la Reine, Ainsy que le tout se Doursuit et comporte.

Il s'agit en première partie d'une portion de la terre qu'a héritée Jean de son père, et en deuxième partie un emplacement acheté de Barthelemy Cotton. Le prix de vente est fixé à 1 100 livres, dont 800 livres sont payés sur-le-champ. Jean et Marie Louise signent: *jean laurent lortij; Marie Louise choret.*

Maison rue Sainte-Anne

Le 15 juillet 1716, Jean de Laurent dit Lortie maître-cordonnier demeurant rue Sainte-Anne, se présente chez le notaire Dubreuil. Nicolas Bailly officier dans les troupes détachement de la Marine est présent. Il agit pour lui-même et comme représentant de ses enfants mineurs et de feu Anne Bonhomme son épouse. Une sentence de la *prévosté* datée du 8 mai précédent ordonnait le partage moitié-moitié et avait été arbitré par l'architecte Jean Maillou et le bourgeois Jacques de Vaucour. L'emplacement en question est une propriété située sur la rue Sainte-Anne, terrain et maison. Un étable étant dans la moitié appartenant à Jean Laurens. L'acte précise ce partage. Jean signe *jeanlortij*.

Entre 1716 et 1719, Jean Laurent se plaint au Conseil Souverain du fait que son tuteur a vendu à vil prix une maison et un emplacement que possédaient ses parents près de la rue Sainte-Anne. Il réclame des lettres d'émancipation pour être en mesure de surveiller lui-même ses affaires.

Le 3 mars 1721, Jean duLorent Lorty se rend chez le notaire Francois Rageot de Beaurivage. Jean est maître-cordonnier. Il donne à loyer à Jean Baptiste Gadiou maître-couvreur, pour une durée d'une année, débutant le 15 mars, la maison située sur la rue Sainte-Anne, consistant en une chambre basse et une autre au dessus, cave et grenier, cour et jardin. Le prix du loyer est fixé à 80 livres payable en quartiers de 20 livres. Jean signe *jeandulaurent*. Jean habite alors à la *Canardière*.

Le 22 septembre 1721 en avant-midi, Jean Lorient dit Lortie cordonnier, se rend chez le notaire J.E. Dubreuil. Jacques Huppé dit Lagroix est présent. Ils échangent leurs propriétés. Celle d'Huppé située sur la rue des Pauvres, bornée d'un côté par la maison de la veuve du lieutenant Dupuis, de l'autre côté par la maison de la veuve Duplessis et à l'arrière par le terrain des prêtres du Séminaire. Celle de Jean, un terrain de 22 pieds de front sur 24 pieds de profondeur. Il est situé sur la rue Sainte-Anne, joignant des deux côtés aux propriétés de Sieur Bailly, par derrière au terrain de la veuve Lavalière. Jean signe : *jean du laurent lortij*.

Le même jour en après-midi, ce 22 septembre 1721, Jean de Laurent dit Lortie cordonnier habitant Beauport, se rend à

nouveau chez le notaire J.E. Dubreuil. Pierre et Charles Trefflé Rotot sont présents. Jean leur vend un terrain mesurant 17 pieds de front situé sur la rue des Pauvres, acquis plus tôt par l'échange. Le prix est fixé à 1 100 livres, dont 800 livres sont destinés au paiement de la dette de Jean envers Jacques Huppé. Jean signe : *jean du lauran lortij*. Le 28 septembre c'est au tour de Marie Louise Choret de signer le texte de ratification. Elle signe : *Marie Louise choret*. Le 11 octobre 1722, Rotot obtient quittance.

Héritage d'Ignace Choret et Marie Bellanger

Le 4 octobre 1716 en après-midi, Jean Laurens dit Lorty cordonnier et son épouse Marie Louise Choret, se présentent chez le notaire P. Rivet dit Cavelier. Jacques Parent de Beauport est présent. Jean et Marie Louise sont mineurs et devront, à leur majorité, venir confirmer cet arrangement. Ils cèdent leurs droits de succession relatifs à l'héritage d'Ignace Choret dont:

Une terre d'Environ un arpens de front Sur quatre lieues de profondeur SciSe en la Seigneurie de notre dame des Anges paroiSse de Beauport Joignant dun Costé Antoine la Groix d'autre Costé Pierre Choret, par devant le fleuve St Laurens, Et par derriere les terres non concedées.

La somme de compensation est fixée à 200 livres, qu'ils recoivent des mains de Jacques Parent. Jacques Pinguet de Vaucour et Jean Mossion sont témoins. Jean et Marie Louise signent : *jean laurent lortij; Marie Louise choret*.

Le 16 février 1719, Jean du Loren [Jean Laurent] est présent à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*, il représente les intérêts de son épouse Marie Louise Choret. Jacques Parent comparait, il est veuf de sa seconde femme Marie Bellanger. Il est tuteur des enfants issus du 1^{er} mariage de Marie Bellanger d'avec Ignace Choret, les parents de Marie Louise Choret. Un nouveau tuteur des enfants mineurs est nommé, il s'agit de Bertrand Bellanger, le frère d'Ignace. Jean signe *Jean Laurent*.

Le 19 mars 1719, Jean de Lorent [Jean Laurent] cordonnier à Québec, et sa femme Louise Choret, comparaissent à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Jacques Parent demande à ce que :

« les deffendeur aye Ratiffier le contract de vente qu'ils luy ont fait de ce qu'ils leur peut Revenir et appartenir En la succession [notaire Pierre Rivet le 4 octobre 1716] de deffunct Ignace Choret ».

Jean et Marie Louise rappellent qu'ils étaient mineurs au moment de l'entente et qu'ils ne veulent plus confirmer le contrat. Ils offrent de rendre et payer au demandeur la somme qu'ils ont reçue au moment où elle a été ratifiée. Jacques Parent, tuteur, dit qu'il ne peut accepter l'argent vu la requête des demandeurs auprès de l'huissier *La Rivière* le 28 avril dernier. La Cour accède à la demande du couple et ordonne qu'ils remboursent Jacques Parent du montant qu'ils ont reçu et la taxe de 30 sols. La Cour annule le contrat de vente.

Le 4 mai 1719 Jean du Laurent [Jean Laurent] est présent à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*, il représente les intérêts de son épouse Louise Choret. Jacques Parent comparait, il est veuf de sa seconde femme Marie Bellanger. Un responsable du partage de l'héritage de Marie Bellanger est nommé, il s'agit de Charles de Bled marchand bourgeois de la ville de Québec.

Le 2 mai 1720, Jean du Lorent dit Lortie maître-cordonnier, et son épouse Louise Choret de Notre-Dame-des-Anges, se rendent chez le notaire Jean Robert Duprac. Nicolas Choret frère de Louise est aussi présent. Ceux-ci vendent une propriété à Jacques Parent, leur beau-père anciennement marié à Marie Bellanger maintenant décédée. Il s'agit d'une terre située au village de Saint-Michel. Le prix est fixé à 25 livres monnaie de France, dont 12 versés au couple Laurent-Choret et 13 à Nicolas. Au préalable, Jean avait remis 162 livres à Jacques Parent pour la conclusion d'une affaire précédente. Jean et Marie Louise signent: Jean Laurent; Marie Louïse Choret.

Le 30 janvier 1726 en avant-midi, Jean de Laurent dit Lortie cordonnier, se rend chez le notaire J.E. Dubreuil. Ignace Choret fils est présent. Jean lui remet la somme de 108 livres devant compenser son droit à l'héritage de son frère Jacques Choret. Étant l'équivalent de 7 pieds de large le long de la terre ancestrale de Mathieu Choret son grand-père. Jean obtient quittance. Jean signe : *Jean du Laurent Lortij*.

Emprunts du couple Laurent-Choret

Le 30 octobre 1716, Jean de Laurent dit Lortie cordonnier, et son épouse Marie Louise Choret, se rendent chez le notaire J.E. Dubreuil. Ils empruntent à Jean Lefebvre de Beauport la somme de 500 livres, qu'ils promettent de rendre en mai 1717. En garantie, ils hypothèquent tous leurs biens. Jacques Chapleau menuisier et Jean Brassard sont témoins. Jean et Marie Louise signent: *Jean Laurent Lortij; Marie Louïse Choret*.

Le 26 décembre 1752, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire J.C. Panet. Jacques Gely est présent. Jean lui emprunte la somme de 423 livres. Jean signe : *Jean Laurent*. L'acte étant presque illisible, je n'ai pas d'autre information.

Le 15 septembre 1758, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire C. Barolet. Jean habite alors le village de Beauport. Charles Garnier est présent. Jean lui emprunte la somme de 700 livres en *monnaie de carte*. Jean signe : *Jean Laurent Lortij*.

Dettes du couple ou envers le couple Laurent-Choret

Jean Laurent et Marie Louise Choret n'ont pas à s'inquiéter, à la fin de leur vie, ils seront à l'aise financièrement.

Le 6 février 1721, Jean de Lortie [Jean Laurent] cordonnier, se présente devant la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Pierre Charrette comparait afin de rembourser Jean Laurent. Charrette doit payer 7 minots de blé et 19 bottes de foin suivant

l'estimation de Nicolas Roussin et René Reaume. Charrette répond :

« *qu'il a fait Estimé une piessse de Bled que ses Bestiaux avoient mangé appartenant aux dit demandeur mais que ce n'es pas la piessse En question et qu'il convien de devoir douze Botte de foin aux Lieux de dix neuf et qu'a L'égard du Blé En question Il s'en Raporte aux serment du dit demandeur pour scavoir sy se sont les Bestiaux qui ont fait le Damage que Les Arbitres ou Estimée sermant pris du demandeur quy a dit que Estoit vray qu'il y avait poin d'autre Bestiaux que ceux du defendeur qui on fait le Damage En question* ».

La Cour tranche, Charrette devra remettre 7 minots de bled et 12 bottes de foin en plus d'une taxe de 20 sols.

Le 5 août 1734, Nicholas Philibert marchand bourgeois à Québec, se rend à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Jean Laurent Lortie [Jean Laurent] est assigné par l'huissier Caron le 30 juillet, mais ne se présente pas à la Cour. Jean Laurent doit rembourser un billet d'un montant de 40 livres, par lui signer et dater du 13 décembre 1733.

Le 1^{er} juillet 1743, Jean Lorent Orties procureur fiscal de la prévôté Notre-Dame-des-Anges, se rend chez le notaire N. Duprac. Joseph Parant lui remet la somme de 150 livres que Jean promet rembourser à la fabrique de la paroisse et Cathédrale de Québec. Joseph Parent transporte donc sa dette qu'il avait avec la fabrique. Jean signe : *Jean Laurent Lortij*.

Affaire Barthelemy Cotton

On se souvient que la famille Cotton habite *Gros Pin*, voisin de la famille Laurent.

Le 6 septembre 1718, une ordonnance du Conseil souverain oblige Barthélemy Cotton chapelier de Québec, et Jean Laurent dit Lortie, cordonnier de Québec, d'entrer chacun en possession des échanges de terrain qui ont été faits entre eux, le 9 mars 1717 et le 26 février 1718 (notaire Dubreuil). Jean Laurent dit Lortie est condamné à rendre et payer au dit Cotton, les sommes qu'il a reçues de lui. Cette cause avait auparavant été produite devant la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*.

Le 28 novembre 1718, *Arrêt* qui ordonne de mettre en cause le révérend père Dupuy, procureur des pères Jésuites du collège de Québec, dans le procès entre Berthélémy Cotton batelier de Québec, et Jean Laurent dit Lortie cordonnier également de Québec.

Le 12 décembre 1718, *Appellation mise à néant* dans la cause de Barthélemy Cotton, chapelier de Québec, et Jean Laurent dit Lortie, cordonnier de Québec. Il est ordonné que Cotton et Laurent dit Lortie, rentreront chacun en possession et jouissance des échanges de terrain faits entre eux. Que Laurent dit Lortie est condamné, à rendre et payer au dit Cotton les sommes qu'il a reçues de lui. Lors de la comparution à la Cour seigneuriale, on parlait de 8 livres.

Le 23 janvier 1719, *Défaut* à Barthélemy Cotton chapelier contre Jean Laurent dit Lortie cordonnier défaillant.

Le 17 février 1719, Jean de Laurent dit lortie maître-cordonnier, et son épouse Marie Louise Choret, se rendent chez le notaire P. Rivet dit Cavelier. Barthelemy Cotton maître-chapelier est présent. Il est question du procès entre eux, toujours pendant au Conseil Supérieur. Selon Cotton, Jean devait céder la terre située au Gros Pin ou rendre le dépôt en argent déjà donné par Barthelemy. Jean lui, soutenait:

qu'il avoit fourny et livré au dit Cotton ce qu'il luy avoit vendu, qu'il en Jouissan paisiblement et n'estoit troublé par personne, et qu'il luy fourniroit les proces Verbaux de mesurage qui en avoit esté faits.

Cette histoire avait débuté le 9 mars 1717, pour se poursuivre le 26 février 1718, puis le 6 septembre 1718 et ainsi de suite. Le 26 février 1718, le juge ordonnait l'annulation de la transaction et exigeait à Jean de rendre l'argent à Cotton. Par la suite Jean aurait interjeté appel de cette décision. Mais le 17 février 1719, Cotton se désiste de toutes les procédures qui ont été faites en autant que le couple Laurent-Choret lui verse une compensation de 37 livres dix sols, d'ici 15 jours. Cotton est donc propriétaire d'une portion de 2 arpents et quart de front sur 10 arpents de profondeur. Jean et son épouse demeurent propriétaires d'un arpent de front sur 20 arpents de profondeur. Gilles Royer et Jean Mossion sont présents. Jean et Marie Louise signent: *jean laurent lortij; Mari Louiise choret.*

Le 21 juillet 1761, Jean Laurent Lortie de Beauport, se rend chez le notaire J.C. Panet. Barthelemy Cotton bourgeois, est présent. Jean lui vend :

Trente pieds de terrain de front sur quatre vingt dix perches ou environ de profondeur Situé rue Saint Jean Joignant d'un coté à Madame la veuve Guillaume Sirois, d'autre coté à la veuve Rousselle avec laquel le mur en mitoyen, par devant en la rue Saint Jean, Par la profondeur a Monsieur Duchenu, le dit terrain faisant partie d'un plus grand...

Le prix de vente est fixé à 1000 livres. Jean signe : *jean laurent lortij.*

Famille de Vincent Beaumont

Rappelons que les enfants de Vincent Beaumont sont un peu comme les cousins de Jean et Jean Baptiste.

Le 14 février 1712 comparait Germain Magnan en la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il accepte finalement la tutelle des enfants mineurs de feu Vincent Beaumont et Marguerite Fache.

Le 22 février 1714, il comparait à nouveau. Il désire obtenir conseil, auprès de Pierre Bisson, Pierre René et Pierre Pivin :

« *pour voir s'il pourroit trouver quelques Expédiant pour faire valloir l'argent qu'il a Entre les mains, appartenant aux dits mineurs* [enfants de Vincent Beaumont]».

Ils lui suggèrent d'acheter une terre ou d'effectuer un prêt à intérêt s'il trouve emprunteur.

Le 7 avril 1756, Jean Laurent Lorty assiste à l'encan des biens de feu Pierre Beaumont. Jean agit en tant que procureur fiscal et représente les intérêts des enfants mineurs. Pierre est l'un des fils de Vincent Beaumont qu'il a eu avec sa seconde femme, Marguerite Fasche. Jean profite de l'occasion pour acheter une truie et ses quatre petits, pour la somme de 20 livres 10 sols.

Affaires famille Huppé

Tel que vu précédemment, la cohabitation entre les Huppé et Jean Laurent n'a pas été de tout repos. De plus ceux-ci ont des liens familiaux avec les Choret. Il arrive que Jean défende la famille Huppé.

Le 12 mars 1722, Jean dulorent lorty et son épouse Marie Louise Choret, se présentent devant le notaire Francois Rageot de Beurivage. Jean est maître-cordonnier et habite la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. Ils cèdent à Jacques Huppé une partie de la concession de Mathieu Choret le père de Marie Louise, biens qu'elle a reçu en héritage.

Le terrain concédé mesure 4 perches et 5 pieds de front, joignant d'un côté au nord-est, le fief de l'intendant (les jésuites) et de l'autre côté le dit cédant (Jean Laurent), du côté au nord-est par le devant borné au bout des terres du Bourg-Royal; Et par le derrière à la rivière du moulin de

l'intendant (les jésuites); Et de la rivière du moulin, la dite concession a 8 perches et 10 pieds; joignant au nord-est à l'intendant et au nord-est à la terre de Jacques Choret; continue la dite concession jusqu'à la profondeur de quatre lieues.

Jean signe *jean lorty.*

Le 11 février 1737 après-midi, Jean Laurent dit Lorty se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Jean agit au nom de Suzanne Normand veuve de Jacques Huppé. Cela concerne un contrat d'échange passé chez feu le notaire Dubreuil le 1^{er} mai 1711. Jacques Huppé avait cédé à Jean Dauphin une propriété située sur la rue Saint-Nicolas. Il est décidé que Pierre Léger doit à la veuve Normand la somme de 118 livres et 10 sols. Cela se traduit par une constitution de rente de Pierre Léger à l'endroit de Suzanne Normand. Jean signe : *jean laurent.*

Le 7 mars 1737, Jean représente à nouveau Suzanne Normand pour un autre volet de cette affaire.

Le 29 janvier 1739, sieur Jean du lorent dit Lorties [Jean Laurent] se trouve devant la Cour seigneuriale *Notre-Dame-des-Anges* pour ses affaires. Comparait André Huppé dit Lagroix, son voisin. Jean demande que le dit Huppé :

« *soit condamner a faire les focest mitoien quy son necessaire Entre sa terre et Celle de luy demandeur* ».

Le défendeur répond :

« qu'y l'avoit fait sur la terre tous les foies qu'y luy Etoit necessaire Et quant a Celuy Demandée qu'il ne luy Etoit d'aucune utilité et que pour le prouver, demande que le Sr maillou architecte se transporte sur les lieux, Et qu'il s'en rapportera à sa decision ».

Jean réplique :

« qu'il n'avoit besoin D'aucun arbitre qu'il demandoit un fosset de ligne dont il ne se pouvoit absolument passer et qu'il ne pouvoit luy estre refuser par son voisin suivant les Règle ».

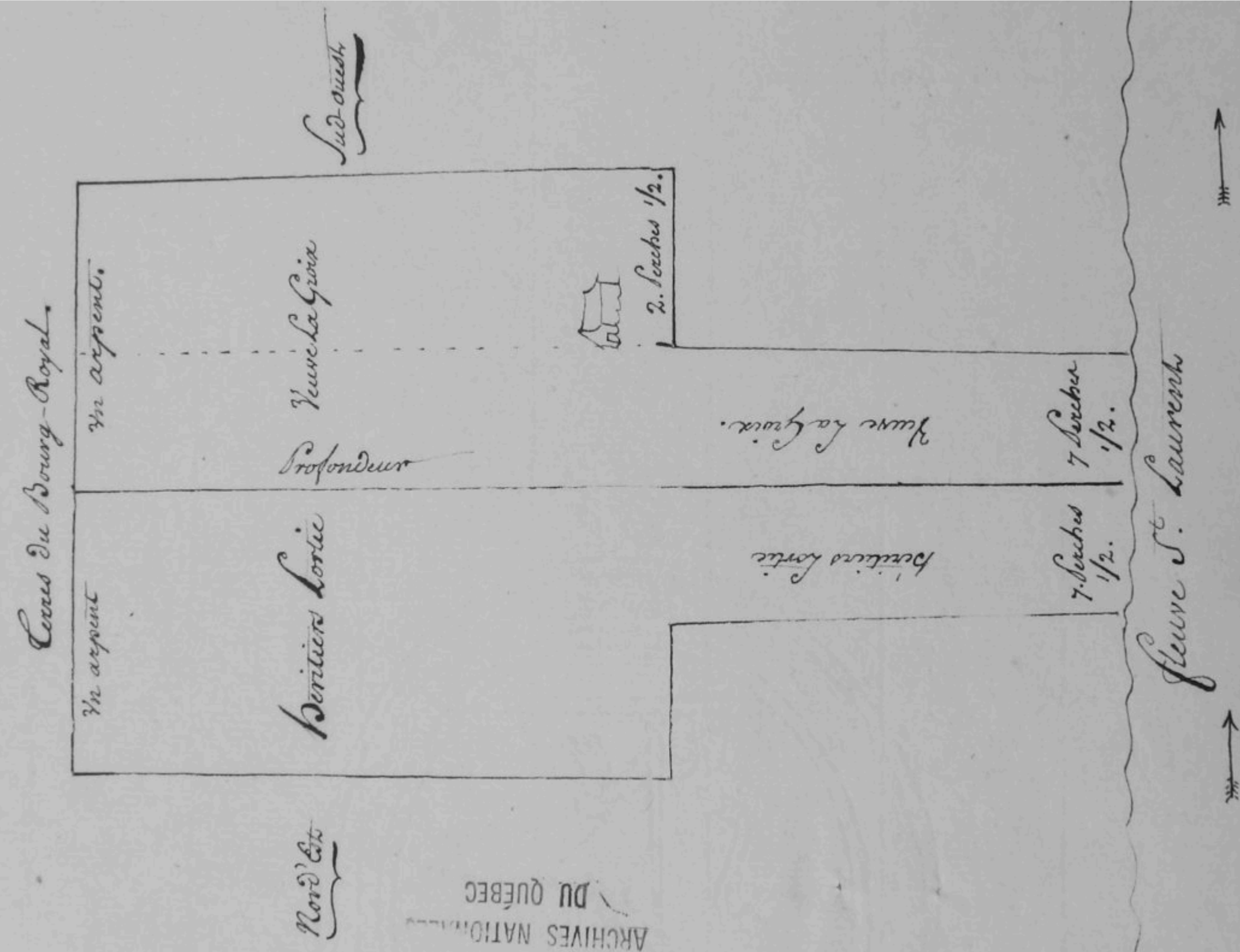
La Cour ordonne le dit Huppé à faire le fcest en question dans les huit jours, sinon Laurent pourra le faire creuser aux frais de Huppé. Cela confirme qu'en 1739, Jean Laurent habitait alors la seigneurie Notre-Dame-des-Anges.

Le 4 septembre 1750, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire N. Pinguet de Vaucour. André et Thomas Huppé Lagroix, habitants *la Canardière*, sont présents. Cela concerne l'héritage d'Antoine Huppé Lagroix, leur père. Sont aussi présents : Charles Choret marié avec Urzule Durand la veuve d'Antoine Huppé; Catherine Huppé et Marie Françoise Huppé veuve Payment, représentantes d'Antoine Huppé fils, Angélique Huppé et Marie Magdeleine Huppé. Jean représente : Joseph Gaboury marié à Susanne Huppé et sieur Boisjoly marié à Angélique Huppé. On y précise que la terre d'Antoine Huppé est borné au nord-est à celle de Jean Laurent Lortie, au sud-ouest à celle de Jacques Huppé,

Sur ce dessin, l'emplacement d'une terre ayant appartenu aux héritiers de Jean Laurent Lorty procureur fiscal. Le dessin n'est pas à l'échelle et est inversé quant à l'axe est-ouest. On constate que cette terre s'étend du fleuve jusqu'au terres du Bourg Royal. Il s'agirait donc d'une terre issue de l'héritage laissé par Mathieu Chauret. Référence : Plan de deux lots situés entre le Bourg Royal et le fleuve St-Laurent, au lieu nommé La Canardière - Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes de notaires, 23 mars 1773 - BANQ CN301,S205,D83.

d'un bout au fleuve Saint-Laurent, et par l'autre bout aux terres du Bourg-Royal. Jean signe : *jean laurent*.

Le 7 et 8 septembre 1750 vers 7 h le matin, Jean Laurent, procureur fiscal de *Notre-Dame-des-Anges*, se rend chez le notaire Nicolas Pinguet. Il représente certains héritiers d'Antoine Huppé qui sont absents. On peut croire que ceux-ci avaient une confiance envers Jean. On pourrait penser que c'est le notaire Pinguet bien connu de Jean, qui a recouru à ses services, mais après avoir consulté des centaines d'actes de ce notaire sans y voir la présence de Jean, je déduis que ce n'est pas le cas. Un encan des biens d'Antoine Huppé est fait. Jean Laurent agit aussi en tant qu'huissier dans ce dossier. Jean mise sur certains items, le fait-il comme représentant de certains héritiers ou pour lui-même? Une paire de *bouf* [boeuf] à



107 livres 15 sols ; une petite lampe de fer à 12 sols ; une paire de *cardes* à 7 sols. Jean obtient la garde des items en attendant leur paiement.

Le 30 juin 1752 en après-midi, Jean Laurent Lorty demeurant *en la paroisse Beauport*, se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Louis Roberge habitant la *Nouvelle Beauce, seigneurie de Fleury, paroisse St-Joseph*, et son épouse Marie Thérèse Brousseau, sont présents. Le couple vend à Jean :

Le dixieme afferant et appartenant et Eschu tant en meubles qu'Immeubles, grains, foin et avoine, a la Marie Therese BrouSseau du Chef et Succession de Marie Madeleine huppé sa mère, et par representation, Laquelle etoit heritiere de feu antoine huppé et Marie Ursule Durand et...Le dit dixieme consistant en une portion de terre ou Environ trois pieds de front et au plus Etroite par Le front et S'elargissant dans la profondeur faisant partie de trente pieds ou Environ De front Eschu aux heritiers de la dite Marie Madelaine huppé Veuve a son deces de Nicolas BrouSseau, La dite portion Située a la Canardiere paroisse de Beauport; Suivant et au desir de L'acte de partage qu'en acte passé Entre les heritiers, et leurs Coheritiers en la Sucession de feu antoine huppé et Marie Ursule Durand, Le...des meubles compris en l'Inventaire et au proces Verbal de Vente, ainsi que la portion dans les Batiments de prendre de la dite terre Et la part qui pouvoir advenir a la dite BrouSseau dans la terre nommé La Commune etant des dites Succession...

Le prix de la vente est fixé à 42 livres. Jean remet 17 livres en argent et 25 livres en *monnaye de cartes*. Jean signe : *jean laurent lorty*.

Le 11 juillet 1752, Jean Laurent Lorty demeurant *la paroisse Beauport*, se rend chez le notaire G Boucault de Godefus. Joseph Gaboury habitant *la seigneurie de St Vallier Coste du Sud*, est présent. Jean remet la somme de 400 livres à Joseph, montant destiné à son frère Laurent Gaboury. Cette dette concerne la succession de Suzanne Huppé. Jean signe : *jean laurent*.

Affaires famille Choret

Le 5 octobre 1740, sieur Jean Lorent Lortyes [Jean Laurent], résidant de *Notre-Dame-des-Anges* se présente à la Cour seigneuriale. Jacques Choret comparait à la demande de Jean. Jean demande :

« de luy Rendre le beuf qu'il dequint renfermé depuis cinq jours, comme aussy luy payier le tors qu'il luy a fait pour l'avoire empescher de se servir du beuf En la Recolte Et a lamande Et au depens ».

Jacques présente un écrit non signifié au huissier et demande :

« que le Demandeur soit debouter des Conclusion de sa resquete avec depens, aux offre par luy de Rendre le beuf En question, En luy payeant le douage qu'il luy a Esté causé dans son jardin ».

Je n'ai pas la conclusion de l'affaire.

Le 22 février 1752, Jean Laurent Lorty procureur fiscal de la juridiction de Notre Dame des Anges, se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Jean demeure à *La Canardière paroisse Beauport*. Jean vend à Charles Choret habitant la paroisse Beauport :

Vingt quatre pieds ou Environ de front a prendre du fleuve St Laurent en remontant Jusqu'au premier Coteau, et trente trois pieds de front du dit Coteau allant a la profondeur d'environ Soixante arpens du fit fleuve, Le tout a prendre et detacher d'une terre de deux arpents de front sur la profondeur, Située et dependant de la Seigneurie de Notre Dame des anges Bornée au total d'un Costé au Sud aux representant Jacques huppé d'autre costé au nord est au vendeur, Ce a lui appartenant par acquisition par lui faite En Cause d'heritiers de Suzanne Huppé femme a son decès de Joseph Guaboury, a qui les dites portions Vendus et.. Eschus du... Et Sucession de feu antoine huppé et Marie ursule Durand, leur aveux vivant habitant du dit lieu de la Canardiere, Le tout Suivant Le dit departage que le dit vendeur declare y avoir été fait...

Jean promet fournir les documents le prouvant en l'absence de Laurent Gaboury l'un des héritiers, possiblement décédé absent de Québec depuis 10 ans. Le prix de vente est fixé à 500 livres. Charles Choret aura huit ans pour rembourser. Jean conservera

jouissance de la terre les quatre premières années. Jean signe : *jean laurent*.

Propriétés dans le fief du Buisson à Beauport

À un moment donné, Jean possède une partie importante du fief au point qu'il rencontre le seigneur de Beauport, afin de lui demander d'ajouter ses terres à celles de la seigneurie de Beauport.

Le 4 juillet 1741 en après-midi, Jean Laurent dit Lorty se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucour. Genevieve Dupré veuve de Francois de Chavigny seigneur de la Chevrotière. Elle lui vend:

Une portion de terre Scise en la Seigneurie de Beauport dans le fief nommé Du buisson... Cinq perches et huit pieds de terre de front ou environ tenue en fief et à détacher du dit fief du Buisson, Sur toute la profondeur que Le terrain avait Le dit fief depuis Le bord du fleuve St Laurent Jusque en fin de La profondeur marquée et désignée par le lot de concession a l'exception Seulement des terres des habitans qui en acceptent une partie ce dont la vente ou concession Leurs en avoit été accordée cy devant, suivant leurs titres, Les cinq perches et huit pieds...ou environ de front bornées d'un costé au nord Est a Jean chevalier et, d'autre costé au Sud ouest a...

Le terrain ayant été crié quatre fois sur le perron de l'église de Beauport, Jean aurait offert 405 livres et la propriété lui aurait été adjugée. L'acte notarié confirme la vente à la satisfaction des

parties. Jean remet une somme en *monnaie de cartes et billets d'ordonnance*. Le solde est de 313 livres que Jean promet de rembourser : 213 livres à la fête de Saint-Louis et 100 livres au mois d'octobre. Jean signe : *jean laurent*. Le 4 novembre de la même année, Jean obtient quittance.

Le 20 juillet 1743, Jean Laurent Orties et son épouse Louise Choret se rendent chez Louis Francois Marganne. Le notaire N. Duprac l'y rejoint. Louis Francois Marganne seigneur de Lavaltrie et son épouse Anne Couillard, sont présents. Les parties échangent leur propriété. Louis Francois et son épouse délaissent:

Cinq perche trois pied de terre de front Sur la profondeur que peut avoir le fieffe du buisson les dis Cinq perche trois pied de terre de front...au Longt Et attenant le longt la terre de Jean chevalier Sur la dites profondeur, au dit Sr Lavaltrie appartenant par Succession Et acquisition qu'ils En ont fait des Sr Et dame guion Leurs oncle Et tantes Suivant Et Conformement...

Jean et Louise délaissent:

Même nombre Et Cantités de Cinq perche trois pied de terre de frönt Scise dans le meme fieffe du buisson meme profondeur Et largeur au dit St laurent orties appartenant par acte dacquisition qu'il En la fait de dame genevieve guion veuve de feux le Sr francois chavignie vivant Son mary par contrat passé par devant Maitre pinquette notaire

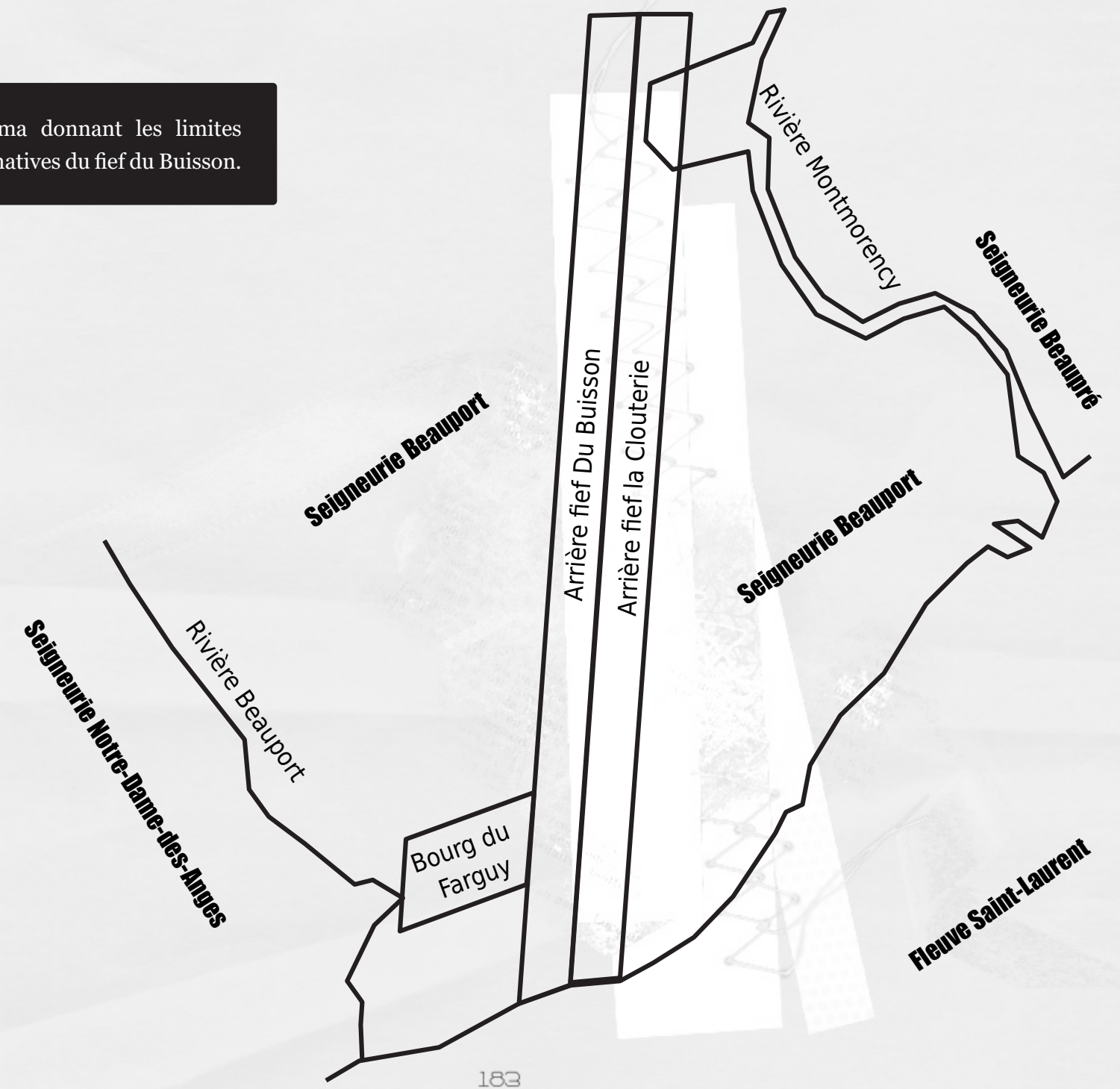
royalle En date du quatrieme Juillet Mil Sept Cent quarante Un... Le dit Sr Jean laurent ortie a prie Et prend la portion qu'il luy revient dans les dites prairie de Cinq perche trois pied de front du depuis la grande Cotte Jusque Sur la greve ils convienne En Semble que le dit Sr Lorties a prie Et prend La dite portion de prairie le longt Et attenant Jean chevalier dans la prairie du Cotté du... Au bout du dit fieffe Et a legard du droit pour la peche a Languille qu'il se trouve devant la grande prairie...

Jean signe : *jean laurent*.

Le 11 septembre 1748, Jean Laurens Lorty de Beauport, se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Pierre Belair Legendre anciennement de Louisbourg Isles Royallle et son épouse Marie Anne Zemard, sont présents. Le couple Legendre-Zemard vend à Jean :

Cinq perches douze pieds ou Environ, ne garantissant pour les Vendeurs Le plus ou le moins, de terre de front Sur la profondeur que peut en avoir le dit Cinq perches douze pieds ou Environ situé et dependant et faire partie du fieff Dubuisson, paroisse de Beauport, Lequel contient en sa totalité quatre arpents ou Environ, tenant le dit quatre arpents d'un costé au Nord est Jean Chevalier et au Sud Ouest a Joseph Lefebvre par devant Le fleuve saint Laurent et par sa profondeur suivant le titre de Consession du dit fieff qui n'a pu etre représenté quant a presence...

Un schéma donnant les limites approximatives du fief du Buisson.



Une Concession de deux arpents de terre de front Sur vingt de profondeur Situé sur les terres du fief Dubuisson tenant d'un côté aux représentants Jean Baptiste Gauties d'autre côté au représentant Michel Beaugy par devant... Terre de feu Dlle Marguerite francoise Guyon et par La profondeur aux terres non concédées dependant du fief...

Le prix de vente est fixé à 900 livres que Jean remet au couple, sous la forme d'ordonnance et de billets payable par le trésorier de la Marine. Jean signe : *jean laurent lorty*.

Le 22 octobre 1750, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire J.C. Panet. Francois Dion Després habitant Lachenaye, et Louis Mathieu, sont présents. Ils vendent à Jean :

La part de partage et afferante a chacun d'eux dans le fief nomme Dubuisson Seigneurie de Beauport...les dittes parts.. .Consistants environ a Vingt Huit pieds de terre de bois dans le dit fief...

Le prix de vente est fixé à 200 livres. Jean signe : *jean laurent*.

Le 10 juillet 1756 en avant-midi, Jean Laurent dit Lortie se rend chez le notaire DuLaurent. Est présent, Antoine Juchereau sieur Duchesnay seigneur de Beauport et capitaine des gardes de Monseigneur Le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur général de ce pays. Jean ayant acquis une bonne part du fief du Buisson, offre au seigneur de Beauport l'intégration de ces terres, à la seigneurie de Beauport. Les actes cités sont : 4 juillet 1741; 11 septembre

Sur cette carte, les limites approximatives de la partie sud du fief du Buisson. Et plus à l'ouest, le Fargy. Vers 1756, Jean Laurent (sosa 1.8) possède la moitié du fief (portion grisée). Référence : Atlas of the city and country of Quebec from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands – Henry Whitmer Hopkins – 1879 – BANQ 0000174243 – domaine public.

1748; 14 juillet 1749; 13 avril 1750; 22 octobre 1750; 19 avril 1754. D'autres actes sous seing privé sont aussi nommés : 29 juin 1741; 3 février 1751; 26 mars 1751; 1^{er} août 1751. Plusieurs terres acquises de la famille Desprez :

Font en totalité vingt huit perches moins Sept pieds ou Environ, plus ou moins de front, faisant partie d'une terre de quatre arpent de front Sur toute la profondeur cy apres possedée en fief apellé Le fief Dubuisson Enclavé dans Celuy du dit Beauport duquel il releve aux droits et redevances...à Jean Guyon et a Zacharie Cloutier...

...Le dit fief du buisson contenant comme dit est, quatre arpent de front, Sur Toute la profondeur de celle du dit fief de Bauport dont il fait partie et duquel il releve aussi comme dit est. Borné, le dit fief dubuisson en totalité, d'un bout par



devant au Bord du fleuve Saint-Laurent et d'autre par derriere enfin de la ditte profondeur su dit fief de Beauport Laquelle profondeur aboutit a la Ligne de Separation dudit fief de Beauport d'avec celui de la coste de Beaupré ce appartenant a Mrs du Seminaire de cette ville, d'un Costé au NordEst a La terre des heritiers ou representant Jean Chevalier Et d'autre au Sudoïest aux terres Bourg Du fargy et autres terrier du dit fief de Beauport...

...que voulant Le dit Sieur Laurent Lortie éviter tout partages de Ses dittes vingt huit perches moins Sept pieds de front Sur leur ditte profondeur comme a titre de fief d'autant que les Subdivisions qui Survieudroient en fait de partage obSorberoient et occasionneroient une grande perte, au bien de la chose, Pour quoy le dit Sieur Jean Laurent dit Lortie auroit offert a Mon dit Sieur Duchesnay Seigneur de Beauport de luy remettre des a present Les Susdites parts et portions cu dessus Expliquées pour estre et demeures de ce jour à l'avenir enpure roture et estre possedées Telle à toujours par le dit Laurent Lortie Ses hoirs et ayant Causes.

Le seigneur Juchereau accepte. Le seigneur de Beauport récoltera à l'avenir le cens de 2 sols, par arpent. Jean débourse 3 505 livres pour l'achat des terres complémentaires du fief Buisson. Il paie aussi le cens de la première année, soit 292 livres 1 sol et 8 deniers. Cependant, Pierre le fils de Jean conservera le

droit de pêche sur le fleuve et le droit de chasse sur le fief, tant qu'il vivra.

Le 22 mai 1757, Jean Laurent Lortie et Marie Louise Chaurette se rendent à Beauport chez le notaire P. Parent. Ils vendent à Louis Tessier dit Laplante :

Deux arpents De terre de front Sur vingts arpents de profondeur Sise et Situé en La Seigneurie de Beauport dan Le fief duBuisson tenant Dun Cotte au nordet a jossephe Brunaux Dautre Cotté au Surois, a La terre de feux pierre giroux Et par devant a La Scinture de la terre de francois garnier Et part...au dit Vendeur...

Le prix de vente est fixé à 300 livres dont 100 livres sont remis à Jean, par Louis, comptant. Louis promet rembourser à la Toussaint, le 200 livres restants. Jean digne : *jeanlaurent lortij*.

Ce même jour le 22 mai 1757, le couple en profite pour effectuer une autre transaction. Pierre Garnier père de Francois est présent. Le couple vend à Francois Garnier :

Deux arpents de terre de front Sur Vingt Cinq arpents de profondeur Sise et Situe en La Seigneurie du dit Beauport dan le fief DuBuisson, tena Les deux dit arpents en Leur totalité Savoir Dun Cotte au nordet a jean noel giroux dautre cotte au Sudoist a nicolat parant en partie a Louis Laplante Et par devant en Entier des deux jumeaux parant Et par avant au dit Sieur Vendeurs...

Le prix de vente est fixé à 700 livres dont 400 livres sont remis comptant des mains de Pierre Garnier. Pierre Garnier promet rembourser les 300 livres restants à Noël. Jean signe : *jean laurent lortij*. Jean reçoit finalement le solde le 15 janvier 1758.

Le 14 juillet 1764 en avant-midi, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire P. Parent. Marianne Coullard veuve en premières noces de sieur Marganne. Elle prétend avoir droit à 12 perches de front, se trouvant sur le fief duBuisson. Le texte est difficile à lire, je n'en connais pas la conclusion. Jean signe : *jean laurent lortie*.

Le 20 juillet 1764, Jean Laurent Lortie et Louise Chaurette demeurant au village appelé la Cotte des peres jesuites, en profite pour vendre une autre propriété, devant le notaire P. Parent. Ils vendent à Louis Beaugie :

Vingts Neufs pieds de taires de front Sur La profondeur du dit Vendeurs Sise Et Situé En La Seigneurie de Beauport Dans le fief Du Buisont thenant Dun Cotte au nordet a pierre Laurent Lortie dautre Cotte au Surois a jossephe Laurent Lortie, par devant au fleuve St Laurent...

Le prix de vente est fixé à 450 livres. Jean signe : *jean laurent lortj*.

Autres propriétés à Beauport

Les deux transactions qui suivent concernent des terrains qui sont situés dans un fief de Beauport. Il pourrait s'agir du fief Du Buisson.

Le 13 avril 1750, Jean Laurens Lorty de Beauport se rend chez le notaire P.A.F. Lanouillier. Sont présents : Alexis Guion Dumontier fils, demeurant à la *Pointe à la Caille* paroisse Saint-Thomas; Marie Barnabé Michon veuve d'Alexis Guion Dumontier, demeurant à *l'Isle Saint-Jean* paroisse de Bonsecours. Ils vendent à Jean :

Consistant en la Cinquieme partie d'une Terre de une arpens. ...six pieds de front ou Environ Sur la profondeur Partie au...de Concession de la totalité de la ditte terre; Laquelle terre est le fief Situé en la Censive du Domaine de Beauport.

..

Le prix de vente est fixé à 300 livres que Jean remet sous forme de billets et ordonnances. Jean signe : *laurent lortij*.

Le 19 avril 1754 en après-midi, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire P.A.F. Lanouillier. Pierre Treflée Rotot et son épouse Elizabethte Gautier, sont présents. Ceux-ci représentent la succession de la famille Gautier. Jean leur achète les droits de succession de feu Marguerite Guion tante des vendeurs. Tout spécialement concernant :

Une terre d'un arpent et vingt Six pieds de front, Suivant qu'elle Etoit possedée par la ditte Deffunte Sur la profondeur partie au...de Concession de la Totalité de la dite terre ou maison; Laquelle terre en ce fief Scitué en la Censive du Domaine de Beauport icelle quite et franche de toutes dettes du passé Jusqu'à ce Jour, Suivant le partage qui en Sera

Fais avec les autres Coheritiers; à la réserve cependant des terres concédées a plusieurs particuliers Sur le dit fief...

Le prix de vente est fixé à 300 livres que Jean remet sur place. Jean signe : *jean laurent*.

Propriétés dans la basse-ville de Québec

Jean Laurent a fait plusieurs transactions immobilières qui lui ont profité.

Le 24 mai 1726, Jean du Lorand dit Lortie se présente devant le notaire J. Barbel. Pierre Picher de Saint-Pierre Isle d'Orléans et Ignace Choret charpentier de navire, sont présents. Jean et Ignace achète à Pierre:

Un Emplacement de trente pieds de terre de front faisant moitié de Soixante pieds de terre de front aux dit vendeur...et situé au bas de la Coste du Seminaire de cette ville Joignant la moitié indivise cy deSSus vendus dun coste le Sieur Jean Maillou d'autre coste le dit vendeur par le delVan Le chemin qui paSSe le long de la greve et par la profondeur jusque au haut de la coste du dit Seminaire ainsy que le tout Se poursuit et comporte Sans aucune chose de La dite moitié vendue En retenu ny retenir...

La côte du Séminaire est probablement la côte de la Montagne.

Le prix de vente est fixé à 275 livres. Une rente fermière de 20 sols et un cens de 6 centimes devront aussi être versés

annuellement. La somme de 275 livres est transformée en une rente de 15 livre et 15 sols, que Jean et Ignace devront payer annuellement. Jean signe : *jean du laurent*. Le 17 décembre 1726, Jean et Ignace obtiennent quittance.

Le 28 novembre 1726, Jean du Lorand dit Lortye se rend chez le notaire F. Lacetière. Jean Baptiste Maisonbasse *marchand-orphevre* , et son épouse Marie Elisabeth Coulvon sont présents. Ils vendent à Jean :

La moitié d'Un emplacement autrefois concède par MeSSires du Seminaire de cette ville à feu andre Coulvon pere de la dite vendeuse Sise au...Sur la petite Rivière St Charles Consistant En Son Total En Soixante pieds de terre de front Sur la profondeur quelle peut avoir dans Le Coteau Joignant d'Un Coste a l'emplacement de pierre Maillou et de lautre Coste a celui de Jean maillou dun bout La ligne qui Separe Le dit Emplacement davec la dite Rivierre St Charles ou fleuve St laurant de lautre bout la dite profondeur La dite portion Sus vendues...

Jean paye sur le champ, la somme de 36 livres. Il signe : *jean du laurent lortij*.

Le 9 janvier 1736, Jean Laurent dit Lorty demeurant à Beauport, se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Jean Baptiste Maisonbasse *orphevre*, est présent. Le 20 décembre 1735, Maisonbasse avait obtenu par sentence, le droit d'habiter son ancienne maison. Il devait par contre payer à Jean, la somme de

105 livres en loyer. En cas de non-paiement, Jean serait en droit de prendre possession de la maison. Maisonbasse accepte étant donné la faute qu'il a commise de céder la maison à Jean. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Le 1^{er} septembre 1755, Jean Laurent Lortye se rend chez le notaire Simon Sanguinet. Jean Baptiste Cardines du Chevalier maître perruquier, demeurant dans le quartier Saint-Roch, est aussi présent. Il vend à Jean Laurent procureur fiscal de la Juridiction de Nôtre Dame des Anges, demeurant en la paroisse de Beauport, un terrain situé au bas du Cap au Diamant, près de cette ville. Il mesure 50 pieds de front, sur la profondeur qui se peut se trouver depuis la basse mer jusqu'à la cime sud du Cap. Joignant d'un côté au nord-est à un nommé Daviau, d'autre côté sud-ouest à un nommé Dubois, par le devant au fleuve Saint-Laurent, et par derrière à la Cime du Cap. Le terrain n'a aucun bâtiment. Le prix est fixé à 200 livres. Jean remet 48 livres comptant. Jean signe : *jeanlaurent lorty*.

Propriétés rue Saint-Jean

Le 31 janvier 1727, Jean de Laurent dit Lorty maître-cordonnier, demeurant à la *Coste de Beauport*, se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Guillaume de Guise maître-tailleur de pierre, est présent. Guillaume cède à Jean :

Un emplacement de quatre vingt pieds de front Sur La rüe St Jean et de cent quatre vingt pieds de profondeur Joignant d'un Costé au Sudoüest à L'emplacement de Monsieur

Guillard et de L'autre costé au nordest a celui du nommé Blondeau par le devant La dite rüe St Jean et par le derriere au bout de la dite profondeur Le terrain appartenant a L'hotel Dieu de cette ville Se reduisant Le dit emplacement au bout de La dite profondeur a cinquante trois pieds de Large par une Ligne oblique ensemble La maison de charpente de colombage de cinquante deux pieds de Long construite Sur... Le Long de La dite rüe St Jean Sans autre explication ni Specification Seulement tels que le dit emplacement et maison Se poursuivent et comportent...

Cette propriété appartenant auparavant aux dames religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu se trouve près de la rue des pauvres. Jean devra payer le cens de 60 livres par année. Le prix de vente est fixé à 200 livres soit, *50 livres à la feste de paques, 50 livres à la feste de St Jean baptiste, 100 livres à la feste de St michel*. Jean signe : *jean du laurent lortij*.

Le 13 juin 1729 en avant-midi, Jean du Laurent Lorty se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Guillaume de Guise maître-maçon, est présent. Jean remet à Guillaume la somme de 350 livres, soit 200 livres de la vente précédente, et 150 livres pour l'arrérage du cens pendant 2 ans et et 6 mois. Jean obtient quittance.

Le 18 décembre 1737 en avant-midi, Jean Laurent dit Lorty se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Il donne à loyer un

appartement à Jean Baptiste Brière. Le bail est d'une durée d'un an à partir du 15 septembre 1737. Il s'agit de:

Une chambre en une maison appartenant au dit bailleur Scise en cette ville Rue St Jean, La dite chambre au bout du costé du nord Est de La dite maison avec La partie de cour qui se trouve au dessous d'Icelle et la partie du grenier qui est au dessus en outre La cour et Jardin qui sont au derriere de la dite chambre et de meme Largeur que se trouve avoir La dite chambre jusque en fin de La profondeur du terrain dependant de La dite maison et qui aboutit au terrain des pauvres de L'hotel Dieu de cette ville; Laquelle cour et Jardin qui se trouve derriere La dite chambre sera reduit en forme de triangle parvenant en fin de la profondeur suivant et ainsy que tout le terrain dependant de la maison entiere se trouve reduit, en outre aura Le dit preneur un passage Libre de quatre pieds de Largeur au bout et du costé du nord est de la Susdite chambre pour pouvoir aller en Sa cour...

Le prix de location annuel est fixé à 36 livres, le quart payable à chaque trimestre. Jean signe *jean laurent*.

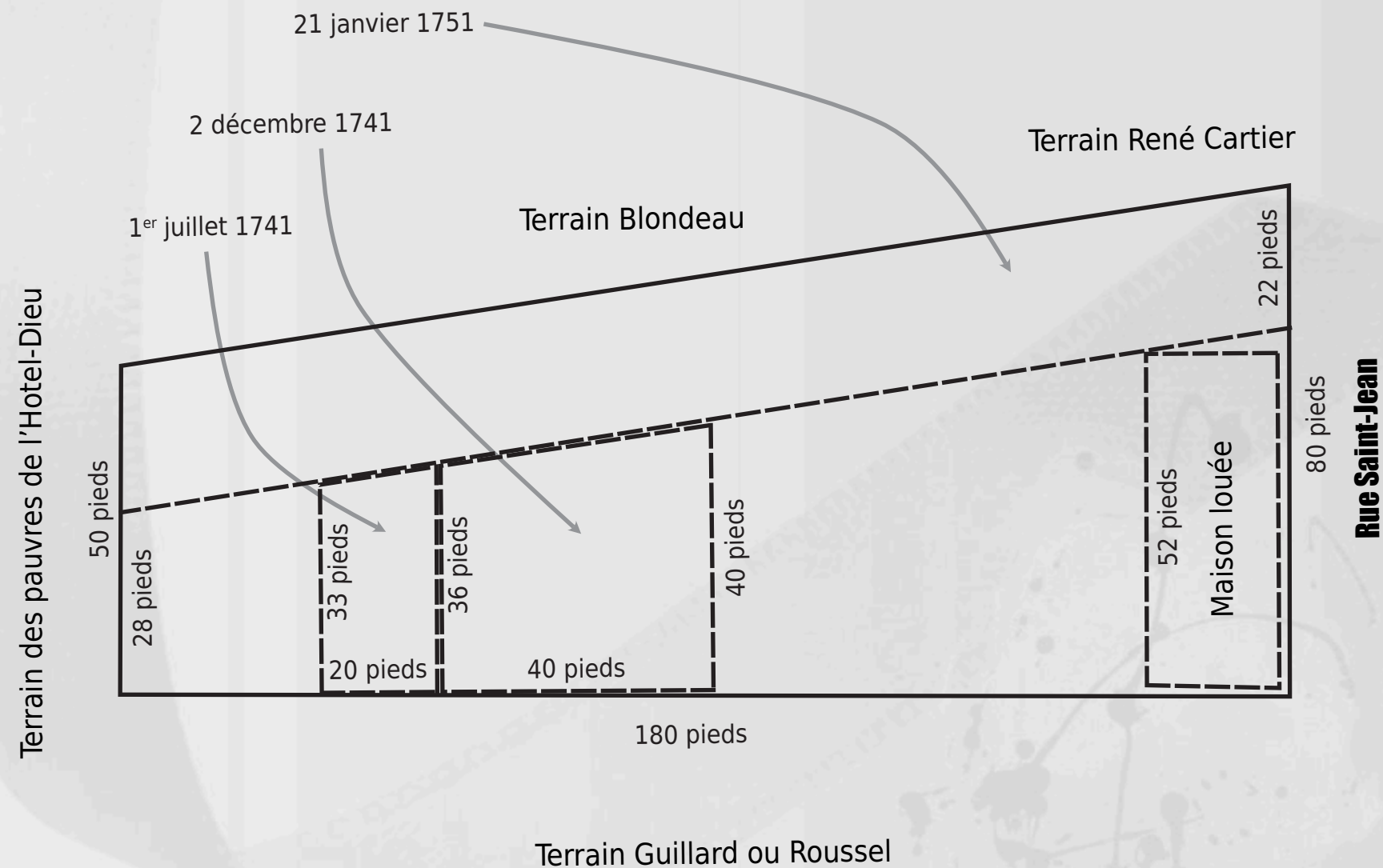
Le 1^{er} juillet 1741 en avant-midi, Jean Laurent dit Lorty habitant *La Canardière*, se rend à l'hôtel de Francois Foucault. Le notaire J.N. Pinguet de Vaucour l'y attend. Francois Foucault *Conseiller du Roy au Conseil Supérieur de ce pays*, est présent. Jean lui vend:

À droite, un dessin du terrain que Jean Laurent a acquis le 31 janvier 1727. Il en vend des portions par la suite et loue la maison sur le terrain restant. Aujourd'hui ce terrain serait situé dans le quadrilatère : Côte du Palais; rue Saint-Jean; rue Charlevoix; rue de l'Hôtel-Dieu.

Un terrain Scis en cette haute ville de quebec contenant vingt pieds Sur une face qui Joint du costé du nord Est au dit Sieur acquireur et pareille largeur de vingt pieds Sur celle qui Joint du costé du Sud ouest au nommé Roussel, trente trois pieds ou environ Sur une autre face qui Joint encore du costé du nord-ouest au dit Sieur acquireur, et trente six pieds ou environ Sur celle qui Joint du costé du Sud Est au terrain qui reste au dit vendeur...appartenant au dit vendeur comme faisant partie d'une plus grande Etendue de terrain a Luy cédé par Guillaume deguise dit flamand...Le trente janvier mil sept cens vingt sept...

Le prix de vente est fixé à 200 livres que Jean reçoit des mains de Francois Foucault, *en monnaye de Cartes et billets d'ordonnance*. Jean signe : *jean laurent*.

Le 2 décembre 1741 en avant-midi, Jean Laurent dit Lorty habitant *La Canardière*, se rend à l'hôtel de Francois Foucault. Le notaire J.N. Pinguet de Vaucour l'y rejoint. Francois Foucault



Conseiller du Roy au Conseil Supérieur, est présent. Jean lui vend:

Un terrain Scis en cette haute ville de quebec contenant quarante pieds Sur une face qui Joint du costé du Nord Est au dit Sieur acquereur et pareille largeur de quarante pieds Sur celle qui Joint du costé du Sud ouïest au nommé Roussel, trente six pieds ou environ Sur celle qui Joint encore du Costé du nord-ouïest au dit Sieur acquereur et quarante pieds ou environ Sur celle qui Joint du costé du Sud Est au terrain qui reste au dit vendeur...comme faisant partie d'une plus grande Etendue de terrain a Luy cédé par Guillaume de Guise dit flamand...

Le prix de vente est fixé à 400 livres, payé en *monnaie de Cartes et billets d'ordonnance*. Jean signe : *jean laurent*.

Le 21 janvier 1751 en après-midi, Jean Laurent dit Lortie se rend chez le notaire Ch. Du Laurent. Jean habite la paroisse Beauport et est procureur fiscal de Notre-Dame-des-Anges, Saint-Gabriel, Sillery et autres lieux. Gillen William Stroude est présent. Jean lui vend :

Une partie de Terrain Sis et Situé en cette ville rüe Saint Jean et contenant la ditte partie...d'un pied a de front Sur le Niveau De la ditte rüe à prendre de plus y Joignant au Nord Est Le Tour du mur de cloture du Terrain du Sieür René Cartier en allant au Sud ouïest Jusqu'en fin d'ouest vingt deux pieds de front Sur toute la profondeur qu'il peut y avoir

Depuis Le Niveau de la ditte rüe Jusquau terrain de Monsieur foucault conseiller au Conseil Superieur comme ayant acquis du dit vendeur ce qui peut faire Sur La dite profondeur presentement vendu quatre vingt dix pieds ou Environ Le tout borné cy borné par devant au Niveau de la dite rüe Saint Jean d'autre bout par decrire à Monsieur foucault du costé au Nord Est au bout du dit Mur de Cloture et terrain du dit René Cartier et d'autre costé au Sud ouïest au terrain restant au dit Vendeur, Ensemble Letable estant Sur la dite partie de terrain presentement vendu ainsy que le tout Se poursuit et Comporte...

La propriété fut acquise par Jean, de Guillaume Deguise. Le prix de vente est fixé à 1200 livres. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Le 17 novembre 1758, Jean Laurent Lorty bourgeois, demeurant rue Saint-Jean, se rend chez le notaire Du Laurent. Michel DeGuise est présent. Jean lui vend:

La moitié d'un Emplacement Sus et Situé rüe du fauxbourg St. Jean de cette ville contenant en totalité quarante pied de front Sur cinquante pied de profondeur Borné aussi en totalité d'un bout par devant au Niveau de la ditte rüe, d'autre par derriere au fin des dites cinquante pied de profondeur de l'emplacement du Nomme Vezina forgeron, d'un costé au NordEst le long de la Rüe St. Loüis et d'autre costé au Sudoüest au dit Vezina, La ditte totalité dautre Emplacement encore en place Sans batiment ni cloture et

Indivis entre le Vendeur et Jean toupin du cap de la Madelaine propriétaire de l'autre moitié aussi au total du dit Emplacement ainsy que le tout Se poursuit, comporte et Etend de toutes parts Sans rien Excepter, Reserver ni retenir par le dit Vendeur...

Jean avait acquis cette propriété de Joachim Girard le 12 décembre 1743, acte passé chez le notaire Pinguet. Le prix de vente est fixé à 200 livres que Jean reçoit des mains de Michel DeGuise.

Propriétés rue d'Aiguillon

Le 20 juin 1757 en après-midi, Jean Laurent Lorty bourgeois, se rend chez le notaire Du Laurent. Les représentantes des *dames Religieuses hospitalières de l'Hotel Dieu*, sont présentes. Elles vendent à Jean :

Un terrain de figure trapeze Sise et Situé en cette ville derriere la Rüe des Anges Et contenant Suivant le proces Verbal placé ensuite du Sieur Pierre Noël LeVasseur Juri arpenteur en ce pays...Le trente may mil setp cent cinquante cinq auquel Le preneur est porteur expressement en Vertu des présentes, Deux arpens de Terre en Superficie et Borné d'un bout au Sud à la Rüe D'aiguillon, d'autre bout au Nord à la Rüe Ste helene, d'un costé au Nordest à la Rüe des Anges et d'autre costé au Sudoüest à la rüe des Remparts. Le dit terrain tout...ainsy que le tout se poursuit comporte et Etend...

Jean signe : *jean laurent lortij*.

Le 29 juillet 1761, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire J.C. Panet. Jacques Gueroutte marchand, est présent. Jean lui vend :

Un emplacement Scitué...de ville de quatre Vingt Pieds quatre...quatre vingt pieds de front au Sud de la Rue D'aiguillon, Parcelle quatre Vingt pieds de front au Nord est de la rue Jean Baptiste et détaché d'une plus grande quantité...

Jean avait acquis ce terrain selon l'acte passé devant le notaire DuLaurent le 20 juin 1757. Le prix de vente est fixé à 600 livres. Jean signe : *jean laurent lortij*. Les informations de délimitation ne correspondent pas à l'acte précédent. Jean aurait-il acquis un autre terrain le même jour auprès du même notaire?

Le 6 octobre 1761, Jean Laurent Lortÿe bourgeois, se rend chez le notaire F. Lamorille. Sieur Guiroutte perruquier, est présent. Jean est toujours procureur fiscal de la Seigneurie de Notre Dame Des anges. Jean vend à Jacques Divernin dit St Germain :

Un Emplacement Scitué en cette ditte haute ville; Contenant trente pieds de front sur la rüe d'Eguillon, Sur Cinquante pieds de proffondeur, Bornée dun bout par devant la dite rue d'Eguillon, Dautre bout par derriere la dite proffondeur aux terrain du dit vendeur dun costé vers le nord est au nomme Guiroutte perruquier et dautre costé vers le Sud ouïest au terrain di dit Vendeur ainsi que le dit Emplacement se poursuit et comporte...

Le prix de vente est fixé à 400 livres. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Le 2 novembre 1762, Jean Laurent Lorty bourgeois, se rend chez le notaire F.E. Moreau. Germain Tessier maître-menuisier, est présent. Jean lui vend :

Une Emplacement et Terrent Scise En la haute ville de quebec rue d'Eguillon de soixante douz pieds ou Environ de front Sur la dite rue et de Cinquante pieds de profondeur, le dit Emplacement tant en pointe reduit la dite profondeur a quarante pieds de profondeur Borne au Nord eSt au Sieur St Germain et du coste du Sud ouest a la rue des Remparts apres la profondeur au dit Vendeur...

Le prix est fixé à 800 livres. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Le 12 octobre 1761, Jean Laurent Lorty bourgeois se rend chez le notaire F.E. Moreau. Pierre Rousseau maître-menuisier, est présent. Jean lui vend :

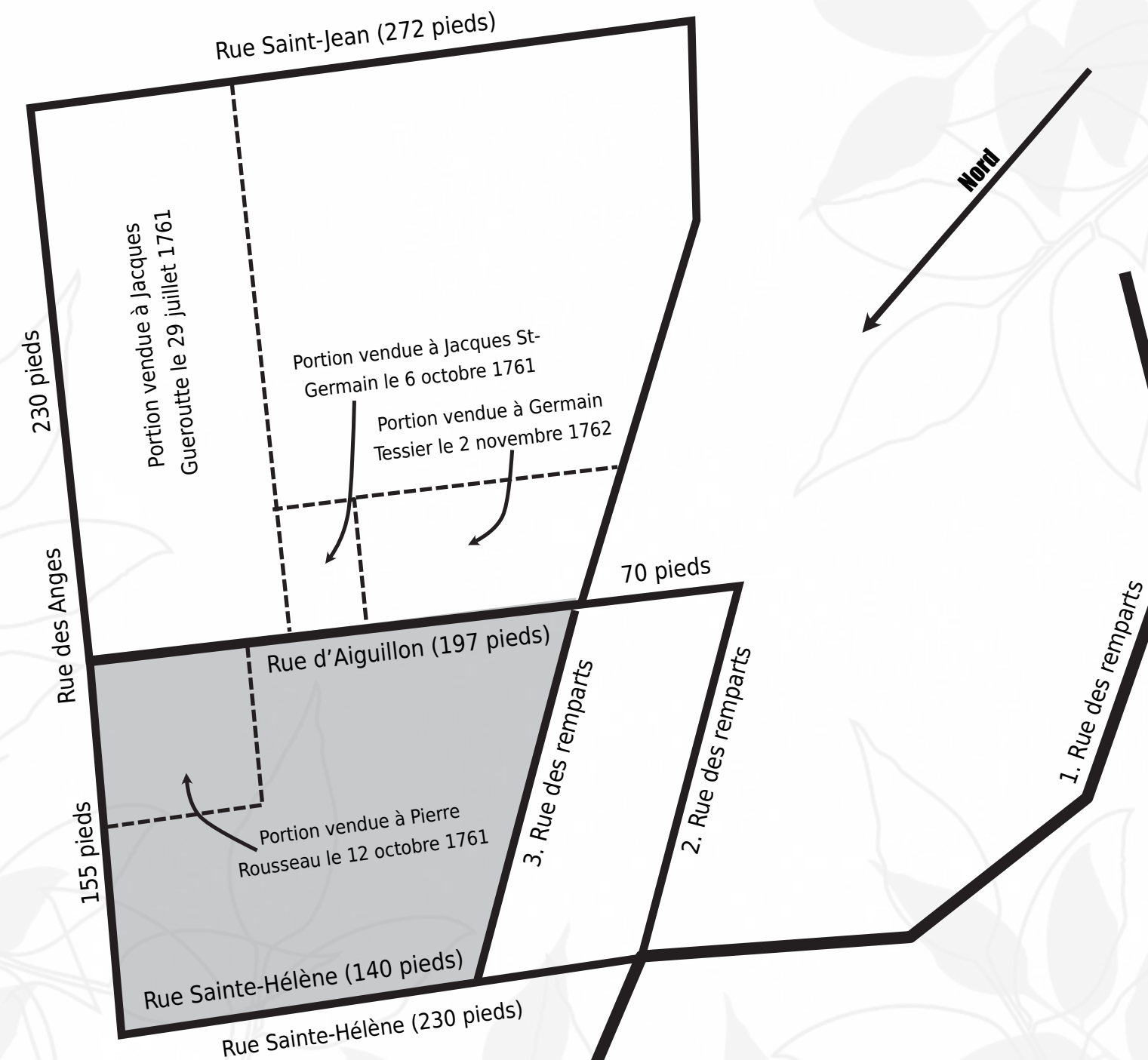
Un Terrain contenant quarante pieds de front Sur Soixante de profondeur Scitué en cette dite ville rue des anges terrain d'un coste au Sud au Sieur Guiroute et du coste du Nord la Rue Ste Claire, le front Sur la rue Ste Elenne a la profondeur au terrain appartenant au dit vendeur tel et ainsy que le dit terrain Se poursuit et comporte...

À droite, un dessin du terrain que Jean Laurent a acquis le 20 juin 1757 (en gris). La délimitation des lieux et les mesures décrites ne sont pas faciles à interpréter. La rue des Anges se nomment maintenant Sainte-Angèle. La rue d'Aiguillon se nomment maintenant Elgin. Elle est le prolongement de la rue Charlevoix et se nommait ainsi avant la construction de l'église St. Patrick. La rue Sainte-Hélène se nomme maintenant McMahon. On écrit que ces rues délimitaient le terrain et qu'il était borné par la rue des remparts. Trois tracés sont possibles pour cette rue. En 1, longeant le mur telle que visible sur une ancienne carte. En 2, étant la continuité en droite ligne du nord au sud sans longer le mur. En 3, en empruntant le tracé de la rue d'Auteuil d'aujourd'hui. La 3ième hypothèse me semble la plus probable. Jean a possédé des terrains au nord de la d'Aiguillon et il semble qu'il en ait possédé aussi au sud.

Jean ayant acquis ce terrain de Noel Levasseur arpenteur le 30 mai 1755. Le prix de vente est fixé à 700 livres. Jean signe: *jean laurent lorty*.

Héritage de Nicolas Choret frère de Marie Louise

Le 6 décembre 1735, Jean Laurent dit Lorty et son épouse Marie Louise Choret habitant Beauport, se rendent chez le notaire J.N.



Pinguet de Vaucourt. Les représentantes des *Dames Religieuses Ursuline de Québec* sont présentes et agissent en tant que légataires universelles des biens de feu Nicolas Choret. Sont aussi présents : Pierre Choret frère de Marie Louise; Marie Anne Verret veuve de Nicolas Choret. Nicolas aurait fait un testament en novembre léguant tous ses biens à la communauté religieuse. Jean Lorty et Pierre Choret devaient rapporter le coffre de Nicolas, qu'ils avaient enlevé de la maison le jour du décès, n'ayant pas connaissance du testament. Le coffre contenait : 202 livres en argent; un billet d'une valeur de 238 livres; 12 vieilles chemises. Cependant lors de l'écriture du testament, il avait été écrit que le coffre contenait environ quatre à cinq cents livres en argent, ce qui semble correct si l'on inclut le billet. Quoique le frère , la soeur et la veuve ne s'opposent pas au testament, les Ursulines remettent le billet de 238 livres à la famille. De par le testament, Nicolas avait payé une année de noviciat à deux de ses nièces, au monastère des Ursulines. Il compensait également les soins reçus lors de sa maladie. Les Ursulines laissent en plus les hardes et linges de feu Nicolas Choret. La famille doit par contre payer les frais d'inventaire et de testament. Jean signe : *jean laurent lorty*.

Terre à Bourg Royal

Le 7 mars 1737 en après-midi, Jean Laurent dit Lorty se présente à nouveau chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt, mais cette fois pour ses propres affaires. Pierre Racine dit Ste Marie est présent. Celui-ci cède à Jean :

Deux arpens de terre en bois de bout Scis en la dite Seigneurie de Notre Dame des anges Sur vingt arpens de profondeur bornés d'un costé au nord Est au nomme Dery, d'autre costé au Sud ouïest au dit cédant; d'un bout au dessus du village nommé Le bourg La reine et pour L'autre bout aux terres non concédées ainsy que Les dites deux arpens de terre Sur leur profondeur se poursuivent et comportent...

Jean devra payer un cens aux Jésuites, de 42 sols et deux chapons annuellement. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Propriété dans la seigneurie Saint-Gabriel

Le 22 janvier 1755, Jean Laurent Lorty procureur fiscal, se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Jean habite *La Canardière* paroisse de Beauport. Jean Baptiste Maranda demeurant en la *seigneurie Saint-Gabriel, paroisse Notre Dame de l'ancienne Lorette*, est présent. Jean lui vend:

Un arpent Vingt quatre pieds de terre de front ou Environ Sur Vingt quatre a Vingt cinq arpent ou Environ de profondeur, Situé dans la Seigneurie De st. Gabriel, Bornée par sa devanture a la Route qui Separe la dite terre, de celle du nommé Dlamondon arpenteur, par la profondeur aux terres de Lhabitation de Ste foy, d'un Costé au nord est a Jean Baptiste Gely, Et du Costé du Sudouest a la terre des representant Deffunt Jean Girard, La dite terre partie au

terre labourable et prairie, et le reste en bois debout Sans aucun Batiments Sur Tcelle, ainsi quelle comporte...

Jean Baptiste Maranda y est installé depuis le mois de septembre 1754. Jean avait obtenu cette terre des héritiers de Dorothée Girard veuve d'un dénommé Morin. Le prix de vente est fixé à 1 200 livres. Maranda remet à Jean la somme de 250 livres comptant. Maranda doit remettre un autre 150 livres avant un mois. Pour ce qui est du 800 livres restant, Maranda doit verser une rente annuelle de 40 livres payant les intérêts. Le remboursement du capital ne pouvant se faire que par paiement de 200 livres à la fois. Jean signe : *jean laurent*.

Affaire Larche

Le 20 mars 1721, Jean de Lorant [Jean Laurent] cordonnier, comparait devant la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Sieur Larche, marchand-tanneur, réclame la somme de 24 livres pour du cuir qu'il lui a livré. Jean répond qu'il ne lui doit rien. Sieur Larche se rapporte aux serments du défendeur pour savoir s'il n'est pas vrai qu'il lui doit la somme par lui demandée. La Cour ne peut trancher et renvoi les parties.

Affaire Dominique Leglize

Le 6 juin 1766 en après-midi, Sieur Laurent Lorty bourgeois de Beauport, se rend chez le notaire J.A. Saillant. Il est l'un des créanciers de Dominique Leglize, négociant du faubourg Saint-Valier, qui lui avait emprunté 639 livres et 13 sols, le 20 janvier 1766, afin de faire construire un fourneau à poterie, sur *le chemin*

de la Petite Rivière près de l'hôpital général. Cette somme devait aussi servir à acheter les ustensiles et instruments requis pour *la fabrique et l'exploitation de la poterie*. Sieur Leglize propose à ces créanciers : sieur Laurent Lorty et dame veuve Elizabeth Hamel, de leur céder en échange de la dette de 1809 livres 13 sols, le fourneau et les ustensiles. De plus, il transporte les obligations qu'il a envers les potiers. Les créanciers acceptent. Jean Laurent devient alors copropriétaire d'outils de poterie que Leglize continuera d'opérer jusqu'à ce que sa dette soit remboursé. Les outils sont logés dans les maisons de Pierre Bidegaraye, Thérèse Boyer épouse de Noel Giroux, Pierre Vincent Cadieu et Dominique Bidegaraye, qui y travaillent. Jean signe : *laurent lortij*.

Affaire Devarenne

Le 23 octobre 1752, Jean Laurens L'ortye se rend chez le notaire Simon Sanguinet. Joseph Hipolite Gaultier écuyer sieur DeVarenne officier des troupes du détachement de la Marine en la garnison de Montréal, est aussi présent. Il loge temporairement à Québec chez la veuve Desrochers rue Saint-Louis. Il constitue une rente annuelle de 91 livres et 13 sols à Jean Laurent, habitant la paroisse de Beauport. En échange, Jean lui prête une somme de 1833 livres. Cela consolide un prêt de 1313 livres 14 sols, effectué le 3 mai 1750 auquel Jean ajoute 519 livres 6 sols. Jean signe *jeanlaurent*.

Le 24 octobre 1753, Jean Laurens L'ortye se rend chez le notaire Simon Sanguinet. Louise Charlotte de Sarrazin procuratrice de

son époux Joseph Hipolithe Gaultier écuyer sieur Devarenne, officier des troupes du détachement de la Marine, est présente. Celui-ci est actuellement détaché pour le service du Roy en chemin vers la belle rivière. Louise Charlotte est logée temporairement à Québec chez la veuve de Francois Desrochers rue Saint-Louis. Jean habite la paroisse Saint-Joseph à Beauport. Une révision de la constitution de rente de l'année précédente. Le montant de la rente annuelle est maintenant de 150 livres, et le solde de la dette est de 3000 livres. Jean détient trois lettres de change signé de l'intendant Bigon. Jean signe *jeanlaurent lortie*. Ce prêt est en lien avec une vente entre les *Dame Religieuse de lhôtel Dieu de Québec* et la Dame de Varenne. Tel que rappelé dans un acte du 12 mars 1756 et surtout de celui du 30 août 1762, Jean déclare avoir emprunté le montant de 3000 livres au Dame religieuse afin d'en faire profiter le sieur et la dame Devarenne. Jean n'a donc aucun droit sur la rente annuelles de 150 livres. Il désire être libéré de cet emprunt par un transport de la dette au sieur Devarenne.

Le 2 avril 1761, Jean Laurent Lorty écrit au gouverneur général de Québec Murray. Étant donné que la guerre a fait perdre le document officiel sur cette affaire, il supplie humblement le gouverneur, d'obliger le notaire Sanguinet à obtenir une double. Le notaire lui ayant refusé, il est maintenant obligé d'obéir au gouverneur. Jean compte recevoir la rente annuelle de 150 livres. Est-ce que la guerre aurait profité à Jean Laurent.

Autre propriété à La Canardière

Le 12 octobre 1764 en avant-midi, Jean Laurent Lorty négociant, se rend chez le notaire F.E. Moreau. Augustin Brousseau est présent. Jean lui achète :

Une terre Scitue a la Canardiere contenant trente quatre pieds de front Sur la profondeur jusquau premier coste ce enllargiSSant Suivant Lacte de partage qui en a ete fait, a la charge par le dit acquerreur de payer les cens et rentes au seigneur don releve le dit trente quatre pieds de front...

Le prix de vente est fixé à 450 livres. Augustin Brousseau avait acquis ce terrain de Pierre Payement. Jean signe : *jean lortie*.

Le 8 juin 1765, Jean Lorent Lortie se rend à Montréal, chez le notaire F.E. Moreau. Charles Rouillé dit St Onge habitant la *Riviere DuCheSne*, est présent. Il vend à Jean :

Une portion de terre Scitue a la Canardiere Seigneurie de notre Dame des anges Contenant...cent cinquante pieds de front au fleuve St Laurent Sur la profondeur jusquau premier Coteau et rEpren le dit coteau vingt pieds en montant aux terres du Bourg royal qui est la fin de la dite profondeur de la dite terre...

Le prix de vente est fixé à 150 livres. Jean signe : *jean laurent lorty*.

Le 15 juin 1765, Jean se retrouve à nouveau chez le notaire Moreau. Cette fois c'est avec Jean Baptiste Rouillé qu'il transige.

Jean Baptiste représente sa soeur Charlotte Rouillé. Les Rouillé vendent à Jean :

Trente pieds de terre de front Scituée a la Canardiere Seigneurie de notre Dame des anges a prendre pour le frond au fleuve St Laurent et pour La profondeur jusquau premier Coteau et depens le dit coteau quarante pieds ou Environ en montant au terre du Bourg Royal qui est la fin de la profondeur...

Cette terre est une partie de l'ancienne terre d'Antoine Huppé fils. Jean signe : *jean laurent lortij*. Le 13 mars 1767, Jean Lauren Lortie se rend chez le notaire P. Parent. Jean demeure *en la cotte des peres jesuitte Seigneurie de notre Dame des anges*. Il vend à Jean Baptiste Chamberland maître-farinier demeurant *au moulin des peres jesuitte en la dite cotte des peres* :

Six perches de taires de front ou plus...Sur Vingt quattres arpant de profondeur ou plus...en La dite Seigneurie de notre dames des anges apprendre et detache Dan Les taires de feu germin Langlois tenant Dun Cotte au nordet aux Eritiers De feu josphe chalifour dautre Cotte au Surois au dit Eritiers chalifour, Et par devan au fleuve St Laurent, Et par en haut au taires du petit Vilage...

Jean avait acquis ce terrain des héritiers de Germin Langlois devant le notaire Lanoullier le 7 avril 1750. Le prix de vente est fixé à 1 900 livres. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Autres affaires concernant le couple Laurent-Choret

Jean du Laurent est présent lors du contrat de mariage de Mathurin Morin et Marie Jeanne Choret. Deux actes du notaire Duprac existent, ils sont datés, l'un du 9 novembre 1721 et l'autre du 2 mars 1722.

Le 19 août 1727, une ordonnance de l'intendant, condamne le nommé Lortie dit Cocot, habitant de Beauport [Jean Laurent], à 10 livres d'amende applicable à la fabrique de la dite paroisse, pour avoir injurié, insulté et frappé à la figure Claude Bourget journalier, près de la chapelle Saint-Roch à Québec, le 17 courant.

Le 20 juillet 1734, Jean Laurent, cordonnier de Beauport, est assigné à comparaître devant le Conseil supérieur. Cela concerne une requête de mère de l'Enfant-Jésus, depositaire des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, afin qu'il soit condamné à réparer les dégâts qui endommagent l'eau de la fontaine, où s'approvisionnent les pauvres.

Le 19 mai 1752, Jean dépose un document daté du 18 mai 1751 :

Je declare moij marie gennevieve parent veuve de pierre brousseau reconois que du vivant de mon marie le Sieur jean lortij nous a fournie la Somme de trois cent trente neuf livre tant en cuir quannargent et ce pour nous aider a subsister nostre familles pourquoi je promes que le dit lortij sera peyés de cette Somme a Sa volontés Sur tous les biens de nostre communautés et ne sachant ecrire ni signer jaij prié les sieurs

David Corbin et Jacques Hubert de signer le présent à mon Sieur et place fait à Québec le 18 mai 1751.

Jean signe : Jean Laurent Lortij.

Dans les années 1760 (sans pouvoir en connaître la date exacte, extrait du fond Juchereau Duchesnay), Jean Laurent Lortie habitant la Seigneurie Notre Dame des Anges en la Côte des Peres Jesuites, se présente devant le notaire. Marianne Couillard veuve de Louis Margane de Lavaltrie demeurant à St Thomas en la Rivière du Sud, est présente. Marianne Couillard lui cède la moitié de :

Douze perches sept pieds de front qui reviennent dans le fief Dubuisson... La Côte du Sud Ouest fief Dubuisson le long les représentants feu Joseph Lefevre à prendre par en haut au dessus des Jumeaux ce par devant au fleuve St Laurent. Les terres à Bois, elles seront partagées suivant et conformément à l'ancien usage ...

Le 13 septembre 1753 en après-midi, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire J.A. Saillant. Jean est procureur fiscal de Notre Dame des Anges et autres lieux. Il réside à la Canardière. Jean déclare :

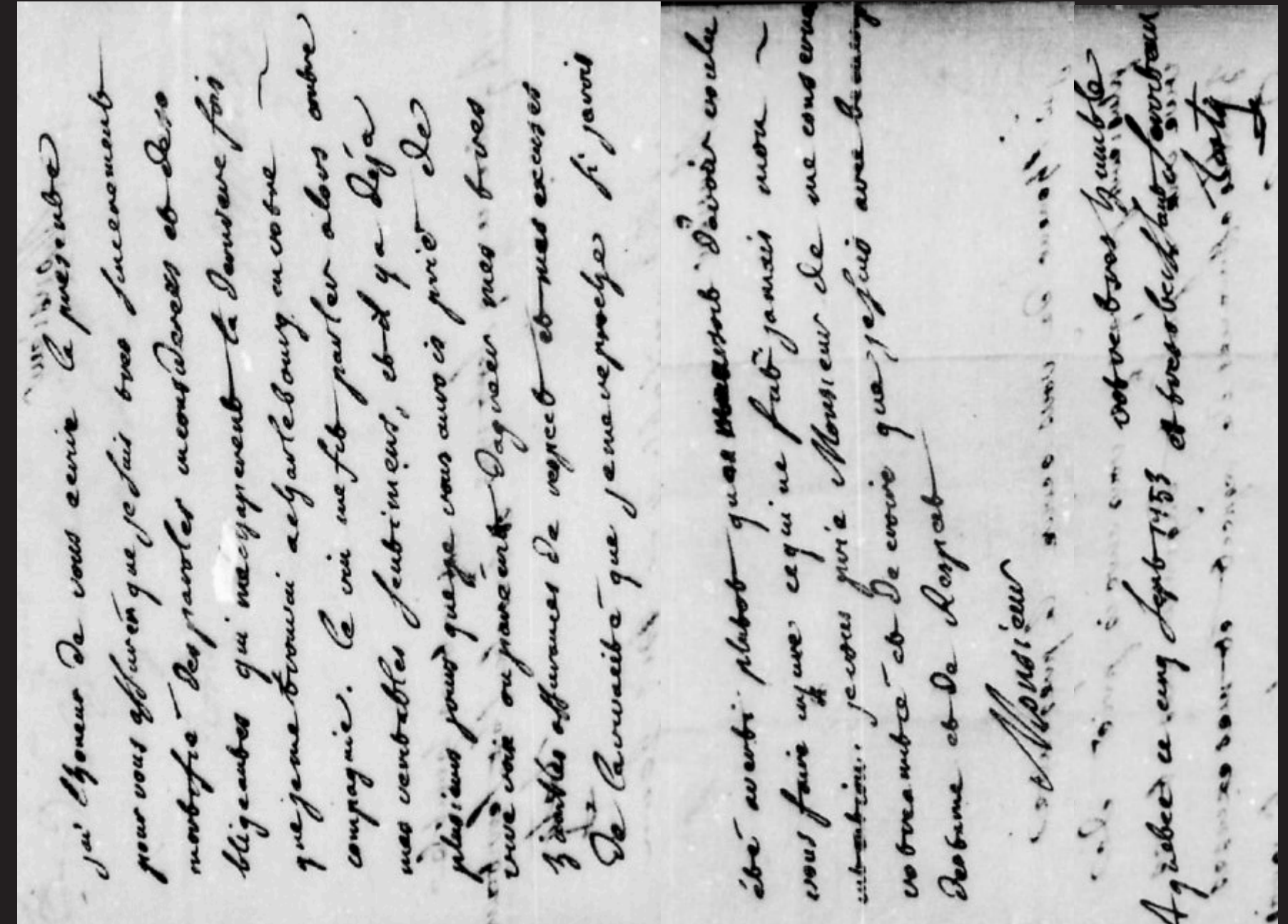
Sans Juger et très mal à propos qu'il a injurié et dit des choses deshonnêtes et desobligeantes contre Me Paul François Antoine Lanoullier Desgranges Juge Prevost de la dite Jurisdiction de Notre Dame des Anges et autres lieux notaire

À droite une lettre d'excuse de Jean Laurent Lorty. Référence: Fonds de la famille Juchereau Duchesnay - BANQ CZQ39,S2,SS3,P278.

royal en la dite Prevosté de Québec étant en... en la maison du nomme Bohemier habitant demeurant à Charlesbourg et ce cy présence je confie aux personnes qui s'y trouverent alors et qu'il prie le dit Sieur Lanoullier Desgranges de l'excuser et d'oublier tous ce qu'il a dit contre lui...

Le 5 septembre, Jean lui avait écrit une lettre d'excuse. En voici le texte:

J'ai l'honneur de vous écrire la présente pour vous assurer que je fais avec Sincèrement mortifié des paroles inconsidérées et desobligeantes qui m'échappèrent la dernière fois que je me trouvais à Charlesbourg en votre compagnie. Le vin me fit parler alors contre mes véritables sentiments et il y a déjà plusieurs jours que je vous aurois prié de vive voix ou par écrit d'agréer mes très humbles assurances de respect et mes excuses de la vérité que je me reproche si savoir... d'avoir voulu vous faire injure ce qui ne fut jamais mon intention. Je vous prie Monsieur de me conserver votre amitié et de croire que je suis avec beaucoup



destime et de Respect. Monsieur. votre tres humble et tres obeissant Servant. Lortij. A quebec ce cinq Sept 1753.

Jean dédommage Lenoullier des frais encourus pour se défendre, il lui remet la somme de 89 livres et 4 sols. Jean signe: *Lortij.*

Le 10 septembre 1757, un certificat du Canada fait état d'une transaction entre Jean Lorty et M. Lery, chargé de la direction des fortifications de Québec. Jean aurait fourni 1800 briques pour réparer les bâtiments du Roi.

Décès des parents

La mère d'une grande famille, Marie Louise Choret meurt le 7 avril 1768, âgée de 76 ans. Les funérailles ont lieu le lendemain en l'église Notre-Dame à Beauport.

Le 2 juillet 1768, Jean Laurent Lortie se rend chez le notaire P. Parent. À la requête de Jean ses enfants sont réunis. Sont présents : son gendre Jacques Paran; son gendre Joseph Marcou; son fils Joseph Laurent Lortie; son fils Dominique Laurent; sa fille Marie Louise Laurent veuve de Jean Drouitte; sa fille Marie Louise Ignace Laurent; son fils Jean Baptiste Lauren. Les héritiers cèdent à leur père, leurs droits de succession de feu leur mère. Un inventaire des biens de Jean Laurent Lortie et Marie Louise Chaurette, est effectué.

Dans la cuisine : *une cramailleur; une marmitte; une grande tourtiere de cuivre; trois napes de toille ouvrée; huittes petite*

serviettes; douses vielles toiles;un mouchoir blan fait de cotton; un buffet a deux panaux et un tiroire; quarante sept piesces de galonts Eruban de tissu épais qui sert à orner des noires; dixtes piesces de galons rouge; quattres paquets de fille blan; douses paquette de bouton; deux paquets de bouton; un autre paquettes de bouton dabit; trois livres de gros fils de laine; neuf petit bonet bleu et rouge; deux mantelet de calmande bleu; quatre mantelet de calmande...et bleu; un mersant de calmande de trois verges; trois chemises de toile; dix sept bonet de toile bleu; huittes maints de gros papie a lecive; une rame de papier; dix neuf mains de papier; quatre chapaux de laines; quatre autres chapaux; trois autres chapaux; deux vieux petit chapaux trois douzaines de coutaux; quatre chaise; un vieux tabourets.

Dans la chambre : *un oille de faire avec son tuiaux; neuf vielles chaisse de bois de merisier; un moulain a caffè; une petite boiste avec des semelle dedan; une vielles armoire a deux panaux et un tiroir dedan; une quenade tres usees; une couverture de laquelle se trouve deux mantelets...de calmande; une mante de cotton bleu; un vieux jupon de bazin blan; deux drapts de toille du paie; cinq vielles chemise de laine de grosse toille; cinq autres de meme toille; cinq napes de toille du paie; une vielles casserolle de cuivre rouge; une autre vieille casserolle de cuivre rouge; une tres vielles chadierre de cuivre; deux casserolle; une bombe de cuivre rouge; quatre plattes de cuivre et huittes assiettes; une petite*

marmitte..avec son couver; deux gril; six...haches; une vielles tables; une vieille truelle; quatres vieille pioches; dix neuf therines; deux grand pottes de laine; un potte de laine; un vieux coffre; une petite tourtiere; une tres vieille poille; une plaine; deux lanterne de feres blan; une romaine petite; une lanpe de faire blan et un petit potte de faire servant a...; Une tres vieille casserolle de cuivre; un chaudron de faire tenant un sillon et demie; une petite marmitte avec son couver; une chodier evasse de cuivre rouge; une marmite de faire opotte et son couver; une tres vieille marmitte; une tres vieille pelle de faire a feux; une tres vieille meulles; une tres vieille chaudiere de cuivre; quattres grand platte de tains; un bassin a soupes de tain; cinq petit platte de tains; saises assiettes de tains; deux ecuelle de tain; une cuier a poile; une autre cuier tres vielles; neuf assiettes de faillance; deux poele de tain; une painte de tain entouré de feutre bleue; dix cuiller de tains et trois fourchettes de faire; une petite chodièrre de cuivre; un pilon de boix avec un pilon de faire; quatre vieille theurière; un faire a languette; un vieux sisaux; une douzaine de grand coutaux a boucher; neuf coutaux de manche de corne; six dousaines de boucle; une dousaines et demi de boucle; vingt pere de boucle blanches; sept pere de sizaut à lame; deux dousaines et demie de boucle blanche; quattres souzaines de pipes; dix peres de boucles; quinze grand coutaus de boucheries; une petite boiste dan laquelle...des feraille; une.. petit bouton de toute couleur; cinq peres de grand sizaux a tailleur; douzes douzaines de boucle; un vieux coffres; trois

chandelliers de cuivres jeaune; un grand miroir; cinquante deux peres de coullier francois; une tasse dargean; sept aulnes de ratine jeaune; deux platte de signe.

Dans le grenier : *trois platte de signe.*

Suite de l'inventaire : *deux dousaines et demie de terines; une dousaines et demie de plattes de faire; quattres cruches de taires; vingts bouteille de chopine de feves; deux lotte de cuires tanné; huittes autres lotte de cuires tanné; plusieurs morsauts de cuires; une poisonniers de cuivres rouge; une grosse pelle de faire; une vielles poisle de boix; un tas de ferailles; une broche et une petite masse de faire; une vieille tables; une lame de gaudandare; quatorses fossiles; une vieille verlope; vielles faux; septes piesces de bandage de roue; trois vielles chodièrre de cuivre; une pere de ruelle de charue; deux paquet de bardaut; une vieille arrattoire avecq les chesnes; un vieux fauteuille; un bodette; deux chevilles de collier; deux moules a chandelle et une chaplure; un paquette de vieux outilles; deux peres de tenailles; une enclume à battres les faux; un tas de ferailles; une pioche et deux beches.*

Dans le... : *Quinse flacons avec une boiste; une demie barique vide; une barique a huile dans laquelle...dix pottes; une grande therine avec quattres autre vieille; un vieux gant; neuf vieille pochés; dix livres de lin.*

Dans la tanerie : un grand poille de faire; une grande chodièrre de cuire; une petite chodièrre en potte de cuire; un nombre de ecuelles de faire; un coutaut aparé; une pere de pince; une cuire apatte; une vieille huches; un grand coutaut; une vieille marmitte; une lunette; une pincette; trois chaises; un fusille; un coutaut boucheron; cinqa pattes de vaux et deu dièds de vache.

En dehors des bâtiments : une peres de beuf de huittes an; une vache a lette sous poille rouge; une vache sous poille caille; Une autre vache sous poille brun; une tores de trois ans; une tores de deux ans; une autre tore de deux ans; une tore d'un an; une jumant sous poille grie de neuf ans; une grande truie avec sept petit; deux grand porc malle; six poules; une charue garnie telle quelle est monté Sur son trains; deux tresnes avecq l'heurs menoire et quille; un vieux banaut avec trois roues et une boiste; une herses garni de quatorses dans de faire; une autres dite garnie de vingts quatres dan de faire; une baracque a foin; une faux a manche; trentes cuves de plon en masse; deux charette a foins; une petite charette a chenalle monte sur les roues et une boiste; une petite charette; une vieille huche; six cordes de boix moue au four a brique; une chesne pour un chevalle.

Pour ce qui est des biens immobiliers :

Une taire Contenant huittes perches Et Dix pies de taires de front Sur Soixantes arpans de profondeurs Environs Sise En

La Seigneurie De nottre dame des anges, En La Cotte des peres jesuittes, tenant dun Cotte au nordet a charlle marie chaurette dautre Cotte au Suroix au Eritiers de feux antoines Lagroix par devant au fleuve St Laurent Et par En haut au taire Du Borealle...Sur Laquelle taires...une maison construittes de massonnerie...Sur laquelle taire...une grange Etables, Construite...une tanerie construite Sur la dite taire.. .Le hagard a Brique telle quelle est...Un four a Brique...un moulin a lau...En Ruine;

Une autre taire contenant...de front ou Environ Sur soixantes arpents de profondeur Sise en La dite Seigneurie de nottres dame des ange tenant dun Cotte au nordet a...dautre Cotte au Suroix a... Et par devant au fleuve St Laurent Et par En haut au taire du Borealle...

Pour ce qui est des dettes actives qui sont dues à Jean Laurent Lorty: Pierre Rausouse menuisier, la somme de 700 livres de principal et 5 livres de rentes foncières; Germin Tessier menuisier, la somme de 800 livres en principal et 5 livres de rentes foncières; St Germain, la somme de 400 livres en principal et 5 livres de rentes foncières; Joseph Gelie habitant la Pointe de Lévy, la somme de 428 livres en principal et 21 livres 5 sols en rentes foncières; Jean Baptiste Marandat de Lorette, la somme de 200 livres en principal et 10 livres en rentes foncières; Jean Baptiste Chamberland meunier au moulin des pères jésuites, la somme de 500 livres; Anrie Monjon marchand, la somme de 450 livres; la veuve Sermante, la somme de 100 livres;

Devie Meunier de Lorette au moulin des pères jésuites, les sommes de 360 livres et 252 livres.

Pour ce que Jean Laurent Lorty doit : au sieur Cotton, la somme de 150 livres; à Dominique Lortie, la somme de 189 livres; à Marie Louise Lortie, la somme de 42 livres.

Les papiers : le contrat de mariage entre Jean Laurent Lortie et Louise Chaurette; des contrats de vente datés du 12 octobre 1761, du 6 octobre 1760, du 2 novembre 1762.

Signatures : *jean laurent lortij; marie louise laurent; joseph Lortie; marie de druilhet; dominique lorent lortie.*

Le 4 juillet 1768, Jean Laurent Lortie fait une requête au notaire P. Parent. Sont présents : ses gendres, Jacque Parant et Josephe Marcou; ses enfants, Josephe Laurent Lortie, Dominique Laurent Lortie, Marie Louise Laurent veuve de Drouette, Marie Louise Ignace Laurent Lortie, Jean Baptiste Laurent. Le notaire procède à la vente des biens ayant appartenu à la communauté de Marie Louise Chaurette et Jean Laurent Lorty. Certains enfants achètent des biens, dont Dominique Lortie, Marie Louise Lortie et Joseph Lortie. Jean Laurent Lorty en conserve aussi, comme des vêtements, de la literie, des outils et un vieux coffre. Des gens du coin achètent la moitié des biens : Charle Garnier; un certain Chaloue; Jacques Paran; Pierre Jobin; la veuve Paquette; Josephe Giroux; Josephe Moreau; la veuve Jacques Chaurette; Jean Lespérance; Marieanne Parant; Francois Bedard; Pierre Poulin; Francois Paran; un dénommé Renaux;

Nicolas Delage; André Marcou. Trois séances sont nécessaires. La jument est vendue à Jacques Paran, les poules à Marie Louise Lortie, des outils agricoles et des charrettes à Dominique Lortie. La vente rapporte plus de 500 livres. Signatures : *jean laurent; joseph lortie.*

Le 23 février 1769, Jean Laurant Lortie se rend chez le notaire P. Parent. Jean Baptiste Laurant étant absent, Jean son père le représente. Sont présents : Josephe Laurant; Jacque Parant et Angelique Laurant; Josephe Marcou et Jennevieve Laurant; Marie Louise Ignace Laurant. Le père cède à Marie Louise Laurant veuve Druiette :

Une perche de taire de front a prendre au fleuve St Laurant. .par En haut au taire Duboreal Et par dePasSement a une portion de La dite part de taire a prendre Sure Le...Et Echoire Du dit Sr Laurant Lequelle En Est ConSantant Retenan Les Deux perches En La Cansive du domaine De La Seigneurie de nottres dame desange...

Signatures : *laurent lorty; marie louise laurent veve de druilhet; mari angelique lorrant parante; joseph Lortie.*

Le 27 février 1769, un document est publié par le notaire P. Parent. Il l'intitule *partage des avancemen doire des Eritiers de feux Louise chaurette*. On y voit les montants pour chacun des héritiers.

Jean Laurent toujours à Beauport meurt à son tour le 30 septembre 1770, âgé de 77 ans. Les funérailles ont lieu le 2

octobre en l'église Notre-Dame à Beauport. Adrien Parent, Alexandre Toupin, Francois Bergevin et plusieurs autres sont présents.

Le 20 octobre 1770 à 7 heures du matin, les héritiers de feu Jean Laurent Lorty se rendent à la résidence paternelle. Sont présents: Joseph; Louïs; Marie Louïse Lortie veuve de Jean Bte Droüillet; Jacques Parent et Marie Angélique Lortie; Guillaume Guillemin juge de la Cour, représentant Joseph Marcou époux de Genevieve Lortie habitant *la nouvelle Beausse*; et les enfants héritiers de Jean Baptiste décédé récemment et habitants *l'Isle Jésus*; André Geneste notaire de Charlesbourg. Un inventaire des biens est entrepris. Dominique Lortie et son épouse Marie Françoise Parent habitent la maison où les biens se trouvent, scise *En la Coste des Pères fief De notre Dame des anges ParroisSe de Beauport*. La prise d'inventaire est effectuée par Henry Bourré bailly de la paroisse de Charlesbourg et Jean Taschereau.

Dans la maison : Une cramailere; une marmitte sans couvercle; une petite marmitte avec sob couvercle; une autre marmitte sans couvercle; une mauvaise marmitte; une pouelle a frir avec un gril; une vieille pouelle; une pouele a four; une grand bassin d'étain; six assiettes detain; un plât et trois assiettes de vieille etain; une vieille ecuelle detain avec son couvercle; trois cuillere et une fourchette de fer; une cafetiere de cuivre; un fromagé de fayance avec deux assiettes; deux cramailere; deux scilleaux en barril sercle en fer; deux vieux scilleaux; deux autres scilleaux en baril sercle en fer; une cuillere a pot; deux vieux plats de terre et deux de fer blanc; deux ecumoirs;

une bombe de cuivre rouge servant au caffè et au thé; un pot detain; une boulle detain; un pot a caffè de cuivre; un chaudron sur pieds de fer; une chaudiere de fer; une tourtiere et une casserolle de cuivre; deux mesures detain qui sont pot et...; Un moulin a poivre; deux chandeliers de cuivre avec un grate mouchette; une lampe, un pot, un entonnoir et une quantine le tout de fer blanc et gris; deux sommiés; une vieille chaudiere a boire de cuivre jeaune; un pot de terre; un couvre plat, quatre pots et un vieux guerielon sans queue; de la ferraille; cinq vieilles... avec un ornement et une serre.

Dans la chambre : une hache a buché; deux terrieres; une pioche et une vieille herminette; un cizeau a battre le faulx; cinq beriettes avec roüe; deux scies; une verloppe; un chaudron; une vieille casserolle et un vieux couvercle; une paire de pinces de fer; trois limes avec une gouge; un ethuy de seringle avec la seringle; deux paires de souliers de loup marin; un pot de terre avec une paire de baleines; six cheses tournées en bois de merisié; cinq vieille chese; quatre tembourines bois de merisié tourné couvert; un fauteuille bois de merisié tourné couvert detoffe; une comode bois de merisié avec ferrure; une plus grande comode ferrée; une table began de pin; un vieux ecuelle de fer avec son trepied sans fonds avec trois fecettes de taule grise; trois baques d'un pied de fer avec trois quenouilles; un pouelle avec son tuyau; deux christ; une glace de miroir de dix pouces d'autheur sur sept de large monte sur son cadre doré.

Le lit: une couchette garnie d'un paillass duvet de plume avec trois petits oreillers dont deux couverts grises, un drap, une vieille couverte grise; un tour de lit de camelotte baré.

Dans le grenier : de la feraille; une broche; un mathelas de cuir dont la couverture est usée; six peau de mouton verte; deux vieux coffres; ferailles; un petit barril avec de la couperele; un arosoir de ferblanc; un barril grisé avec de la feraille; trois poches avec espèce de laine; neuf poches trois paires de chaussettes et cinq essuye mains.

Un coffre bois de merisié ferré ferman en clef dans lequel s'est trouvé : un habit de drap brun avec...rouge avec une culote de draps; un habit de cameloth de...couleur de cendres doublé de...et toille verte avec sa veste de satin broche...brodé doublé; un vieux habit de drap rouge avec sa serviette ecarlatine; un habit de drap bleu avec sa veste...de drap bleu; un habit de drap gris avec une vieille veste de ratine; un habit et une veste de gros drap presque usé; un vieux capot de cadix brun et une couverte; trois vieilles paires de culottes; deux nappes et quatre serviettes; une vieille paire de culote, trois gilets et deux brassures sauvages; six vieilles chemises tant bonnes que mauvaises; une paire de pantoufles pour femme plaqué d'argent; trois paires de bas de laine et deux paires de chaussettes.

un manchont; une perruque de laine; quatre vieilles perruque; quatre vieux chapeaux; quatre dousaine et huit...boutons pour habit et vingt deux de petits pour veste et culotte; un bonnet et

une boucle a cheveux; une...en bois de jonc; une requingote de drap gris de cote de velour; une pierre à rasoir.

Dans la tannerie : une grande chaudiere; une cuve d'une varrique...en fer; deux grandes cuves; une vieille hache avec deux vieux...; Deux faucils et une boite prête; un barril de lard; un vieux vau et un demy minot.

Dans la cour : une pierre de rouet; une charrüe garnie de ses ferrements ses ruelles; une vieille faulx.

Dans la grange : environ deux cent gerbes de bled; dix minots appartenant à Dominique Lorty; trois minots à Jean Marie Choret; quatre cents minots de foin.

Les animaux : un cheval de huit ans sous poil blanc; une vache de quatre ans sous cuir noir et blanc.

Dettes envers la communauté : Jean Bte Chamberland, la somme de 412 livres 8 sols; Jacques Gely, la somme de 428 livres; Pierre Rousseau, la somme de 700 livres; St Germain, la somme de 800 livres; moulin des pères jésuites, la somme de 360 livres; Germain Tessier, la somme de 800 livres; Labat de Levrac, la somme de 60 livres 15 sols; veuve Tourenteau, la somme de 36 livres; Pierre Montreuille, la somme de 103 livres.

Ils ont trouvés en argent : 140 livres

Dettes de la communauté envers autruis: Cotton, la somme de 150 livres; héritiers Bourré, la somme de 420 livres 15 sols; Jean Gasquet, la somme de 19 livres 10 sols; Corbin, la somme de 3

livres 9 sols; Larivière, la somme de 12 livres; Pierre Chalou, la somme de 45 sols; Lafontaine, la somme de 9 livres 10 sols.

Sommes dues aux enfants par héritage de Louise Chauret : Marie Louise Laurent Lorty, 2500 livres; Joseph Lorty, la somme de 24 livres; Marie Louise Lorty, la somme de 16 livres; Marie Angélique Lorty, la somme de 55 livres.

Biens immobiliers : une maison de maçonnerie formant chambre et Cuisine contenant Vingt quatre Pieds ou Environ De Long Sur dix huit Pieds de Large; une Grange Et Etable; une Tanerie En Pierre; un...a Brique. Jean Baptiste habite dans cette propriété. Le terrain mesure : Cinq Perches Environ treize Pieds et demy de front Sur Soixante arpents ou Environ De profondeur pour moitié de onze perches et demy De front Sur La dite Profondeur Scitué En la Coste des Peres et fief notre Dame des anges Bornées dun Coste au Nord Est a la terre de Charles Marie Choret.

Plusieurs titres sur papiers sont inventoriés.

Signatures : joseph lortie; Lorrant parant; marie louise laurent veve de druilhet.

Le 23 octobre 1770 vers 8 heures le matin, les héritiers de Jean Laurent Lorty se rendent chez le notaire A. Genest. Guillaume Guillemain juge de la Cour des prérogatives, représente les absents. Ils désirent procéder à la vente de biens issus de l'inventaire. La criée est faite par Louis Nicolas Labat. Plusieurs acheteurs se manifestent durant les quelques séances : dame

Louise Choret; Leveillé; Dominique Lorty; Jean Baptiste Chamberlan; Jacque Parant; Marie Louise Lorty; Francois Bourré; Thomas Bédard; Noel Dery; Joseph Lorty; Louis Paquet; dame Moreau; Pierre Parent; Jean Baptiste Rochereau; Jacques Armand; Pierre Chalifou; Alexis Jacques; Renaud; Chalou; Luc Drouillet; Picard; Duschenay; Charles Breton; Joseph Marcou; André Marcou. Signatures : *joseph Lortie; lorrant parant; marie louise laurent veve de druilhet.*

L'histoire de cette famille est fascinante, d'autres histoires vont suivre. Mais avant de passer à une autre famille, approfondissons notre connaissance de l'occupation de Jean Laurent comme procureur fiscal.



Ci-dessus les marches rappelant le nom des pionniers qui ont défriché la paroisse Notre-Dame à Beauport. À la troisième marche en partant du haut sur l'une des descente, le nom de Jean Laurent dit Lortie fils de Jean Laurens dit le Basque. Photo de l'auteur.

Jean Laurent Lorty procureur fiscal

Jean Laurent a occupé une charge importante pour la Seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, celle de procureur fiscal.

Il l’obtient en 1726 ou 1727, le sieur Jacques Pinguet de Vaucourt est alors juge prévôt de cette seigneurie. Celui-ci était aisé et possédait plusieurs terres qu’il affermissait.

J’ai trouvé des procès-verbaux de 1727 à 1753. Jean se fait remplacer en mars 1750, par Christophe Hilarion Du Laurent, notaire royal. Mais Jean Laurent revient en poste en août 1750. Entre ces deux dates, ils semblent être en alternance. En 1761, après la conquête anglaise, on écrit qu’il est toujours en poste.

La Cour Seigneuriale

La Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges* débuta vers 1664, quoique la seigneurie elle-même fût concédée aux Jésuites vers 1626. Pour donner suite à un accord, la Cour entendit les causes des seigneuries proches : Saint-Ignace ; Lépinay ; Orsainville ; Sillery ; Saint-Gabriel et Bélair. En 1681, la population de ces lieux est de 750 âmes pour 140 familles. En 1706, on comptait 1 011 âmes. En 1721, environ 1 300 âmes.

Charlesbourg était composé alors de 14 villages et deux terrains : *Gros-Pin* et *Saint-Jérôme* [l’Auvergne]. On recensait alors 130 chefs de famille à Charlesbourg et 17 familles dans le *Petit-Village* [Notre-Dame-de-l’Espérance]. En 1739, Charlesbourg compte 1 700 âmes. En 1760, environ 2 845 personnes pour 340 familles.

Les Jésuites étaient reconnus pour faire une bonne administration et favorisaient ainsi l’accroissement de la population plus rapide qu’ailleurs en Nouvelle-France.

D’après la coutume française, il existait trois niveaux de justice exercés dans les seigneuries : la haute, la moyenne et la basse. La haute justice conférait le droit de juger tous les crimes et de prononcer toutes les peines au criminel, à l’exception des cas royaux. Cependant la peine de mort nécessitait la confirmation d’une cour royale. La moyenne justice avait compétence en matière pénale pour les peines allant jusqu’à soixante sols, et en matière civile, cette compétence s’étendait à toutes les obligations féodales, aux nominations de tuteurs pour les enfants mineurs, aux appositions de scellés lors des décès ; elle permettait au juge de procéder à l’inventaire des biens après décès et à la vente aux enchères. La basse justice n’attribuait que

le seul pouvoir de trancher des litiges civils portant sur des affaires impliquant moins de soixante sols. Jean Laurent a surtout participé à la moyenne et la basse justice.

Le procureur fiscal d’une seigneurie agit comme le protecteur des enfants mineurs et des orphelins et ainsi peut procéder dans les affaires d’héritages, le choix des tuteurs, les clôtures des inventaires de biens après décès et les partages des biens. Ce même officier travaille aussi en tant qu’agent du seigneur. Il veille au maintien des droits féodaux et poursuit les censitaires pour les arrérages de cens et de rentes. C’est pourquoi Jean Laurent ne signe pas tous les procès-verbaux, mais seulement ceux en rapport avec sa responsabilité. Plus loin, je décrirai certains de ces procès-verbaux afin de vous donner une idée des histoires que cet ancêtre a entendue et dont il a participé à la résolution. Aussi à deux reprises Jean agira à la place du juge Pinguet de Vaucourt absent. Nicolas Jacques interviendra la plupart du temps à titre de greffier.

Les assises de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges* ont lieu au *passage de la rivière Saint-Charles*. Habituellement, ces réunions se passent dans la maison seigneuriale. Comme les Jésuites sont propriétaires de Notre-Dame-des-Anges, les rencontres ont lieu dans le couvent des Jésuites (le 2^e construit en 1632) et situé sur la rive gauche (ouest) de la rivière Saint-Charles en face du petit passage appelé le *Pont des sauvages*. Ce pont est cependant sur la rive est de la rivière. Une autre source situe le couvent à l’emplacement actuel du parc Cartier-Brébeuf,

ce qui correspond à la briqueterie de la carte de Robert de Villeneuve. D’une façon ou d’une autre, la proximité des lieux avec la terre de la famille Normand pourrait expliquer pourquoi Jean Laurent aurait été en contact avec les responsables de cette Cour, il habitait à deux pas.

Il y eut cependant quelques exceptions : ainsi le 15 décembre 1757, la séance a lieu à Québec, le passage étant impraticable à cause des glaces. Aussi entre 1720 et 1748, plusieurs actes de tutelle furent dressés à l’hôtel du juge Pinguet père et fils, Jean Laurent a participé à plusieurs d’entre elles à titre de procureur fiscal.

Les audiences avaient lieu le jeudi la plupart du temps toutes les deux semaines, sauf six semaines au temps des semences (mai-juin), et des récoltes (septembre-octobre), en plus des vacances à Noël et Pâques.

Une action portée devant la cour devait franchir certaines étapes : 1 ° on s’adressait au greffier ou au huissier pour signifier une requête ou une plainte à l’attention du juge ; 2 ° le juge répondait par une ordonnance aux parties de comparaître en cour ; 3 ° un huissier communiquait cette ordonnance aux plaideurs par exploit et indiquait la date de l’audience ; 4 ° le cas échéant, l’huissier assignait aussi des témoins à comparaître ; 5 ° devant le juge, les individus impliqués pouvaient plaider elles-mêmes ou se faire représenter par un procureur ; si l’une des personnes convoquées ne se présentait pas, un *défaut* était

prononcé contre elle et les parties devaient se montrer à la séance suivante. Ayant entendu les plaidoyers et examiné les pièces, le juge consultait le procureur fiscal avant d'énoncer la sentence définitive ; 6° le greffier dressait ensuite une *grosse* de la décision qui était signifiée aux parties par un huissier. Chaque étape comportait des frais qui devaient être payés par l'individu perdant sa cause.

Les Jésuites devaient payer leurs officiers, mais le montant exact des traitements demeure inconnu. On sait que Jean Laurent Procureur fiscal reçut 30 livres par année entre 1740 et 1744, avec une rétribution supplémentaire de six livres en 1742 et en 1744, pour avoir fait le recensement. Ce montant constitue le dixième de la rémunération du procureur du Roi à la prévôté.

J'ai trouvé un exemple d'honoraire touché par le personnel de la Cour de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges* vers 1742-43. Le juge obtient six livres pour deux vacations [séances]. Le procureur fiscal et le greffier recoivent quatre livres chacun. Il semble qu'il se réunissait une fois par deux semaines, ce qui donne un revenu intéressant à Jean Laurent, en plus de son revenu de cordonnier.

Séances de la Cour Seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*

Je ne peux transcrire tous les procès-verbaux ayant eu lieu, bien que je les aie lus, du moins ceux qui sont disponibles sur internet. Jean Laurent a cependant été présent à plusieurs de ces séances

pendant une trentaine d'années. J'ai cru bon de vous montrer environ 130 résumés, qui apportent un échantillon représentatif de ce que cette Cour a pu traiter. Du même coup, cela donne une bonne idée de la vie de ces gens qui partageaient le même espace en Nouvelle-France. Cette colonie française âgée d'à peine une centaine d'années, et qui commence à bien s'organiser.

Le 25 avril 1727, Jean Laurent, dans son rôle de procureur fiscal, représente Pierre Pichet, cabaretier à Québec. Jean demande l'assignation et la signification d'un billet de Jean Minet à Thérèse Minet, héritière et légataire de son frère, afin qu'elle rembourse le billet avec dépens.

Le 14 juillet 1730, Jean Laurent, comme procureur fiscal, fait une requête d'assignation de Mathieu Ratté de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, afin qu'il paie 399 livres à Jeanne Belan, veuve de Louis Cottin.

Le 16 avril 1733, Jean Laurent signe un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il s'agit d'un inventaire de la veuve Suzanne Normand. On se rappelle que Jean lorsqu'il était jeune a habité chez Joseph Norman. A-t-il conservé des liens avec la famille Norman ?

En 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de la veuve Barbe Jolivet. Joseph Tardiffe est élu tuteur des enfants et Pierre Dubaux, le beau-père de Barbe Jolivet, aura la charge de

gouverner la veuve. Une femme en ces temps ne pouvait se gouverner seule.

Le 5 mai 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feu Jaque Dubaux et Catherine Bedard. Malgré les discussions, Jean Bédard demeure tuteur.

Le même jour le 5 mai 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il signe cette fois *Du Laurent*. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de la veuve Marguerite Gagnon. La famille accorde le rôle de tutrice à la veuve Gagnon. On a vu plus haut, que ce n'est pas toujours le cas.

Le même jour le 5 mai 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il signe *Du Laurent*. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de la veuve Thérèse Renaux de Charlesbourg. La famille accorde le rôle de tutrice à la veuve Renaux.

Le 21 juillet 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du veuf Jean Baptiste Chrétien de *Notre-Dame-des-Anges*. La famille décide qu'il demeure tuteur de ses enfants.

Le 6 octobre 1735, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens d'Antoine Dubeau présenté par Marie Thérèse Renaud, son épouse. André Geneste, subrogé tuteur des enfants mineurs, accepte l'inventaire.

En 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu au *passage de la rivière Saint-Charles*. Il signe *Laurent Lorty*. La Cour recueille le témoignage de Pierre Plamondon (54 ans) de L'Ancienne-Lorette, il est serviteur. Étant garçon il était engagé de feu Nicolas Julien et avait transporté pendant plusieurs années, des voitures pleines de bois, au feu Pierre Riopel, tonnelier à Québec. Il se souvient que ces voyages avaient été faits en échange du prix d'une terre que Julien avait acquise du dit Riopel. Il a hiverné pendant plusieurs années, une vache appartenant à Riopel sur la propriété de Julien. Le même jour, un autre procès-verbal est signé par Jean Laurent. Le dépôt de la déclaration de Jean Girou relatif à cette affaire. Celui-ci confirme que Julien a payé la totalité du prix de vente de la terre.

Le 9 avril 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feu Clotilde Guérin et Jean Merieux. Laury Guérin est choisie comme tutrice.

Le 9 août 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de veuve Jeanne Brousseau, épouse de Philippe Paquet. La famille accepte que Jeanne demeure tutrice de ses enfants.

Le 20 août 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il signe *Laurent Lorty*. Il s'agit de la clôture de l'inventaire des biens de défunt Philippe Pasquet, époux de Jeanne Brousseau de *Notre-Dame-des-Anges*.

Le même jour le 20 août 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il signe *Laurent Lorty*. Il s'agit de l'arrêt de l'inventaire des biens des enfants mineurs du veuf Jean Baptiste Pasquet de *Notre-Dame-des-Anges*. La Cour ordonne l'arrêt à la demande de Jacques Loïsele subrogé tuteur des enfants mineurs.

Le 31 octobre 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de la veuve Marie Magdeleine Bédard et son époux Louis Renaud. Charle Renaud le frère aîné des enfants mineurs est choisi comme tuteur.

Le 22 novembre 1736, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il est le seul à signer ce qui n'est pas habituel. Le juge prévost sieur Pinguet de Vaucourt est absent. On lit :

« *mandon fait et donné par nous jean laurent procureur fiscal* ».

On a donc ici la preuve que Jean Laurent était procureur fiscal en 1736. En l'absence des défendeurs, Pierre Francois Parent reçoit un jugement favorable.

Le 31 janvier 1737, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de la recherche d'un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feux Joseph Renaud et Marie Jeanne Bédard. La famille nomme Étienne Bédard tuteur des enfants mineurs.

Le 29 mars 1737, Jean Laurent signe un procès-verbal. Deux enfants mineurs : Joseph Parent et Francois Blondeau possèdent

Un extrait d'une carte de Robert de Villeneuve en 1686. Le nord est en bas. En 1, la rivière de Laray (Lairret) qui vient du nord et se jette dans la rivière Saint-Charles. En 2, le pont de castor par lequel il faut passer pour se rendre à Charlesbourg. En 3, le pont des sauvages, qu'il faut également traversé pour se rendre à Charlesbourg. Cependant, on écrit que le pont des Sauvages est en face du couvent des Jésuites. Y avait-il un autre bâtiment appartenant aux Jésuites qui serait situé près de cet endroit? En 4, le deuxième couvent des Jésuites en 1688. En 5, le passage devant être traversé lorsque l'on vient de Québec et que l'on désire se rendre au couvent. En 6, le domaine de Jean Talon. En 7, la terre de la famille Norman, où Jean Laurent a passé quelques années. En 8, la briquetterie. Référence : Carte des Environs de Quebec en la Nouvelle France Mesuré sur le lieu très exactement en 1685 et 86 par le Sr Devilleneuve Ingénieur du Roy - Villeneuve Robert de (1642-1692). Cartographe - Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 7 P 4 - gallica.bnf.fr - domaine public.

chacun 1/4 d'une terre située au trait-carré de Charlesbourg. Joseph Guilbeau qui est propriétaire de l'autre moitié désire acquérir la portion qui lui manque. Ça se complique, la moitié des mineurs aurait été vendue en 1710, par feu Joseph Blondeau



père, à Nicolas Chamard. En 1735, Nicolas Chamard doit rendre la portion de terre vu qu'il n'a pas payé la rente prévue. La famille et le tuteur acceptent d'abandonner la dette de Chamard et décident que Pierre Jean dit Gaudon, le tuteur, doit reprendre la propriété au nom des mineurs.

Le même jour le 29 mars 1737, Jean Laurent signe un procès-verbal. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de la veuve Ursule Lessard et son époux Pierre Dion. La famille accepte qu'Ursule Lessard demeure la tutrice de ses enfants.

Le même jour le 29 mars 1737, Jean Laurent signe un procès-verbal. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feux Geneviève Fauteu et Pierre Dion. La famille désigne Joseph Dion comme tuteur des enfants mineurs.

Le 4 juillet 1737, le juge Pinguet est absent et c'est Jean du Lorent [Jean Laurent] procureur fiscal, qui préside la séance de la Cour seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges. François Le Roux demande la recherche d'un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feux Ignace Le Roux et Anne Bourée. La famille décide qu'Ignace Le Roux, fils aîné, sera tuteur de ses frères et sœurs mineurs.

Le 30 juillet 1737, Jean Laurent signe un procès-verbal. L'inventaire des biens de Pierre Dion, époux d'Ursule Lessard, doit être déposé. Cela permettra de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant. La famille nomme Charles

Normand tuteur des enfants mineurs, malgré son absence. Le 2 août, il comparait et accepte la charge de tuteur.

Le 31 juillet 1737 vers 9 h le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feux Jacques Normand et Marguerite Codé. La famille nomme Charles Normand tuteur des enfants mineurs, malgré son absence. Le 2 août, il comparait et accepte la charge de tuteur.

Le 23 septembre 1737 vers 9 h le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de feu Etienne Guillebeau et son épouse vivante Françoise Roy. La famille accepte que Françoise Roy demeure tutrice de ses enfants mineurs. Charles Guillebeau fils aîné devient subrogé tuteur.

Le 18 janvier 1738, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit d'autoriser Charles Normand à placer les enfants mineurs de feux Jacques Normand et Marguerite Cotté, dont il a la charge, jusqu'à ce qu'ils aient 15 ans. La famille accepte.

Le 18 octobre 1738, Michel Bégon, conseiller du Roy en ses Conseils et au parlement de Mets, intendant de justice, police et finance de la Marine au département de Normandie, se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il désire se rendre à sa maison au lieu *La Canardière* et se fait accompagné du greffier et du procureur fiscal [Jean Laurent]. Geneviève Chavarre veuve de Thomas Huguet y habitait jusqu'à ce que son

époux décède le 17 octobre. Bégon veut établir rapidement un scellé sur tous les biens et effets qui se trouvent en évidence dans la maison. Huguet a des dettes envers Bégon. Ceux-ci font le tour de la maison et notent les effets qu'ils y voient. Par la suite, le groupe se déplace à la tannerie puis au moulin, propriétés de Thomas Huguet, afin d'y faire l'inventaire. Joseph Huppé Lagrois est chargé de surveiller les dits biens, le temps du scellé. Le procureur fiscal signe *Jean Laurent Lorty*.

Le 31 mars 1739, Jean Laurent signe un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Ce qui me porte à croire qu'il a été procureur fiscal jusqu'à cette date. On recherche un tuteur pour les enfants d'Ambroise Bergevin mère de Guillaume Falardeau de la Nouvelle-Lorette. On dit que :

« *attendue La grande ages Et Caducités de la dites Ambroise bergevin* »

elle ne peut plus prendre soin de ses enfants mineurs. Guillaume Falardeau est élu tuteur.

Le 16 juillet 1739, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de la recherche d'un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du veuf Nicolas Jacques et feu son épouse Marie Catherine Allard. La famille accepte que Nicolas Jacques demeure tuteur de ses enfants mineurs.

Le même jour le 16 juillet 1739, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Marie Jeanne

Bédard, épouse de Simon Parent, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de bien existant du temps de son vivant.

Le 21 novembre 1739 vers 10 heures le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit d'officialiser la répartition des biens de feu Thérèse Maheu. Le tuteur des enfants mineurs est le fils aîné Louis Prevot. Il est question d'une terre, d'une maison, d'une grange, situées au village Saint-Joseph où habite la famille actuellement. Comme les biens sont en mauvais état et demandent beaucoup de réparation, le tuteur suggère de vendre la propriété. La famille accepte et la Cour l'autorise.

Le 21 novembre 1740, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Jean Baptiste Chrétien, ex-époux de veuve Marie Jeanne Bédard, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 16 mars 1741, Lorty [Jean Laurent] se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il est maintenant procureur fiscal des Pères de la Compagnie de Jésus [Jésuites], propriétaire de la seigneurie. Il les représente dans la gestion des rentes et cens, dus à la seigneurie. Cela s'ajoute à la défense des enfants mineurs. Dois comparaître Jean Chrétien qui ne se montre pas. La Cour le condamne :

« *aux depens du present deffaut et soit signifié* ».

Le 17 mars 1741, sieur Jean batiste Lorent [Jean Laurent] se rend à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il agit comme procureur fiscal des Pères Jésuites. Dois comparaître, Charles Le Marié de la seigneurie de Sillery, qui ne se présente pas. La Cour le condamne :

« *aux depent du present deffaut et soit signiffier* ».

Le même jour, le 17 mars 1741, sieur Jean batiste Lorent [Jean Laurent] se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il agit comme procureur fiscal des Pères Jésuites. Dois comparaître Jaque Mousseaux de la seigneurie de Saint-Gabriel, qui ne se montre pas. La Cour le condamne :

« *aux present deffaut et soit signiffier* ».

Le même jour, le 17 mars 1741, Sieur Jean batiste Lorent [Jean Laurent] se rend à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il agit comme procureur fiscal des Pères Jésuites. Dois comparaître Fauteux, veuve en premières noces de Pierre Bertiaume et en secondes noces de Questaut, habitante de L'Ancienne-Lorette, elle ne se montre pas. La Cour la condamne :

« *aux present defaut et soit siniffier* ».

Le 28 mars 1741, Jean Baptiste Laurent [Jean Laurent] se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Louy Cloché comparait au nom de sa fille Cécile Clocher. Jean Laurent joue le rôle de procureur fiscal des Pères de la Compagnie de Jésus du Collège de Québec. Cécile Clocher veuve d'un nommé

Lenoir, possède une terre située à Saint-Gabriel. Elle est condamnée à rembourser des arrérages de cens et rentes de 115 livres.

Le 4 juillet 1741 vers 8 heures le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il s'agit d'autoriser le veuf Simon Parent, à vendre une terre située dans le village Saint-Bernard, appartenant aux enfants mineurs de feu son ex-épouse Marie Jeanne Bédard. Il veut aussi acheter une portion de terre appartenant à un nommé Dupont. La famille accepte les deux propositions et la Cour entérine la décision.

Le même jour le 4 juillet 1741, Jean Laurent signe un procès-verbal. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du veuf Jacques Paquet et feu son épouse Marie Estive. La famille accepte que Jacques Parent demeure tuteur de ses enfants mineurs.

Le 11 décembre 1741, en l'absence du juge Pinguet de Vaucourt, Jean Laurent est le seul à signer un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Les Pères Jésuites font comparaître Jacques Paquet aux sujets de rentes et cens impayés sur la terre héritée de son père Maurice Paquet, située à *la Canardière*. Le cas est compliqué, les pièces aux dossiers remontent aussi loin que 1690. Un certain Joanis demande à ce que Paquet lui rende sa terre. La Cour explique sa décision

« *jean laurent procureur fiscal de la seigneurie de nostre dame des anges les piece des partis et le tout considéré, nostre avis est que le dit joanis de poca doit estre ranvoyée de ses demande et condamné aux depent atandu que le dit francois paquet joui de la terre en question de bonne fois et avec titre qui est la cession a lui faitte par ses père et mere au son contrat de mariage d'autant plus qu'il a rempli les charge porté au Tcelui qui ettoit de payer la somme de deux mil livres de principal due sur la ditte portion de terre a luy cedé et atandu encore que maurice paquet n'a put ceder la ditte terre qu'il avai aqui de damoisel chaterine leneuf... a son dit fils Jacque ni a dautre, puisqu'il et... cédé deux arpent au dit francois en l'année 1693 comme... par le dit contrat de mariage, encore vue que la cession dont le dit joanis pretant estre le fondement de ses demande n'est faite que posterieurement a cel du dit francois paquet puis quand 1693 le dit contrat de mariage fut passé dans lequel est la sesion et cel dont le dit joanis pretant se servir n'a été passé qu'an l'année 1709 qui fait 16 année de diférance avec la jouissance paisible qu'a eu le dit francois paquet depuis l'année 1714 qu'il a acquitté le fond et depuis ce temps payé les couts et rente seigneurial comme il epouse par le certificat qu'il a produit dans son inventaire de piece, c'est a quoy nous concluont a la canardiere le 11^{ième} decembre 1741.*

Jean Laurent

Le 3 avril 1742 vers les 3 heures de l'après-midi, Jean Laurent signe un procès-verbal. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de veuf Thomas Morin et feu son épouse Angélique Gervais, habitant la seigneurie Saint-Gabriel. La famille accepte que Thomas Morin reste tuteur de ses enfants mineurs.

Le 6 mai 1742, Jean Laurent signe un procès-verbal. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de veuf Pierre Pivin et feu son épouse Clauthilde Fache. La famille autorise que Pierre Pivin demeure tuteur de ses enfants mineurs.

Le 25 mai 1742, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparaît Etienne Bédard, tuteur de Catherine Renaud âgée de 23 ans, fille mineure de Marie Jeanne Bédard. Le tuteur désire être autorisé à mettre en pension Catherine, pour 2 ans au couvent des Dames religieuses ursulines. Elle apprendra à lire et écrire. Les frais seront payés par les biens de la jeune fille, soit 130 livres par année. Le tuteur vendra les meubles reçus en héritage afin de rassembler la somme, mais ne pourra pas vendre la terre. La famille accepte la proposition d'Etienne Bédard et la Cour entérine la décision.

Le 1^{er} juin 1742, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Guillaume Falardeau, ex-époux de veuve Marie Jeanne Renaud, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 27 juillet 1742, en l'absence du juge Pinguet de Vaucourt, Jean Laurent est le seul à signer un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Pierre Roy fait comparaître Francoise Roy veuve d'Étienne Guilbault. Charles Guilbault représente sa mère Francoise Roy. Pierre Roy revendique que la veuve Roy fasse sa part d'un fossé de ligne entre sa terre et la sienne. Comme les coûts des travaux seront élevés, Charles Guilbault demande à ce qu'un arbitre puisse localiser précisément où doit se trouver le fossé. Pierre Jean dit Godon et Thomas Bédard, sont désignés par les parties en tant qu'arbitres. La Cour ordonne :

« nous avons Donnée acte aux dites parties de la nomination des dits harbitres qu'ils en ont fait pour sur leur Rapport entre fait Droit a qui il appartiendroit les dépens moitié par moitié, fait et donnay par nous Jean du laurens Lorty... l'audience tenant au passage de la Riviere St-Charles ».

Jean laurent Lorty

Le même jour, le 27 juillet 1742, en l'absence du juge Pinguet de Vaucourt, Jean Laurent est le seul à signer un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Jacques Allard comparait, car il doit à Pierre Jean dit Godon la somme de 48 livres pour donner suite à l'achat de 16 minots de blé. Jacques Allard dit qu'il remboursera le montant à condition que Pierre Jean dit Godon le dédommage pour l'extraction de pierres que ses envoyés ont faite sur sa terre. Pierre Jean dit Godon répond

qu'il ne lui doit rien, car ses dommages ont été faits avant la vente du blé. La Cour condamne :

« le dit Deffendeur à payer au dit Demandeur la somme de quarante huit Livres Et aux Depens Liquides à une livre saise sols la presente non comprise sauf au Deffendeur a se pourvoir Comme Luy ariverat Bon estre au sujet de ses demandes, fait et donné par nous Jean du Laurent Lorty procureur fiscal Laud tenant le seize aux Lieu Et place du Sieur vaucour, Laudience tenant au passage de la Riviere St-Charles le vendredy ving sept juillet mil sept cent quarante deux ».

Jean Laurent Lorty

Le 3 octobre 1743, en l'absence du juge Pinguet de Vaucourt, Jean Laurent est le seul à signer un procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Le texte mentionne :

« Jean lorent ortie procureure fiscalle de dites seigneurie notre dame tenant le siege au lieux Et place de Monsieur le juge provost des dites Seigneurie notre Dame des anges »

Jean laurent lorty

Le 5 mars 1744, Jean Laurent signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Anthoine Huppé Lagroix, ex-époux de veuve Marie Murielle Durand, qui doit être déposé, afin de

dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 10 août 1748, André Genest, greffier, se présente à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il remet à Jean Laurent Lortie [Jean Laurent] 21 feuillets d'une requête. Ces feuillets serviront de registre des causes d'audience à être présenté à l'avenir. Jean doit les parapher.

Le 25 novembre 1748, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Jacques Villeneuve de Charlesbourg, grand-oncle des enfants concernés. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de défunts Thomas Courtois et Marie Josette Savard. La famille décide que Jean Baptiste Savard, oncle maternel, devient tuteur des enfants mineurs.

Le 6 décembre 1748 en avant-midi, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Pierre Maranda de L'Ancienne-Lorette, subrogé tuteur des enfants concernés. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs de défunts Louys Déry et Elisabeth Gagnon. La famille accepte que Joseph Légaré demeure tuteur des enfants mineurs.

Le 9 décembre 1748 vers 9 heures le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Anne Fleurant Riopel, veuve de Louis Déry de L'Ancienne-Lorette. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille autorise qu'Anne Fleurant Riopel reste tutrice de ses enfants mineurs. On écrit que la séance a lieu *En notre hotel*. On a vu plus tôt que l'hiver il

n'était pas toujours possible de tenir les séances au couvent. Antoine Charles Turpin remplace Pinguet Vaucourt comme juge.

Lors du dépôt des registres de 1748 à 1753 (46 feuillets), on voit la signature de Jean Laurent qui agit comme procureur fiscal de 1748 à 1750. On voit aussi la signature d'un *Du Laurent*, celui-ci est notaire royal à Québec, à ce que je sache il n'est pas parent avec Jean Laurent. Ce *Du Laurent* a agi comme procureur fiscal, à partir de 1750.

Le 29 avril 1749, Laurent Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Jean Bernard Renaud de Saint-Gabriel, veuf en 1^{res} noces de Elisabeth Verret. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte que Jean Bernard demeure tuteur de ses enfants mineurs.

Le 2 août 1749 vers 9 heures du matin, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Comparait Marie Brosseau, veuve de Pierre Hot, fermier à l'Isle Jésus, mais anciennement de L'Ancienne-Lorette, tutrice de ses enfants mineurs. Elle est confirmée comme tutrice de son dernier enfant mineur, tandis que Pierre Chapleau est nommé subrogé tuteur. Cependant, Noel Bezeau époux de Marguerite Hot, s'oppose à la vente du bout de terre. La Cour ordonne donc le partage de la portion de terre aux héritiers, puis que chacun pourra faire ce qu'il veut avec sa part.

Le 19 février 1750, en l'absence du juge Turpin, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, siège en la Cour

seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Comparait Marie Magdelaine Boismé, veuve de Joseph Pageot de Charlesbourg, tutrice de ses enfants mineurs. Elle veut obtenir l'autorisation de vendre un morceau de terre située à la côte Sainte-Geneviève dans la seigneurie de Saint-Gabriel, appartenant aux enfants mineurs. La famille accepte. Jean écrit :

« nous avons Iceluy Omologué et omologuons Et En Consequance autorisons La dite marie magdelaine Boismé Veuve de Joseph Pageot au nom qu'elle agit, Et En La dite qualité à faire Procéder a la Vente des dit quatre parts Et portion de terre appartenant aux dits quatre Enfans mineurs Dautant quelles leur sont fort a Charge Estant Beaucoup Plus onereuses que profitables Estant En Bois debout Et par Consequant Incultes sans esperance de tirer aucun Revenu Cependant ordonnons qu'elles seront vendues En la manière accoutumée par trois Criées faites a la porte de l'église parroissiale du dit Charlesbourg Par un des huissiers des lieux que les affiches seront aposées Ez Lieux accoutumés par trois dimanches Consecutif que La quatriesme Et derniere Enchere sera faite Et Recue Le jedy suivant En La Chambre d'audiance du passage de la petite Riviere St-Charles. Le tout dit Et déclaré Par Les dits Proces Verbeaux d'affiches Et aux charges portées par Iceux Et a les dit Micheau signé avec nous ayant Le dit Subrogé tuteur et autres des dits Parents Susnommés Déclaré ne savoir de ce Interpellé, Lecture faite suivant L'ordonnance ».

Le 21 février 1750, Jean Laurent, procureur fiscal de Notre-Dame-des-Anges, fait une requête de récupération des frais à payer contre André Huppé Lagroix de Beauport. Un arrêté du conseil supérieur avait été émis le 22 décembre 1749.

Le 12 mars 1750, Gabriel Marcot, recteur du Collège et supérieur des missions de la Compagnie de Jésus à la Nouvelle-France, recherche un nouveau juge de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges/Saint-Gabriel/Sillery/Bélair*, en remplacement de sieur Turpin vu *l'infirmité continuelle*. Il nomme M^e Paul Antoine François Le Houillier Des Granges. Quentin Bourgeot demeure huissier, tandis que M^r Christophe Hilarion Du Laurent, notaire royal de Québec, remplace pendant quelque temps Jean Laurent comme procureur fiscal.

Le même jour vers les 11 heures le matin, le nouveau juge ne perd pas de temps. Il fait écrire un nouveau procès-verbal sur l'affaire traitée par Jean Laurent le 19 février. Le document est très semblable, il est probable que le nouveau juge soit pointilleux et désire faire sa marque dès le début de son affectation.

Qui est ce Christophe Hilarion Du Laurent ? Au recensement de 1744, Christophe Hilarion est pensionnaire chez Charles Brassard Deschenaux, cordonnier. Une famille de deux enfants et un domestique. Christophe Hilarion est célibataire et habite sur la rue Saint-Jean. Il est 7^e voisin de Marie Louise Laurens, la nièce de Jean Laurent, procureur fiscal.

Le 19 mars 1750, Jean Laurent, procureur fiscal, signe une requête qui l'oblige à se transporter au domicile de Noël Duprac, greffier décédé. Il doit récupérer les registres et papiers de la justice. Jean Laurent écrit :

« A Monsieur Le Juge Prevost de la juridiction de Notre Dame des anges, St gabriel, Sillery Et Belair... Le Procureur fiscal de La dite Jurisdiction qu'attendu Le décès de Noel Duprac vivant greffier tant de la dite Jurisdiction que de celles de Beauport, Il vous plaise vous transporter au dit Beauport En la maison de Pierre Parent actuellement Greffier de la Jurisdiction de Beauport pour y Reclamer Les Registres Et autres Papiers dependants Et appartenants a la dite Jurisdiction de Notre Dame Des anges Et Ensuite Estre Procédé Par vous Monsieur En Presence du juge de Beauport ou duement appelé à L'Inventaire Necessary des dits Registres Et papiers appartenant a la dite Jurisdiction de Notre Dame des anges Et Seigneuries en dependantes, pour le tout estre transporté et Reunis au greffe de La dite Jurisdiction et qu'a cest effet vous nous transporterés, Monsieur, avec vous Et Vostre greffier et faites bien ».

Laurent Lorty

Le 11 avril 1750, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Pierre Legarré de Charlesbourg, tuteur des enfants mineurs de feux Jean Bernard et Marie Joseph Lepire, son épouse. Le tuteur désire obtenir l'autorisation de vendre une portion de terre

appartenant aux enfants mineurs. Louis Lortie fils de Jean Laurent est présent comme ami des enfants mineurs, il est alors âgé de 22 ans. Les parents acceptent que la vente ait lieu. Le terrain est situé en la seigneurie de Saint-Ignace et une petite maison y est construite. La Cour homologue la décision.

Le 8 juin 1750, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. À partir de cette date, Jean Laurent signe *Lorty* au lieu de Jean Laurent, ceci afin de se différencier de *Du Laurent* notaire royal. La séance a lieu à l'hôtel de la Cour. Comparait Jacques de Colombier, tuteur des enfants mineurs de feux Louis Auclair et Marie Thérèse Rogody, son épouse. Louis âgé de 23 ans, fils mineur du couple, désire s'émanciper et s'occuper de ses frères et sœurs. La famille accepte et la Cour homologue la décision.

À partir d'août 1750, on ne voit plus le nom de *Du Laurent* comme procureur fiscal de la seigneurie. J'en déduis que Jean Laurent est de retour à plein temps dans ses responsabilités.

Le 7 août 1750, Lorty [Jean Laurent] et les autres officiers de la Cour seigneuriale de Notre-Dame-des-Anges donnent leur avis sur la probité du nouveau prétendant huissier Charles Philippe Jaillard. Après enquête, le juge le recommande et Jaillard signe son engagement. Jean Laurent, procureur fiscal, répond après avoir reçu l'acceptation du juge :

« Je n'empesche que le dit jaillard soit resus en la dite calittés après qu'information sera fait des vies et mœurs, religion fait le 7 aou 1750 ».

Il signe *Lorty*. À la demande du procureur fiscal, Francois Clesse et Francois Tibault, huissiers, sont nommés pour déposer le résultat de l'enquête. Le prétendant Jaillard doit se présenter à la Cour seigneuriale dans les locaux de *l'hôtel Pinguet*, le mercredi suivant, à 6 heures du matin. Il est possible que *l'hôtel de la Cour* soit finalement *l'hôtel Pinguet*, appartenant au juge Pinguet.

Le 19 septembre 1750, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Pierre Maranda représentant Marie Anne Boivin veuve de Jean Baptiste Lachesne de L'Ancienne-Lorette. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Jean Baptiste Lachesne fils du couple devient tuteur de ses frères et sœurs mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 26 octobre 1750, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Louis Morand, ex-époux de veuve Marguerite Pageot, de la côte Saint-Jacques à Charlesbourg, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant. Le 12 juillet 1750, à *l'hôtel Pinguet*, Marguerite Pageot avait demandé l'élection d'un tuteur pour ses enfants mineurs. Les parents avaient accepté qu'elle soit tutrice de ses enfants mineurs.

Le 19 novembre 1750, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Jean Normand, ex-époux de veuve Marie Urzule Martin, qui doit être déposé,

afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 17 décembre 1750 vers 8 heures le matin, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Marie Agnès Fluet, veuve de Joseph Savard de la *Coste de l'Ormière*. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Marie Agnès Fluet demeure tutrice de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 29 décembre 1750, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Mathurin Noreau, ex-époux de veuve Marie Joseph Marchet, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 16 janvier 1751, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. On doit faire l'inventaire des biens de feu Joseph Savard, ex-époux de veuve Marie Agnès Fluet, habitant la *Côte l'Ormière*, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de bien existant du temps de son vivant.

Le 4 février 1751, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Geneviève Vallée, ex-épouse de veuf Jacques Parent, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 25 février 1751, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Charle Huppé fils de feu Charles Huppé et Thérèse Ducharme du *Trait-Carré* à Charlesbourg. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Nicolas Huppé devient tuteur des enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 16 mars 1751, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Marie Joseph Marchet, veuve de Mathurin Noreau, de L'Ancienne-Lorette. Elle désire obtenir l'autorisation de vendre une terre appartenant en partie à ses enfants mineurs et à elle-même, située à L'Ancienne-Lorette. Ceci afin de réduire les dettes les accablant. La famille accepte et la Cour entérine la décision.

Le jeudi 29 avril 1751, vers les 10 heures le matin, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Comparait Élisabeth Huppé dit Lagroix, veuve de Charles Bédard de Charlesbourg. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte qu'Élisabeth Huppé dit Lagroix demeure tutrice de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 22 juillet 1751, selon la transcription des procès-verbaux de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*, un certain Jean Marie Lortie serait veuf d'une Marie Louise Falardeau. Je n'ai recensé aucun Jean Marie marié à une Falardeau dans mes données. Après quelques recherches, j'ai déduit qu'il s'agit d'une erreur. Dans le dictionnaire Tanguay, on trouve un Jean Loisel marié à une Marie Louise Falardeau qui comme la transcription

l'indique aurait eu trois enfants nommés : Marie Louise 7 ans, née en 1745 ; Marie Charlotte 2 ans, née en 1749 ; Marie Joseph 2 mois, née en 1751. Le transcripteur a confondu Loisel et Lortie. Donc pas de mariage secret pour Jean Laurent.

Le 31 juillet 1751 vers 8 heures le matin, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Charles Bédard, ex-époux de veuve Elysabeth Huppé Lagroix, demeurant au *Trait-Carré* à Charlesbourg, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 25 septembre 1751, André Huppé de Lagroix habitant La Canardière paroisse de Beauport, revient à la Cour seigneuriale. La partie demanderesse est représentée par Antoine Jean Saillant notaire Royal. Jean Laurent Lortie [Jean Laurent] procureur fiscal défendeur, doit comparaître, ayant été signifié par l'huissier le 9 septembre précédent. La Cour ordonne à Jean Laurent de rendre compte dans les 3 jours. Il semble que Jean ait eu la responsabilité des affaires de la famille Huppé pendant un certain temps et qu'il doit 500 livres aux héritiers. La Cour lui demande de produire un compte à la famille et d'en fournir les pièces justificatives. On apprend par ce procès-verbal que la famille de Jean Laurent habitait *la Canardière* située dans la paroisse de Beauport, ce qui explique le baptême de ses enfants dans cette paroisse, à partir de 1722.

Le 22 janvier 1752, tout ce beau monde se retrouve en Cour seigneuriale. Jean Laurent Lortie [Jean Laurent] a remis 11 pièces justificatives au greffe de la Cour, cotées de A à L.

Le 22 février 1752, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Marie Des Rivières, ex-épouse de feu Jean Potvin, du village de *Boreal* à Charlesbourg [peut-être Bourg-Royal]. Il s'agit de la recherche d'un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Marie Des Rivières demeure tutrice de sa fille mineure. La Cour entérine la décision.

Le 27 avril 1752 vers 11 heures le matin, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Il doit faire l'inventaire des biens de feu Pierre Allard, ex-époux de veuve Marie Magdeleine Pasquet, résidant à la *Coste Saint-Jacques* à Charlesbourg, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

En 1752, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Pierre Beaumont et Pierre Jean dit Godon de Charlesbourg. Pierre Beaumont qui représente son épouse Marie Anne Jean dit Godon, demande à ce que le partage de la terre hérité de Pierre Jean dit Godon père, soit fait par arbitrage suite à l'arpentage de la terre. Simon Reaume et Prisque Lessard sont nommés comme arbitre par les parties, tandis qu'un certain Plamondon fera l'arpentage.

Le 10 mai 1752, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Il s'agit d'une cause concernant André et Louis Auclerc. Jean Laurent écrit :

« *Je n'enpesche que la ditte maison ne soit vendue vu qu'il est requis attendu qu'elle est inpartageable et de peut de conséquence a quebec le 16 juin 1752* »

Lorty

Le 24 mai 1752, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Pierre Jobin de la *Côte Saint-Bonaventure*, paroisse de Charlesbourg. Il s'agit de sa sœur qui est tombée malade et ne peut plus travailler. Il ne peut plus sympathiser avec l'humeur de sa sœur, elle est furieuse et met la maison en déroute. Elle a manqué le tuer avec un couteau. Il demande donc la décharge de sa sœur. La famille décide de la placer à l'Hôpital-Général. Il charge Pierre Jobin à prendre arrangement avec les Dames religieuses pour la pension. La Cour homologue la décision.

Le même jour le 24 mai 1752, vers 6 heures le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Théodore Verret fils de feu Jacques Verret et Marie Deguise du lac Saint-Charles. Il s'agit de la recherche d'un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Théodore Verret restera tuteur de ses frères et sœurs mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 10 août 1752, Christophe Hillarion Du Laurent, notaire Royal, remplace temporairement le juge Le Houillier.

Le 21 septembre 1752, Antoine Huppé de Lagroix habitant de Beauport, se présente à la Cour seigneuriale. La partie demanderesse est représentée par Antoine Jean Saillant notaire Royal. Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, est présent. Jean étant directement concerné, c'est M^e Gilbert Boucault qui agit en tant que procureur fiscal pour cette cause. Jean doit à Antoine Huppé, 12 livres pour un couteau de revers qu'il a acheté. Jean dit que le couteau est à l'essai et qu'il a été convenu de le payer 12 livres s'il s'en accommodait. En plus, Jean a prêté 24 livres à Antoine Huppé, cette somme est maintenant dû. Antoine réplique qu'il a bien reçu la somme de 24 livres, mais que cette somme était pour l'achat du couteau à 36 livres, c'est pourquoi il reste 12 livres à recevoir. La Cour nomme un certain Brousseau forgeron de Québec comme évaluateur du couteau.

Le même jour, le 21 septembre 1752, la cause de Thomas Huppé Lagroix refait surface. La Cour ordonne à Jean Laurent de communiquer les actes de vente passée à Me Boucault procureur temporaire de cette Cour. Je ne connais pas l'issue de cette affaire.

Le 7 février 1753, Laurent Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Edouard Hélie, veuf de Marie Jeanne Bourbon, habitant la *Coste Saint - Pierre*. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants

mineurs du couple. La Cour ordonne que Edouard Hélie demeure tuteur de ses enfants mineurs.

Le 12 juillet 1753, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Charles Hamel, ex-époux de feu Marguerite Dubreuil, de la *Coste Saint-Paul* à L'Ancienne-Lorette. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Charles Hamel demeure tuteur de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 24 décembre 1753, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Thomas Allard fils de feu Thomas Allard et Marie Charlotte Bédard du *Trait-Carré* à Charlesbourg. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille décide que Jacques Joseph Bédard devient tuteur des enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 31 décembre 1753, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Jean Baptiste Bourbeau, ex-époux de veuve Marguerite Duperé, résidant à Charlesbourg, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 5 juin 1754, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. Comparait Angélique Barbot, veuve de Joseph Guérin, habitant le fief Saint-Gabriel à Charlesbourg. On souhaite un nouveau

tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte qu'Angélique Barbot demeure la tutrice de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 14 juin 1754 vers 8 heures le matin, Jean Laurent signe un procès-verbal. Comparait Marguerite Véronique Parent, veuve de Joseph Chalifour, habitant la *Canardière*. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte que Marguerite Véronique Parent demeure la tutrice de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 3 juillet 1754, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Charles Lefebvre, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Baptiste Bourbeau de Charlesbourg. Le tuteur désire faire autoriser la réparation des bâtiments appartenant aux enfants mineurs. Les parents acceptent et la Cour homologue la décision.

Le 25 juillet 1754, Jean Laurent se présente à un procès-verbal. Il représente à titre de procureur fiscal, les dames religieuses de la Miséricorde de Jésus, établies en l'Hôtel-Dieu de Québec. Celles-ci veulent récupérer la somme de 152 livres pour arrérages et rentes de la terre de feu Pierre Tessier. Pierre Verret qui représente son épouse Marie Magdeleine Tessier héritière de cette terre, dit :

« *qu'il Consentiroit volontiers a Payer sa Cotte Part au dit nom des arrerages des cens et rentes dues aux dites dames demanderesses pour la terre comme héritière au dit nom pour*

une sixieme partie d'icelle mais que La dite difficulté de pouvoir Jouir de La part afferante qu'il Pourroit Luy appartenir au dit... ny ayant aucun partage de fait et que pour y parvenir Il faudra qu'il anonçat Les lieux c'est ce qui L'oblige de demander en grâce que la dite terre soit vendue par Liritation au plus offrant et dernier enchérisseur En la manière accoutumée pour acquitter Les dits arrerages Et par les dites dames demanderesses ».

Jean Laurent répond

« *Ensemble Le Procureur fiscal, nous avons donné acte du consentement et demande Presentement faite par le deffendeur au dit nom Et en consequence ordonnons que la dite... ».*

Le texte n'est pas complet, mais on comprend que les religieuses acceptent la proposition du défendeur. Le 5 décembre 1754, après les 4 criées habituelles devant l'église de Charlesbourg, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal exige une 5^e criée vue la seule offre de 32 livres de Jean Marie Dumas. Après quelques offres, c'est à Antoine Parent qu'on adjuge la vente.

Le même jour le 25 juillet 1754, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Francois Gaudreau habitant Saint-Gabriel. Il est

condamné à payer 16 deniers et 18 sols, pour arrérages de cens et rentes. En plus, il doit 12 livres et 10 sols pour droit de loti et ventes. Finalement, il doit 3 livres et 15 sols en amende du fait qu'il n'a pas respecté l'ordonnance. Ne pouvant payer, les enfants demandent un délai afin de trouver l'argent. La Cour accepte de donner huit jours de plus.

Le même jour le 25 juillet 1754, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Jacques Gaudreau habitant Saint-Gabriel. Il est condamné à payer 26 livres et 19 sols et 6 deniers, pour arrérages de cens et rentes.

Le même jour le 25 juillet 1754, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*, Saint-Gabriel, Sillery et Bélair. À la Cour seigneuriale comparait Angélique Barbot, veuve de Joseph Guérin habitant Saint-Gabriel. Elle est condamnée à payer 83 livres, 1 sol et 6 deniers, pour arrérages de cens et rentes. Son mari décédé, elle ne vit que de charité et demande un délai pour amasser la somme à rendre. La Cour ordonne qu'elle puisse vivre sur sa terre jusqu'à sa mort, et qu'elle doive l'abandonner à ses héritiers qui devront rembourser la dette. De plus, elle ne peut y extraire le bois que pour le chauffage. Elle doit tout de même payer les frais de Cour qui s'élève à 15 sols.

Le même jour le 25 juillet 1754, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Prisque Verret habitant Saint-Gabriel. Il est condamné à payer 46 livres et 17 sols et 6 deniers, pour arrérages de cens et rentes. Il doit aussi 3 livres et 15 sols pour amende à la suite d'un acte non déclaré dans les temps prescrits. Ayant déjà payé 13 livres, il demande un délai pour le reste. La Cour lui accorde jusqu'à la Saint-Martin pour payer le solde.

Le même jour le 25 juillet 1754, cinq procès semblables ont lieu contre Marguerite Barbot, Cécile Cloché, Francois Bertrand, Francois Chartré et René Leboeuf, tous de Saint-Gabriel, afin de récupérer des rentes impayées.

En 1754, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] est présent à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Jean Thibault, habitant Saint-Augustin, époux de Marie Joseph Renaud, veuve en 1^{res} noces de Simon Roy Ody de son vivant habitant la Côte Saint-Joseph paroisse de Charlesbourg. Mme Renaud désire vendre la terre de son ex-époux. La Cour explique :

« *le dit S Jean Laurent lorty Procureur fiscal nous a Requis de vouloir bien proceder a adjudication de la dite terre Sur laquelle Requisition Elle a Esté Prescritement Criée Par l'Huissier Gillargeau, huissier... a l'absence du Sieur quantin Bourgeot a la somme de quatre vingt deux livres suivant la*

derniere Enchère de Pierre Guilbault habitant du trait carré de Charlesbourg, et attendu qu'il ne cest trouvé aucuns Enchérisseur Le dit Sieur procureur fiscal nous a requis Pour L'Interets des parties de Remettre La Prescrite adjudication a la prochaine audience a quoy ayant égard nous ordonnons que l'adjudication des dits trois quarts d'arpent de terre En question sera Remise a jedy prochain Douze du dit Present mois En cet auditoire ».

La Cour ordonne un nouvel affichage de la vente de la terre, sur le parvis de l'église de Charlesbourg.

Le 21 septembre 1754, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Il s'agit de l'inventaire des biens de feu Francois Falardeau, ex-époux de veuve Marie Joseph Savard, demeurant le fief Saint-Gabriel à Charlesbourg, qui doit être déposé, afin de dissoudre la communauté de biens existant du temps de son vivant.

Le 26 septembre 1754, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Pierre Pepin, veuf de Marie Joseph Verret, habitant le fief Saint-Ignace à Charlesbourg. On recherche un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte que Pierre Pepin demeure le tuteur de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le même jour le 26 septembre 1754, Jean Laurent signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Noel Berthiaume, veuf de Marie Joseph Verret, habitant le fief

Sillery de la paroisse Notre-Dame-de-Foy. On souhaite un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte que Noel Berthiaume demeure le tuteur de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 19 novembre, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal. La séance a lieu à *l'hôtel de la Cour*. Comparait Noel Dery, fils de feu Joseph Dery et de la veuve Marie Anne Voyé, habitant du *Bourg Royal*. On désire un nouveau tuteur pour les enfants mineurs du couple. La famille accepte que Marie Anne Voyé demeure la tutrice de ses enfants mineurs. La Cour entérine la décision.

Le 16 janvier 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale assigne à comparaître Pierre Roy Ody, habitant le *Trait-Carré* à Charlesbourg. Le 23 janvier, la Cour se réunit. Pierre Roy Ody est condamné à payer 33 livres, dette d'un billet du 27 avril 1752. S'ajoutent 5 livres et 6 sols de frais de Cour.

Le 24 janvier 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparaissent Jean Roy et ses sœurs, au nom de son père Mathurin Roy, habitant Charlesbourg. Il est condamné à payer 44 livres et 10 deniers, pour arrérages de cens et rentes. Ne pouvant acquitter la dette, les enfants demandent un délai afin de trouver l'argent. La Cour accepte de donner 15 jours de plus.

Le même jour le 24 janvier 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Charles Potvin habitant Charlesbourg. Il est condamné à payer 184 livres et 18 sols, pour arrérages de cens et rentes de 3 terres appartenant à son père et à lui. S'ajoute une dette de 150 livres déjà déclarée. Ne pouvant acquitter la dette, il demande un délai afin de trouver l'argent. La Cour accepte de donner jusqu'au mois de mars pour rembourser 71 livres et 12 sols. Le reste du solde sera exigé des autres héritiers, frères et sœurs du défendeur.

Le 30 janvier 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Francois Allard habitant Charlesbourg. Il est condamné à payer 34 livres et 13 sols, pour arrérages de cens et rentes. Il ne peut payer que 15 livres et demande un délai jusqu'en mars, pour le reste. La Cour accepte.

Le 20 février 1755, Lorty [Jean Laurent] signe un procès-verbal à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Geneviève Pruneau exécutrice testamentaire de Marie Sigouin fait rapport à la Cour, devant les héritiers. La Cour prend acte.

Le même jour le 25 février 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale

comparait Charles Boismé, cabaretier habitant Charlesbourg. Il est condamné à payer 24 livres, pour amende

« pour ne sestre point usés En Regle dans le delay porté par Tcelle pour l'Enregistrement de la Permission au greffe de ses Juridictions ».

Le défendeur répond

« qu'il at obtenu une permission Laquelle Il at Egarée pourquoy demande un delay de quinzaine pour En faire la Recherche ».

La Cour, à la suite d'une recommandation du procureur, accorde un délai d'une huitaine au défendeur.

Le 20 mars 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. On écrit que Jean agit comme *demandeur en police*. À la Cour seigneuriale comparait André Arnoult dit Villeneuve, cabaretier habitant Sainte-Foy. Il est condamné à payer 24 livres, pour amende

« pour ne sestre point usés En Regle dans le delay porté par Tcelle pour l'Enregistrement de la Permission au greffe de ses Juridictions ».

Le défendeur répond

« qu'il n'a aucune Connoissance de la dite ordonnance que s'il Lavoit su qu'il auroit obey pour quoy nous supli de luy faire grace de Lamande portée par Tcelle et qu'il est prest de la faire Enregistrer Et a l'Instant auroit présenté sa permission a luy accordée Par Monseigneur hocquart cy devant Intendant En date du neuf Septembre mil sept cent trente sept ».

La Cour laisse tomber l'amende et lui charge les frais de Cour de 58 sols.

Le 3 juillet 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Joseph Alain, habitant la *Coste des Grands Déserts* dans le fief Saint-Gabriel, à L'Ancienne-Lorette. Il est condamné à payer 23 livres et 3 sols, pour arrérages de cens et rentes. Il ne peut acquitter la dette et demande un délai d'une quinzaine. La Cour accepte.

Le même jour le 3 juillet 1755, Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, représente les Jésuites, propriétaires de la seigneurie *Notre-Dame-des-Anges*. À la Cour seigneuriale comparait Francois Chartré, habitant la *Coste Saint-Jacques* dans le fief Saint-Gabriel à Charlesbourg. Il est condamné à payer 24 livres et 13 sols, pour arrérages de cens et rentes. Il ne peut acquitter la dette et dit que des travaux importants sont à faire

aux clôtures et fossés. Il demande à ce que la terre de son oncle soit vendue. La Cour accepte.

Le même jour, le 3 juillet 1755, Antoine Huppé de Lagroix habitant de Beauport, se présente à la Cour seigneuriale. La partie demanderesse est représentée par M Jouineau. Jean Laurent Lorty [Jean Laurent] procureur fiscal, est présent comme défendeur. Le demandeur désire que la partie défenderesse soit condamnée aux conclusions du 8 novembre 1752, puis du 8 février 1753, et du 31 mars 1753. Le défendeur explique

« que s'il a Joui de la dite Partie de terre dont est question, En la dite Requete de demande sus datée Sue Esté comme Le tenant de thomas huppé frere du demandeur duquel Il Lavoit acquise par acte passé devant M^e Boucault notaire Royal de la dite Prevosté de quebec Lequel il ne peut Représenter quand a present Le tout Suivant que Le dit thomas huppé La déclaré au deffendeur En Remplacement de quoy ce dernier auroit abandonné par Jouissance au dit thomas huppé de meme quantité de terre comme estant Jointe aux dits parties appartenant tant au demandeur et autres coheritiers ».

Le demandeur réplique

« quatandu que Le deffendeur ne justifie d'aucun titre Comme quoy Il tient et Jouit de la part de terre dont est question Persiste dans les Conclusions ».

La Cour ordonne qu'avant de trancher, que l'une des deux parties, celle la plus diligente, devra montrer l'acte d'acquisition de Thomas Huppé.

Le 3 février 1756, une audience est tenue par M. Courville en l'absence du juge Lenouiller. Antoine Huppé Lagroix représenté par sieur Joinneau, se rend à la Cour seigneuriale *Notre-Dame-des-Anges*. Est assigné pour comparaître le sieur Laurent Lorty [Jean Laurent], procureur fiscal, défendeur.

Le 26 mars 1756, Louis de Courville est nommé greffier en chef de *Notre-Dame-des-Anges*. Une requête de Laurent Lorty [Jean Laurent] demande une audience à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*, afin de valider les informations de vie et de mœurs du candidat. La candidature est appuyée par les notaires Sanguinet et Jean Du Laurent [Christophe Hilarion Du Laurent notaire royal]. Le notaire Du Laurent dit :

« Le dit Sieur Courville pour un très honneste homme de Bonne vie et mœurs ».

Le notaire Sanguinet ajoute :

« le dit Sieur de Courville pour un très honneste homme de bonne vie et mœurs ».

Louis de Courville notaire de l'Acadie française, s'était fait déporter en 1755. Les religieuses de l'Hôpital-Général le nommèrent en même temps greffier des fiefs Saint-Joseph et Orsainville. Au moment de faire la nomination, comme les glaces

de la rivière Saint-Charles ne permettaient pas de se rendre à la maison d'audience de *Notre-Dame-des-Anges*, celle-ci se fit dans la résidence de Pierre Vallée vis-à-vis du passage. De Courville gardera sa position jusqu'en 1758.

À partir de ce moment, Courville et Jean Laurent se côtoient à toutes les séances de la Cour seigneuriale. À noter qu'en 1754, Charles Laurent dit Lortie neveu, avait épousé Charlotte Nadeau dite Laviolette Lachapelle, une Acadienne de Louisbourg, tandis qu'en 1753, Marie Louise Laurent la fille de Jean, avait fait de même avec Jean Baptiste Druilhet Laleulere, garde au magasin du Roi en Acadie.

À partir de cette date, je ne vois plus la signature de Jean Laurent, ni de procureur fiscal, sous les procès-verbaux d'élection de tuteur.

Le 28 avril 1756, une enquête de vie et de mœurs est entamée sur la candidature du nouveau procureur fiscal, à la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Louis Simon Fréchet est nommé procureur fiscal. D'ailleurs le 17 mai 1756, trois signatures sont présentes sous le procès-verbal de la Cour seigneuriale de *Notre-Dame-des-Anges*. Il s'agit de l'acceptation d'une mineure au couvent des Ursulines, un sujet ou le procureur fiscal doit être présent. On voit Lanoulilier le juge, De Courville le greffier et Freschet le nouveau procureur fiscal. Jean Laurent a donc eu son congé de cette responsabilité qu'il a tenu pendant 30 ans, de 1726 à 1756.

Le 17 mai 1758, Mathieu Hiauveu est nommé greffier des seigneuries *Notre-Dames-des-Anges*, Saint-Gabriel, Sillery et Bélair.

Le 22 mai 1758, un procureur fiscal substitut est nommé. Il s'agit de Nicolas Charles D'aulnay. Un certain Jean Baptiste Charlan cordonnier, résidant la rue Saint-Jean, témoigne de bonnes mœurs de cette candidature. À noter que Marie Louise Laurens fille aînée de Jean Baptiste² Laurent s'est mariée à Louis Charlan en 1740 et habite la rue St-Jean. Peut-être est-ce la même famille de Charlan.

Le 30 mai 1758, Quentin Bourgeot ne pouvant plus exercer son mandat, un nouvel huissier est nommé. Il s'agit de Leonard La Garde. Jean Baptiste Charlan cordonnier, résidant la rue Saint-Jean, est appelé encore une fois pour témoigner des bonnes mœurs de la candidature. Paul Antoine Francois Lanoullier est toujours juge-prévôt.

Le 16 août 1758, une séance de la Cour seigneuriale a lieu. Jean Baptiste Chamberlan meunier des Jésuites, demande qu'André Hupé La Groix habitant *la Canardière*, le rembourse quant à une brèche qu'il y aurait eu dans la clôture limitant les deux propriétés. Les deux terres semblent être à proximité d'un des moulins des Jésuites.

Le 25 août 1758, Sieur Lorty [Jean Laurent] est cité pour un billet qu'il a signé à titre de procureur fiscal, le 26 avril 1755.

Le 13 avril 1760, Christophe Hilarion Du Laurent notaire royal, meurt à Québec.

En plus de jouer le rôle de procureur fiscal aux séances de la seigneurie, Jean se déplace à l'occasion chez le notaire.

Affaires famille Langlois

Le 28 novembre 1744, Jean Laurent se rend chez le notaire N. Duprac. Jean agit comme procureur et porteur de pièces de feux Jean Coté et son épouse Marie Langlois. Cela concerne un billet fait par Anne Toupin et Joseph Giroux au profit du couple Côté-Langlois, daté du 22 avril 1739. Le porteur du billet se réserve tous les bâtiments construits sur la terre vendue au couple Toupin-Giroux. Jean étant détenteur du billet, se rend propriétaire des bâtiments en question. Jean signe : *jean laurent*.

Le 7 août 1750, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire P.A.F. Lenouillier. Jean Lupien Baron et son épouse Elizabeth Langlois, de Montréal, sont présents. Jean Lupien agit comme procureur de Marie Renée Dussaut veuve de Jacques Langlois. D'autres Langlois sont présents afin de représenter toute la famille. Ils vendent à Jean Laurent Lorty habitant la paroisse Beauport :

Une terre Scise à la Canardiere, contenant en Son Total environ quatre vingt quatre pieds de front Sur vingt quatre de profondeur formée Sur le devant par le fleuve St Laurent et par derriere les terrain du petit village... La ditte sur trois de terre... Un arpent et demi de front, Joignant d'un Costé a

Joseph Chalifour et de l'autre au dit Chalifour, Scise en la Censive de Notre Dame des anges...

Jean signe : *jean laurent*.

Le 19 mai 1752, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Il dépose une déclaration de Marie Charlotte Langlois :

Je declare et conssese moyj marie charlotte langlois avoir cedés et abandonnés a jean Laurent lortij la portions de terre a moyj appartenante a la canardière dans la terre de feus mes granpère et granmère etant mon heritage du costés de feu mon père germains langlois je lui cede donne et abandonne pour plusieurs service quil ma rendu dans mon besoin moyjennent que le dit lortij peyera et aquitera ce qui peut estre due sur la ditte portions de terre pouquoij je prêtant que la presente cesions nüle contrat devant notaire fait a quebec le 12 octobre lannes...Lortij acceptant. Loüis Langlois vovaparé

Jean signe : *jean laurent lortie*.

Autres affaires comme procureur chez le notaire.

Le 5 juillet 1729 en après-midi, Jean Dulorant dit Lorty se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Marie Anne Trépagny est présente. Elle choisi Jean pour la représenter comme procureur général et spécial, dans la cause pendante à la juridiction de Beaupré. Son oncle Francois Trepagny conteste sa prétention à la succession de Geneviève Droüen son *ayeule du côté paternel*.

Le 31 mai 1728 en après-midi, Jean du Laurent dit Lorty demeurant en la *Seigneurie de Beauport*, se rend chez le notaire J.N. Pinguet de Vaucourt. Jeanne Belan veuve de Louis Collin dit Dugal est présente. Jean agit au nom de *Ignace Juchereau Ecuyer Sieur de St Denis*, selon une procuration signée le 22 octobre 1726. Jeanne Belan avait été comdamné par sentence du seigneur Juchereau, à payer 600 livres. Il est question d'une somme de 399 livres faisant partie du montant de 450 livres, obtenues par la vente d'une habitation par feu Louis Collin à Mathieu Collin, le 22 mai 1725. Jeanne Belan n'ayant pas encore reçu les 399 livres, elle cède cette dette à Jean du Laurent. Jean du Laurent pourra retenir les premiers 140 livres qu'il réussira à obtenir de Mathieu Collin. Il donnera le reste à recevoir de Mathieu Collin, à Juchereau. Il donne quittance à Jeanne Belan pour la dette de 600 livres. Jean signe : *jean du laurent*.

Le 19 septembre 1738, Jean Laurent dit Lorty représente Marc Antoine Canac. Celui-ci veut transiger avec Henry Arnaud négociant à Québec. Des citoyens de Québec font de plus en plus confiance à Jean.

Le 14 juillet 1749, Jean Lauran Lortie se rend chez le notaire Ch. Du Laurent. Louis Francois Descarrieres et son épouse Marianne Couillard sont présents. Jean agit comme procureur fiscal de Serge Senechal. Le couple vend aux héritiers Senechal un terrain situé au fief Dubuisson à Beauport. Le prix de vente est fixé à 800 livres. Jean signe : *jean laurent*.

Le 11 juillet 1750, sieur Laurent Lortie procureur fiscal du fief et seigneurie de Beauport se rend chez le notaire J.C. Panet. Il agit

comme procureur public de Louis Souci négociant. Cela concerne un acte passé chez les notaires Lenouillier et Dulaurent le 2 juillet 1749. Jean signe : *laurent lortij*.

Le 17 septembre 1753, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Marie René Desrivieres veuve en secondes noces de Jean Poitevin, est présente. Elle habite Bourg Royal. Jean est chargé du recouvrement des deniers provenant de la vente des meubles et effets portés au procès verbal fait à la requête de la veuve après le décès de Jean Poitevin père Quentin bourgeois. Celui-ci était de son vivant, huissier de la juridiction de Notre Dame. Jean remet à la veuve, la somme de 353 livres 11 sols 6 deniers. Jean signe : *jean laurent Lortij*.

Le 24 avril 1754, Jean Laurent Lorty se rend chez le notaire G. Boucault de Godefus. Jean procureur fiscal, agit comme représentant de Joseph Villeneuve vivant à Montréal. Celui-ci est héritier de défunte Marie Anne Chalifour, sa mère. Son père Jacques Villeneuve, habitant le village de Charlesbourg, et plusieurs enfants du couple sont présents. Un partage des terres est effectué, dont une située au *Gros Pin*. Jean signe : *jean laurent lortij*.

Aussi il représente des tiers aux séances de la prévôté de Québec.

Affaire famille Bazil

Le 24 mai 1749 en après-midi, Jean Lauran dit Lortie de Beauport se rend chez le notaire Ch. Du Laurent. Sont présents : Louis Bazil bourgeois de Québec; Paul Antoine Francois

Lanoullier notaire et son épouse Charlotte Duroy. Le notaire est tuteur de Therese Bazil fille mineure de Louis Bazil; Louis Simon Resches négociant bourgeois et son épouse Louise Joseph Bazil; Marguerite Charlotte Bazil fille majeure de Louis Bazil. Jean accepte une rente annuelle de 30 livres afin de compenser ses efforts à s'occuper des loyers de l'ancienne maison de sieur Bazil et de sa défunte épouse, située sur le quai du Cul de Sac en la rue Champlain. Elle est actuellement occupée par un locataire. Jean signe : *jean laurent*.

Le 7 mai 1754, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Les demandeurs sont : Antoine Francois Lanoullier notaire et tuteur de Thérèse Basil; Simon Fréchet bourgeois époux de Marie Joseph Basil; Marguerite Charlotte Basil. Ceux-ci avait refuser la succession de Louis Basil leur père. Le défendeur est Jean Laurent Lorty procureur fiscal. Une lettre de restitution obtenue à la Cour Supérieur est montrée. Les parties doivent produire des documents.

Le 7 juin 1755, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Il s'agit d'une cause dont les demandeurs sont : Paul Antoine Lanoullier Desgranges notaire et tuteur de Thérèse Bazil, fille mineur de Louis Bazil et de Charlotte Duroy; Simon Fréchette marchand époux de Louise Joseph Bazil; Marie Charlotte Bazil. Le défendeur est Jean Laurent Lorty procureur fiscal défendant et opposant à l'entérinement des lettres de restitutions. Il faut savoir que les enfants Bazil avaient renoncé à la succession de leurs parents. Les demandeurs sont déboutés de leur demande d'entérinement.

Le 8 juillet 1755, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Il s'agit d'une cause entre Simon Fréchet marchand, époux de Louise Joseph Bazile, et Marguerite Charlotte Bazile, toutes deux filles de feu Bazile; et Jean Laurent Lorty procureur fiscal défendeur. La Cour ordonne que Jean accepte les filles comme héritières donnant droit à une rente constituée. Advenant que Jean ne l'accepte pas, les Bazile sont autorisés à consigner une somme de 400 livres en arrérage. Jean doit verser 8 livres et 15 sols en frais de cour.

Affaire famille Louvière

Le 21 août 1753, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Les *dames Religieuses de l'Hotel Dieu* font une requête. Ils veulent obliger la vente de deux emplacements situés en dehors des fortifications pour raison de non paiement de 2 300 livres. Jean est défendeur et tuteur des enfants mineurs de la succession de feux Damours de Louvière et Angélique de Villeray. Comme il ne c'est présenté aucun intéressé, les religieuses acceptent un nouveau délai. Le 20 mars les religieuses avait déjà obtenu une ordonnance pour le paiement de 200 livres. Le 29 mai également pour une somme de 4 000 livres alors que les deux terrains sont saisis pour mise à l'encan.

Le 4 septembre 1753, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Les *dames Religieuses de l'Hotel Dieu* font une requête. Ils veulent obliger la vente d'un emplacement situé au bas du *Cap aux Diamants* pour raison de non paiement de 2 000 livres. Jean est défendeur et tuteur des enfants mineurs

de la succession de feux Damours de Louvière et Angélique de Villeray. La propriété est vendue pour 1 100 livres.

Idem pour un autre terrain vendu 500 livres en regard d'une dette de 2 300 livres.

Autres affaires à la prévôté

Le 20 mars 1753, Jean Laurent Lorty se présente à la séance de la *Prévôté de Québec*. Il représente *Les dames Religieuses de l'Hotel Dieu*. Francois Barbel *écuyer principal de la Marine* est présent. Ce dernier est héritier de feu Jacques Barbel notaire. Il semble être pris en défaut quant au remboursement d'une somme. Le document est difficile à décoder.

Le 22 août 1760, Jean Laurent Lorty se rend à Charlesbourg chez le notaire A. Genest. Jean est subdélégué de *monsieur le lieutenant Général civil et criminel de la Cour et Justice Royale française de la ville et Gouvernement de Québec et pays conquis*. Suite à une sentence du 19 août, il vend à Francois Joseph Cugnet Lieutenant General civil et criminel de la dite Cour de justice. Le prix de vente est fixé à 250 livres. Je ne sais de quelle propriété il s'agit. Possiblement que cela a rapport avec le rôle de procureur que Jean avait occupé précédemment.

Nous poursuivons notre voyage avec la 3^e génération de Laurent-Lortie. Mais d'abord, voyons les principaux événements durant la période de 1751 à 1800.

Index des Sosas

sosa 1.4 113

sosa 1.4.1 121

sosa 1.4.3 123

sosa 1.8 131

sosa 1.8.2 153

sosa 1.8.3 157–158

sosa 1.8.5 158,161

sosa 1.8.9 159

sosa 1.8.10 163

sosa 1.8.12 167

Bibliographie

- Pierre Lortie et sa famille, un aveugle qui voyait. Auteur Juliette Lortie. ISBN 2-89238-058-8
- Le Petit-Village d'autrefois, Beauport, Charlesbourg et Giffard du XVIIe au XXe siècle. Auteur Madeleine Gagnon. ISBN 978-2-9811325-1-2.
- Lortie 1656-2006 : Laurens, Ortiz, Ortie, Hortie, Hortiss, Lortier, Lhortie. Auteur Pauline Poulin.
- Les ancêtres beauportois (1634-1760). Auteur Michel Langlois. ISBN 2-9800305-0-3.
- Laurent Lortie, dictionnaire des mariages Lortie. Auteur André Lortie, club de généalogie de Longueuil inc. ISBN 0-88662-128-3.
- Québec 1608-2008 Les chroniques de la capitale Jean-Marie Lebel. ISBN 978-2-7637-8654-4.
- Cadastres abrégés des seigneuries des districts de Québec et de Montréal en 1863.
- La justice seigneuriale en Nouvelle-France : le cas de Notre-Dame-des-Anges. Auteur John A. Dickinson. ISSN 0035-2357 (imprimé) 1492-1383 (numérique).
- Itinéraire toponymique du Saint-Laurent ses rives et ses îles. ISBN 2-5510066267-5
- Noms et lieux du Québec - Commission de toponymie. ISBN 2-551-19669-8
- Sous les cieux de Québec, Météo et climat 1534-1831, Yvon Desloges ISBN 978-2-89448-858-4
- Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la Province de Québec - Hormidas Magnan - 1925.
- Engagés pour le Canada au XVIIe siècle vus de La Rochelle - G. Debien - Institut d'histoire de l'Amérique française - ISSN 1492-1383

Sites consultés

Ancestry - Ancestry.ca

- Registres paroissiaux et actes d'état civil du Québec 1621 à 1968 Actes de naissance, mariage et décès de l'Ontario
- Registres paroissiaux catholiques de l'Ontario
- Recensements canadiens
- Collection des recensements fédéraux des États-Unis
- Liste des électeurs du Canada 1935 à 1980
- Premiers registres de l'Église catholique française des États-Unis 1695 à 1954
- Registres des sépultures du CEC, première guerre mondiale 1914 à 1918
- Archives des notaires du Québec 1637 à 1935
- Arbres publics des membres

Institut Drouin - Genealogiequebec.com

- Lafrance 1621 à 1918
- Mariage et décès 1926 à 1997
- Nécrologie 1860 à 2019
- Grandes collections Drouin
- Généalogies familles Drouin
- Contrats notariés

Bibliothèque et archives nationales du Québec - numerique.
banq.qc.ca

- Archives des notaires du Québec
- Collection d'annuaires Lovell de Montréal et sa région 1842 à 2010
- Collection d'annuaires municipaux de Québec 1822 à 1976
- Contrats de mariage de la région de Québec 1761 à 1946
- Enquêtes des coroners 1765 à 1954
- Demandes d'octroi de terre aux familles de 12 enfants et plus vivants 1890 à 1905
- Demande de terres de milicien guerre 1812
- Dictionnaire généalogique des familles canadiennes de Cyprien Tanguay
- Inventaire après décès 1785 à 1955
- Contrats de mariage provenant des districts judiciaires dont Québec 1636 à 1953
- Journal de l'instruction publique
- Revues et journaux

Logiciels utilisés

- Antidote 10, Druide informatique inc
- Office Word 2019, Microsoft
- Nuance Power PDF Standard, Nuance Communications inc
- Affinity Publisher
- Affinity Designer
- Paint 3D, Microsoft
- Généatique 2020, cdip
- Studio Scrap 7, cdip

Réjean Lortie

J'ai fait des études universitaires et détiens un baccalauréat en génie civil.
J'ai fait carrière en informatique dans la fonction publique provinciale.

J'ai été initié à la généalogie par mon beau-frère Raynald Bernier, il y a une vingtaine d'années. À ma retraite en 2015, j'ai débuté cet ouvrage et aujourd'hui à l'automne 2023, je livre les neuf premiers tomes. L'information recensée touche les descendants de Jean Laurens dit le Basque qui ont porté le nom Laurent, Laurent dit Lortie ou Lortie. La publication des neuf tomes couvre les mariages de 1679 à 1845. Je vous souhaite bonne lecture. [Photo : collection Claire Gosselin 2022]

ISBN 978-2-9820710-4-9

